

34376

+ MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE
DE NIMES.

VII. SÉRIE. — TOME XXXVII. — Années 1914 et 1915



NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
A. CHASTANIER, SUCESSEUR
12 — rue Pradier — 12

TABLE DES MATIÈRES

Pièces liminaires lues dans la séance publique du 14 mai 1914

	Pages
✓ Nîmes, les monuments oubliés: Guizot, Crémieux, G. Boissier. — Discours d'ouverture, par M. <i>Armand Coulon</i> , président.....	1
Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1913, par M. <i>le chanoine Bonnefoi</i> , président sortant.....	XVII
✓ Le Temple de Diane, poésie, par M. <i>Emile Reinaud</i> , membre résidant.....	XXV
Sonnets grecs, par M. <i>Raymond Février</i> , membre non résidant.....	XXXI
✓ Pour Frédéric Mistral, par M. <i>Gustave Fabre</i> , membre résidant.....	XXXV
✓ Distribution de récompenses aux donateurs d'objets aux Musées, par M. <i>Félic Mazauric</i> , membre résidant.....	XXXVII
Rapport sur les Concours et Legs, par M. <i>Paul Clauzel</i> , secrétaire perpétuel.....	XXXIX
La malautié de meste Guiaume, par M. <i>Pierre Guérin</i> , membre résidant.....	XLVII

NÉCROLOGIE

✓ Décès de M. René Deloche, membre résidant, Inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, le 2 mars 1914.....	1
✓ Obsèques de M. Edgard de Balincourt, le 26 mars 1914. — Discours de M. <i>Armand Coulon</i> , président.....	2
✓ Obsèques de M. Alexis Lahaye, le 3 avril 1914. — Discours de M. <i>Armand Coulon</i> , président.....	4
✓ Allocution prononcée, le 6 novembre 1914, aux obsèques de M. Marcellin Clavel, par M. <i>Armand Coulon</i> , président.....	7
✓ Notice sur M. le chanoine Nicolas, par M. <i>le chanoine Albert Durand</i> , membre résidant.....	9
✓ Obsèques de M. Paul Clauzel, le 17 décembre 1914. — Discours de M ^e <i>Victor Robert</i> , bâtonnier.....	17
Discours de M. <i>Armand Coulon</i> , président, aux obsèques de M. Paul Clauzel, secrétaire perpétuel.....	21
Discours de M. <i>Armand Coulon</i> , président, aux obsèques de M. Elie Mazel, le 15 mai 1915.....	24

LITTÉRATURE

✓ Le nîmois Jacques de Cassagnes, par M. <i>le chanoine Nicolas</i> , membre résidant.....	27
La déchéance du français, causes et remèdes, par M. <i>le chanoine E. Bouisson</i> , membre résidant.....	37

HISTOIRE

	Pages
Les prisonniers de guerre d'autrefois, par M. le chanoine <i>Albert Durand</i> , membre résidant.....	61
Impressions et souvenirs d'Alsace en 1880, par M. <i>Elie Peyron</i> , membre résidant.....	69
Statistique de guerre, dans une commune rurale, août 1914 - décembre 1915, par M. <i>Pierre Guérin</i> , membre résidant.....	79

DROIT — SOCIOLOGIE

Notes sur la tutelle des orphelins de la guerre, par M. <i>Michel Jouve</i> , membre résidant.....	97
L'éducation athlétique et la régénération de la race, par M. le Dr <i>Maurice Reynaud</i> , membre résidant.....	103
Etude sur la population d'une commune rurale, par M. <i>Pierre Guérin</i> , membre résidant.....	117

POÉSIES

Spectacle de guerre, par M. <i>Emile Reinaud</i> , membre résidant.....	135
Sonnets et ballades, par M. <i>Raymond Février</i> , membre non résidant.....	149
Sonnets, par M. <i>Jean Bosc</i> , membre résidant.....	153

SCIENCES — ARCHÉOLOGIE

Notice sur les œuvres scientifiques de Paul Béranguier, par M. <i>Eugène Margier</i> , membre résidant.....	155
Les Musées archéologiques de Nîmes. — Recherches et acquisitions, par M. <i>Félix Mazauric</i> , membre résidant.....	167

CONTES PATOIS

Mi rastelun de guerro: lou souldat détermina; lou tounalé et lou rachalan; lou souldat réfourma; li très souldat, par M. <i>Pierre Guérin</i> , membre résidant.....	199
La véjado de meste Dorto, par M. <i>Pierre Guérin</i> , membre résidant.....	213

Concours académiques

Pour les années 1915, 1916 et 1917.....	223
Documents annexes pour servir à l'histoire de l'Académie	
Donateurs à l'Académie.....	224
Tableau nominatif des membres et des correspondants de l'Académie au 31 décembre 1915.....	228
Liste des Sociétés correspondantes.....	235
Liste des ouvrages adressés à titre d'hommage à l'Académie au cours des années 1914-15.....	243
Publications de l'Académie depuis 1756.....	244

PIÈCES LIMINAIRES

lues dans la séance publique du 14 mai 1914

NIMES

LES MONUMENTS OUBLIÉS

Guizot — Crémieux — G. Boissier

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. Armand COULON

président

MESDAMES, MESSIEURS,

Si les sujets les plus variés furent tour à tour abordés par les Présidents annuels de notre Académie, dans ces instants trop courts à notre gré, où sortant de l'abri discret de nos travaux, nous avons le plaisir d'entrer publiquement en communication avec une assemblée bienveillante et distinguée, il en est un qui revient comme un thème d'élection, avec des rythmes dont nous nous efforçons de renouveler l'harmonie. — L'objet de nos études — Nimes avant tout — disait un de mes prédécesseurs, qui se proposa très brillamment d'en célébrer la beauté, unissant la splendeur des monuments antiques avec les œuvres dont, en des âges plus modernes et jusque de nos jours, l'ont ornée des artistes de race vigoureuse et de sens délicat. Deux ans auparavant, Gaston Maruéjol, dans une allocution dont l'écho n'a point encore perdu toutes ses vibrations, vous avait parlé de « Nimes aux sept collines ! ». Du haut de ces monticules dont la poussière dorée s'élève dans l'espace, sous l'ardent soleil, notre éminent et si regretté confrère avait retracé l'inté-

ressante image de la bourgade de Nemausus devenue la grande cité gallo-romaine.

Combien est plus ingrate la tâche que j'ai entreprise. Je ne dois ni faire entendre un hymne à la lumière ni vanter l'épanouissement esthétique de la ville, mais faire apparaître des ombres et signaler des lacunes au panthéon nimois. Il est vrai que mes doléances elles-mêmes sont destinées à la glorification de la cité, puisqu'elles ont pour objet de raviver le souvenir d'hommes qui l'ont illustrée, bien que leurs mémoires n'aient pas encore reçu le juste tribut d'admiration qu'elles méritaient.

On a beaucoup médité de la prodigalité avec laquelle certains Comités trop épris d'une vanité de clocher, ou victimes des illusions qu'engendrent parfois des popularités trompeuses, ont agrandi sans mesure, sur notre territoire, la galerie des statues et des bustes. Certes, la « statuomanie » avec ses abus, mérite peu d'être encouragée ; mais gardons-nous avec plus de soin encore, d'un excès niveleur. Je crois fermement, je l'avoue, à l'efficacité de l'image pour la conservation du souvenir. Quelque modeste que soit le piédestal, il s'érige au-dessus de la foule et forme comme une cime où se prolongent les lueurs du crépuscule, retardant la venue de l'ombre envahissante de l'oubli. Or, n'est-il pas d'une tradition vénérable ainsi que d'un exemple salutaire pour les générations successives de retenir quelques effigies parmi ces milliers et ces milliers de vie qui vont s'évanouir dans l'invisible !

Au siècle dernier, quatre enfants de l'antique cité ont quitté les bords de la source sacrée près de laquelle ils étaient nés, les uns dès les premières heures de la jeunesse, d'autres seulement aux approches de l'âge mûr, pour aller conquérir sur la plus grande scène du monde, orateurs, hommes d'Etat, romanciers, savants et écrivains, des renommées aux scintillements divers, mais toutes de l'éclat le plus vif : François Guizot — Adolphe Crémieux — Alphonse Daudet — Gaston Boissier.

Par un de ces contrastes d'apparence un peu ironique, où se jouent les caprices du sort, le monument qu'atten-

dent encore trois d'entre eux, Nîmes l'a vu élevé sans retard à celui qui fut, non certes le plus ingrat, mais le plus espiègle de ses fils ! Tout le monde (ou à peu près) sait aujourd'hui que Tartarin et ses compagnons vécurent beaucoup plus près de nos boulevards que des bords du Rhône ; mais « les chasseurs de casquettes » n'ont point gardé rancune à l'auteur de la satirique épopée, ne voulant écouter, dans toute l'œuvre du charmant écrivain, que « son chant musical et léger sous le ciel bleu. » Dès que sa trop courte vie fut close, quand cessèrent les heures de souffrance pour se perpétuer les heures de gloire, c'est à la ville natale que, d'un concert unanime, fut dédié le premier hommage de ses admirateurs.

Comme Daudet, Guizot avait respiré « l'air fouetté de mistral » et la lavande des collines brûlées, mais de la terre cévenole, le premier a retenu le parfum à la fois sauvage et subtil, le second en avait plutôt gardé l'âpreté. C'est une figure sévère qui en impose plus qu'elle ne séduit ; elle a plus de majesté que de grâce. Rappelons-nous cependant qu'elle domine toute une phase de notre histoire nationale. Si Guizot n'a connu qu'à de très courts instants les enivremments de la popularité, c'est un nom à jamais célèbre qu'il a légué à la postérité, et il a vu luire le reflet de sa propre gloire dans le regard, malgré tout admiratif, de ses contemporains. Je ne saurais avoir ni le temps nécessaire, ni les moyens suffisants pour retracer, même en raccourci, la vie et les œuvres de votre illustre compatriote ; mais puisque mon désir est de vous associer à une réaction (dans le bon sens du mot) à une réaction contre une injuste indifférence, vous me permettrez d'apporter quelque insistance, en rappelant quelques-uns des traits par lesquels s'est affirmée, surtout à la période de sa formation morale, cette très haute personnalité.

François-Pierre-Guillaume Guizot, né à Nîmes le 4 octobre 1787, était issu d'une double souche languedocienne. Ses aïeux paternels appartenaient à une de ces familles de vieille bourgeoisie où les vertus domestiques se transmettaient en impérissable héritage. Ils étaient originaires de ce Comté de Toulouse qui fut, dès

le haut Moyen-Age, le foyer fervent des franchises municipales et des libres doctrines religieuses ; mais les membres de cette race déjà puritaine ne semblent pas avoir été entraînés par le lyrisme inspirateur de rêve et de poésie qui souffle des bords de la Garonne aux rives de la Méditerranée ; je ne crois pas qu'aucun des ancêtres du grand homme d'Etat ait jamais évoqué sur la viole des Troubadours la muse du gai sçavoir. Dès les premières années du xviii^e siècle, les Guizot convertis à la cause du protestantisme, émigrèrent dans le Bas-Languedoc et vinrent fixer leur résidence en plein cœur du pays qui devait former plus tard le département du Gard, à Saint-Geniès-de-Malgoirès. Le rayonnement de Nîmes ne tarda pas à les attirer dans l'illustre cité et André Guizot, père du futur ministre, y naquit en 1766. Avocat très distingué à notre siège présidial, il compta parmi ces hommes, épris de liberté, qui après avoir salué l'aurore des temps nouveaux, devinrent en l'an II de la République, les premières victimes du régime terroriste. — Comme beaucoup d'hommes célèbres, François Guizot eut sa mère pour première éducatrice. La famille Bonicel à laquelle celle-ci se rattachait était originaire du Pont-de-Montvert, de cette haute région cévenole où la Réforme religieuse avait jeté de si profondes racines. Madame Guizot conduisit son fils à Genève pour y recevoir les leçons de maîtres renommés dont l'enseignement était alors en faveur auprès de la jeunesse protestante.

Genève n'était pas, il y a cent ans, la ville accueillante, parée à la fois de gravité traditionnelle et de charme cosmopolite, que nos yeux de touristes découvrent aujourd'hui. La cité de Calvin ne s'était point encore dépouillée de l'aspect un peu farouche dont l'avait revêtu le second des fondateurs de la Réforme, et le sourire des flots bleus de son lac était plus attrayant que celui des défenseurs des vieilles mœurs. L'esprit de François Guizot s'y nourrit d'études aussi fortes que variées ; outre la possession des deux langues classiques, il acquit la connaissance de trois langues vivantes ; mais dès ce moment aussi sa formation morale fut complète, et le dogme de ses con-

ceptions politiques et sociales arrêté pour toujours : L'amour de l'ordre, de la discipline dans la famille et dans l'Etat uni à un respect du droit, à des scrupules qui firent, que dans des temps particulièrement troublés son nom ne demeura jamais associé à un acte d'illégalité. Mais les foules humaines sont mobiles et inconstantes ; il n'aurait pu se flatter qu'on lui appliquât à lui-même ce jugement qu'il a porté sur la Nature : « Il lui a été donné de plaire sans jamais changer. »

— La trop grave austérité sous laquelle percent rarement la grâce et l'abandon peut toutefois avoir ses revers. La maturité de Guizot semble avoir été bien précoce, et si nous contemplions dans le miroir de sa vie le moment où vient se réfléchir l'apparition de la jeunesse, sans doute nous n'y découvririons pas d'images bien folâtres. Ce n'est pas à son sujet que l'on pourrait murmurer ces vers d'une poétesse de son temps :

« Jouez, jouez, âmes écloses,
Croyez au sourire des choses
Qu'un matin d'or vient empourprer ! »

Il a vécu cependant un roman. Certes nous n'y rencontrons pas la brusque surprise de l'amour. Mais n'est-il pas encore intéressant de rappeler, après tant d'années, l'épisode si connu jadis, un peu oublié aujourd'hui, de la communion littéraire qui précéda le mariage de François Guizot et de Pauline de Meulan ? L'histoire est d'ailleurs touchante et fut jadis contée par Sainte-Beuve en des termes attendris qui ne lui sont pas ordinaires. M^{lle} de Meulan née dans l'opulence a tiré parti de son instruction, solide et brillante, pour soutenir avec le produit de ses travaux de publiciste sa famille ruinée par la crise révolutionnaire. La maladie vient arrêter l'effort de son esprit et la placer dans une cruelle détresse lorsqu'un jeune écrivain, encore inconnu, se substitue à elle et assure jusqu'à sa guérison par une collaboration discrète les services promis aux journaux. La révélation du secret est suivie de l'aveu d'une tendre reconnaissance, mais le mariage projeté n'est célébré que cinq ans plus tard. Pauline de Meulan était alors âgée de 39 ans ; Guizot

n'avait pas dépassé le quart de siècle. Et cependant on a pu se demander si, dans leur vie intellectuelle et morale trop tôt brisée, ce n'était pas l'automne de la femme qui allait éclairer d'un rayon plus doux et plus lumineux le printemps du jeune époux. C'est que M^{lle} de Meulan était vraiment fille de ce xviii^e siècle, tour à tour charmant et tragique, où se sont successivement déployées les grâces les plus séduisantes de l'esprit français et les qualités d'héroïsme de notre race. Turgot et Condorcet, Chamfort et l'académicien Suard avaient fréquenté le salon de son père. Malgré ses prédispositions au titre de moraliste qu'elle mérita plus tard, elle avait respiré l'air et gardé le parfum de cette Société où l'esprit philosophique et novateur s'était librement épanché. On ne saurait douter que cette influence bien française n'ait atténué les effets de l'éducation genevoise, et sans faire fléchir chez le futur ministre la fermeté d'une discipline inébranlable, élargi les horizons de sa pensée.

Désormais d'ailleurs vont se succéder les étapes d'une carrière glorieuse destinée à atteindre les plus hauts sommets. Un de ses biographes a raconté qu'en 1808, Guizot étant venu prendre séance dans les rangs de notre Académie récemment reconstituée, le Président de cette Compagnie lui prédit ses futures grandeurs, l'engageant à ne pas oublier que la première palme académique lui avait été décernée dans sa ville natale. Modeste palme à laquelle l'illustre nimois devait joindre plus tard les titres de membre de l'Académie française et de deux autres sections de l'Institut.

Bientôt pourvu par le grand-maitre de l'Université impériale, Fontanes, d'une chaire à la Sorbonne, le jeune professeur se montra avec Augustin Thierry, l'un des premiers et plus puissants rénovateurs des études historiques, en y introduisant un esprit critique et une sûreté de recherches jusque-là ignorés. Tiède admirateur de la grande épopée napoléonienne, il préférait au prestige de la dictature et de la gloire militaire, les solides assises des institutions libres et du régime représentatif ; mais, sous les Bourbons, son loyalisme fut mis à rude épreuve

et n'empêcha pas la fermeture de son cours en 1822, lorsque le gouvernement de la Restauration inclinait sur la pente au bas de laquelle il devait trouver l'abîme, commença à soulever le sentiment public par ses mesures de réaction. Ce fût pour l'éminent historien l'âge héroïque, l'âge heureux, le seul moment où, classé dans l'opposition, il recueillit quelques-unes des douces rumeurs de la faveur populaire. Ce fut aussi pour lui l'âge des illusions que dément l'avenir : « J'apportais dans les salons de Mmes d'Houdelot et de Rumfort, écrit-il au début de ses mémoires, avec mes traditions chrétiennes, mon enthousiasme germanique ! » Oui, c'était bien l'époque qui provoquait aussi les lyriques accents de Mme de Staël, l'âge de la douce et poétique Allemagne, de l'Allemagne de Goethe et de la Cour de Weimar ! La vie de Guizot fut trop longue, puisque quatre ans avant de mourir, il connut aussi l'Allemagne de Bismarck !

— Cependant les nuages s'étaient accumulés dans les Conseils du roi Charles X, menaçant le régime constitutionnel institué par la charte de 1814. Les libertés publiques étaient en danger, et bien qu'il eût déjà confié sa fortune politique aux électeurs de Lisieux, ce fut à Nîmes, au pays natal, que Guizot vint combattre le vrai combat et soutenir la candidature libérale de M. de Daunant, plus tard pair de France et premier Président de notre Cour d'appel. Je n'ai pas à retracer le récit de ces fameuses journées de 1830 qui rouvrirent à l'ancienne dynastie le chemin de l'exil et virent se dresser un nouveau trône au milieu des fumées de la bataille. Le vœu le plus ardent de l'historien de la Révolution d'Angleterre, du constant admirateur des institutions britanniques, se trouvait inopinément réalisé. De même que les princes de la Maison de Hanovre avaient assuré jadis, après la chute des Stuarts, la grandeur de l'Angleterre, le chef de la branche cadette des Bourbons allait apporter dans les plis du drapeau de Jemmapes et de Valmy l'accord de la jeune royauté avec les couleurs de la France nouvelle ! Les événements devaient cruellement démentir ces espérances ; mais Guizot consacra à son œuvre une foi profonde

et servit avec un dévouement absolu les intérêts du roi Louis-Philippe qui se confondaient, dans sa conscience, avec ceux de son pays. Il m'est impossible, en ces courts instants, de relater, même par le plus bref des résumés, le rôle politique, d'abord secondaire puis prépondérant, que le ministre eut à jouer sous le régime qui gouverna pendant 18 ans les destinées de la France. Qu'il me soit permis seulement, pour exonérer au moins sa mémoire de rancunes qui ne sauraient être inexpiables, de rappeler la dette de reconnaissance que la démocratie a contractée envers lui. Ministre de l'Instruction publique du 11 octobre 1832 au mois d'avril 1837, il a été le premier organisateur de l'enseignement primaire à peine ébauché par la Convention. La loi du 28 juin 1833 a porté son nom ; elle a été le point de départ du grand mouvement scolaire qui a marqué la fin du XIX^e siècle. « On ne peut refuser à M. Guizot, écrivait un de ses adversaires politiques, d'avoir été en son temps le Colbert de l'Instruction publique. »

— Qu'importe dès lors qu'à une époque fertile en imprévisions de la part des meilleurs esprits, où M. Thiers doutait de l'avenir des chemins de fer, il ait prononcé cette parole qui lui a été si amèrement reprochée : « Il n'y aura pas de jour pour le suffrage universel », — s'il a le premier jeté la semence d'où la moisson populaire devait plus tard sortir.

Défenseur de l'ordre et de la paix générale, au milieu d'une Europe profondément troublée par l'ébranlement révolutionnaire et napoléonien, les méfiances des monarchies absolutistes et les aspirations nationales, son action à la tribune française revêtit une ampleur et un éclat incomparables. Après les luttes les plus passionnées, ses adversaires rendaient hommage à l'austère magnificence de sa parole. Plusieurs de ses répliques hautaines aux véhémentes apostrophes qui l'assaillaient de toutes parts sont demeurées célèbres. Quel plus sincère éloge de sa puissance oratoire que celui tombé, sous la forme d'un souhait professionnel, de la bouche de Rachel et que rappelle dans une de ses chroniques M. Henry Roujon !

La grande tragédienne, sortant d'une séance parlementaire où elle venait d'entendre Guizot, s'écriait : « Oh ! que je voudrais jouer avec cet homme là ! »

Cependant les splendeurs de l'éloquence ne pouvaient dissimuler longtemps la crise d'une société où fermentaient tous les germes d'une évolution, grâce à laquelle allaient se transformer les conditions mêmes de la vie par les découvertes de la science, l'expansion de la démocratie, l'avènement d'un progrès industriel tel que les âges précédents n'avaient pu en concevoir la notion.

Aux journées de février 1848 se consommait l'agonie de la royauté à laquelle le nimois Guizot avait prodigué les témoignages de sa fidélité et les richesses de son talent. Par un de ces jeux singuliers de la destinée qui ajoutent parfois un intérêt épisodique aux drames de l'histoire, le premier glas en était sonné par le nimois Crémieux. C'était le député Crémieux qui s'était introduit aux Tuileries pour réclamer l'abdication du roi Louis-Philippe et quelques heures plus tard allait à l'Hôtel de Ville proclamer, aux côtés de Ledru-Rollin et de Lamartine, la seconde République !

Adolphe Crémieux était issu d'une famille juive établie à Nîmes, dès le milieu du XVIII^e siècle. Le sculpteur qui serait chargé de représenter les traits des deux illustres compatriotes, aurait à faire preuve d'une indiscutable souplesse de talent.

Si la figure de l'ancien ministre de la monarchie de juillet nous apparaît avec cette noblesse et cette régularité de lignes qui traduisent exactement l'état d'une âme droite, un peu hautaine et réservée, quelle variété, quelle vivacité d'expressions dans la physionomie de l'avocat républicain ! Certes, elle déconcerterait les admirateurs du buste classique et de l'esthétique traditionnelle. Un plaideur plus rancuneux que favori des Muses, lui avait décoché cette méchante épigramme :

Bâtard de Cicéron, dans ta folle manie,
Tu voudrais à nos yeux passer pour orateur.
Crois-tu de Mirabeau posséder le génie ?
Mais tu n'en as que la laideur !

Laideur soit, laideur qu'illuminaient toutefois la malice du sourire et la flamme d'une intelligence toujours en éveil. On peut dire que ce nimois venu au monde en la mémorable année 1796 qui vit s'élever avec les victoires d'Arcole et de Lodi, l'aube de la gloire de Bonaparte, eut les allures d'un vrai paladin, non point certes au sens moyenâgeux du terme, mais comme chercheur de prouesses dans la défense des faibles et des vaincus.

Il batailla pendant tout le cours de sa carrière, avec une ardeur parfois irréfléchie, mais toujours noble et désintéressée, pour les causes qui lui semblaient justes ou généreuses, sans souci des emblèmes sous lesquels elles s'abritaient.

Inscrit au barreau de Nîmes, en 1817, le jeune avocat fit entendre sa voix dans des prétoires où frémissaient encore toutes les passions politiques et religieuses qu'avaient suscitées depuis vingt ans les frénésies populaires et les cruelles vengeances des partis. Dans certaines causes criminelles, il fallait que le courage civique égalât le talent oratoire. Crémieux sut déployer l'un et l'autre, soit qu'il dénonçât les forfaits du trop fameux Trestaillon, soit que, présentant la défense d'officiers en demi-solde, il évoquât les souvenirs alors réputés séditieux de la Grande-Armée et de son chef. Mais chez lui, nul esprit de secte ou d'intolérance. On m'a conté, — je ne sais si l'anecdote contient vérité ou légende, — mais la légende elle-même a souvent un caractère symbolique qui résume exactement la portée d'un événement ou les traits d'une physionomie morale, — on m'a conté qu'au cours des années qu'il passa dans notre Midi, Crémieux déjà entouré d'un brillant renom professionnel, fut chargé de défendre les intérêts de l'Eglise paroissiale de Lunel ; le procès plaidé et gagné, l'avocat consacra ses honoraires à l'achat d'un Saint-Ciboire dont il fit don aux représentants du Conseil de fabrique.

Une cause, célèbre en son temps, l'affaire Cabot de Lafare, où cette fois Crémieux combattit la malencontreuse vanité d'un prélat voulant interdire à de prétendus usurpateurs la communauté d'un nom auquel il n'avait lui-

même que des droits incertains, fut la dernière qu'il plaida devant notre Cour d'appel. Il venait à peine de se faire inscrire au barreau de Paris lorsqu'éclata la Révolution de Juillet.

De nombreuses victimes avaient payé de leur vie le succès populaire, et les passions surexcitées réclamaient l'expiation suprême pour les ministres du roi Charles X, signataires des ordonnances. L'un d'eux, le comte de Guernon-Ranville avait tenté de faire prévaloir les scrupules constitutionnels dans les Conseils du souverain déchu, mais sa tête était menacée comme celle de ses anciens collègues. Crémieux la défendit, et l'on vit le fervent libéral, le futur démocrate lutter à la barre de la Chambre des Pairs avec toute l'ingéniosité de son esprit et la force de son action oratoire pour le salut d'un adversaire en péril. Quelques années plus tard, l'israélite Deutz, qui venait de vendre au Gouvernement de Louis-Philippe le secret du refuge de la duchesse de Berry, après sa malheureuse campagne de Vendée, sollicitait de son coreligionnaire son appui largement rémunéré ; il ne reçut de l'avocat qu'une attestation de son indignité avec cette réponse : « Il faut subir la honte, quand on a consommé la trahison. »

Ministre de la justice, sous la Seconde République, Adolphe Crémieux eut pour premier souci d'empêcher qu'un voile sanglant ne vint l'obscurcir comme sa devancière, et c'est sur sa proposition que fut votée la loi abolissant l'échafaud en matière politique. L'avènement de l'Empire interrompit pour lui comme pour la plupart des champions des libertés publiques une carrière parlementaire jusque-là brillamment poursuivie, mais il fut de ceux qui, avec les Berryer et les Dufaure, rendirent à la barre l'éclat dont la tribune se trouvait privée.

Eloigné du Gouvernement depuis plus de vingt ans, l'ancien ministre de 1848 n'y reprit sa place qu'aux heures douloureuses de l'invasion, dans ce tragique berceau où devait naître la Troisième République. Mais franchissons ces instants funèbres pour retrouver un an plus tard vos deux illustres compatriotes au déclin apaisé de leur

longue vie. Les deux vieux adversaires sont désormais unis dans un commun et profond amour du pays. Crémieux provoque l'ouverture d'une souscription nationale destinée à la libération du territoire et inscrit comme première offrande une part importante de sa fortune. Guizot, octogénaire, écrit « l'Histoire de France racontée à mes petits enfants » qui fut terminée par sa fille, M^{me} de Witt, et ses mots suprêmes aux siens sont ceux-ci : « Servez le pays, la tâche est rude parfois — mais servez-le bien ! »

Quel contraste entre les figures des deux hommes politiques dont je viens de rappeler les principaux traits et celle de Gaston Boissier dont la vie fut toute entière consacrée au culte des lettres et au labeur de l'érudition. J'éprouve un bien vif regret, pressé par la fuite de l'heure et le désir de ménager votre patiente attention, de ne pouvoir tracer qu'un rapide croquis de cette physionomie attachante, d'un si pur rayonnement.

Mon déplaisir est cependant un peu atténué, car les souvenirs suscités par l'image de Boissier ont conservé plus de fraîcheur que ceux qu'évoquent les portraits de Guizot et de Crémieux. Des trois hommes éminents, des trois grands nimois dont j'ai eu à cœur de vous entretenir, c'est Gaston Boissier qui est resté le moins distant de sa ville natale. Il y a vécu une part notable de sa vie, enseignant des disciples qui n'ont pas tous disparu ; il s'en rencontre encore qui font honneur à notre Compagnie. Autour de nous, ses affinités familiales sont demeurées fidèles et de pieux gardiens veillent sur sa mémoire.

En 1896, puis en 1904, Gaston Boissier, professeur à la Sorbonne et au collège de France, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, grand dignitaire de la Légion d'honneur, vint recevoir de l'élite de ses concitoyens des hommages qui le touchèrent au fond de l'âme.

Le 9 avril 1904, notre Académie fêtait le cinquantième anniversaire de la réception dans ses rangs du confrère promu depuis à de si hautes destinées. Avec quelle grâce, quel charme attendri, quel langage ému,

l'illustre vieillard remercia ses compatriotes des modestes témoignages de leur admiration. « Vous me fêtez, leur disait-il, dans mon pays natal, au milieu des plus chers souvenirs de mon enfance et de ma jeunesse dont je me sens en ce moment comme enveloppé. Je vous remercie de m'avoir procuré la dernière joie, le dernier honneur que la vie puisse me donner. »

Eût-il réprimé, au lieu de les manifester avec ferveur, les sentiments de gratitude qu'il éprouvait pour la petite patrie, que nul n'eût pu ignorer la profondeur des racines par lesquelles le plus brillant interprète de la littérature et de l'épigraphie latines était resté uni à la terre qui fut la mère nourricière de son esprit. Tous ses biographes — et ceux-là même qui rappelèrent simplement son souvenir, ont à l'envi souligné la concordance lumineuse entre son œuvre maîtresse — la résurrection de l'âme antique dans le cadre de la majesté romaine — et ses propres origines. « Ses promenades d'écolier, disait un de ses collègues de l'Institut, M. G. Perrot, étaient déjà des promenades archéologiques », et, tout récemment encore, un des maîtres les plus éminents de l'enseignement supérieur, membre honoraire de notre Académie, M. Camille Jullian s'exprimait ainsi : « A l'ombre de sa colline et de ses bosquets, la source sacrée préside aux entretiens et aux sourires de sa chère cité ; elle inspire les mieux doués de ses enfants. Nous le savons au Collège de France où G. Boissier, dans la grâce séductrice de sa parole, nous apporta longtemps l'écho divin de la Fontaine Nimoise. »

Si ses travaux et ses prédispositions ataviques avaient fait de lui un familier de la société romaine sous les Césars, le savant écrivain se transporta avec une égale aisance à la Cour de Versailles lorsqu'il eût à commenter les Mémoires de Saint-Simon et à étudier les lettres de Mme de Sévigné. Nul interprète n'aurait pu retracer avec plus de finesse les grâces souvent naturelles, parfois un peu apprêtées, lui semble-t-il, de la spirituelle marquise.

Combien plus grave apparaît le ton de l'œuvre suprême de l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie française ; elle fut consacrée à la grande Compagnie qui

l'avait institué gardien de ses traditions. Nous ne trouvons plus trace dans ces pages presque austères de l'élégant badinage, du scepticisme souriant qu'on lui a quelquefois injustement reproché. Brève est l'histoire semblable à celle qui s'applique aux peuples heureux, de la période brillante où, durant un siècle et demi, de Richelieu à Turgot, l'Académie française parcourt majestueusement sa carrière, gratifiée des faveurs royales, honorée du respect public. Mais le récit se ralentit, et l'intérêt en devient poignant, aux jours où, comme toutes les anciennes institutions, l'Académie française est emportée par le mouvement révolutionnaire. Par un étrange et attristant paradoxe, elle compte parmi les partisans de sa suppression les plus acharnés, un peintre de talent tel que David, un lettré comme Chamfort. Quelle émouvante chronique Boissier a tracé des infortunes des académiciens de 1793, voués pour la plupart à la mort ou à l'exil. Et cependant, il ne pousse pas un cri de désespérance ! Écoutons-le, au contraire, donner la note la plus vibrante peut-être qui se soit rencontrée sous la plume d'un écrivain accoutumé aux demi-teintes, aux nuances délicates dans l'expression de la pensée.

« Loin de leur être sévère, écrit-il, j'avoue que je ressens une vive sympathie pour ces nobles âmes qui persistèrent dans les rêves généreux de leur jeunesse, quoi qu'ils en fussent les victimes, et qui, entraînés à la mort au nom de la Liberté, se retournaient vers leurs amis pour leur dire, en leur adressant le suprême adieu : « N'importe ! Il faut aimer la Liberté ! »

Qu'il me soit permis de rappeler un dernier trait de la carrière de Gaston Boissier parce qu'il ramène en scène son illustre compatriote Guizot. L'anecdote a été contée par M. E. Faguet dans sa réponse au discours de M. Doumic, successeur de Boissier à l'Académie Française. En 1873, le professeur de littérature latine à qui les honneurs universitaires étaient venus sans qu'il les eût sollicités, eut un premier mouvement d'ambition ; il songea à entrer dans celle des sections de l'Institut qui, pour éminente que soit la valeur de ses membres, jouit auprès du grand

public de la notoriété la moins étendue, l'Académie des Sciences morales et politiques. Il s'ouvrit de son dessein à M. Guizot. « Non, lui répondit ce dernier, je ne vous servirai point en cette circonstance ; si vous tenez à m'être agréable, vous vous présenterez à l'Académie Française. » Pour me témoigner une telle sympathie, ajouta modestement Boissier, l'illustre homme d'Etat ne pouvait avoir uniquement égard à mes faibles titres littéraires ; il fut surtout inspiré par le sentiment de notre commune origine. Ainsi, malgré la diversité de leurs vies, de leurs opinions, de leurs rôles sur la scène du monde, les trois hommes éminents dont l'image est encore absente de nos places publiques, sont restés unis par une profonde affinité. Serait-il superflu d'ajouter que, dans une ville où les choses religieuses ne furent jamais indifférentes, il y aurait peut-être un harmonieux éclectisme à honorer en même temps le catholique Boissier, le protestant Guizot, l'israélite Crémieux, à saluer à la fois dans la même patrie nimoise Rome, Genève et... Jérusalem ! Mais il suffira sans doute aux enfants d'origine et d'adoption de cette petite patrie de penser qu'il est bien, qu'il est pieux de rassembler tous les fleurons qui doivent briller sur sa couronne et qu'il n'en est pas de plus beaux dans la parure d'aucune cité française !

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE NIMES

pendant l'année 1913

PAR

M. le Chanoine BONNEFOI

président sortant

MESDAMES, MESSIEURS,

Ne serez-vous pas étonnés, si j'avance, témérairement peut-être, que de l'ensemble de nos vingt séances de l'année dernière, se dégage l'idée générale d'un voyage, à la fois d'étude et d'agrément. Ce voyage, je vais essayer de le refaire rapidement avec vous. Puisse-t-il, sous ma plume bien inhabile, ne rien perdre de son charme et de son intérêt.

..

Notre première excursion nous amène dans le territoire de Saint-Laurent-des-Arbres. Un travail de M. le chanoine Albert Durand nous montre, la formation de cette partie de l'écorce terrestre, qui remonte à l'époque où ce qui est devenu notre chère patrie, émergeait à peine au-dessus des eaux. Sous nos yeux la faune et la flore, arbres et insectes se modifient. Déjà la stabilité du sol est troublée par les éruptions volcaniques.

Hâtons-nous de suivre M. le docteur Mazel dans cette partie des Cévennes, justement appelée le *Jardin du Rouergue*. Aux pieds de Nant, à quelques mètres au-

dessus de la Dourbie, nous apercevons dans une grotte, des pierres taillées, de très jolis outils mêlés à des ossements humains, des glands de chêne et des grains de céréales carbonisés, tout autant de témoins d'un passé fort lointain mais qui semble revivre, grâce à une science clairvoyante unie à une imagination révélatrice.

Nous assistons dans le port de Cherbourg à des expériences audacieuses. Avec une tourelle spéciale pour sous-marin, M. Massal, de Sumène, descend à quarante mètres de profondeur au milieu d'une mer passablement agitée. Quelques instants après, la tourelle remonte triomphalement à la surface, se dirige elle-même, obéissant à un moteur et à un gouvernail appropriés. Ainsi est à notre disposition le moyen de sauver tout l'équipage d'un sous-marin en péril.

Le moment est venu de nous embarquer avec notre éminent et si regretté confrère, Fernand Bruneton, pour gagner à travers les flots bleus de la Méditerranée, les champs fertiles de l'Égypte. C'est l'heure où chaque souverain du pays, dès son avènement au trône, jette les fondements d'une pyramide qui lui servira plus tard de tombe et dont les dimensions deviendront d'autant plus imposantes que le roi vivra plus longtemps. A la hauteur seule de la pyramide on connaîtra la durée du règne de celui qui l'aura fait construire. Nous étudions en détail un de ces étranges monuments dont la cime s'élève jusqu'à 147 mètres.

Dans ce pays vit aujourd'hui l'Islamisme. M. Clavel, notre doyen-d'âge dont la plume reste toujours si alerte, nous décrit dans une admirable synthèse la grandeur et la décadence des peuples soumis à la loi de Mahomet. La Turquie, l'Asie, l'Afrique, l'Espagne se succèdent tour à tour devant nous. Nous voyons les Maures s'installer à Narbonne en 718, s'arrêter vaincus à Poitiers, repasser les Pyrénées vers 759. Les rapports qui se créent entre chacun des Califes et les Souverains de l'Europe expliquent l'enchaînement des événements de l'histoire. Quand éclate la guerre des Balkans, nous en saisissons mieux les péripéties, nous en déduisons déjà les conséquences.

De Narbonne à Saint-Gilles le trajet est assez court. Nous visitons cette dernière ville, guidés par M. Bondurand. Archiviste dont la facilité de travail est vraiment surprenante, il sait choisir pour nous, l'époque où Saint-Gilles est à son apogée. Cette ville possède alors deux ports de commerce. L'un s'abrite sous ses remparts et la met en communication par un canal avec Lattes et Montpellier, l'autre sur le Rhône à deux kilomètres de ses murs ouvre devant elle un chemin plus utile,

M. le rabbin Kahn qui déjà nous avait fait connaître la colonie juive établie à Saint-Gilles, nous transporte au milieu d'une colonie semblable, établie dans la sénéschaussée de Beaucaire, au temps de Saint-Louis. Vous savez avec quelle science patiente et affectueuse, M. Kahn interroge les Bibliothèques de nos contrées afin d'écrire l'histoire d'un peuple qui lui est particulièrement cher.

Est-ce parce qu'ils n'ignorent pas que j'aime beaucoup Beaucaire que deux de mes confrères ont la délicate attention de s'y arrêter plus longtemps ?

Dans une étude magistrale sur le mouvement économique du Gard, M. Georges Maurin nous décrit les plus beaux jours de la foire de Beaucaire. On a peine à croire que cette ville de douze mille habitants reçoive périodiquement pendant près de deux mois, une population flottante de soixante à quatre-vingt mille âmes. Deux cents bateaux dirigent leurs voiles par le canal ou par le Rhône vers les châteaux des comtes du Languedoc et des rois de Provence.

Tout à coup le blocus continental paralyse notre commerce. Le nombre des bateaux amenés diminue, il n'est plus que de soixante en l'année 1812. Des graphiques des plus ingénieux, tracés avec le plus grand soin montrent la fluctuation ascendante et descendante du mouvement économique. Au commencement de la Révolution, Nîmes compte douze mille ouvriers ou employés. Ce chiffre s'abaisse à six mille en 1803, et jusqu'à huit cents en 1873.

Pendant que M. Emile Reinaud nous raconte la légende du Pont du Gard en des vers que vous savez

applaudir si chaleureusement, à nos séances publiques. M. le conseiller Jouve, dont le goût artistique est toujours en éveil nous propose un vœu.

Il s'agit d'écarter du monument qui attire chez nous les touristes du monde entier — le Pont du Gard — la moindre barrière qui les empêcherait d'en apercevoir toute la grandeur, toute la beauté. Le vœu est adopté aussitôt.

Un recueil de poésies « Les filles du Soleil » de M. Bojero — que M. Emile Reinaud nous apporte — nous conduit dans le comtat Venaissin, et en Provence. Permettez-moi quelques citations.

« Si nous nous reportons six cents ans en arrière,
Nous voyons au milieu d'un colosse de pierre
 Qui fût le Vatican français
Des salons décorés de fresques admirables.
.....
Le Saint Père s'avance avec tout son cortège,
 Sur un chemin jonché de fleurs.
Dans un nuage épais d'encens de fin arôme
Sous un ciel qui prodigue à l'exilé de Rome,
 Ses éblouissantes couleurs.
.....
Avignon, ô pays éclatant de lumière,
Nous allons restaurer ton palais historique,
.....
Voulez-vous visiter un pays fantastique,
Evoquant le champ clos d'une bataille antique
 Entre géants et dieux ?
Voyez les Baux, voyez la ville singulière...
D'où sortit autrefois, une longue lignée
 De princes glorieux... »

Nous nous rappelons que Gounod est venu à Saint-Remy pour élever son génie musical à la hauteur de la ravissante inspiration de l'immortel poète de Maillane. A ce propos, M. Jouve prend dans son trésor de notes, deux lettres : la première contient un éloge dithyrambique de l'œuvre de Gounod, la seconde en est au contraire une critique non moins passionnée. *Adhuc sub judice lis est...*

Une question des plus importantes, celle de l'enseignement, préoccupe depuis longtemps bien des esprits. Un opuscule de M. Henri Roux sur l'organisation de l'enseignement primaire dans les Cévennes fournit à M. Peyron le sujet d'une très belle étude sur la loi de notre compatriote Guizot, dont M. le Président a fait un éloge si délicat et si mérité. Nous nous sommes réjouis que M. Clavel ait bien voulu ensuite raviver ses souvenirs pour nous faire apprécier les bienfaits de l'enseignement secondaire. Au Lycée en 1845 et en 1846 il voit deux jeunes gens, un peu espiègles mais ardemment épris de toute grande cause et particulièrement aimés de leurs camarades.

En 1848 ils sont tous les deux à Paris. L'un Pardigon, sur un lit d'hôpital, porte au visage une affreuse blessure, il vient de combattre avec les ouvriers dans l'espoir de conquérir pour eux les avantages que son cœur généreux leur souhaite. L'autre Leynadier occupe un poste d'honneur, assiste à la visite que les médecins font aux blessés, s'arrête devant un nom qui lui rappelle le Lycée de Nîmes et reconnaît son ancien condisciple. Dès lors il ne cesse de prodiguer à ce cher malade ses attentions et ses prévenances, il n'aura de repos qu'après lui avoir ménagé un refuge assuré en Angleterre. Le trouble apaisé, il rentre lui-même à l'École Polytechnique, se couvre de gloire au siège de Sébastopol et meurt en héros sur le champ de bataille.

Sébastopol, Sedan, quel triomphe, quelle défaite. Que M. le comte de Pougna-doresse a été bien inspiré d'attirer notre attention sur les souvenirs de la guerre 1870-1871 publiés récemment par le général d'Entraigues. Que ne puis-je vous donner en entier ce soir le récit d'une glorieuse évasion. Jeune officier M. d'Entraigues demande à son général s'il l'autorise à essayer de franchir les lignes prusiennes qui les retiennent captifs. Les collines de Sedan retentissent encore des cris d'admiration du vainqueur « oh ! les braves gens... » A la faveur de l'obscurité de la nuit. M. d'Entraigues et un de ses amis du même grade, sautent par-dessus les barrières de la

gare où on veut les embarquer pour les conduire en Allemagne. Bientôt après ils revêtent un costume de paysan, ils marchent de longues heures pour atteindre d'abord Nancy puis Lunéville enfin le territoire encore à l'abri de l'invasion. Ils ne s'attardent pas à aller rassurer leurs familles inquiètes, ils n'aspirent qu'à reprendre les armes et se dirigent vers Paris.

Obligés de faire un détour et de passer par Versailles, ils ont la mauvaise fortune de tomber de nouveau au milieu des troupes prussiennes.

Ils s'en aperçoivent à temps pour fuir et échapper encore. Des renseignements puisés à bonne source les guident vers notre armée de la Loire qui se concentre sur Orléans. M. d'Entraigues va recevoir sa récompense. Il a l'avantage de prendre part au combat de Coulmiers, voit la victoire nous sourire, déploie tant d'initiative, montre tant de bravoure qu'il est décoré, ce jour-là, de la Légion d'honneur. Aussi est-il désigné pour faire partie de l'armée de l'Est, armée qui aurait pu jouer un rôle très important si elle s'était formée plus tôt. Il s'approche assez de Belfort pour croire un moment qu'il va entrer avec ses vaillants soldats dans la place-forte assiégée. Mais les éléments eux-mêmes semblent lutter contre nous, tourmentés de neige, chemins défoncés, froid des plus rigoureux se liguent pour arrêter ceux qui espèrent contre toute espérance et surmontent si héroïquement tant de privations, de fatigues ou de sacrifices.

Pour nous consoler de nos malheurs, nous écoutons ces accents du poète :

Lorsque nous aurons fait la guerre triomphante
Et que notre Patrie aura repris son rang
.....
Alors la grande France aimante et sans rancune
Semant de jeunes blés sous les lauriers nouveaux
Fêtera le travail père de la Fortune
Et chantera la paix mère de longs travaux (1)

(1) Déroulède, testament.



Comment se forment ces intempéries qui ont été la cause de quelques-unes de nos défaites. Nous nous demandons si une envolée à travers l'atmosphère ne pourrait pas nous l'apprendre. La science que nous prenons pour guide répond à notre attente en nous conduisant à 300 kilomètres au-dessus du sol. Inutile de vous dire que nous n'avons à craindre ni arrêt de moteur, ni capotage d'avion, ni accident d'aile ou d'hélice. Et cependant quelques-uns de nos confrères, n'ont pu hélas, arriver comme nous et avec nous au terme du voyage.

Vous avez nommé le peintre d'art Doze, qui a enrichi plusieurs de nos églises d'œuvres si parfaites, — Fernand Bruneton le fondateur, l'organisateur, le soutien de la Société d'Agriculture et l'âme de la Fédération des vigneros du Sud-Est, — le chanoine Camille Ferry qui avait largement dépensé les trésors de son esprit et de son cœur dans l'enseignement secondaire et le ministère paroissial. Pendant que nous déplorions leur perte l'hymne de Racine me revenait à la pensée :

« Tu vas dans un monde meilleur
Où toute larme est consolée

Tu vas à la source d'eau vive
D'où coulent les temps et les jours

Oublie un monde qui s'efface
Que ton regard privé d'espace
Découvre enfin son horizon »

Restait à remplacer ceux qui nous quittaient. Nos suffrages désignent M. le docteur Reynaud dont le père, académicien longtemps, avait fait de si intéressantes communications et laissé tant de regrets, — M. le proviseur Maluski à la haute culture scientifique et aux états de service déjà si brillants, — M. Roux très apprécié, très remarqué dans un barreau où notre Compagnie a la louable habitude de choisir la plupart de ses membres.

Féliciter, recevoir les trois élus est pour nous une fête, car notre voyage n'a été privé, aucun instant, de ces causeries intimes si variées auxquelles chacun se plaît à prendre part.

M. Guérin, avec cette verve qui emprunte à notre gai et harmonieux patois, je ne sais quel charme particulier nous a mis en présence d'un Festard fort savoureux de sa composition.

M. Allard nous a communiqué un carnet de poésies patoises inédites de Reboul. Nous avons entendu Reboul « au Concour régional » et « Enco de Mestre Bézard ». C'était un vrai régal.

Une autre poésie patoise inédite de M. Jules Canonge, retrouvée par M. Mazel, nous parle le symbolique langage de la Fleur qui se penche.

Par leurs fines observations sur Séguier et de la Parisière, Benoît Malon et Proudhon, M. Bondurand, M. Peyron, M. Clavel raniment devant nous deux époques bien différentes.

Mais pourquoi retenir davantage votre bienveillante et sympathique attention ?

Est-ce que notre tout aimable et si dévoué secrétaire perpétuel ne suppléera pas à ce qui manque à ce trop court rapport. Il prépare un volume qui, grâce à sa vigilante sollicitude, reproduira tout à fait la physionomie de notre année académique. J'aurai moins de regret de n'avoir pu atteindre ce soir ce résultat. Aussi j'emprunterai en terminant le mot du poète latin :

Hæc olim meminisse jucabit

Le souvenir de nos séances et de notre voyage me restera toujours bien doux.

LE TEMPLE DE DIANE

PAR

M. Emile REINAUD

membre résidant

1^o FÊTE DE NUIT

du Congrès archéologique (mai 1897)

Une nuit, Nemausus vit le Temple apparaître
Dans un décor de feu : c'était moi le Grand Prêtre,
Et j'écoutais du point où se dressa l'autel,
S'envoler ma prière aux étoiles du ciel !
Je recevais dans la cella du sanctuaire,
Ruine incomparable et vingt fois centenaire,
Les fervents du Passé, les savants, les lettrés
Que l'Archéologie assemblait en congrès.
J'aurais pu, pour fêter ces assises romaines,
Convier une foule innombrable aux Arènes,
Mais notre amphithéâtre est surtout imposant
Un jour de plein été, lorsqu'un soleil pesant,
De la piste aux plus hauts gradins, chauffe les têtes
Et déchaîne des triomphes ou des tempêtes
Notre Maison Carrée, avec son cabinet
De médailles, ses ors, ses cuivres, ne promet
Qu'un accueil trop restreint aux rois de la science.
La Tourmagne ? Elle aurait, par sa magnificence
Elevé les esprits, mais l'hospitalité
Eut été trop gauloise en sa simplicité
Le Temple de Diane, où le sol s'ingénie
A mettre les bouquets d'arbres en harmonie
Avec les glorieux restes des temps lointains,
Était voué d'avance à nos bénédictins.
J'avais choisi d'abord le soir, l'heure où circule
La brise douce et fraîche autour du crépuscule ;

Puis la nuit l'emporta : Si je faisais appel
A la Lune, à Phœbé, nom de Diane au ciel ?
Mais Phœbé consultée éclairait d'autres terres.
Elle se cache ? Eh bien, sur le marbre de pierres
Sur l'or qu'à leurs parois imprima le soleil,
Au risque d'agiter un instant leur sommeil,
Je ferai converger des faisceaux de lumière,
Comme si je voulais surprendre leur mystère !
Peut-être la déesse, en signe de dépit,
Comme profanateur m'aura-t-elle maudit ?
Mais non, Elle sait bien que je lui suis fidèle,
Qu'à son culte pas une âme ne fut rebelle,
Que pénétré par le calme religieux
D'une admirable nuit de printemps, sous les cieux
Etoilés, tout un peuple acclama les paroles
Qui, clairement dans la gloire des girandoles,
Exaltaient la mémoire auguste des aïeux
Et rendaient un suprême hommage aux anciens Dieux.

2^o LA VISITE DU ROI DE SUÈDE

Invocation de Diane (mai 1892)

D'un autre éclat, un jour, le temple s'illumine
Devant un voyageur de française origine,
Un Monarque authentique, et non pas de ces Rois
En exil que la France a connus maintes fois ;
Une double couronne ornait alors sa tête
Dont l'une s'est brisée au vent de la tempête :
C'est le Roi de Suède, Oscar, qui parmi nous
Avec ses officiers s'est donné rendez-vous.
Sans cérémonial, sans étiquette vaine,
Il demande au Consul de Nîmes la Romaine,
D'étaler à ses yeux les rares diamants
Que sont pour l'univers nos anciens monuments.
... J'ouvre devant le Roi toute porte sacrée,
Je suis archéologue à la Maison Carrée ;

Du cirque parcouru du bas jusqu'au sommet
Je vante l'ordonnance et d'un nouveau reflet
Je le colore avec les jeux chers à l'Espagne ;
Je suis historien aux pieds de la Tourmagne.
Au bas de la colline où la divinité
A prodigué des tons d'éternelle beauté,
Nous franchissons le seuil du Temple de Diane
Qu'encombrent pour l'instant une table profane
Et des sièges grossiers n'ayant rien de romain :
Gaiement je m'en excuse auprès du Souverain.
Assis, c'est bien, quand on a fait le tour de Rome
Et, si roi qu'on puisse être, on boit, car on est homme.
Je porte la santé de mon hôte d'un jour.
Écoutez, c'est le Roi qui s'épanche à son tour :

Un Roi, Diane chasseresse,
Est jaloux d'invoquer ton nom
Près de la Source qui se dresse
Pour te bercer de sa chanson !
Ne sommes-nous pas dans ton temple ?
Tu fus l'idole des Gaulois,
Et les Romains, à leur exemple,
T'imploraient à l'ombre des bois
Qui descendent de la Tourmagne
Et débordent, comme jadis,
Sur la colline et la campagne.
Derrière ces murs, ces débris
Peut-être entends-tu ma prière ?
Ne vas-tu pas, à ce pressant
Appel, m'apparaître légère
Avec ta biche et ton croissant ?
Invisible, accueille l'hommage
Que t'adresse un homme du Nord !
Ses forêts sont aussi l'ouvrage
D'un Dieu champêtre grand et fort !
Et puis, n'ai-je pas dans mes veines
Quelques gouttes de sang romain ?
L'abeille a fui vers d'autres plaines :
La France a vu naître l'essaim !

3° LA LÉGENDE, L'HISTOIRE.

Diane eut-elle ici sa statue authentique ?
Pour elle, cet autel et ce triple portique ?
Des savants si nombreux qui l'ont étudié,
Les avis sur le Temple ont beaucoup varié.
C'est aux Dieux Infernaux que l'un d'eux le destine :
Palladio ; Rullman le dédie à Plotine.
Pour Poldo d'Albenas, la déesse Vesta
Est celle que le beau sanctuaire abrita.
Deiron a lu les noms sur une pierre antique
D'Isis, de Sérapis ; voilà qu'il revendique
Les Dieux Egyptiens pour notre monument.
Selon d'autres encor, on aurait simplement
Acquitté dans ces murs une dette mystique
Promise à Nemausus, divinité topique.
Peut-être, ajoutent-ils, peut-être serait-on
En présence d'un véritable Panthéon
Où des niches à douze Dieux prêtent asile,
Où chacun devant son Dieu préféré défile.
N'est-ce pas un Nymphée ? a proposé Pelet.

La pierre n'est pas prête à livrer son secret !
Les fouilles que l'on fit autour de la Fontaine
Affirment nettement que le Temple s'enchaîne
Aux éléments divers du système des Bains
Où s'étale à plaisir le luxe des Romains.
Sous l'Empire, partout, des Thermes magnifiques,
Des bassins-réservoirs, de somptueux portiques,
De larges promenoirs, des salles pour les jeux
S'unissaient au Nymphée, à la cella des Dieux.
A Nîmes, autour des pilastres où les marbres
Se paraient de rinceaux, comme de branches d'arbres,
Devant les ors, sous les hauts plafonds ciselés
De mille fleurs, sur les autels immaculés,
Planait aussi l'ombre d'un dieu, d'une déesse.
Était-ce Nemausus ? Diane chasseresse ?

Voici : la voix du peuple est la voix du passé ;
Son jugement depuis longtemps est prononcé.
Il a fait consacrer la fille de Latone :
Souple, sous le croissant qui lui sert de couronne,
La tête et les bras nus, les yeux graves et doux,
La tunique tombant à peine à ses genoux,
Si calme en son maintien, si divinement chaste
Que jamais le désir de quelque enthousiaste
N'essaya d'effleurer sa svelte nudité.
Et puis, n'a-t-on pas vu, sur les pierres, sculpté
Son signe distinctif ? Sur d'autres, la gravure
De son nom ? C'est un pied de biche qui figure
Sur le verso de la médaille qu'on frappa
A Nîmes même, en son honneur, sous Agrippa.
C'est elle seule enfin, la déesse champêtre,
Que les Rois de passage aiment à reconnaître.

Mais si la Cella tient nos esprits hésitants,
La faute en est à l'homme, encore plus qu'au temps ;
Si ses pierres, ses murs, d'indices sont avarés,
Il faut en accuser tout d'abord les Barbares
Qui n'ont pas eu, pour ce chef-d'œuvre plus d'égard
Que pour l'Amphithéâtre ou pour le Pont du Gard.
Quelques siècles après, c'est l'évêque Frotaire
Premier, qui le transforme en un froid monastère ;
Ces trous carrés ouverts dans le fond, on les doit
Aux dévotions des filles de Saint Benoit.
Dès lors, o Nemausus, tes Nymphes se sont tuées :
Les Saints ont remplacé tes profanes statues.
Ces Saints plus tard seront expulsés à leur tour
D'un temple non bâti pour leur culte, le jour
Où les chefs protestants domineront la ville
Qui dira les horreurs de la guerre civile !
Le calme rétabli sous notre ciel nimois,
Le Temple a des fermiers, ils y serrent leur bois ;
Un envieux la nuit pousse la perfidie
Jusqu'à faire éclater un immense incendie :
Lui, que le Temps n'avait qu'en partie entamé,
Voit s'écrouler sa voûte et tel mur consumé !

. . . Vingt siècles ont passé, vingt siècles d'incurie,
Mais malgré le feu, l'eau, les vents et leur furie,
Malgré les attentats des lourds restaurateurs,
Diane n'est point morte et ses adorateurs
Savent bien qu'immortelle et toujours respectée
Son âme tutélaire en son Temple est restée !

SONNETS GRECS

PAR

M. Raymond FÉVRIER

membre non résidant

Héro et Léandre

Pour Héro de Sestos, prêtresse d'Aphrodite,
Léandre éperdument nage à travers le flot...
Or les vagues, un soir, d'un furieux galop
Submergent son beau corps sous leur rage subite.

Dans le gouffre, à son tour, Héro se précipite.
Elle flotte, les bras rigides, les yeux clos.
Mais sa plainte en la nuit roule comme un sanglot ;
Et les échos d'Hellé depuis nous l'on redite...

O fidèles amants, votre sort fut sacré !
A votre souvenir que de cœurs ont pleuré !
D'un même élan plongez, martyrs du sacrifice,

Aux bords élyséens, énigmatique port,
Et bénissez les Dieux, car le destin propice
Pour l'amour éternel vous unit dans la mort !

La rentrée des moissonneurs

Le long des oliviers d'argent, par les chemins
Rentrent les chariots et les grands bœufs superbes.
Les moissonneurs, lassés du lourd labeur des gerbes,
Boivent au gré poreux qui va de mains en mains.

Le front ceint de pavots, d'œillets et de jasmins.
Des éphèbes rieurs, adolescents imberbes,
Récitent à Momus des satires acerbes
Ou scandent les exploits des héros surhumains.

Les femmes de Phylé ramènent de la plaine
Le troupeau des brebis à l'opulente laine ;
Cependant qu'Hélios vers des pays nouveaux

Et dans l'éther, miroir sans nuage et sans ride,
Dirige avec lenteur ses quatre blancs chevaux
Au seuil incandescent des flots de Mégaride.

Le combat des Géants

Les monstrueux enfants de la Terre, Encelade,
Mimas, Aleyonée, Otus, Porphyriou,
Euryte, Ephialtès, Antyle, Pollion,
De l'Olympe abhorré projettent l'escalade.

Dans l'effort acharné de leur rébellion,
Ils ont, déracinant les sommets de l'Hellade,
Erigé péle-mêle en une housculade
Le Pinde sur l'Ëta, l'Ossa sur Pélion.

Mais soudain Zeus surgit, escorté par Hercule.
L'indomptable troupeau des révoltés recule,
Car la foudre a jailli du céleste plafond.

Sur les Géants vaincus les montagnes s'écroulent ;
Leurs formidables corps de gouffre en gouffre roulent,
Et l'éclair meurtrier a zébré leur grand front.

POUR FRÉDÉRIC MISTRAL

PAR

M. Gustave FABRE

membre résidant

Quand j'ai voulu, sur le poète
Que nous pleurons, faire un discours,
J'ai trouvé ma langue muette,
Et mes efforts sont restés courts.

Et j'ai dit : Ce n'est pas en prose
Que l'on peut célébrer Mistral ;
Mais, d'autre part, en vers, je n'ose
Louer l'Homère provençal.

Je risque pourtant ce langage
Qu'on appelle celui des dieux,
Puisqu'on dit : Honneur au courage,
Même au courage malheureux.

Donc, bégayant la poésie
Et sans nulle prétention,
Je viens de notre Académie
Traduire l'admiration.

Au chantre inspiré de *Mireille*
Dont la muse d'un charme égal
Ravit et le cœur et l'oreille ;
Au poète de *Calendal* ;

A l'auteur du *Rhône* et de *Nerte*
Qui nous emporte dans l'azur,
En un temps où plus d'un déserte
L'idéal et son culte pur ;

Au barde de *la Reine Jeanne*,
Qui, dans un vigoureux essor,
Comme une heureuse caravane,
Nous conduit vers *les Iles d'or* ;

A celui qui pour la Provence
Fut un fils tendre, et dans son cœur
Savait aussi aimer la France
Dont il rehaussait la grandeur ;

Au doux maître dont la mémoire
Laira d'un éclat triomphal,
Je dirai, devant l'histoire :
Honneur et gloire au grand Mistral !

DISTRIBUTION DE RÉCOMPENSES

aux donateurs d'objets aux Musées

PAR

M. Félix MAZAURIC

membre résidant

Médailles argent

1^o) M. A. Foucard, maire de Deaux. Pour don d'un autel à Jupiter, trouvé dans les fouilles de sa maison.

2^o) M^{me} Servant-Mahistre, rue Saint-Laurent, 12. Pour don d'une inscription et d'une pierre tombale gravée, trouvées dans sa propriété du Vieux Saint-Baudile.

3^o) M. Victor Bardon, rue Bonfa, 47. Pour une inscription romaine trouvée au même quartier.

4^o) M. Cazalet Albert, de Montmirat. Don de plusieurs médailles romaines.

Remerciements

En outre des remerciements particuliers sont adressés aux personnes suivantes qui ont également contribué à enrichir nos collections archéologiques et numismatiques :

M. Pierre Bianchéri (Nîmes).

M. Clavel (Enclos Gilly).

M^{lle} Field de Cincinnati (Ohio).

M. Marius Chauvin (Nîmes).

Miss E. W. Tiemann (New-York).

- M. Frederich W. Mueller.
M. Girard Charpentier (Nimes).
M. E. Privat (Vergèze).
M. Albert Cicoella (Marsillargues).
M. Paul Tournier (Valence).
M. et M^{me} Holmann (Londres).
-

RAPPORT
SUR LES
CONCOURS ET LEGS

PAR

M. Paul CLAUZEL

secrétaire perpétuel

Pupilles

MESDAMES,

MESSIEURS,

Les renseignements que, chaque année, nous vous donnions nous étaient fournis, sur la plupart de nos protégés, par M. le Directeur de notre Ecole des Beaux-Arts. Sa perte très regrettable nous en prive aujourd'hui. Ne vous étonnez pas si je suis incomplet.

Nos protégés sont encore 10, dont 8 jeunes gens et 2 demoiselles.

M. Marcel Mérignargues, sculpteur, qui a obtenu au Concours l'exécution du buste de Gaston Maruéjol, est admis en loge pour le Concours du Prix de Rome.

M. Vidal a fait recevoir au Salon des Artistes français un portrait de Dame.

M. Verdier a obtenu son diplôme d'architecte du gouvernement au Salon.

M. Emile Privat a subi avec succès le Concours pour le Professorat du dessin dans les Lycées et Colléges.

Deux jeunes gens apprennent la Composition musicale, l'un au Conservatoire National, l'autre à la Schola Can-

torum de Vincent d'Indy, enseignement officiel et enseignement libre.

Deux demoiselles préparent l'agrégation des langues étrangères.

Prix Jules Salles

Ici, ne nous manque pas la direction de M. La Haye. Notre cher et éminent Président l'a dit à ses obsèques en termes excellents.

« Jamais il (M. La Haye) n'a fait défaut aux séances de
» Commissions où se discutaient les titres des candidats
» aux bourses et encouragements divers dont il nous est
» permis de disposer. Avant de devenir nos pupilles ou
» nos lauréats, ses élèves trouvaient dans la sollicitude
» de leur maître le plus éclairé des patronages.

» Il y a trois jours, j'ai reçu une lettre dictée par lui,
» dans laquelle il faisait appel à la bienveillante équité
» de l'Académie, en faveur d'une jeune aquarelliste dont
» il signalait le mérite en des termes portant la marque
» de son sens de mesure, et de son tact ordinaire. La
» signature y est apposée avec fermeté, par cette main
» que bientôt la mort allait glacer. Ainsi la dernière page
» qui a reflété la délicatesse de son style et de ses senti-
» ments aura été une œuvre de vigilante bonté. »

Cette lettre la voici.

Ces deux citations, ce sera tout mon rapport.

Pourrais-je mieux dire ?

MUSÉE ET ÉCOLE

des

Beaux-Arts

Nîmes, le 1^{er} avril 1914.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de recommander au bienveillant examen de la Commission du *Prix Jules Salles* les aquarelles que présente Madame Flachet. Cette jeune femme a un réel talent. Elle a encore à pénétrer bien des secrets de son

art ; mais l'œuvre qu'elle présente justifie, à mon avis, par toutes ses qualités, l'attribution du *Prix Jules Salles*.

Veillez agréer, Monsieur le Président, avec tous mes regrets de ne pouvoir assister à la Commission, l'expression de mes bien dévoués sentiments.

A. LA HAYE.

Voilà bien, n'est-ce pas, son testament académique.

Nous ne pouvions le répudier. Nous n'y avons pas songé un seul instant.

Nous l'avons accepté sans opposition, homologué en son entier, exécuté sans réticence.

Devant la recommandation suprême du regretté directeur de notre École des Beaux-Arts, en présence de son jugement, de compétence indiscutable, le flot des concurrents, des aquarellistes en particulier, a hésité. Il menaçait de nous submerger. Il s'est d'abord arrêté ; finalement il s'est retiré.

Madame Flachat nous a soumis 10 œuvres de valeur très inégale.

On dirait parfois de simples ébauches, hâtives et peu poussées.

Nous avons principalement remarqué une *Maison de Courbessac* par un temps gris. C'est une aquarelle adroitement traitée, agréablement éclairée, avec son vieil escalier qui fuit et monte bien dans une perspective habilement ménagée.

Remarqué aussi son *Portrait au pastel* dont on ne saurait rien dire de plus flatteur, sinon qu'il est très vivant et d'une ressemblance parfaite.

Pour exécuter fidèlement et intégralement l'appréciation de M. de La Haye, nous avons tenu un compte exact de son observation ainsi formulée : « Elle a encore à » pénétrer bien des secrets de son art. »

A cette restriction sur la plénitude d'un talent qui reste à compléter nous avons cru correspondre en diminuant un peu le chiffre du prix fondé par Jules Salles. Nous avons accordé à M^{me} Flachat 200 francs sur l'arrérage annuel de 300 francs.

Ce reliquat de 100 francs sur le prix de cette année joint à une réserve précédente nous a permis de faire justice à la littérature qui nous sollicitait fortement.

Nous lui avons accordé un prix de 200 francs.

A plusieurs reprises, nous avons proposé, comme sujets de Concours des études sur des personnalités nimoises dignes d'attention. Nous en avons laissé le choix aux concurrents.

Nos appels sont restés sans écho. Nous n'avons pas réussi à provoquer le moindre manuscrit.

Aussi l'Académie a-t-elle eu une heureuse surprise, quand, ne s'attendant plus à voir éclore rien de pareil, elle a rencontré un hommage rendu à l'un de nos devanciers récemment disparus, dont le souvenir est encore vivant et frémissant au cœur de la plupart d'entre nous.

La *Revue du Midi* vient de publier une suite d'articles, réunis postérieurement en brochure, sur *Bigot, poète nimois*.

C'est une analyse très documentée du fabuliste populaire, notre compatriote, par un compatriote, M. Marcel Coulon.

L'auteur, après avoir fait son œuvre de critique consciencieux et avisé, établit la liste des pièces du poète qu'il mettrait dans l'anthologie de la langue d'oc. Il ajoute qu'avec ce choix sa place ne serait pas médiocre. Il conclut, enfin, par ces deux lignes : « S'il n'y a pas là » de quoi faire vivre éternellement un poète, il y a de » quoi ne pas le laisser mourir de sitôt. »

D'aucuns trouvent le jugement un peu trop sévère peut-être ; d'autres parfaitement exact. Tous reconnaissent et louent la sagacité, l'ordonnance et la précision du travail.

M. Marcel Coulon devient désormais un collaborateur régulier de la *Revue du Midi*.

J'ai dit autrefois, il y a déjà bien longtemps, que cette excellente *Revue* locale était l'antichambre de l'Académie. La suite de son existence a justifié à tel point ma première appellation que je serais tenté de la forcer si je trouvais un terme académique. Il m'en vient que je n'ose émettre.

Je félicite de M. Marcel Coulon d'y avoir ses entrées.

Je le félicite d'occuper ses loisirs à cultiver les lettres ; de se délasser ainsi des travaux de ses fonctions dans la magistrature, d'oublier les responsabilités et les ennuis que ces fonctions entraînent dans l'étude du beau et de l'idéal.

Sa modestie ne me reprochera-t-elle pas de louer son désintéressement, si je relève cette phrase de la lettre par laquelle il me remercie sur l'annonce du prix à lui accordé ?

« Je désire offrir le montant de ce prix à la Bibliothèque municipale pour servir à l'achat d'œuvres de littérature de langue d'oc. »

Nous avons avec M^{me} Flachat et M. Marcel Coulon épuisé notre crédit pour le prix Jules Salles.

Restait cependant un peintre dont les toiles attiraient et retenaient notre attention. Nous aurions eu grand regret de les négliger et de les passer sous silence.

Heureusement cet artiste, nous le savions, travaille, sinon uniquement, du moins principalement pour l'honneur, par amour de l'art. Son désintéressement est aussi manifeste que celui de M. Marcel Coulon.

M. Frédéric Gay est secrétaire de la Société des Amis des Arts (11, rue Rivarol, Nîmes).

M. Gay nous a présenté quelques toiles de dimension et d'importance que les connaisseurs avaient déjà appréciées en montre chez M. Coudert, encadreur.

Nous avons noté spécialement :

1° *Ambrusium*, Pont romain sur le Vidourle par une après-midi grise d'automne.

2° *La Püncha à Saint-Tropez*, qui chante allègrement la clarté bleue d'une matinée d'été sur la Côte d'Azur où l'on aime la transparence de son atmosphère, le calme et la limpidité de ses ombres.

3° *Deux panneaux de fleurs*, non plus la fleur coupée, la nature morte habituelle, mais la fleur située en plein air, c'est-à-dire vivante.

En résumé, le tout s'éclaire de la lumière de notre Midi, jamais dure, pour si vive qu'elle soit : c'est le

tableau de chevalet dont la place se trouve dans l'intérieur privé où seulement il joue son rôle décoratif et prend un intérêt toujours nouveau.

En mentionnant ces détails, avec la brève analyse des œuvres qui nous ont été soumises et que nous plaçons à signaler comme dignes d'intérêt et d'encouragement, nous rendons hommage au fondateur du *Prix* que nous sommes chargés par lui de distribuer, puisqu'il avait lui-même, jadis, remarqué, conseillé et poussé le débutant devenu depuis lors l'artiste connu et apprécié.

Nous le félicitons d'autant plus volontiers qu'il cultive son art, j'aime à le répéter, avec un complet désintéressement, pour l'honneur et par passion du beau et de l'idéal.

Il nous est donc permis de le récompenser, par ces éloges, utilement et selon ses vœux.

Concours

1914 et 1915

- 1914 Henri RÉVOIL, architecte.
Jules CANONGE, littérateur poète.
Adolphe JOURDAN, peintre.
- 1915 Etude historique et économique sur la culture de la vigne dans le département du Gard.

Concours de 1913

Le *Concours de 1913* dont nous avons à vous entretenir avait pour programme :

Gaston BOISSIER. — *Sa vie, ses œuvres. — Insister sur l'influence de ses origines nimoises.*

Nous avons déjà proposé ce sujet pour 1911. Le délai étant expiré sans que nous soit parvenu aucun manuscrit, nous avons l'espoir qu'une prorogation, accordant plus de temps pour traiter une matière aussi vaste et assurément intéressante, serait mise à profit par quelques concurrents. Nous avons donc maintenu ce programme

et reporté au 31 décembre dernier l'échéance pour la remise des manuscrits.

Notre espoir n'a pas été déçu. Nous avons reçu, en effet, dans le délai nouvellement fixé, deux travaux importants.

N° 1. — Epigraphe : *Vere beati talia (scripta) qui legunt.* (108 pages).

N° 2. — Epigraphe : *Carpe diem.* (102 pages).

Le N° 1, séduisant déjà par son aspect extérieur, contient la bibliographie à peu près complète du sujet. Il analyse exactement et sagement toute l'œuvre qu'il fallait étudier. Il est bien écrit, d'un style sobre, clair, par dessus tout (ce qu'il faut retenir et louer) conforme au style de Gaston Boissier, où dominant ces qualités, exclusives de toute recherche et de toute affectation.

Si quelqu'un avait la velléité de reprocher peut-être un manque d'originalité, on lui répondrait sans tarder et sans hésiter que cette originalité sortait de l'analyse des ouvrages, que l'appréciation, la critique, s'il le fallait, se glissait dans les citations.

Le N° 2 n'a pas l'aspect aussi soigné.

Il n'est pas précisément bien coordonné. S'il manifeste des qualités primesautières, il apparaît trop fantaisiste.

La bibliographie est, ici, incomplète ou rare.

Il est déparé par quelques tares, quelques scories de langage. On dirait que l'auteur a été hypnotisé par cette indication du programme : « Insister sur l'influence de » ses origines nimoises. » Il est resté nimois tout le temps avec Gaston Boissier qu'il a toute sa vie conservé nimois, nimois pas même citadin, mais mazetier, j'allais dire bourgadier. Et ce n'est pas Gaston Boissier, à aucun moment de son existence.

Ai-je besoin, après cet exposé rapide, de vous apprendre la décision de l'Académie ? Vous devinez son jugement.

A l'unanimité elle décerne le prix de 300 francs à l'auteur du mémoire N° 1.

Nous estimons que la publication de cette étude ferait honneur à celui qui l'a composée, à la *Revue* qui l'accueillerait et la présenterait au monde des lettres.

Pour récompenser le labeur du N° 2 et encourager son effort, l'Académie accorde à l'auteur une *mention très honorable*.

L'ouverture des plis cachetés qui accompagnaient les envois a fourni les indications suivantes :

N° 1. — M. Paul Thoulouze, licencié ès-lettres philosophie, professeur à l'Institut Alphonse Daudet (53, rue Richelieu, Nîmes).

N° 2. — M. Paul Vidal (25, rue Saint-Rémy, Nîmes).

Si j'ajoute que M. Paul Thoulouze est attaché à l'administration de la *Revue du Midi*, je justifierai l'appellation que je répétais tout-à-l'heure et par laquelle je désignais cette *Revue* : l'antichambre de l'Académie de Nîmes.

Pour conclure définitivement me permettez-vous de vous dire que notre Compagnie comptera ce jour parmi ses plus heureux et la marquera d'une pierre blanche ? Ce soir, en effet, devant vous, Mesdames et Messieurs, auditoire attentif et sympathique, l'Académie de Nîmes a glorifié quatre de ses membres les plus éminents qui, en des genres divers et de façon différente, l'ont grandement honorée et longuement illustrée : François Guizot, Gaston Boissier, Antoine Bigot, Frédéric Mistral.

LA MALAUTIÉ DE MESTE GUIAUME

PAR

M. Pierre GUÉRIN

membre résidant

I

Meste Guiaume toumbé malaou !

Un beù matin, pougué pas branla ni pé, ni patto.

Testo raido, ieul douvert, bouco de traves, lou glas
ténisé si membre embouti.

Dinc aco avié tout soun sen e jamaï béleù sis idéio
éroun estado pu netto, pu pounchudo.

Ié semblavo qu'à través la muraio di grimaço, avié pa
qu' a vougudre per légi li pensado di gent e que la vido
coum' uno scèno de théâtre levavo davan sis ieul lou
rideu que rescond la coumédio !

Tout iço l'empachavo pa de resta emplastra din soun ié
coum' uno pel de figo e iéro fachous de fougudre espéra
d'adujo e de soulas san poudre crida ou secous.

Coumo la testo travaio dinc aquéli moumen !

En men d'uno ouro, se po pa dire tout ce que débané
lou cervel de mesté Guiaumé.

Li fieul de sa vido se despléguèroun un per un :

Jouïne, avié rebouli li peiro dou camin ;

Pu tard, per espargna, s'èro priva de tout. Lou souci de
gagna ; la pouu d'èstre rauba l'avien rousiga jusqu'is os.

(1) Comme il n'y a pas d'o grave dans les caractères français,
nous prions humblement le lecteur, amateur de notre patois, d'y
suppléer de son mieux en prononçant, partout où il faut appuyer
sur l'o final.

La belle avanço d'agudre, iéu, un oustaou ben garni !
Li soou fan pa tout.

Avié toujours agu pouu que la terre ié manquesse !

Péchaire ! e vez' ici qu'estrantala din soun ié pouié pas
soulamen bouléga lou bout de si artel.

II

Meste Guiaume n'èro aqui de si lagui e de si pensado
quand sa fenno en coulèro boumbé sa porto en lou tratant
de félobro.

La Martino èro pa mousido.

Pamens de pas entendre rénéga Guiaume, douvrigué
la porto. Quand l'espinché, raide coum'un flasque, cridé :
sécou e gulé coum' uno sourcièiro.

« Anen ! pensé Guiaume, mourirai pa soulet, mai n'en
» vaou entendre de bello ! »

Au bout de cinq minuto, la cambro èro pléno de
mounde.

A coustat de Martino se ténien Madeloun sa fiho que
Guiaume avié pas vougu marida émbé Gustou, soun
garçoun Jan e sa noro Mélio.

Proche dou malaou, s'accoussavoun la vésino Granièiro
e Brunouno la dévoto.

Piei d'ome mountèroun : lou cousin Perrot que passavo
e Gustou que n'en proufité per se sarra... de Madeloun.

Foutien un roumanaje a coupa la testo d'un ome ben
gaillard.

Martino cridavo : « Quand l'ai vis estendu coum' aco
» moun sang a fa la viro passo ! quant esfrai ! ! »

Madeloun dounavo à sa maire un picho veire d'aïgo de
nose en ié fasen : « Despacho té ! beu aco que te reven-
dra ! »

Jan cessavo pa de dire : « Semblo mort ! n'on dirié
qu'a fini ! » e Mélio demandavo ent' èro lou suzari !

La vieio Granièiro que toucavo lou malaou, fasié :
« Es encaro cau ! Foudrié, béleu ! souna lou médécin ! »
e Brunouno ié passavo de médaïo sus la bouco per
f' adure la bono mort !

Perrot se cargavo dou Capélan, di paren e dis ami !
Gustou oufrissié si service dins l'oustaou !

Touti l'embarcavoun san tambour ni troumpetto per lou
grand vouïage e res fasié pa entendre un mot de pitia ou
de regret !

Guiaume entendié tout san mémo frounsi sis usso !

» Quanti moustre ! se pensavo ! n'ia pa un que cerque
» a m'escauffa ou a me reveni ! !

» Martino gulo per façoun !

» Madeloun regardo en dessouto soun Gustou, Gustou
» se frotto li man, Jan e Mélio fan si comte, Perrot
» s'appresto à se passéja i frès de l'oustaou, Granièiro
» fai prouvisioun de babiage e Brunouno ensaja sus mi
» paouri ear lou pouvoir de si médaio !

» Vau ben la péno de vieure trent'an en famiho per que
» li pu proche fachoun ou darnié moumen outan de cas
» de vous que d'un chin créba ! Pamens ! Couquino de
» Martino ! siei toun ome ! T'ai douna tis enfan !

» E mai que d'un cop ai pourta ta cargo per dessus la
» miouno ! Aco, voudrié ben quauqui mot dous pu lèu
» qu'un veïre de moun aigo de nose !

» E vautri ! brégan d'enfan ! Per de qué languissès
» que m'en anc ?

» S'ai pa vougu de Gustou per Madéloun, es que Gustou
» es un fénuan, uno jouguino ! Un père a ben lou dré de
» faire la tuffo en d'un galabountan que iè demando sa
» fiho per agudre si soou !

» Aquesto empégarié, d'agudre lissa la mita de sa pel
» is arounje dou camin per engraisa un estranjer que
» vous prend voste enfan !

» E tus ! moun paure Jan ! fas li comte de ce que te
» pourtara la mort de toun paire e fas pas li de toun
» minaje ! Raubariès ici per que Mélio ou passe i siou
» e n'en véses pa que de blu !

» Paouris innocent ! Ai pa lou téta dous, e vous ai
» carabuta mai que d'un cop ! l'ou save ! Tant ben ai
» veïa mai que d'une niue per voste comte e forço soulas
» vous soun vengu de mi péno !

- » San vous esgousia en cris espétaculous pouias vous
- » passa de rire en dedin !
- » A vous entendre, vèse ben qu'aven touti paou ! Ieu, de mourir ! E vautre que mourigue pas !
- » Restarai pa per grano ! Boutas ! Moun comte, que sieche ieù ou pu tard se tirara toujours ou cla !
- » Mai foulu parti ainsindo, en trin esprès, san ren ignoura di sentiment de tout aqueli san cur, ié vai de trop !
- » Saviei ben que lou pu foutraou es toujours lou que s'en vai, parce que quitto tout e s'en vai soulet. Mai me figurave quauquis alongui per faire envala aquel mari moucel !
- » Fenno ! Enfan ! Vésin ! Coumo tout lou mounde n'a lèu proun di malaou e di mort ! Acho ! tant voudrié pa jamai agudre res counégu e pa jamai estre nascu ! »

III

Lis idéio de Guiaume parpaiounavoun coumo d'arno malaouto proche dou lun que li brulo, quand lou médecin qu'avien manda quère, parigué. Demandé coumo lou maou l'avié prés e coumo rés savié paren, touti respoundéguèroun à la fès :

Touti li malautié de la testo ie passèroun : lou verme, lou vertigo, lou cop de sang ou cervel.

Lou paure méje cercavo, toucavo lou pous, passava la man ou coustat gauche, se demandavo se Guiaume èro mort ou en vido e di set ou iue malautié que dounavoun li mèmo signé carculavo quanto pouié estre la bonno !

D'un air entendu, ourdouné de rémèdi de chival : moustardo, emplastre de cantarido, fricioun de térébentino.

Piei se retiré en disen que revendrié sus lou vespre, que per lou momen lou malaou ero din lou « coma » qu'entendié paren !

« Entende que trop ! pensé Guiaume ! Ma malautié es » pa 'ncoro batejado e la vai cerca din si libre. En atten-

» den, zou li visito ! zou li rémèdi ! Se me tuoun, ère un
» ome mort !

» Se me garissoun, aura de nas e séra un savan !

» Se m'ablasigoun, la fauto n'en sera ou maou !

» Coumo que vire, s'en tirara li braio netto e ieu serve
» d'esprouvo.

» Outre ! vèse que m'en anarai san creire en ren, pa
» mai i counissenço dou médecin qu'à l'affécioun di
» vésin e de la famiho.

» Si rémèdi ! soun coumo li dé de moun goujar sus un
» piano !

» Se per hasard appuiavoun sus la noto que faou, sérié
» un bon musicien ! Soulamen en d'aquèli foutralije,
» ieu, siei lou piano e se la cordo péto, adiou ! Guiaume ! »

Avié pa fini de soulilouca que Gustou Jan e Perrot lou
virèroun coumo uno pos, ié frètèroun l'esquino a l'nleva
la pel, l'enfarinèroun de moustardo di pè i ginoul e
l'emmitouflèroun d'un emplastre de l'embounigo is
amalun.

Avié demanda de soin ! lis avié ! D'aquel biai, èro
soulide de pa s'en ana san sentre lis espouncho de la
doulour !

IV

Coumo vénien de lou biha din aquel accoutraje, à
drévèiha un mort, mounté lou capelan.

Affrescadé, s'excusé d'estre pa vengu pu leù veire lou
malaou per ié signa soun passaport : Uno messo de mort,
un batémo l'avien rétengu. Lis oucupacioun manquoun
pas quand n'on es carga de réгла li sourtido e lis intrado
de tant de mounde.

S'approuchè de Guiaume e coumo i avié pa mai a
faire, vite, vite, se mettégué i préparadis dou darnié
sacramen e quand tout ségué recata, à auto vois d'un
toun que fasié coure la pichoto mort din la pel, cridé :
« Allez en paix, âme chrétienne ! »

Juste, en d'aquel moumen, de lançado de fio travessa-
voun li car dou paoure doulent. La moustardo, l'emplas-

tre e li fricioun fasien de sa carcasso coumo uno cous-téléto din la braso, fio dessus, fio dessouto !

« Bounta de diou ! pensavo Guidaume, lou capélan n'en » parlo à soun aïse ! S'èro sus la grasiho coumo ieu ; » s'avié entendu ce qu'aï entendu, coumprendrié qu'es » pu coumode à dire qu'à faire de prendre soun « va » t'en » en pès !

» Aro que m'a cira mi botto, po s'ana proumena tran- » quille, soun libre à la man !... Empacho pas que m'a » ficha un bel esfraï ! Me semblo que moun alen ten pas » en io !

» Fai bon dire is autre de parti quand sès ou supple e » que vous pourtas ben !

» Parti ! En tè ? Quand tout vous estaco en d'aquelo » moustro de terro ! Ai pa ren fâ de ce que vouiei ! Ai » pas aïma res coumo se deu ! Res m'a pas aïma coumo » attendiei ! Ai pas viscu à moun idéio ! Siei encaro ici e » touti m'oublidoun !

» Pode pa m'en ana coumo aco ! Ai pas agu ma part ! » Sérié coumo s'ère pas vengu !

» Piei, s'agis pa de prendre uno biheto ! fau couneisse » la destinacioun ! Ai pas agu lou tems de me renseigna !

» N'on po pa tout faire à la fès : lucha per s'abari, péna » per abari li siou, cerca sa plaço ou sourel e trouva la » sentèno sus lis ome, sus la vido e sus l'autre mounde ! » Ero trop de travail per un paure ome coumo ieu ! Que » me donnoun lou tems de me révira ! Aro, es pa lou » moumen ! Tout me coi, tout me lancéjo ! E me sente » dévéni fol ».

V

Fau creïre que la coumpagno di malaou es pa gaïo !

Din lou tems que Guidaume s'affougavo, lis assistan avien touti quitta la cambro émé lou capélan.

Èro l'ouuro de manja un moucel. Touti se sentien uno fam de loup.

Lou païsan es dù is émoucioun, mai quand quicon lou

prétoco, ié tiro sus l'estouma e lou fai chalda coumo un chafre.

Jan, per que soun païre aguèsse pa l'air à l'abandon coumandé ou goujar, lou pichot Tistou, de mounta proche dou malaou.

Sitôt veïre soun mestre raïde e li bras ballant, Tistou se mettégué à pleura. Ségur ! avié tira mai que d'uno gnoco ! mai, craintous, lou paoure bastardoun, aimavo coumo pouié et coumo savié Meste Guïaume : Plouravo touti li larmo de soun cor.

En mémo tems, lou chin que l'avié suivi e qu'avié poussa la porto entre douverto idoulavo e de sa lengo liso lipavo la man pendent.

« Té ! se digué Guïaume que sentié une calou dou »
« diable ié mounta ou pitre coumo s'anavo esclata, va »
« qui li souls ami que me plouroun ! lou chin e lou Tistou, »
« uno bestio e un paoure innoucent ! »

« Se m'aimoun, es pa qu'agoun forço à perdre emé ieu ! »
« Ai douna a l'un mai de cop de pé que de crosti, a l'autre »
« mai de calotto que de coumplimen. Iè deù agudre un »
« biai per faire espéli l'amour. Ségur ! l'estacamen deù »
« véni de pus aut, dès que fenno, enfan, vèsin s'esparki- »
« houn coumo li rousset d'uno garbo desliado e qu'un »
« drole estranger em'un chin s'en sentoun sarra jusqu'à »
« l'âmo ! »

El oussi se sentié sarra, esquicha, uscla ! Si car tremblavoun ! Pau à pau de goutto de suzour perléjavoun sus tout soun cor e ou momen que crésié d'ana failli per de bon, l'alén s'espandigué din sa bouco, siblé à través li dent, lis ieul s'empliguèroun de jour e de vido, li dé s'estirèroun coumo lis arpio d'un cat que se drévéio, la testo boulégué e noste malaou annoncé sa révengudo en gulant coumo un sauvage !

VI

Touti en d'aquel bru mountèroun, panti, cridant ou miracle. Mai ourias ris d'espicha de [proche la mino d'un chacun.

« Vous esfraiés pa ! fasié Guïaume, de sa vois dou-
» lento ! Aco sera pa mai ! Soulamen la pel me brulo !
» Vite, lou médécin per amourti aquel fio ! Despachas-
» vous ! »

Boutas ! quand lou bon diou ressuscité, es a pensa que végué à soun entour mai de joïo que meste Guïaume !

Mai noste malaou se soucitavo pa gaire di pensado dis autre. Au bout de iue jour, ségué sus pé.

Quand ané ben, réprengué soun traçané coumo de davan !

Visqué d'espargne, de carcul coum'avié toujours fa ! — La vido es pa facho per bada, per s'amoulouna ou per foutimasseja i bestije de l'autre mounde, en de pensamen de foutraou sus l'affecioun di gent ou sus li mistèro que vous escapoun ! Fau lissa aqueli foulastrige i pesco-luno !

Oussi res, autour de Guïaume, se récounégué pa de gis de chanjamen.

Semblavo qu'avié tout oublida.

Pamen, un jour que lou chin ié lippavo la man et qu'a chaco cop de lengo de la bestio, ié mountavo ou cervel, un flo di pensado que l'avien bouiversa din sa malautié :
« Boudiou ! fagué Guïaume esfraya, coumo duviei tira
» d'aigo per pantalïsa aquelis idéïasso ! Crésiei pa être
» esta tant malaou ! »

Décès de M. René DELOCHE

membre résidant

Inspecteur général des ponts et chaussées en retraite

le 2 mars 1914

Nous adressons ici un souvenir ému à notre cher et vénéré confrère M. Deloche, ancien Inspecteur général des ponts et chaussées, membre résidant de l'Académie de Nîmes depuis le 27 février 1875, décédé le 2 mars 1914.

L'Académie de Nîmes a été représentée aux obsèques de M. Deloche par son Président et bon nombre des membres de l'Académie, mais en conformité avec les vœux exprimés par le défunt, aucun discours n'a été prononcé sur sa tombe. Ses vertus et ses mérites mieux que les plus beaux discours suffisent à garder sa mémoire de l'oubli.

OBSÈQUES

DE

M. Edgard DE BALINCOURT

le 26 mars 1914

DISCOURS

DE

M. Armand COULON

président

« Messieurs,

» A quelques semaines à peine d'intervalle, notre compagnie doit porter un double deuil. Après M. René Deloche, nous perdons M. de Balincourt son ami, son émule dans la même foi et l'accomplissement des mêmes devoirs. De ceux-ci je ne veux et ne puis retenir que le lien de respectueuse et cordiale estime par lequel nous étions unis à un confrère qui nous donna avec une scrupuleuse fidélité les fruits de ses labeurs, de son érudition, de l'épanouissement intellectuel de son âge mûr et de sa robuste vieillesse. M. de Balincourt appartenait à l'Académie de Nîmes depuis 29 ans.

» Dans ses premiers travaux retentirent encore les échos de cette gloire militaire pour laquelle s'était passionné le brillant officier de spahis.

» Avec quelle vibrante sympathie, il nous a conté jadis les prouesses du général suédois Valentin Dalhdorf, le maître de la cavalerie sous Charles XII, un des héros de l'épopée septentrionale, préface de notre grand cycle napoléonien, comme lui tour à tour glorieuse et tragique. Mais quelque attrait qu'éveillât en l'écrivain l'histoire

militaire, il semble qu'à mesure que s'avançaient les années, M. de Balincourt ait marqué une prédilection pour des sujets d'un caractère plus intime et plus familial. Puisant, comme on l'a indiqué à une de nos séances, dans les trésors d'une riche bibliothèque personnelle, dans les archives particulières que des confrères amis tel que le regretté marquis de Valfons mettaient à sa disposition, il excellait à découvrir le document intéressant et à le mettre en œuvre dans des pages où se révélaient l'élégance de son style et la distinction naturelle de son esprit.

» Combien mélancolique mais aussi attachante et instructive la tâche qui consiste à faire revivre dans leur cadre antique, avec le lot varié de joies et de douleurs qui est celui de l'humanité, de modestes figures donnant le reflet exact d'une société disparue. C'est l'œuvre qu'entreprit notre confrère lorsque, compulsant par exemple, les livres de raison des de Merles de Beauchamp, il nous retraçait l'image, au xvi^e et xvii^e siècles, d'une famille, composée, à un moment de son histoire, de 27 enfants, essaimant à travers l'ancien Comtat-Venaissin, la Provence et jusqu'aux rivages de l'île de Rhodes. — Mais si l'érudit excitait au plus haut point notre intérêt, quel charme émanait de son exquise courtoisie. Elle associait un mélange de finesse et de parfaite éducation à laquelle l'ornement de l'esprit ajoutait la plus brillante des parures. Depuis plusieurs mois déjà, l'absence de M. de Balincourt de nos séances où il avait coutume d'apporter une assiduité attentive et souriante laissait présager le dénouement fatal.

» Cependant la venue des ombres qui approchaient ne pouvaient émouvoir son âme pieuse et son cœur de soldat. Certes, en ces funèbres cérémonies, il n'est pas possible d'écarter le voile de tristesse que projette toujours l'image de la mort, mais n'est-il pas permis aussi d'éprouver un sentiment de réconfort, en rendant le suprême hommage à une vie tout entière consacrée au culte de l'honneur ? »

OBSÈQUES

DE

M. Alexis LA HAYE

le 3 avril 1914

DISCOURS

DE

M. Armand COULON

président

« Messieurs,

» Le vœu que je formais en prenant à l'Académie de Nîmes, possession du siège de Président que, suivant l'ordre de nos traditions aurait dû occuper cette année, M. Alexis La Haye, a été cruellement déçu. Huit jours après avoir rendu les derniers devoirs à M. de Balincourt, la même cérémonie funèbre nous réunit autour du cercueil du confrère qui représentait dans notre Compagnie une des formes les plus nobles de l'art.

» De cette haute et fine silhouette qui, pendant près d'un quart de siècle, s'est détachée sur notre ciel, je ne puis tracer qu'une restreinte et imparfaite esquisse. Aux membres de la Société des Amis des Arts, aux savants maîtres qui gravitaient autour du chef de l'école, il sera plus tard réservé d'exprimer, avec toute la compétence et l'autorité de leur propre talent, les qualités éminentes de l'artiste, de rappeler par quelles œuvres son nom et son souvenir mériteront d'être conservés. Mais il a été possi-

ble même aux profanes, d'apprécier à l'aide de quelle rigoureuse discipline servie par des dons naturels, M. La Haye avait pu associer l'harmonie de la couleur à la sobriété et à la précision du dessin. Comme les grands maîtres, il a su animer la représentation du visage humain de l'expression d'une originalité bien accentuée et vivante. Il me souvient qu'à l'occasion d'un envoi fait par M. La Haye à un salon parisien, un chroniqueur de notre ville avait relaté avec justesse, ce trait particulier du peintre. « Comme il a admirablement rendu, disait-il, au sujet du portrait d'une charmante fillette, le regard profond et sérieux — presque un regard de femme — dans un visage d'enfant ».

« Quand un artiste, musicien ou peintre, n'est pas l'ouvrier d'un art unique et que chez lui le technicien est doublé d'un lettré et d'un écrivain, il fait passer dans son style des vibrations ou un coloris que les simples humanistes sauraient difficilement obtenir.

« M. Eugène Fromentin a brillé comme un exemple mémorable de cette supériorité et la postérité se demande encore si elle doit décerner la palme au peintre ou à l'écrivain d'*Un été dans le Sahara*.

« M. La Haye appartenait à cette lignée et était doué de ces dons variés et éclatants. Absorbé par ses travaux professionnels, il n'a pu faire à notre Compagnie que des communications trop rares ; mais chaque fois que l'écrivain est apparu, soit qu'il évoquât la belle et sereine figure de l'architecte Henri Revoil, soit qu'il tressât une couronne à son disciple préféré, si prématurément soustrait à la renommée, Fernand Janin, nous avons admiré la finesse et la pureté de la langue, la hauteur et le charme de sa pensée chez le serviteur fidèle de l'idéal. Mais je m'en voudrais de trop m'arrêter, quelque remarquables qu'ils aient été, sur les mérites intellectuels de notre confrère, en paraissant négliger les qualités de son cœur généreux. S'il n'a pu donner à nos travaux le concours qui les eût parés du lustre de son érudition artistique, jamais il n'a fait défaut aux séances de commission où se discutent les titres des candidats aux bourses et

encouragements divers dont il nous est permis de disposer. Avant de devenir nos pupilles ou nos lauréats ses élèves trouvaient dans la sollicitude de leur maître le plus éclairé des patronages.

» Il y a trois jours, j'ai reçu une lettre dictée par lui, dans laquelle il faisait appel à la bienveillante équité de l'Académie, en faveur d'une jeune aquarelliste dont il signalait le mérite en des termes portant la marque de son sens, de sa mesure et de son tact extraordinaire. La signature y est apposée avec fermeté, par cette main que bientôt après la mort allait glacer. Ainsi la dernière page qui a reflété la délicatesse de son style et de ses sentiments aura été une œuvre de vigilante bonté.

» Nous avons rendu un juste hommage à l'artiste éminent, à l'écrivain distingué, mais, à cette heure suprême ne serait-il pas plus simple de résumer l'éloge que nous devons à la mémoire d'Alexis La Haye, en disant : « Ce fut un homme de bien ! »

ALLOCUTION PRONONCÉE

le 6 novembre 1914

PAR

M. le Président COULON

SUR

M. Marcellin CLAVEL

Messieurs,

Lorsqu'il y a trois semaines à peine notre Académie reprit ses travaux, après la période qu'on appelle d'ordinaire celle des vacances et qui, cette année, se composa d'une suite d'heures troublées par les préoccupations patriotiques et les angoisses privées, il fut décidé que, sans interrompre le cours de nos prochaines séances, le nombre en serait réduit. Une voix s'éleva cependant pour demander qu'aucun changement ne fut apporté à nos règles habituelles. C'était celle de notre cher et vénéré doyen M. Marcellin Clavel, et nul d'entre nous n'a été surpris de cette nouvelle manifestation de l'activité persistante de son esprit et de ce témoignage de la fermeté de son âme. Parvenu presque aux extrémités de la durée de la vie, notre confrère n'a pas connu ces brumes qui viennent trop souvent assombrir le soir des belles et longues journées.

Son intelligence n'avait rien perdu de sa lucidité, et les terribles événements dont il ne lui a pas été permis de connaître l'issue avaient en lui un spectateur attentif et réfléchi, plein de confiance dans le succès de la plus noble des causes.

Sa pensée aimait à interroger les problèmes de l'histoire, à considérer la marche de l'humanité, à travers les

voies douloureuses, vers l'idéal de souveraine justice. C'est surtout à ces études historiques d'un si puissant intérêt que notre confrère avait consacré des loisirs remontant à une époque déjà lointaine, après une laborieuse et très honorable carrière commerciale que le suffrage de ses pairs avait couronné de la plus haute distinction. Son érudition, en matière de sciences économiques, rappelait l'expérience acquise par l'ancien président du Tribunal de commerce de Nîmes.

Pendant les trente-deux années durant lesquelles il a appartenu à notre Compagnie, M. Clavel lui a apporté par ses travaux dont plusieurs ont été lus à une date toute récente, un tribut aussi riche que varié. Nous aimions à nous faire illusion sur l'usure du temps, à ne considérer notre doyen que sous les apparences de sa jeunesse intellectuelle. Il n'a pas senti le déclin.

Sa tendresse pour les siens, bien qu'elle ait été durement éprouvée, il y a quelques mois, par la perte d'une compagne d'élite, sa piété éclairée, sa foi patriotique lui ont servi de réconfort jusqu'au dernier jour ; j'ajouterai aussi son affection pour ses confrères de l'Académie qui la lui rendaient amplement et qui déposent aujourd'hui sur sa tombe leur hommage respectueux et attendri.

NOTICE

SUR

M. le Chanoine NICOLAS

PAR

M. le Chanoine Albert DURAND

membre résidant

Messieurs et chers confrères,

La première perte que notre Compagnie ait eu à déplorer dans ses rangs depuis le début des hostilités a été celle de M. le chanoine César-Auguste Nicolas, frappé par la mort le 10 août 1914. Notre vénéré confrère appartenait depuis vingt ans à l'Académie de Nîmes, il y était entré à titre de membre non résidant en 1894, et lorsque, en 1908, l'âge et les infirmités le forcèrent à quitter le ministère paroissial, il vint occuper le siège que nos statuts lui accordaient. Vous l'avez tous connu, Messieurs, et vous avez apprécié sa courtoisie, son amabilité, son caractère ouvert, ferme et loyal. Tant que sa santé le lui permit, il se fit une fête d'assister à nos séances et de nous lire quelque-une de ses productions. Au printemps qui précéda la guerre, profitant d'un répit que lui laissait la maladie, il vint pour la dernière fois au milieu de nous et donna lecture d'un mémoire sur l'abbé Cassagne, une des victimes de Boileau, mémoire qu'il avait écrit pour répondre à une demande d'un étudiant allemand.

..*

M. le chanoine Nicolas a été incontestablement un des membres de l'Académie qui ont le plus produit pendant le dernier quart de siècle. C'est au presbytère de Gêno-

lhac, pendant les neuf ans où il administra cette paroisse (1883-1892), que s'éveille sa vocation historique et le premier ouvrage qu'il mit au jour fut le *Couvent des Dominicains de Génolhac* (1890). Cet ouvrage qui devait lui ouvrir les portes de notre Académie nous montre les idées directrices qui inspireront désormais les recherches et le labeur de notre confrère « reconstruire, dit-il, l'histoire du passé en remontant aux sources, tel est le travail qui se fait aujourd'hui sur tous les points de la France, avec un zèle infatigable et une fiévreuse ardeur. L'histoire, en effet, ne peut être sérieusement écrite qu'à la lumière des documents originaux et des preuves authentiques. » Voilà donc l'excellent ami qui, sans négliger les devoirs de sa charge, va maintenant occuper ses loisirs à fouiller, avec une persévérante et louable ténacité, les minutes des notaires, les chartriers des anciennes familles, les registres communaux, les archives départementales, les grandes bibliothèques. Dans cette recherche passionnée, la récolte fut abondante. Mais loin de ressembler à ces avarés qui cachent jalousement leurs trésors, M. Nicolas, après avoir découvert une pièce importante ou déchiffré un difficile grimoire, se plaisait à faire part au public du fruit de ses trouvailles. *La Revue du Midi*, les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, le *Bulletin du Comité de l'Art chrétien*, offrirent une généreuse hospitalité à ses communications et accueillirent avec complaisance diverses pièces intéressantes qu'il avait eu la bonne chance de découvrir. Plusieurs de ces pièces furent publiées telles quelles avec les annotations nécessaires, à titre de documents. D'autres, et c'est le plus grand nombre, servirent de trame solide à divers ouvrages. On peut classer d'une manière méthodique les travaux de notre confrère en les rapportant aux chefs suivants : sa famille, Génolhac et Saint-Gilles où il fut successivement curé, l'histoire religieuse du diocèse.

Le second ouvrage de M. Nicolas : *L'Histoire du Grand Couvent des Dominicains de Marseille* (1894) a été inspiré par un sentiment familial, un de ses neveux étant entré dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, l'intérêt qu'il

lui portait s'étendit à tous les fils de saint Dominique. C'est encore l'amour de sa parenté qui lui fit publier : *Une famille de Sommiérois* (1904). Né à Sommières (27 septembre 1836), il avait pour bisaïeul le major Brugère, né lui aussi dans la petite ville des bords du Vidourle, devenu chirurgien en chef de l'armée d'Italie sous Bonaparte, et pour grand oncle le fils de ce chirurgien, le général Brugère, dont le nom est gravé sur l'Arc de l'Étoile et sur le monument des Enfants du Gard de la place d'Assas. M. le chanoine Nicolas considéra comme un pieux devoir de faire revivre la mémoire de l'illustre chirurgien des armées de la Révolution, et laissa à son cousin le comte Brugère, sous-intendant militaire, le soin d'écrire la biographie du brillant général de cavalerie du premier Empire. A cette occasion, rappelons qu'un article de M. G. Maurin, dans la *Revue du Midi*, amène la découverte et la publication du *Journal d'un voyage en Flandre* du chirurgien Brugère.

Pendant son séjour dans les Cévennes et au cours de ses recherches sur les Dominicains, M. Nicolas avait réuni une foule de matériaux sur le pays ; il les mit en œuvre pour composer une *Histoire de Génolhac* (1896).

Mais c'est Saint-Gilles qui va devenir l'objet des recherches de notre confrère, pendant son fécond ministère de seize ans dans cette grande et importante paroisse (1892-1908). Saint-Gilles avec sa célèbre église romane, avec son monastère abbatial, sa collégiale, son Grand Prieuré des chevaliers de Malte, Saint-Gilles avec tous ses antiques souvenirs méritait bien d'exciter la curiosité de l'historien et de l'érudit. Voici que M. Nicolas se met à fouiller avec un zèle nouveau, avec une activité inlassable ; de nombreuses et intéressantes publications vont nous faire apprécier ses découvertes.

Depuis le début du XII^e siècle, Saint-Gilles était le siège d'un Grand Prieuré de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, plus tard de Saint-Jean de Malte. Ce Grand Prieuré, un des plus importants de l'Ordre, comptait 54 commanderies. Ses annales offrent le plus haut intérêt et se trou-

vent liées à l'histoire générale du Midi et à la généalogie d'un très grand nombre de familles nobles. Il a donné lieu aux ouvrages suivants de notre confrère :

Le manuscrit de Jean Raybaud (1903);

Histoire des Grands Prieurs et du Prieuré de Saint-Gilles, 3 vol. in-8° (1904-1909). Cet ouvrage a paru tout entier dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, avec une subvention du Ministère de l'Instruction publique; il fut honoré d'une médaille d'argent par le Congrès archéologique de France, dans sa session d'Avignon (1909). Les deux premiers volumes sont la reproduction fidèle de la copie du manuscrit de Jean Raybaud, conservée à la Bibliothèque Méjanès, d'Aix, copie probablement unique. Le troisième volume est de notre confrère et fait suite au manuscrit de Jean Raybaud (1751-1806) :

Cinq chartes du XII^e siècle du Mas-Thibert;

Le Grand Prieuré de Saint-Gilles et la Côte d'Azur (1910);

Le Grand Prieuré de Saint-Gilles et l'Esplanade de Nîmes (1910);

Inventaire du Grand Prieuré de Saint-Gilles.

L'église abbatiale a fait l'objet des publications suivantes :

Construction et réparations de l'église de Saint-Gilles (1900);

Notes de M. Delmas sur l'église de Saint-Gilles (1903);

Bail de la réédification de l'église de Saint-Gilles en 1650;

Peintures murales et châsse de Saint-Gilles au XII^e siècle (1908).

Dans diverses brochures, M. Nicolas a reconstitué l'histoire du *Couvent des Frères Mineurs*, de la *Léproserie du Prieuré de Sainte-Madeleine* et des sept paroisses que comptait jadis la ville de Saint-Gilles. Il eut la joie de voir le résultat de ses recherches confirmé par un tableau de la *National Galley* de Londres représentant l'ermite *Ægidius* en présence du roi Wamba et, dans le lointain, la cité de Saint-Gilles où se dessinent les tourelles du Grand Prieuré et les clochers des diverses églises,

toutes situées aux emplacements indiqués par les pièces d'archives.

A l'histoire religieuse de la ville se rattachent des documents sur l'*Erection de la Confrérie du Rosaire en 1657* et *Deux lettres de M^{sr} Cortois de Balore*, évêque de Nîmes, adressées de l'exil, l'une au curé de Saint-Gilles, M. Mathieu, l'autre aux vicaires les abbés Clavière et Boissin (1).

La ville de Saint-Gilles a eu le malheur de souffrir des dissensions civiles et religieuses du xvi^e et du xvii^e siècle. A ce sujet, M. Nicolas a publié les opuscules et ouvrages suivants :

Gravure de la surprise du camp catholique, en septembre 1562, par les Protestants ; Brochure de 1622 sur la *Prise de la ville de Saint-Gilles en Languedoc par les catholiques* ;

Les débuts de la Réforme à Saint-Gilles, d'après un acte notarié du 27 mars 1561 ;

Trois actes notariés relatifs aux guerres de religion dans Saint-Gilles en 1616.

La Réforme à Saint-Gilles depuis ses débuts jusqu'à nos jours d'après des documents inédits (1545-1900), 1 vol. in-8^e de 237 pages, 1912.

Dans sa chasse aux documents, M. Nicolas trouva un curieux *Inventaire des biens meubles existant dans une maison de Saint-Gilles au milieu du xvi^e siècle*. Cette pièce, publiée comme tant d'autres dans le *Bulletin du Comité de l'Art chrétien*, offre un certain intérêt soit au point de vue philologique, soit au point de vue de la valeur des objets mobiliers de cette époque.

(1) M. Nicolas a cru à tort que ces lettres sont relatives au serment de liberté-égalité prescrit par les lois des 14 et 15 août 1792 ; elles visaient la promesse de *fidélité aux lois de la République* exigée des ministres du culte par le décret du 11 prairial an III (30 mai 1795) et le serment imposé par la loi du 7 vendémiaire an VII (29 septembre 1795), ainsi conçu : « Je reconnais que l'universalité des citoyens est le souverain et je promets soumission aux lois de la République. »

Saint-Gilles a donné naissance à deux hommes illustres, le B. Réginald et Gui Fulcodi, bien dignes d'attirer l'attention et de provoquer les recherches d'un historien. M. Nicolas prouva dans deux *Mémoires* que le B. Réginald, le célèbre professeur de droit de l'Université de Paris, le frère prêcheur aussi remarquable par son éloquence que par sa sainteté, avait réellement vu le jour dans la cité de Saint-Gilles. Mais la gloire la plus éclatante de l'antique Héraclée, après le saint ermite grec qu'elle abrita et auquel elle doit son nom moderne, c'est incontestablement Gui Fulcodi, proclamé par ses contemporains « la lumière du droit et le prince des jurisconsultes », le sage conseiller et le commissaire enquêteur de saint Louis, Gui Fulcodi qui, devenu pape sous le nom de Clément IV, mérita l'admiration de tous par la simplicité de ses mœurs, son horreur du népotisme, sa prudence dans le gouvernement spirituel, son habileté à favoriser les intérêts de la France en sauvegardant les intérêts du Saint-Siège. Comment l'étude d'un si grand personnage n'aurait-elle pas tenté M. le doyen de Saint-Gilles ? Aussi, après plusieurs années de labeur, M. Nicolas donnait-il au public la biographie du pontife français sous ce titre : *Un Pape Saint-Gillois, Clément IV dans le monde et dans l'Eglise* (1 vol. in-8° de 651 pages, Nîmes, 1910). Dans cet important ouvrage, l'auteur suit son héros dans les diverses étapes de sa carrière, et nous le présente successivement comme avocat, juge, clerc enquêteur, évêque du Puy, archevêque de Narbonne, cardinal évêque de Sabine, légat en Angleterre. Ensuite, à l'aide des écrits du Pontife, il étudie Clément IV dans ses rapports avec sa famille, ses amis, la ville et le monastère de Saint-Gilles, le roi saint Louis, les savants, l'Université, le clergé, les ordres religieux, les divers monarques de l'Europe, les banquiers italiens. Nous voyons le pape donnant l'investiture du royaume des Deux-Siciles à Charles d'Anjou, substituant ainsi dans la péninsule italienne l'influence française à l'influence germanique, prodiguant au prince français de sages conseils qui, mieux suivis, auraient maintenu à Naples et en Sicile la

domination angevine. M. Nicolas démontre que Clément IV fut absolument étranger à la mort de Conradin, contrairement à l'affirmation de quelques historiens postérieurs. L'appendice de l'ouvrage contient deux pièces latines rares, du plus haut intérêt : *Les quinze réponses de Gui Fulcodi aux questions des Inquisiteurs* et la *Relation de sa légation en Angleterre*.

Pour ce travail fortement documenté, l'auteur a largement puisé, pour la première partie, aux sources connues de l'histoire générale et de l'histoire du Languedoc, et pour la seconde partie, au *Thesamus novus anecdotorum* de dom Martène et dom Durand et au *Registre* de Clément IV publié par M. Edouard Jordan.

Le studieux curé a couronné ses œuvres sur sa paroisse par *Une nouvelle histoire de Saint-Gilles* (1912), livre de vulgarisation écrit d'après les notes hagiographiques de son prédécesseur M. le curé d'Everlange, et les documents historiques de M. Goïffon, vicaire général, ancien président de l'Académie de Nîmes.

La plupart de ces monographies offrent de l'intérêt pour l'histoire religieuse ou pour l'histoire générale, mais il faut en signaler encore deux qui visent surtout l'histoire de notre diocèse ; *Notre-Dame de Laval et son pèlerinage* (1912) *Biographie de Mgr de Grillet, évêque d'Uzès et ses ordonnances épiscopales* (1912), enfin un troisième entièrement achevé mais resté inédit : *Mgr Cohon, évêque de Nîmes*.

Si l'on ajoute que M. Nicolas a édité la deuxième partie des *Monographies paroissiales de l'arrondissement d'Alais*, de M. Goïffon et donné à l'Académie le compte rendu d'un ouvrage de M. Charles Roux sur les fêtes arlésiennes en l'honneur de Mistral, nous aurons, sauf erreur, la nomenclature complète de ses copieuses et savantes productions.

..

La longue énumération que je viens de faire nous montre combien fut active la vie de notre vénéré confrère. Sans rien négliger de ses devoirs professionnels, tout en donnant ses soins dévoués à l'instruction reli-

gieuse des enfants, à la visite des malades, à la direction des associations et confréries paroissiales, tout en préparant consciencieusement ses prédications pastorales, le curé-doyen de Génolhac et de Saint-Gilles trouva le temps de se livrer à de longues et patientes recherches historiques, de publier des pièces intéressantes, de composer de nombreux ouvrages où l'on doit reconnaître la sincérité et la bonne foi de l'auteur en même temps que la richesse et la sûreté de la documentation. Quand l'heure de la retraite sonna pour lui, elle ne fit que stimuler sa noble passion pour l'étude du passé et lui permit, en venant prendre part à vos travaux, de faire apprécier par notre Compagnie ses qualités personnelles. Le nom de M. le chanoine Nicolas méritera d'évoquer toujours parmi nous le souvenir d'un confrère aimable et courtois, d'une grande dignité de vie, d'un labeur constant et inlassable. Par son amour ardent de la vérité historique, le regretté défunt a réalisé la belle devise :

« Vitam impendere vero »

OBSÈQUES

DE

M. Paul CLAUZEL

le 17 décembre 1914

DISCOURS

DE

M^e Victor ROBERT

bâtonnier

« Messieurs,
» Mes chers confrères,

» Voici quelques mois à peine, nous rendions les derniers devoirs à notre cher et regretté doyen Augustin Gauthier. C'est aujourd'hui encore l'ainé de notre Ordre que nous perdons. Et ce funèbre départ, qui nous met tous en deuil, apporte à votre doyen nouveau un mélancolique avertissement. Mais cette dignité de doyen, à laquelle l'ordre de la nature nous appelle pour une durée si courte, a des charmes très doux qui viennent de l'affectueuse déférence dont vous avez coutume d'entourer vos anciens. Qui le sait mieux que moi ? Notre confrère, notre bâtonnier Paul Clauzel le savait aussi, et il a goûté complètement la douceur de vieillir, aimé et honoré, au sein de cette famille cordialement unie que forme notre barreau.

» Il nous avait donné le meilleur de sa vie, et c'est depuis un demi-siècle, exactement depuis quarante-neuf ans, qu'il nous appartenait. Fils d'un officier ministériel

hautement considéré, il a été tout jeune initié aux affaires, et il a pu se faire rapidement et facilement, une solide éducation professionnelle.

» Dès que son intelligence et sa volonté avaient pris conscience d'elles-mêmes, dès qu'il avait pu jeter sur le monde et sur la vie ce regard souvent inquiet et hésitant, du nouveau venu qui cherche sa voie et veut marquer sa place, sa décision s'était fixée. Il s'était juré d'être avocat. Il a profondément aimé notre belle profession, avec une fidélité qui ne s'est jamais démentie.

» Il y apportait de précieuses qualités de compétence juridique, de justice et de modération d'esprit, qui se faisaient jour dans une langue de belle tenue, claire et mesurée. Il y apportait un souci toujours en éveil de la dignité de l'homme et de l'impeccable correction de de l'avocat.

» Scrupuleux observateur de nos meilleures traditions et des règles salutaires qui paraissent nous gêner parfois, mais qui en réalité nous soutiennent et nous protègent, il est de ceux que nous nous plaisions à rappeler souvent dans notre Conseil de l'Ordre, même alors que, pris par d'autres soins, il avait volontairement diminué son activité professionnelle. Il y représentait avec autorité les principes et les mœurs, et il rappelait les exemples des maîtres éminents d'autrefois, qu'il avait connus, admirés, et à la grande école desquels il avait formé sa conception de l'avocat.

» Il ressentait profondément que notre profession honore celui qui l'exerce avec loyauté, et, par un juste retour, il a pour sa part contribué à la maintenir au rang de considération et d'estime que méritent sans doute l'indépendance et le dévouement qu'elle nous enseigne et les services qu'elle nous permet de rendre.

» On peut même dire que, dans sa pensée, elle conservait quelque chose du lustre qui s'attachait à l'ancienne noblesse de robe. Il aimait d'un véritable amour, pour tout le glorieux passé qu'elle représentait à ses yeux, sa robe d'avocat. Nous étions tous certains qu'il ne s'en séparerait qu'avec la vie.

» Et quel bon et bienveillant confrère nous avons en lui ! Nous sommes parfois sujets à nous laisser entraîner (oh, pour peu d'instant seulement) par notre instinct ou nos habitudes de combattivité, même lorsque doivent tomber les effervescences de la barre, et que nous nous retrouvons dans la tranquille familiarité de notre bibliothèque : je n'ai pas souvenir que Clauzel, dont j'ai été le confrère, l'ami et le témoin depuis qu'il était encore au stage, ait jamais eu un conflit ou même un simple froissement avec aucun d'entre nous. Il prenait certainement sur lui pour satisfaire aux nécessités de la lutte qu'impose l'audience, mais il quittait ses armes en même temps que sa robe, et se montrait ce qu'il était, un pacifique.

» La part de sa vie qu'il n'a pas donnée à sa famille ou à l'ordre, il l'a employée à des fins toujours nobles et désintéressées. Il était attaché aux œuvres de l'intelligence, à tout ce qui tient aux belles-lettres, à l'art, à l'éducation, au bien public. Et par la multiplicité de ses travaux et de ses dévouements, il était devenu vraiment ce que nous sommes convenus d'appeler une figure nimoise.

» Nous espérons le conserver longtemps, il ne se plaignait jamais de sa santé. Et c'est sans avoir averti que la mort nous l'enlève.

» Il y a si peu de jours qu'il nous faisait encore à la Bibliothèque sa visite quotidienne. Avec quel cœur il y prenait part à nos causeries, dans lesquelles les affaires n'ont plus de place, et que domine le tragique souci de l'heure présente. Là s'expriment nos deuils, nos deuils si douloureusement multipliés, car ce ne sont pas seulement des doyens qui nous quittent, et nous avons à pleurer les jeunes héros que notre Ordre a déjà donnés à la sanglante hécatombe. Là s'expriment notre indéfectible confiance et notre attente des jours réparateurs.

» Notre ami Clauzel ne les verra pas !

» Laissez-moi dire que parmi les sentiments de tristesse et de regret que m'inspire sa mort, se place une pitié pour celui qui part avant la fin du drame atroce, poignant et sublime qui fait palpiter nos cœurs, avant la

solution du solennel problème auquel sont suspendues la vie et la dignité de la patrie, avant d'avoir acquis, dès ici-bas, la certitude et la joie, la joie cruelle, mais bénie, qu'au prix de tant de sang et de larmes, va renaître une France rajeunie, glorieuse et respectée.

» Je dépose sur la tombe de notre bien-aimé confrère, à titre de dernier adieu, cette fleur de nos suprêmes espérances ».

DISCOURS

DE

M. Armand COULON

président

prononcé aux obsèques

DE

M. Paul CLAUZEL

le 17 décembre 1914

« Messieurs,

» Je ne sais quelle destinée tragique a associé en cette année de grande épreuve nationale le sort funèbre qui échoit à tant de victimes glorieuses sur les champs de bataille au redoublement de deuils qui ne cessent de frapper notre paisible Compagnie. Dans le court espace de temps où nos statuts ont renfermé l'exercice de la charge présidentielle, celle-ci m'amène pour la sixième fois (fait unique, je crois, dans nos annales académiques), au bord de la tombe d'un confrère alors que même pour les plus âgés, la persistance de leur jeunesse intellectuelle semblait permettre l'espérance d'un plus long avenir.

» De toutes ces pertes aucune ne pouvait nous être plus sensible que celle du dépositaire de nos traditions, de l'homme si distingué qui par son inlassable application à ses devoirs, la merveilleuse lucidité de son intelligence, nous donnait l'illusion qu'il justifierait son titre, et serait notre secrétaire perpétuel. Pendant près de vingt années, M. Paul Clauzel a été l'âme de l'Académie de Nîmes toujours soucieux d'entretenir son renom dans le monde savant. L'éducation professionnelle de notre

confrère avait fait de lui un jurisconsulte : mais dans quelle mesure son horizon s'était élargi ! Quelle variété et quelle souplesse dans l'étendue de ses connaissances ! Si les labeurs de l'érudition ne rebutaient pas son zèle, combien il se complaisait dans sa région favorite des beaux-arts ! Critique avisé en peinture, il a su faire revivre les grâces charmantes du XVIII^e siècle en invoquant la figure du nimois Charles Natoire, directeur de l'Académie de France à Rome durant la longue surintendance du marquis de Marigny. Mais dans ce domaine privilégié des arts, c'est la musique qui recevait les marques toutes particulières de la prédilection de notre confrère. Il s'y révélait non plus simple critique, mais comme un technicien, un compositeur à qui l'inspiration suggérait des formules heureuses, et nos mémoires retiennent de savoureuses études sur Ferdinand Poise, Jules Duprato et « Gounod au pays de Mireille ».

» Ce bref rappel des titres littéraires et artistiques de Paul Clauzel ne donnerait qu'une notion trop imparfaite de l'œuvre académique qu'il a accomplie si je n'insistais sur la tâche qu'il a considérée lui-même comme le devoir le plus important de sa fonction : je veux parler de ses rapports annuels sur le résultat de nos concours et l'allocation des subsides dont la générosité des Jules Salles, des Maumenet, des Ernest Sabatier, permit à l'Académie de disposer en faveur de ceux de nos jeunes concitoyens auxquels les promesses du talent ont été mieux prodiguées que les ressources de la fortune. Avec quelle sollicitude le rapporteur suivait les étapes modestes et brillantes de nos pupilles, nul de nous ne l'a ignoré, et le public même de nos séances annuelles a pu l'observer. Ainsi s'est écoulée cette existence dont nos regrets accompagnent la fin. « Qu'il me soit permis, pour résumer les traits qui ont distingué la physionomie de notre secrétaire perpétuel de dire qu'il fut un parfait représentant de l'esprit dont s'inspirent nos sociétés provinciales. Certes ces modestes compagnies ne sauraient prétendre à une notoriété éclatante ; mais elles gravitent autour du grand foyer de la science nationale : comme lui, elles

entretiennent le culte de toutes les recherches qui peuvent ennoblir l'humanité. Ce n'est point sous couleur de science positive et de culture privilégiée une régression vers une sorte d'âge de fer qu'elles poursuivent, mais une occasion toujours plus haute à un idéal de justice et de pure lumière.

Nous devons saluer avec un profond respect la mémoire du confrère qui fut toujours fidèle à cet idéal ! »

Décès de M. Elie MAZEL

le 15 mai 1915

DISCOURS

DE

M. Armand COULON

président

« Messieurs,

» Il y a quelques mois à peine, l'Académie de Nîmes ceignait une double couronne. Ses deux doyens, deux octogénaires assidus à ses séances, ne laissaient passer aucune occasion de témoigner que l'âge n'avait pas éteint le foyer toujours lumineux de leur activité intellectuelle, et nos hommages affectueux et déférents aimaient à associer les noms de Marcellin Clavel et du docteur Elie Mazel. La même destinée qui les avait préservés des déchéances ordinaires de la longévité les a unis dans la sérénité d'une mort attendue sans défaillance.

» M. Elie Mazel appartenait à notre Compagnie depuis trente-deux ans. Bien qu'il ne fut pas d'origine nimoise, il avait contracté avec l'antique cité des liens indissolubles à la suite de son alliance avec la famille d'un des glorieux soldats de la Révolution et de l'Empire, le général Victor Merle, qui se distingua au cours de nos longues guerres autant par ses sentiments d'humanité que par les plus hautes vertus militaires.

» Lorsque le docteur Mazel prit rang, en 1883, parmi les membres résidants de l'Académie, il était en possession d'une clientèle importante, et son renom médical

avait atteint son apogée ; il put cependant dérober quelques loisirs à l'exercice d'une profession absorbante et apporter à ses confrères les fruits d'une culture qui s'étendait à tous les domaines de l'intelligence et du savoir. A cette époque son esprit était surtout hanté par les questions de l'ordre scientifique ou philosophique, et cette préoccupation se révèle dans ses remarquables études sur l'origine des théories pasteurienne et sur les altérations de la personnalité. Le lettré ne le cédait en rien au savant. Les notes sur un des poètes alexandrins, du v^e siècle, son rapport sur la publication d'une correspondance entre Lucilius et Sénèque ont témoigné de la diversité de son érudition et d'une connaissance sérieuse de l'œuvre et des idées du célèbre moraliste.

• Il semble qu'en vieillissant, par un phénomène qui n'est pas rare chez les natures bien douées, l'esprit de notre confrère se soit plutôt détourné des études austères pour prendre un ton plus libre et plus aisé. Il avait été dès sa jeunesse un des adeptes chaleureux du Mouvement de la Renaissance provençale et languedocienne inauguré au château de Fontségugne.

• Admirateur de Mistral, fervent disciple de Bigot, sa piété s'est étendue jusqu'aux plus modestes représentants du félibrige, et c'est grâce à ses soins, que seront préservées de l'oubli quelques poésies de l'ouvrier nimois Louis Bard. Mais le culte intellectuel de notre confrère, dans son extrême vieillesse, fut particulièrement consacré à sa ville d'adoption. « Personne mieux que le docteur Mazel, lit-on dans un de nos procès-verbaux, ne connaît les sites de la banlieue nimoise, les noms antiques ou actuels de nos collines, de nos puechs, de nos vallons. » Il aurait voulu que des voies de communications plus faciles et plus nombreuses en ouvrissent l'accès aux indigènes et aux étrangers désireux de les explorer et soumit à ce sujet une proposition à l'Académie dans la séance du 7 novembre 1906. Notre vénéré confrère savait découvrir dans l'âpreté de nos garrigues des sourires insoupçonnés des indifférents. Les résultats de ses explorations, les conclusions qu'il en tirait le mirent parfois en

contradiction (ce qui n'est pas pour surprendre) avec notre éminent et regretté confrère Maruéjol qui se plaisait à unir à la plus sûre érudition les fantaisies d'une débordante imagination. Et dans ces amicales controverses la verve du brillant improvisateur n'avait pas toujours raison de la bonhomie un peu narquoise de notre cher doyen. Cependant Nîmes et les vestiges de son passé n'avaient pu faire perdre à Elie Mazel le souvenir du Rouergue Natal. Toutes les fois que l'objet de ses travaux pouvait l'y convier, il aimait à nous transporter sur les hauts plateaux du Larzac ou dans les profondeurs des grottes de Nant, soit qu'il eut découvert des fragments de céramique gallo-romaine dans une visite à l'Hospitalet, ou qu'il signalât à notre attention des sépultures préhistoriques trouvées sur les bords de la Dourbie.

» Cette courte notice consacrée à la vie et à l'œuvre académique de notre confrère serait vraiment trop incomplète si je ne rappelais un des traits les plus originaux de cette intéressante figure. Catholique convaincu, le docteur Elie Mazel était doué de l'esprit le plus large et pratiquait toute l'indépendance compatible avec les exigences d'une stricte orthodoxie. Il nous en a donné plusieurs fois les preuves en présentant ses études sur la « Concordance des Écritures avec les découvertes modernes » et « le Nouveau Testament en face de la Critique Contemporaine ».

» Président de l'Académie en 1893, il avait prononcé le discours funèbre sur la tombe du pasteur Dardier et l'avait loué en termes élevés « de s'être toujours montré l'apôtre résolu de la tolérance religieuse et de la liberté de conscience. »

» L'excessive modestie de notre regretté confrère ne m'a pas permis de lui rendre, au nom de l'Académie, au moment de ses obsèques, l'hommage public que méritait sa mémoire. Mais j'ai considéré comme un devoir véritablement doux et pieux de rappeler en ces quelques lignes, pour qu'il en reste trace dans nos archives, le souvenir d'un homme de bien qui nous a honorés et dont ses fils, dignes de lui, ont le droit d'être fiers. »

Le Nimois
JACQUES DE CASSAGNES

une des victimes de Boileau

PAR

M. le Chanoine NICOLAS

membre résidant

Un jeune étudiant en philosophie de Paris et de Prague, qui prépare une étude biographique sur l'abbé de Cassagnes, m'a prié de lui faire connaître très exactement les nom, prénom de notre nimois, la date de sa naissance, de même ceux de son père et de sa mère, ses œuvres insérées dans le catalogue de la bibliothèque de Nîmes, surtout « l'ode à l'Académie française », ainsi que tous les documents des archives du Gard et de la bibliothèque de Nîmes, qui concernent Jacques de Cassagnes.

Je me suis mis aussitôt en quête de tout ce qui avait été écrit sur ce sujet, afin de répondre aux désirs de ce jeune étudiant.

Le résultat de mes recherches bibliographiques m'ont fait remarquer quelques erreurs historiques et quelques lacunes dans les diverses études consacrées à notre nimois Cassagnes soit 1^o par *Michel Nicolas*, dans son histoire littéraire de Nîmes parue en 1854, soit 2^o par *M. Gaston Boissier*, dans son intéressante notice sur l'abbé de Cassagnes, lue à la séance publique de notre Académie, le 99 août 1856, soit 3^o par *M. l'abbé Buisson*, dans son travail sur « les victimes de Boileau, l'abbé de Cassagnes » paru dans les numéros des 1^{er} avril et 1^{er} mai 1898 de « la Quinzaine ».

C'est pour rectifier ces erreurs et combler ces lacunes que j'ai écrit cette étude rectificative et complémentaire sur notre nimois Jacques de Cassagnes, une des victimes de Boileau.

Quoiqu'il ait été de l'Académie française, on ne se souvient guère ni de ses poésies, ni de ses traductions, ni de ses histoires. Son nom aurait vraisemblablement subi le même sort sans ces deux vers de Boileau :

Si l'on est plus au large, assis en un festin
Qu'aux sermons de Cassagne ou de l'abbé Cotin.

Cependant, avant que le poète satirique l'eut décrié, l'abbé de Cassagnes était un prédicateur renommé et suivi du beau monde. Il devait prêcher devant le roi, et l'honoraire de sa station n'était rien moins qu'un évêché, Un seul vers de Boileau malheureusement trop accrédité déconcerta son ambition et le fit mourir de chagrin.

Aujourd'hui on peut plaisanter avec plus d'assurance. Nos écrivains ont la tête plus forte. Quelques-uns méritent bien mieux la satire que l'abbé de Cassagnes et la savent supporter plus philosophiquement.

Mais quelle est la date certaine de la naissance de l'abbé Jacques de Cassagnes ?

Le registre des baptêmes de la paroisse Saint-Castor, côté U U, 2, dans l'inventaire sommaire des archives communales de Nîmes, rédigé par de Lamothe, en 1879, pouvait seul nous l'indiquer d'une manière sûre. J'ai donc cherché ce registre aux bureaux de l'Etat-Civil, à la mairie ; mais hélas ! ce registre a été introuvable. Le chef du bureau de l'Etat-civil l'a fait rechercher très soigneusement pendant plusieurs jours, et quelque temps après, il m'a fait dire qu'il ne l'avait pas retrouvé. Il manque donc à la collection complète. Et cependant il existait lors de la confection de l'Inventaire en 1879. De plus, M. Falgairolle, l'archiviste de Vauvert, savant généalogiste, nous a assuré qu'il l'avait vu et consulté dans le temps pour dresser la généalogie des Cassagnes. Depuis quand a-t-il disparu ? On l'ignore. Dans tous les cas, c'est une lacune très regrettable que j'ai cru utile de

signaler à l'Académie. C'est la seule qui existe dans les registres des baptêmes, mariages et décès catholiques, tandis que les registres des protestants et des israélites sont très complets ; les uns et les autres sont bien tenus et en ordre.

Pour fixer la date certaine de la naissance de Jacques de Cassagnes, j'ai dû recourir à Ménard, qui, dans le tome VI^e de son histoire de Nîmes, nous a donné de la page 240 à 243, avec une notice sur Cassagnes puisée aux sources mêmes, la nomenclature et l'appréciation de ses œuvres. Voici ce qu'il nous dit de la naissance de Jacques de Cassagnes :

« Il naquit d'une famille catholique et opulente au commencement d'août de l'an 1635, et fut baptisé le 4 de ce mois. Telle est la véritable époque de sa naissance, qui se trouve établie par les registres de sa paroisse. »
Il ajoute : « Tous ceux qui nous ont laissé des mémoires sur sa vie, l'avaient jusqu'ici placée en 1633. »

Ces auteurs, nous dit-il en note, « sont M. l'abbé d'Olivet, histoire de l'Académie française, tome 2, page 170 et suiv. ; — Nicéron, mémoires pour la vie des hommes illustres, tome 22, page 109 ; — Brossette, notes sur Boileau, satire 3, vers 6^e ; — Pérault, parallèle, tome 3, page 259. »

M. Michel Nicolas, dans son histoire littéraire de Nîmes, tome 1^{er}, page 375, et M. Gaston Boissier, dans son étude sur Jacques de Cassagnes, le font naître en 1636, tandis que, d'après son extrait de baptême, que Ménard avait vu, il est né le 1^{er} août 1635 et a été baptisé le 4 de ce mois.

La seconde erreur historique commise par ces deux écrivains est encore plus grave, elle concerne le père de Jacques de Cassagnes qu'ils disent être *Henri de Cassagnes*, un des membres fondateurs de l'Académie de Nîmes, tandis que Jacques de Cassagnes eut pour père *Michel de Cassagnes*, d'abord maître des requêtes du duc d'Orléans, puis trésorier du domaine de la sénéchaussée de Nîmes. Nous en avons pour preuve Ménard qui nous dit que « *Michel de Cassagnes* était le père de Jacques de

» Cassagnes et que sa mère s'appelait Catherine Villar de
» Vallongue. » (1).

Voici du reste un extrait du mariage du père et de la mère de Jacques de Cassagnes, qui nous renseigne sur la généalogie de la famille de Cassagnes, qu'il ne faut pas confondre avec la famille d'Arnaud de la Cassagne.

La minute de cet acte rédigé par le notaire Guiran se trouve aux archives du Gard, dans le registres des notaires tome 2, Série E, numéro 678.

« Le 16 avril 1631, par devant nous Chrétien Guiran,
» notaire royal à Nimes, Establis M^e Michel de Cassaigne,
» conseiller du Roi et trésorier de son domaine en la
» sénéchaussée de Beaucaire et Nimes, fils naturel et
» légitime à feu Monsieur M^e Jacques de Cassaigne,
» quand vivait, conseiller du roy et treshorier de son
» domaine en la sénéchaussée de Beaucaire et Nimes et
» de dam^{elle} Maria de Duplan mariés, natif et habitant de
» la présente ville de Nimes, d'une part, et dam^{oise} Cathe-
» rine de Villar, fille naturelle et légitime à feu Mon-
» sieur M^e Pierre de Villar, vivant, seigneur de Vallon-
» gue, Gajan et Souvignargues, conseiller du roi et juge
» magistrat en la Cour de Monsieur le sénéchal, siège
» présidial de Nimes et damoiselle Suzanne de Sandre,
» mariés, aussi native et habitante dud. Nimes ; lesquel-
» les parties en présence de Jacques Cassaigne, son
» frère. . . . et de M^e André de Villar, frère de Catherine,
» ont fait, passé leur présent mariage et actes d'icelluy
» en la forme et manière que s'en suivent.

» En premier lieu ont promis et promettent se prendre
» en vray et légitime mariage, icelluy solemniser en
» lesglise chrétienne à la première réquisition de l'une
» ou de l'autre des parties, les annonces préalablement
» faites. . . . suivant les conditions du contrat. . . .

» Signés au registre

» M. CASSAGNE

» CASSAGNE

» S. DE SANDRE

» CATIN DE VILLAR VALLONFUE

» GUIRAN notaire (n^o 343). » (2)

(1) Ménard, histoire de Nimes, tome VI, p. 240.

(2) Archives départ. du Gard, notaires, t. 2. E. 678.

Ce fut là un mariage mixte, puisque Catherine de Villar était protestante et que son enterrement en 1674 figure dans le registre des baptêmes, mariages, décès protestants (1674-1677), conservé aux archives communales de Nîmes, à la cote U U, n° 101.

Michel de Cassagnes mourut en 1658, comme le constate le registre des décès catholiques, conservé aux archives communales de Nîmes, à la cote U Ū, n° 3.

Grâce à la généalogie des Cassagnes soigneusement dressée par M. Falgairolle nous savons que de son épouse, Catherine de Villar de Vallongue, Michel de Cassagnes eut 8 enfants :

1° *Françoise de Cassagnes*, baptisée le 25 mars (f° 42) ; le 24 octobre 1659, elle épouse Jean de Chazel, fils de Guillaume de Chazel et de Jeanne de Zanobres d'Avignon. Son mariage a été passé par devant P. Gally, notaire. Jean de Chazel était simple conseiller trésorier du domaine, lorsqu'il épousa Françoise de Cassagnes, il devint plus tard lieutenant principal. Il fut un des membres fondateurs de notre académie (1). Françoise de Cassagnes mourut en 1680.

2° *Jacques de Cassagnes*, baptisé le 4 août 1635 (f° 66 v°, U U 2), prêtre, garde de la bibliothèque du Roi, membre de l'Académie française.

3° *André de Cassagnes*, baptisé le 21 juillet 1636, (f° 78).

4° *Charles de Cassagnes*, baptisé le 1^{er} août 1637 (f° 92),

5° *Henri de Cassagnes*, baptisé le 14 septembre 1639 (f° 118 v°), trésorier du domaine du Roi en 1670, conseiller honoraire au présidial de 1660 à 1689. Il eut pour parrain son oncle maternel Henri de Villar, représenté par Jacques de Baudan et pour marraine sa tante paternelle, Anne de Cassagnes. Henri de Cassagnes a été un des membres fondateurs de notre Académie ; en cette qualité il a écrit l'introduction de nos registres ; il avait même rassemblé des documents pour une histoire de Nîmes,

(1) *Albert Puoch*, La vie de nos ancêtres d'après leurs livres de raison, Nîmes 1888, p. 281-380.

qui est restée à l'état de projet ; Ménard nous dit que l'auteur en avait lu le 1^{er} chapitre dans la séance du 15 août 1682 (1). Il est encore présent dans la séance du mercredi, 28 janvier 1688 ; et il meurt en 1689.

6^e *Grégoire de Cassagnes*, baptisé le 5 décembre 1644.

7^e *Anne de Cassagnes*, baptisée le 11 novembre 1645 (f^o 81 v^o U U 3), morte le 12 janvier 1651.

8^e *Catherine de Cassagnes*, baptisée le 11 janvier 1647 (U U 3, f^o 103), morte le 3 mars 1648 (f^o 10). (2)

M. l'abbé Buisson dans son étude « sur les victimes de Boileau, l'abbé de Cassagnes », commet aussi plusieurs erreurs : il prétend que Michel de Cassagnes, le père de Jacques « fut l'un des fondateurs et l'un des membres les plus actifs de notre Académie de Nîmes » (3).

C'est une erreur, puisque Michel de Cassagnes mourut en 1658 et que notre Académie fut fondée longtemps après sa mort, en 1682.

Or, ce n'est pas Michel de Cassagnes, mais son fils Henri, qui fut l'un des fondateurs de notre Académie.

M. l'abbé Buisson commet une autre erreur en prétendant que Jacques de Cassagnes fit partie de l'Académie de Nîmes (4). La victime de Boileau ne figure sur aucune des listes des membres fondateurs de notre Académie, ni dans celle donnée par Ménard, dans les preuves de son histoire de Nîmes, tome VI, de la page 117 à 135, ni dans celle donnée par M. le docteur Albert Puech, dans son ouvrage : « La vie de nos ancêtres d'après leurs livres de raison », de la page 380 à 385 (5) ; tandis que c'est tou-

(1) Ménard, Histoire de Nîmes, t. VI, preuves p. 120 à 145.

(2) Généalogie de la famille de Cassagnes par M. Falgaitrolle. Les armoiries de Georges de Cassagnes sont mi parti au 1^{er} de sable, à l'épée d'argent en sautoir, la pointe en bas au 2^{me} d'argent d'un chevron, de guenles accompagné de 3 tourteaux de mêmes 2 en chef et 1 en pointe.

(3) L'abbé Buisson, Les victimes de Boileau, l'abbé de Cassagnes, p. 2.

(4) L'abbé Buisson, op. cit. note de la page 2.

(5) Albert Puech, La vie de nos ancêtres d'après leurs livres de raison, Nîmes 1888, — p. 389 et 385.

jours Henri de Cassagnes, qui figure sur l'une et l'autre de ces deux listes ; nous le voyons porter présent dans chacune des séances de l'Académie jusqu'en l'année 1688.

Jacques de Cassagnes fit ses études classiques jusqu'en philosophie dans le collège de Nîmes, dirigé par les Jésuites depuis 1634. Les annales qui nous restent de ce collège nous apprennent qu'une place considérable était accordée à la littérature latine, à tel point que la distribution des prix, qui clôturait l'année scolaire au milieu de septembre, était souvent précédée d'une représentation dramatique. Cette solennité avait lieu avec grand appareil. Mais comme on s'y servait exclusivement du latin, n'y prenaient grand agrément que les magistrats, les avocats, les médecins, fins connaisseurs, habiles critiques, qui trouvaient dans ces fêtes de famille une occasion nouvelle d'exercer leurs facultés littéraires et d'entendre les périodes cadencées de la phrase cicéronienne.

Il n'a été retrouvé qu'un spécimen de ces tragédies, mais il est doublement curieux. Il est d'une part, la première pièce, qui ait été imprimé par Jean Plasses, libraire à Nîmes, et de l'autre, il donne les noms des quarante-deux élèves qui ont pris part à la représentation.

Voici cet unique témoin :

Baltazar-Allegoricus-sev-impietas a Ludovico-Justo expugnata.

Tragoedia

[Vignette : Armoiries de l'évêque Cohon, petit format].

Dabitur in Area Collegii Regii Nemaus.-Soc. Jesu die... sept. 1643

[12 p. pet. in fol.]

[Nîmes, J. Plasses, 1643] B. Mun. 11. 450.

Suit par ordre alphabétique la liste des élèves nîmois qui figurèrent dans cette représentation et Jacques de Cassagnes (la future victime de Boileau), à peine âgé de huit ans y est nommé le septième (1).

(1) *Albert Puech, op. cit. p. 126 et 129.*

Tout n'a donc pas été dit sur l'abbé de Cassagnes et voilà pourquoi on peut intituler ce petit travail : « Etude rectificative et complémentaire sur l'abbé de Cassagnes. »

La bibliothèque de Nîmes possède toutes les œuvres de Cassagnes, classées dans son catalogue sous les numéros 1806, 1940, 10.593, 13.880 ; il en reste deux qui ne sont pas à la bibliothèque nationale et qu'elle nous envie. D'abord un volume manuscrit, in-folio, 232, numéro du catalogue 13.880, relié en maroquin, aux armes royales, provenant de la bibliothèque d'Aubais et contenant sous ce titre : « *Recueil de poésies de l'abbé Cassaigne pour le roi* » (Louis XIV), un certain nombre de pièces de vers. Désireux d'en prendre connaissance, notre jeune étudiant de Paris et de Prague l'a demandé au Ministre de l'Instruction publique ; à la prière de celui-ci le conservateur de la bibliothèque de Nîmes le fit parvenir à la bibliothèque nationale ; il est actuellement retourné à Nîmes.

La bibliothèque nationale ne possède pas non plus « *l'ode à l'Académie française* », de l'abbé de Cassagnes. C'est en vain que M. l'abbé Buisson et le jeune étudiant l'ont cherché à Paris. Cette œuvre, « jugée excellente par tous les connaisseurs », ne fut pas étrangère au choix que fit de lui la célèbre Compagnie. En effet une place étant devenue vacante par la mort de Marc-Antoine Gérard de Saint-Amant, le 29 décembre 1661, Cassagnes fut élu, dans les premiers mois de 1662, il n'avait pas encore 27 ans.

Ménard a donc eu tort de nous dire que Cassagnes fut reçu à l'Académie française « âgé seulement de 25 ans » (1).

C'est en 1660, à peine âgé de 25 ans que Cassagnes publia « *l'ode à l'Académie française* ».

Cassagnes mourut le 23 mars 1679 ; c'est du moins ce jour-là que Messieurs de l'Académie « estant dans la salle des Ambassadeurs » apprirent la mort de leur jeune confrère. Par un euphémisme touchant le procès-verbal

(1) Ménard, histoire de Nîmes, t. VI, p. 241.

de la séance dit que M. l'abbé de Cassagnes est décédé à Saint-Lazare « dans sa retraite ». (1)

Ne pouvant avoir à sa disposition l'ode à l'Académie française, notre jeune étudiant en philosophie me pria de lui faire un petit compte rendu de l'œuvre par excellence de Cassagnes, renfermant la succession des rimes plates, croisées, redoublées ou mêlées, le nombre et l'espèce des vers et le contenu de cette poésie.

Je termine cette étude par les quelques réflexions sur l'ode à l'Académie française que m'avait demandées le jeune étudiant.

Cette pièce est composée de 41 strophes de 10 vers chacune, comprenant donc 410 vers. Les vers sont de huit syllabes. Les rimes sont croisées. La pièce contient l'éloge de l'Académie et du roi, son bienfaiteur, de Séguier, protecteur de l'Académie et de Saint-Amant, son prédécesseur.

Le poète chante ensuite avec une admiration un peu trop exagérée les travaux des académiciens dans les arts, la littérature, l'éloquence, l'histoire, la philosophie, les sciences naturelles, physiques et mathématiques.

Pour qu'on put mieux juger de la pièce, je lui envoyai la première et la dernière strophe de l'ode que voici :

Ode à l'Académie Française

Première strophe

Quel astre fournit sa carrière
Plus brillante que le soleil,
Et quelle excellente lumière
Me tire des bras du sommeil ?
Les doctes filles de mémoire,
Toutes éclatantes de gloire,
Viennent se montrer à mes yeux,
Il faut donc leur être fidelle,
J'entends une voix qui m'appelle,
Suyvons la conduite des Dieux.

(1) *Abbe Buisson*, Les victimes de Boileau, L'abbé de Cassagnes, p. 33.

Dernière strophe

Que n'ai-je la voix héroïque
De ces chantres mélodieux,
Qui d'un ton grave et magnifique
Célébraient les Rois et les Dieux !
Adorable sujet de mes veilles
Séquier, le bruit de tes merveilles
Rempliront bientôt l'univers,
Et quand j'aurais fait ton histoire,
Les hommes, charmés de ta gloire
Ne voudraient lire que mes vers.

CASSAGNES.

Notre malheureux poète nimois mérite bien qu'on tire son nom de l'oubli et qu'on réhabilite sa mémoire. Grâce à cette œuvre : « *Ode à l'Académie française* », jugée par tous excellente, n'a-t-il pas eu l'honneur de faire partie de cette docte assemblée et de conquérir la gloire à peine âgé de 27 ans ?

LA DÉCHÉANCE DU FRANÇAIS

Causes et Remèdes

PAR

M. le Chanoine E. BOUISSON

membre résidant

Ceci est de la pédagogie, et s'adresse donc aux élèves-maitres, pour leur instruction dans l'intérêt de leurs futurs élèves.

Il n'y a que des maitres ici : la haute tenue des *Mémoires* de l'Académie le prouve surabondamment.

Ce travail ne saurait présenter qu'un intérêt rétrospectif, en rappelant à nos confrères le temps plus ou moins lointain de leur formation classique.

L'Académie voudra bien excuser la modestie de ces débuts.

Chacun apporte ici ce qu'il peut.

Après dix-huit années d'enseignement, vous ne m'en voudrez pas de ce retour à des préoccupations d'ordre pédagogique.

Je me suis souvenu un peu tard qu'une lecture avait été faite, ici même, par M. Poinso, il y a plus de trois ans, sur la *Crise du français*. En relisant cette étude dans la *Revue du Midi*, j'y ai retrouvé un fonds d'idées similaire, de préoccupations analogues, d'arguments identiques aux miens.

Je m'excuse par conséquent de n'avoir pas à vos yeux, précisément, l'attrait de la nouveauté. Puisse mon étude en présenter d'autres, celui, par exemple de rajeunir par la forme et de fortifier, par des accents sincères, une discipline que nous ne voudrions, pour rien au monde, voir défaillir et tomber.

L'enseignement du français est, pour toutes les catégories d'élèves, le plus important. Il est presque l'unique pour ceux qui se contentent de faire des études primaires ou primaires supérieures, et pour ceux qui optent en faveur des études secondaires sans latin ni grec, avec seulement une teinture plus ou moins foncée d'une ou deux langues vivantes.

Le but, ou la prétention, de ces diverses disciplines est de donner à la jeunesse, à l'aide du seul enseignement du français, une culture suffisante et même complète. « Sans le secours, dit une *Instruction ministérielle* (1), des lettres anciennes — représentées, il est vrai, par des traductions auxquelles les professeurs ont la ressource précieuse d'emprunter des sujets de lectures, de devoir, d'entretiens — mais, en réalité, à l'aide du français seul, ils doivent assurer à leurs élèves une culture, sinon aussi délicate que la culture classique, du moins équivalente et, par certains côtés, plus large. »

Ainsi, l'on attend, de l'enseignement primaire, et des sections B (1^{er} cycle) et D (2^{me} cycle) de l'enseignement secondaire, à la fois une connaissance d'autant plus complète de la langue française qu'aucune autre langue, particulièrement aucune langue ancienne n'entre en part de ces divers enseignements, et, de plus, une culture complète des esprits soumis à cette seule discipline.

« L'enseignement du français dans le premier cycle, dit l'*Instruction ministérielle*, a un double objet. D'une part, en donnant à l'enfant une connaissance plus complète et plus réfléchie de sa langue maternelle, il le met à même d'en faire un usage plus correct et plus souple. De l'autre, par la précision de sa méthode et la variété de ses exercices, par le contact intime qu'il établit entre l'esprit insuffisamment formé de l'élève et l'esprit français, humain au plus haut degré, il est un très puissant agent de culture intellectuelle et d'éducation morale. »

En vue de ce double résultat à obtenir, la même Ins-

(1) *Instructions relatives à l'enseignement du français*, février 1909.

truction ministérielle préconise un double moyen : l'augmentation des heures hebdomadaires consacrées à l'enseignement du français, et une plus grande estime de cet enseignement de la part de ceux qui ont mission de le donner.

La fixation des heures consacrées à l'enseignement du français remplit l'article 3 du *Décret relatif aux plans d'études secondaires*, du 31 mai 1902. On sera surpris, sans doute, que ces heures ne dépassent pas le total de neuf, en dixième ; de sept, en neuvième, en huitième et en septième ; et qu'elles n'atteignent dans les classes de la section B, que le chiffre de cinq, et dans les classes de la section A, ainsi que dans celles du 2^{me} cycle, toutes sections, que le chiffre de trois heures.

« Cette étude complexe, dit l'Instruction, ne peut produire tous ses fruits que si les trois, quatre ou cinq heures qui lui sont attribuées selon les classes, sont utilisées avec méthode, si l'on élague le superflu pour s'en tenir à l'essentiel. »

Quant à la bonne utilisation de ces heures d'enseignement, elle demande, de la part des maîtres qui en sont chargés, qu'ils aient une exacte connaissance de leur devoir. « Pas de fonction plus difficile pour qui ne s'arrête pas aux apparences, mais aussi pas de rôle dont un véritable éducateur de la jeunesse, un véritable serviteur de la démocratie, doive mieux comprendre et sentir la grandeur et l'attrait. »

On le voit, les programmes de 1902 et les Instructions ministérielles qui les ont suivis, ont la louable prétention d'inaugurer un enseignement français plus complet, plus fructueux et plus vivant.

I

A ces promesses, et aux espérances qu'elles faisaient naître, deux sortes d'esprits trouvaient leur compte. C'étaient, d'une part, les esprits utilitaires, aux yeux desquels l'éducation n'a pas d'autre objet que de former des ingénieurs, des calculateurs, des agronomes, des industriels et des commerçants, pour qui, ainsi qu'ils le

disent « un bon français suffit ». C'étaient ensuite ceux d'entre les esprits plus idéalistes qui, soucieux d'élever les âmes et de polir les intelligences, pensaient, dans leur juste admiration pour le vieux et riche patrimoine du génie français, que la connaissance exclusive de ses chefs-d'œuvre suffirait à éveiller en elles et à y cultiver le sens du vrai, du beau et du bien. Leur opinion, flatteuse pour notre patriotisme, nous faisait entrevoir une participation plus abondante à la gloire littéraire que nous ont laissée nos aïeux, un usage plus général et plus rationnel de ce qui fut longtemps l'instrument de notre prépondérance intellectuelle. Autrefois, à l'époque même où Richelieu fonda l'Académie, dit M. Gréard, « l'usage de la langue française était, même en France, le privilège d'une élite, de la cour, de l'église, de la magistrature, du théâtre, de quelques gazetiers qui, de Paris, envoyaient les nouvelles dans les provinces. . . La langue française avait à peine droit de cité dans l'enseignement. C'est sur le psautier latin que les enfants apprenaient l'alphabet à l'école ; au collège, c'est en latin qu'on leur parlait et qu'ils devaient parler entre eux dans les classes, pendant les récréations, en promenade, partout. L'essai de substitution du français au latin, timidement inauguré par l'Oratoire, poursuivi avec plus de hardiesse par Port-Royal, était tombé dès que Port-Royal et ses Petites Ecoles n'avaient plus été là pour le soutenir. Le *De Ratione discendi et docendi* du P. de Jouvençy date de 1703, et, en 1762, l'année de l'expulsion des jésuites, ses préceptes étaient pratiqués, comme ils avaient été rédigés, en latin. Peu s'en était fallu, enfin, que ce ne fût en latin que Rollin eût à son tour écrit le *Traité des Etudes* ; ses amis, qui n'ignoraient pas qu'il n'avait commencé d'écrire en français qu'à plus de soixante ans, admiraient avec quelle élégance il s'en était tiré. . . Si, dans cet intervalle, et depuis l'édit de Villers-Cotterets, le français était devenu la langue des actes publics et de la diplomatie, si les souverains étrangers se piquaient de le cultiver pour eux-mêmes, et d'en entretenir autour d'eux l'usage, si au xviii^e siècle les savants et les hommes de lettres en

devaient acquérir tant bien que mal le maniement pour suivre le mouvement des idées, au-dessous de ces cercles restreints et choisis, le français était ignoré, presque dédaigné. » (1)

A ces faits, rapportés par M. Gréard, nous pouvons ajouter la surprise des contemporains du *Discours de la méthode* et des *Provinciales* qui s'écrièrent, non sans une vive satisfaction, que le français, désormais, pouvait parler de tout, même de philosophie... et de théologie.

Après une expérience de quelques années, il est permis de se demander si les promesses ont été tenues, les espérances réalisées et les progrès accomplis. Telle a été la préoccupation de la *Société d'enseignement secondaire*, dans son enquête sur l'*Etat des études dans les classes de lettres*, et du *Musée pédagogique*, dans une série de conférences qu'il a fait donner. (2) Or les réponses et les consultations ou les discussions, à la fois très autorisées et très nombreuses, ont été unanimes dans la constatation que « le français est en baisse comme une valeur dépréciée que le crédit se refuse à soutenir. » (3) La preuve en est, d'après les résultats de l'enquête, dans « la fréquence des barbarismes dont quelques-uns ne seraient pas déplacés dans les journaux amusants pour le *mot de la fin*, des solécismes, des incorrections d'expression, des constructions vicieuses et des tournures empruntées aux patois locaux... des bévues... la multiplicité des fautes d'orthographe, fautes où l'ignorance a plus de part que l'irréflexion, car elles accusent la méconnaissance des lois grammaticales, fautes d'accord des adjectifs et des participes, ignorance des formes des verbes et des règles de la conjugaison, confusions fondées sur des ressemblances phonétiques, etc. » (4)

(1) *La simplification de l'orthographe*, note présentée à la Commission du Dictionnaire de l'Académie française, avril 1903.

(2) *Enseignement secondaire*, oct. 1908.

(3) P. Lahargou, *la Crise du français*, *Enseignement chrétien*, 1^{er} avril 1909.

(4) *Id.*, *ibid.*

Voici d'ailleurs quelques témoignages, choisis parmi les plus autorisés. Celui de M. Faguet, dans l'*Univers*. « Tous les professeurs et tous les examinateurs de France (et non pas seulement du baccalauréat) sont d'accord là-dessus : les jeunes français n'écrivent pas en français. La déchéance progressive est, en cette affaire, d'une prodigieuse rapidité. La composition française commence à être la honte de la jeunesse française. Ce qu'elle écrit est tel qu'il n'est français dans aucune langue, si l'on peut parler ainsi. » — « J'espère donc peu. Le français appris en classe est destiné, selon moi, à périr. Ce qui restera, ce sera, d'une part, un français populaire, ou, qui pis est, *petit bourgeois*, appris dans les petits journaux, les cafés-concerts et les livraisons à cinquante centimes ; d'autre part, le français des autodidactes, le français de ceux qui sont amateurs de belle langue, auront été tout droit d'eux-mêmes aux artistes du verbe, les auront savourés et les auront assimilés à eux-mêmes et se révéleront excellents écrivains vers la trentaine. » (1)

M. Delafosse écrit, dans l'*Echo de Paris* : « La langue française se meurt !. . . Cela ne veut pas dire qu'on cesse de parler et d'écrire en français. Ce qui se meurt, c'est l'esthétique classique et le génie littéraire de notre nation. Cette décadence se révèle et s'aggrave d'année en année, comme en témoignent les examens universitaires. » (2)

M. Lanson faisait, au *Musée pédagogique*, le 28 janvier 1909, une conférence sur « la crise des méthodes dans l'enseignement du français. »

M. Bompard, inspecteur de l'Académie de Paris, affir-

(1) *Univers*, 18 février 1909.

(2) *Echos de Paris*, 9 février 1909. — Le 10 octobre 1913, plusieurs membres du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique demandèrent qu'à la première partie du baccalauréat toute note de français inférieure à un certain chiffre, par exemple à 5 ou 6 ou à 7, fût déclarée éliminatoire. La section permanente du Comité Supérieur donna un avis défavorable à cette motion, et le ministre se rangea à son avis, dans la crainte, sans doute, de trop nombreuses éliminations.

maît, dans un rapport, que des trois langues autrefois classiques, la nôtre était, sinon la moins sue (un Français qui a fait ses classes sait passablement le français), du moins la moins bien apprise (il ne la sait pas à fond.)

Aux examens des divers baccalauréats, on signale, en français, « une honnête médiocrité », « la négligence de la forme, ... vulgaire souvent », « l'oubli le plus complet de la correction et de l'orthographe » ; la « vulgarité des tours et la trivialité de l'expression. » A l'oral, « les candidats parlent fort peu et fort mal. » Ils se montrent même incapables de « bien lire. » « J'ai entendu un candidat faire d'étranges contresens dans une lettre de M^{me} de Sévigné. » (1)

A un niveau notoirement inférieur, le lieutenant Roland caractérise ainsi qu'il suit, les connaissances en français d'un certain nombre de recrues prises chaque année au hasard. « De tout ce qu'ont appris sur les bancs ces jeunes gens, dont plusieurs ont le certificat d'études, il ne reste qu'un horrible mélange de non sens, de contre sens et de coq-à-l'âne. » (2)

Parmi les correspondants de la *Société d'enseignement secondaire*, l'un déclare : « A partir de la Troisième, le devoir français devient médiocre. » Un autre ajoute : « On ne sait plus un mot de français ni de littérature. » Un troisième enchérit encore sur ses prédécesseurs : « Il est rare d'obtenir maintenant des compositions françaises qui puissent être citées comme des modèles, et la collection de mes cahiers d'honneur, qui comprend une

(1) Rapport sur les épreuves littéraires de la Première Partie du Baccalauréat, présenté au Conseil Académique de Paris, par M. Bompard, inspecteur d'académie, 1905. Victor Hugo aurait beau jeu de jeter à la face de tels candidats ces deux vers, manifestement outranciers, selon son habitude :

A quoi bon, jeunes gens, qu'à ce baigne on condamne
Devenir bacheliers, puisqu'on peut rester âne ?
(L'Âne)

(2) *Education patriotique du soldat.*

vingtaine d'années, attesterait au besoin la déchéance du français dans nos meilleures classes de Première. »

C'est par de tels témoignages que la *Société d'enseignement secondaire* motive sa conclusion, que voici : « La grande majorité de nos collègues signale et déplore, avec quelle énergie ! la décadence de la culture française ; particulièrement, les professeurs de Première dénoncent l'ignorance croissante du français et se plaignent de l'insuffisance de l'enseignement à cet égard. »

On le voit, en dépit des mesures mêmes qui devaient promouvoir la culture littéraire française par l'enseignement exclusif ou du moins prépondérant du français, une crise aussi grave que dangereuse s'est déclarée précisément dans cette branche des études primaires et secondaires, pour ne pas parler des conséquences qui en ont résulté nécessairement pour les études supérieures. Cette crise se traduit non seulement par une hésitation, un ralentissement, un arrêt dans la voie du progrès, mais, ce qui est pire, par une tendance vers le moins bien et un acheminement vers la déchéance.

Du simple exposé que nous venons de faire de la crise de l'enseignement du français, il est aisé de dégager maintenant les causes diverses auxquelles il convient de l'attribuer.

II

Il ressort d'un examen attentif des faits que ces causes sont multiples et doivent être réparties sous deux rubriques différentes. Les unes sont d'ordre social et les autres d'ordre pédagogique.

Parmi les premières, nous signalerons : la frivolité, parfois même l'immoralité de certains milieux, le relâchement de la discipline et la diminution du travail, l'orientation utilitaire de l'enseignement du français, le fétichisme des diplômes et le dédain des lettres anciennes. Les secondes nous paraissent être : l'abus de la dictée et de l'analyse grammaticale, le mauvais usage de l'analyse logique, la mauvaise qualité des livres, particulièrement des grammaires, la défectuosité des programmes et de

l'horaire, et enfin le préjugé orthographique. Il convient d'exposer chacune de ces causes avec quelque développement.

C'était autrefois l'opinion de tous les éducateurs que les études avaient besoin de recueillement et de silence, et devaient se développer dans une atmosphère calme, abritée des orages mondains. Aujourd'hui, on n'évite pas assez de soustraire la jeunesse aux influences qui s'exercent par les nouvelles, les bruits et les agitations extérieures. On tend à la maintenir plutôt en contact permanent avec le dehors, par les sports, l'automobilisme et déjà les plaisirs. Souvent, on lui laisse entendre que les succès mondains, pour lesquels l'entregent suffit, sont préférables aux acquisitions de l'esprit, qui sont le fruit austère et parfois amer de l'effort. On l'expose à se persuader de bonne heure que, si le travail personnel est un appoint précieux, dans la vie, c'est plus souvent encore par la chance que l'on se tire le mieux d'affaire. A force de vouloir transformer l'éducation en une préparation directe à la vie, on a fait du temps de la scolarité une image de plus en plus fidèle et à peine réduite de la vie. Rien ne pouvait plaire davantage aux écoliers. La plupart des parents sont, sur ce point, en parfaite communion d'idées avec eux. (1) Ils leur suggèrent au besoin les prétextes par lesquels ils pourront se soustraire à l'obligation de l'effort et à la loi du travail. De là le relâchement progressif et constant de la discipline et de l'attention, le fléchissement de l'enthousiasme littéraire et de la passion du beau.

Au lieu de considérer la gymnastique scolaire comme une préparation nécessaire de l'intelligence et du cœur à une vie de labeur et de succès mérités, on a mis en doute son efficacité même au point de vue de la chance

(1) Nous n'irons pas jusqu'à prétendre, comme quelques-uns l'ont fait, que les parents de nos élèves actuels ont moins de culture générale ou plus de frivolité qu'il y a vingt ou vingt-cinq ans. Au contraire, il nous semble que les conditions du recrutement des écoles n'a pas été sensiblement diminué.

à saisir et de la fortune à fixer. (1) De l'éducation, conçue selon les idées modernes, l'on a retranché tout ce qui coûte. La mollesse ambiante en est venue à dégoûter les élèves de tout ce qui leur apparaissait comme de simples exercices d'assouplissement, malgré qu'ils en dussent recueillir une plus grande aptitude intellectuelle et une supériorité morale.

La complicité des parents et des maîtres a vraiment trop réduit le rendement, en heures de travail, de l'année scolaire. « Comptez, en effet, le temps du travail utile, dans une année qui commence au 1^{er} octobre et doit finir ses cours, au moins le 13 juillet. Des neuf mois et demi — je suis très large — qui restent, ôtez les congés de Pâques, de Noël et du 1^{er} janvier, de la Toussaint, du Carnaval, de la Pentecôte, les sorties du dimanche ; c'est bien le moins du monde que nous faisons figurer, de ce chef, au total des jours perdus ou au moins inutilisés, un bon mois et demi. C'est donc un total de quatre mois, un tiers de l'année, consacrés à ménager du repos et du loisir à cette chère jeunesse qui, pendant les deux autres tiers, a le plus grand soin, sauf quelques exceptions qui ne font pas céder la règle générale, d'éviter le surmenage et les inconvénients du travail intense. (2) Et je n'ai pas tenu compte des ralentissements que subit le travail, quand on est sur le point d'arriver à l'étape, et du temps perdu, avant de retrouver son élan, quand il repart.

» Si encore l'année étant ainsi raccourcie par les deux bouts, le temps consacré aux études ne subissait pas d'autres diminution, le mal serait moindre qu'il ne l'est

(1) Une petite annonce fait preuve d'une certaine psychologie en promettant du travail rétribué de suite et à l'abri de la mort-saison à jeunes gens ayant « petite orthographe ». Comme il s'agit, dans l'espèce d'une maison d'étiquettes et d'étalages, ne nous étonnons plus que ces sortes d'écritures resplendissent, pour l'ordinaire, d'éclatantes fautes d'orthographe.

(2) On peut dire qu'une maladie de la volonté et de l'attention sévit actuellement sur la jeunesse des écoles. Cette maladie, funeste au français, ne l'est pas moins aux autres disciplines qui ne se présentent pas avec la même relative facilité.

en réalité. Mais dans l'année ainsi réduite, on a trouvé le moyen de faire les journées plus courtes. Nous sommes loin de ce temps dont nous parle Henri de Mesmes où les jeunes écoliers de Montaigu se levaient à quatre heures et se rendaient, chacun sa chandelle à la main, au travail une heure après. Je veux bien, pour excuser les adoucissements apportés aux anciennes rigueurs de la discipline, m'en rapporter aux décisions des hygiénistes et même de ceux qui ne le sont pas ; j'admets que notre âge veut être traité avec plus de ménagements et plus d'indulgente douceur. Mais la constatation n'en garde pas moins toute sa portée : nos élèves n'ont plus le temps de travailler : quand on a fait la part des vacances, celle du sommeil, des distractions, des exercices physiques, des sports et de l'hygiène, celle du travail se réduit à peu de chose ; le manque de temps aggrave le manque d'entrain et de goût. » (1)

De là une conclusion qui s'impose : comment veut-on obtenir, en même temps que l'on accorde aux élèves de si grands loisirs, qu'ils réalisent, en ce qui regarde chacune des branches de l'enseignement, et l'étude du français en particulier, une besogne plus étendue et partant plus fructueuse ?

La mollesse, d'ailleurs, le nonchaloir, et une crainte exagérée du surmenage s'harmonisent parfaitement avec une certaine conception trop répandue de la culture intellectuelle telle qu'on la souhaite dans la plupart des milieux contemporains. Au lieu de rechercher les connaissances humaines pour elles-mêmes, pour leur noblesse ou leur beauté, on ne souffre d'y être initié que dans la mesure où on les croit utiles à la carrière, à l'avancement et au gain. Comme aux âges de fer, l'on ne vit que pour l'intérêt immédiat. On laisse le culte et la poursuite de l'idéal à ceux à qui leurs loisirs ou leur fortune en permettent l'aristocratique et inutile fantaisie. De là des retranchements impitoyables dans toutes les branches autrefois respectées de la matière scolaire. Retranchement du grec,

(1) P. LAHARGOU, *Enseignement chrétien*, 1^{er} avril 1909.

d'abord, sous prétexte qu'il ne sert à rien. (1) Retranchement graduel et bientôt général du latin, sous prétexte qu'on peut s'en passer. Au français seul on prétend ne rien retrancher. Mais son sort est trop lié aux deux vieilles langues classiques, pour que, celles-ci délaissées ou proscrites, il ne soit pas lui-même dédaigné ou incompris.

« Il est un préjugé fort commun et qui a la vie dure, c'est que nous savons le français sans nous donner la peine de l'apprendre. A ce compte, nous serions instruits par une sorte d'intuition, comme d'autres sont riches, par le fait de leur origine : nous n'aurions eu, pour savoir le français, que la peine de naître en France. Il nous suffirait d'écouter ceux qui parlent bien notre langue pour la posséder à fond. Voilà une erreur capitale. Combien de femmes peu instruites parlent admirablement le français mais ne savent pas du tout l'écrire ! Combien d'hommes l'écrivent passablement, et ne sauraient pas rendre compte des phrases qu'ils tournent avec une certaine aisance ! » (2)

Sans doute arrivera-t-on, par l'usage et par la routine, aidée par une certaine facilité et un certain bon goût, à parler et à écrire un français de commerçant ou d'industriel, d'agriculteur ou de comptable. Mais est-ce là vraiment ce que l'on recherche et ce dont l'on voudrait se contenter ? Dans certains milieux, on ne vise pas plus haut, car on n'estime que les notions pratiques et on ne poursuit que des buts immédiats et tangibles. La même logique qui fait rejeter le grec comme inutile empêche un écolier d'étudier des vers de Corneille. « A quoi ça

(1) L'on trouve, pour la première fois, cette opinion aussi sommaire que ruineuse dans certains orateurs romains, presque de la meilleure époque. Le vieux Caton d'abord, ensuite Crassus et Antoine, affectaient de devoir tout leur talent à la seule culture latine et cachaient soigneusement qu'ils fussent tributaires en rien des études grecques. Crassus signa, avec son collègue Domitius Aenobarbus, un décret de blâme et presque de fermeture contre les écoles des rhéteurs où l'on étudiait le grec.

(2) A. BOUÉ, *le Français appris en vue du latin*, Enseignement chrétien, 1^{er} avril 1903.

sert ? » dit-il. Et trop souvent sa famille répond, en écho : « A quoi bon ? » Famille et écolier ne voient pas plus loin que leur intérêt immédiat. Quant à considérer l'intérêt lointain des humanités, à voir dans l'étude désintéressée de la langue une sorte de devoir héréditaire et une acquisition de haut prix, trop de circonstances fâcheuses ont contribué et contribuent encore à les en empêcher.

La sanction même des études, diplôme primaire ou baccalauréat, a collaboré au premier chef à cette orientation utilitaire de l'enseignement du français. Il est avéré que, sauf d'honorables exceptions, l'on met généralement la sanction au-dessus des études, et le résultat tangible, représenté par un diplôme immédiatement utilisable, au-dessus des acquisitions intellectuelles ou morales qui n'apparaissent plus que comme un bien de surrogation. L'on se préoccupe avant tout de l'acquisition des diplômes. Tout ce qui ne va pas directement vers ce but est réputé superflu et sans prix. Non seulement on s'en tient aux études imposées au programme de l'examen, mais on est porté à interpréter très étroitement ce programme même. Propose-t-on à un candidat, surtout lorsqu'il approche du terme, une étude que l'on tient pour noble, éducative, esthétique ! Il ne s'y prêtera qu'à regret, car si elle ne l'éloigne pas du succès désiré, elle ne lui paraît pas l'en rapprocher utilement. Puisqu'aussi bien il y a plusieurs voies pour atteindre le diplôme, spécialement celui du baccalauréat, engage-t-on un élève à choisir de préférence la section qui, de son propre aveu, lui vaudra une plus haute culture ? Il se dérobera le plus souvent, car il suffit à son ambition de devenir bachelier par la voie la plus facile. Une fois fait le choix d'une section, s'efforce-t-on de lui faire tirer le meilleur parti possible des études qu'il est obligé de faire ? Il suit mal ou ne suit pas du tout la direction qu'on prétend lui donner. Ayant choisi la section la plus facile, à son gré, il compte aussi sur la chance la plus grande. L'enquête de la Société d'Enseignement secondaire a révélé qu'il escompte également les recommandations ou les sollici-

tations de sa famille, sans parler de la fraude, qu'il trouve naturelle et charmante, en matière d'examen.

La même logique utilitaire qui l'a fait renoncer à l'étude du grec et du latin lui persuade de n'étudier le français qu'autant qu'il lui sera nécessaire à l'obtention d'un diplôme. (1) De culture générale, de formation intellectuelle, d'acquisitions précieuses de la mémoire, il n'a point le temps de s'en soucier, pressé qu'il est de franchir les multiples étapes de sa scolarité, et de ne point se laisser surprendre par la limite d'âge qui défend peut-être l'accès de la carrière à laquelle il se destine.

Un autre préjugé très répandu aussi, c'est que, si le baccalauréat est le seul but poursuivi, les hautes classes seules sont importantes, à cause précisément de la préparation immédiate au baccalauréat. Or, lorsqu'ils arrivent en seconde ou en première, le professeur constate trop souvent que ses élèves ont tout à apprendre en français. Ils ont parcouru à la hâte les classes de grammaire, sans apprendre leur grammaire dont l'utilité pratique ne leur était point apparue. L'on peut craindre avec raison qu'ils ne la sauront jamais. L'opinion commune est que les bacheliers ne se préparent qu'en première. Or, ils se préparent également en sixième, cinquième et quatrième, puisque c'est dans ces classes que se forment les bons élèves. Ce n'est pas, au surplus, quand les élèves ont déjà goûté aux douceurs de la littérature qu'on peut espérer leur faire trouver du charme aux aridités de la morphologie ou de la syntaxe. Aussi peut-on supposer qu'ils demeureront irrémédiablement réfractaires. Comment goûteraient-ils, dès lors, les finesses de style des écrivains ? Comment les comprendraient-ils ? Et s'ils ne les saisissent même pas, quelles surprises désagréables leur sont réservées !

Dans le choix de la section à laquelle on s'est fait ins-

(1) « Les rapports mal compris de la Première et du Baccalauréat, risquent de fausser, dans la Première ordinaire, le caractère de cette dernière des classes de lettres. » (*Instruct. ministérielle* de février 1909).

crire, l'on a été le plus souvent déterminé par l'opinion que l'on s'est faite, à tort assurément, de la facilité des études françaises et de la difficulté des études latines et grecques. On est allé au plus court et on a prétendu arriver ainsi plus aisément à un résultat équivalent, c'est-à-dire au baccalauréat, au diplôme, diversement apprécié peut-être, mais au fond uniformément coté à l'entrée des carrières.

Il était d'ailleurs convenu que la culture de l'esprit ne perdrait rien à être exclusivement française, que l'exclusion des langues anciennes n'entraînerait pas celle des littératures, et que ces langues mortes, au surplus, seraient remplacées par les langues vivantes.

Ainsi, l'on devait éviter, suivant un ancien préjugé, de traiter le français en langue morte, et de l'étudier par les mêmes méthodes qui conviennent au latin et au grec. De plus, l'on devait conserver cet exercice éminemment profitable qui consiste à étudier une langue par comparaison avec une autre langue similaire, analysant les expressions, les tournures, pénétrant le génie intime d'une littérature, grâce à la double gymnastique du thème et de la version. De l'abandon de plus en plus généralisé des lettres anciennes, le français ne devait souffrir aucun dommage, puisque les chefs-d'œuvre anglais ou allemands devaient exercer le goût des élèves et développer leur sens littéraire, à l'égal des chefs-d'œuvre grecs et latins. Ne sont-ils pas à peu près égaux en mérite et ceux-là ne sont-ils pas supérieurs à ceux-ci en valeur éducative, parce que plus rapprochés de nous ?

Or, quel a été le résultat de cette réforme ? Peut-être les langues vivantes sont-elles un peu mieux parlées sur la terre de France, mais l'on ne peut pas dire qu'elles soient sues, mieux sues que ne l'était autrefois le latin. Quant au français, l'opinion qui prétend qu'on ne le saura jamais tant qu'on ne l'étudiera pas parallèlement avec le latin, demeure entière. Il y a donc perte sèche, et précisément sur un point où il n'est point permis à un Français de s'en consoler.

Si, des matières même des études, nous passons main-

tenant à l'examen de chacun des exercices qui sont en usage dans l'enseignement du français, nous y découvrirons des causes multiples par lesquelles est expliquée la déchéance de cet enseignement.

L'un de ces exercices le plus longtemps en usage, la dictée demanderait une étude particulière, à cause des inconvénients qui s'y font jour et des réformes auxquelles elle a été récemment soumise. Contentons nous de dire que l'usage de la dictée, dans les classes inférieures et moyennes, est souvent excessif. « Ce genre de travail, en effet, est excellent comme matière de composition et comme moyen de contrôle ; mais comme moyen de profit, il est médiocre. Si l'élève sait les mots que la dictée prétend lui apprendre, en réalité elle ne lui apprend rien ; s'il ne les sait pas, elle lui inculque, en le forçant à les mal écrire, tout au moins un commencement d'habitude vicieuse. » (1)

L'analyse grammaticale, d'abord très utile, cesse de l'être précisément au moment où l'élève la fait avec facilité, car elle devient alors un exercice mécanique, partant sans valeur intellectuelle. Elle se réduit au fond à une étude non de la langue, mais des mots qui en sont les éléments, et elle devrait plutôt s'appeler du nom d' « analyse lexicologique. » Elle a les inconvénients de toute analyse, car, par la préoccupation qu'elle suppose de morceler et de disséquer la langue, elle arrête l'essor de la pensée, la spontanéité de l'impression, la vivacité des idées naissantes.

Quant à l'analyse logique, qui serait mieux dénommée « syntaxique », elle est autrement féconde, mais elle a été trop longtemps mal comprise et mal pratiquée. « Une terminologie peu exacte, rébarbative, et surtout dépourvue d'unité, lui nuisait beaucoup. Cet obstacle est, aujourd'hui, en partie levée. L'unité se fait dans les termes. Le moment est donc propice pour donner à l'analyse logique toute son importance. Ce qu'on doit surtout lui demander, c'est de rompre les élèves à la

(1) *Assemblée de l'Alliance*, 1903, p. 15.

connaissance des « propositions », de leur nature, de leur emploi, de leurs relations. Il ne faudrait plus, surtout, s'attarder à ces vieilles pratiques, héritées de la scolastique, en vertu desquelles un malheureux élève est toujours tenu de trouver, même dans une proposition de deux mots, trois éléments sacramentels : le sujet, le verbe et l'attribut. Ceci le conduit, parfois, à des résultats quelque peu déconcertants. » (1) Il y a donc des progrès à accomplir, si l'on veut que cet exercice soit vraiment utile à l'enseignement du français.

Une autre cause de faiblesse de cet enseignement, c'est la mauvaise qualité des grammaires et des exercices qui servent à le donner. Les exercices sont tantôt puérils et stériles, tantôt dangereux et nuisibles. « La plupart des grammaires sont à refondre. On y trouve une quantité considérable de règles fausses et arbitraires, d'affirmations incomplètes ou inexactes ou même d'erreurs formelles. En revanche, une foule de notions intéressantes ou utiles y font complètement défaut. » (2)

Le programme des études secondaires de 1902 a eu pour objectif spécial de fortifier les études françaises et de leur faire prendre une situation également honorable en vue des sanctions et de l'entrée des carrières. A la suite et en remplacement de l'enseignement spécial et de l'enseignement moderne, les sections B (1^{er} cycle) et D (2^e cycle) ont été inaugurées. « Cette quadribifurcation ne dit rien qui vaille : avec ses deux cycles superposés et son mécanisme de rechange dont les pièces se réunissent par une branche A et une branche B, elle a paru à certains esprits irrévérencieux réaliser la formule algébrique de la bicyclette. Enfin, tel qu'il est, cet instrument idéal de la pédagogie universitaire attend encore à faire ses

(1) *Assemblée de l'Alliance*, 1903, p. 15.

(2) *Assemblée de l'Alliance*, 1903, p. 16. « Pourquoi, par exemple, d'après elles, *huit cents* prend-il une *s* et *huit cent trente* n'en prend-il pas ? Pourquoi, d'après elles encore, *charlatan*, *artisan*, *avocat*, *docteur*, *poète*, n'ont-ils pas de féminin, quand Voltaire dit *charlatane* et *partisane*, Bossuet *avocate*, et tout le monde naturellement et très justement *doctoresse*, *poétresse* ? » *Ibid.*

preuves ; attendons nous-mêmes qu'il les ait faites avant de le condamner. Il pourra mener loin ceux qui le chevaucheront, pouvu que la fortune les favorise. Que ce sport de l'avenir forme moins d'humanistes, il importe assez peu ; puisque les humanités sont faites pour une élite et non pour le vulgaire. » (1) Nous retiendrons seulement le peu de temps laissé, en somme, à l'étude du français, même dans les sections françaises. Un inconvénient plus grand encore provient de l'inégalité de répartition des heures de français dans les diverses sections, d'où résulte une inégalité nécessaire dans la force des élèves appelés, souvent, à suivre ensemble, à des doses différentes, le même enseignement grammatical ou littéraire. (2)

Dans l'année scolaire, déjà très réduite, grâce aux nombreux congés, que seront trois, six, sept heures par semaine dérobées pendant environ trente-cinq semaines, à d'autres études très envahissantes, ou parasites, que le souci des examens de passage et de l'entrée dans les diverses classes des deux cycles et la crainte de la limite d'âge portent à préférer à tout, notamment à la connaissance, réputée à tort plus facile de la langue française ?

Aussi remarque-t-on, parmi les élèves de Première, aspirants au baccalauréat, une connaissance très insuffisante de la grammaire et du vocabulaire français et une complète indifférence pour la beauté classique. Un professeur de Première signale en outre le nombre toujours plus grand des enfants qui arrivent dans cette classe « en culotte courte et les jambes nues », sans que la précocité de leur esprit leur donne le droit de montrer une pareille hâte. (3)

(1) A. BOUÉ, *Le Français appris en vue du Latin*, Enseignement chrétien, 1^{er} avril 1903.

(2) La difficulté venant de l'inégalité du temps consacré, dans les diverses sections, à l'étude du français, est signalée dans l'*Instruction ministérielle* de février 1909, I. Cf. *Le Français en Première*, par P. LAVERGNE (P. LAHARROU) *Enseignement chrétien*, 1^{er} oct. 1908.

(3) G. DULONO, *l'Enseignement du français en Première*, *Revue universitaire*, 15 juillet 1908.

La préoccupation utilitaire, qui domine visiblement ce genre d'enseignement ne peut que favoriser ce qu'on a appelé le *préjugé orthographique*. Pour courir au plus pressé, on a concentré la majeure partie des efforts sur l'orthographe, dont l'étude, tant qu'elle n'aura pas été simplifiée, est plutôt décevante et parfois illusoire. « Cette préoccupation à côté a fait oublier la langue même. Qu'est-ce, en effet, que savoir une langue ? Est-ce savoir comment s'en écrivent les mots ? A peine ; c'est bien plutôt savoir ce qu'ils signifient au juste et comment ils s'emploient. Ainsi la graphie d'un côté, la syntaxe et le vocabulaire de l'autre, plus simplement l'orthographe et la grammaire, sont choses distinctes et d'inégale nécessité. Or, on les a trop confondues et l'on peut dire sans hésiter que cette confusion est pour une bonne part dans les fâcheux résultats constatés. » (1)

III

Après avoir exposé les causes de la décadence des études françaises, nous ferions un travail incomplet si nous omettions de signaler les remèdes qu'il convient d'appliquer au mal dans la mesure où nous l'avons constaté. Ces remèdes sont divers, comme les causes qu'ils sont destinées à combattre.

Ce n'est pas à la pédagogie seule qu'il convient d'engager la lutte contre la frivolité et l'utilitarisme des familles. Ceci relève tout autant de la sociologie et de la morale que de la pédagogie. Un éducateur est obligé de reconnaître que, sous cette frivolité apparente, se cache le plus souvent un légitime souci de l'avenir des enfants, une ambition louable bien que parfois peu éclairée. Il doit donc user des moyens dont il dispose pour amener les parents à allier à cette juste ambition un souci plus grand de la culture intellectuelle. L'enseignement du français, largement compris et fructueusement dispensé, est un moyen puissant de formation, et par conséquent un moyen

(1) *Assemblée de l'Alliance*, 1903, p. 14.

non seulement d'arriver plus sûrement à une carrière, mais de la parcourir avec plus d'éclat. Au sophisme de l'utilitarisme, qui se formule ainsi : « Cela ne sert à rien ! » il convient d'opposer cette vérité de sens commun : exprimer ses idées avec clarté et élégance, exceller dans l'art de rendre intéressant un récit, un rapport, une conversation même, ne sont-ce pas là de sérieux éléments de succès dans la vie ?

La pédagogie est aussi toute désignée pour combattre, chez les élèves, la maladie de la volonté et celle de l'attention. Elle dispose, pour cela, d'une connaissance à la fois rationnelle et expérimentale des facultés et des défaillances de l'enfant ou du jeune homme. Elle connaît les moyens appropriés et les remèdes efficaces. Elle choisit, pour diriger chaque branche des études, les maîtres les mieux préparés et les plus autorisés. Ceux-ci réussissent d'autant mieux, dans l'enseignement du français, qu'ils savent davantage inspirer à leurs élèves le goût du beau littéraire et l'ambition des jouissances intellectuelles. L'*Instruction ministérielle*, souvent citée, a soin de le faire remarquer. « Quiconque verrait dans cet enseignement essentiel une sorte d'enseignement inférieur et n'éprouverait pas le besoin de se renouveler lui-même en face de ce public nouveau, si intéressant dans sa candeur docile, si prompt à se livrer dès qu'on se livre à lui, donnerait un enseignement brillant peut-être, mais non pas fécond. Pour y réussir, les connaissances, la méthode même ne suffisent pas : il y faut la force d'expansion et de sympathie qui fait comprendre la parole du maître parce qu'elle la fait aimer. »

Il y a telle méthode à adopter, telle industrie à pratiquer, tel manuel à choisir, tel procédé à employer pour éveiller l'attention, exciter l'émulation, favoriser l'invention, stimuler le zèle, telles lectures à faire ou à conseiller, par lesquels se révèle la compétence d'un maître. En admettant que cette compétence se dessine et s'accroisse à l'usage, un plus grand ascendant sur les élèves s'ensuivra nécessairement. « Les changements les plus importants qui doivent s'accomplir en matière d'éducation, dit

l'auteur d'un ouvrage de pédagogie, c'est l'âme des maîtres qui doit en être le théâtre. » (1)

L'enseignement du français exige, chez les maîtres, des qualités d'acquisition facile et auxquelles tous peuvent prétendre : une attention plus éveillée, à cause de l'importance de cet enseignement, le choix d'une bonne méthode et la continuité dans la méthode, une préparation soigneuse de leur enseignement et de chacune de leurs classes.

Nous empruntons à un excellent professeur de pédagogie les considérations suivantes : « Une classe de français ne s'improvise pas : c'est la plus laborieuse de toutes pour le maître, même le plus habile. Le choix d'un devoir exige de la réflexion, si on veut l'adapter à l'enseignement donné et à la force relative des élèves ; la correction n'en est pas moins longue et délicate. Le choix et la préparation des lectures, la direction du travail des élèves, le soin de leur apprendre à trouver, à préciser, à disposer, à rendre leurs idées, l'enseignement de l'histoire littéraire, surtout depuis qu'elle ne doit plus être l'objet d'un cours suivi, tous ces exercices et bien d'autres aussi difficiles exigent du maître une préparation attentive. Heureux les maîtres dont la préparation éloignée a été forte ! Ils ne seront pas dispensés d'une sérieuse préparation immédiate ; mais ils trouveront dans leur mémoire et dans leur expérience d'utiles matériaux. La mise en œuvre actuelle des connaissances acquises depuis longtemps suffira et au-delà pour remplir leurs laborieuses journées. Ceux-là et ceux-là seuls jetteront de fécondes semences dans les jeunes esprits. Souhaitons que toutes nos chaires de français soient occupées par de tels maîtres, et il ne sera plus question de crise ; la langue et la littérature française garderont leur suprématie incontestée. » (2)

(1) LECLÈRE, *Education morale rationnelle*, p. 127. — Paris, Hachette.

(2) V. JACOUES, *La question du français : Remèdes*, Enseignement chrétien, 1^{er} déc. 1967, p. 583.

Si maintenant nous recherchons les remèdes proprement pédagogiques, les seuls à la portée des maîtres et les plus efficaces, par conséquent, nous les trouverons dans le choix des programmes et l'emploi des bonnes méthodes.

Pour ce qui est des programmes d'études, il est des cas où il n'est pas possible, même dans l'enseignement libre, de s'écarter de ceux de l'université, en ce qui concerne, par exemple la préparation de matières données en vue d'un examen. Mais, par ailleurs, quant au dosage de ces diverses matières et à l'horaire des études, l'enseignement libre jouit de la faculté de se mouvoir chez lui comme il l'entend. La pratique des Lycées et Collèges peut lui fournir des directions à cet égard, mais ne l'oblige pas. (1)

Le plus particulier de ses privilèges c'est peut-être de pouvoir conserver ses préférences à l'enseignement du latin et de faire une bonne part à l'enseignement du grec. Or, cette élection même de la section A, dans les établissements libres, est, en dépit des apparences, éminemment favorable à l'étude de la langue française. « On l'a dit avec raison : « L'étude des langues mortes est le meilleur moyen d'apprendre le français. » M. F. Buisson écrivait, il y a quelques années : « L'affinement de l'esprit, le sentiment des nuances, dus à la pratique du thème et de la version, manqueront toujours à ceux qui n'ont pas fait d'études classiques. » Dans la *Revue internationale de l'enseignement*, un professeur de l'université de Nancy (2) constate que « l'enseignement du latin ne réussissait pas à nous faire apprendre le latin ; mais qu'il nous donnait une connaissance merveilleuse du français. » (3) Inutile d'ajouter que c'est principalement la pratique de la version qui contribue à accroître la force en français des

(1) Les débats du Sénat (séance du 20 décembre 1908) font grief au programme de 1902 (qui nous régit encore) de n'avoir pas justifié toutes les espérances qu'on fondait sur lui, mais plutôt d'avoir à son actif des méfaits auxquels on ne s'attendait pas.

(2) C. THIAUCOURT, *le Français, la langue scientifique et sociale universelle*, 1909.

(3) V. JACQUES, *La question du Français : Remèdes, Enseignement chrétien*, 1^{er} déc. 1909.

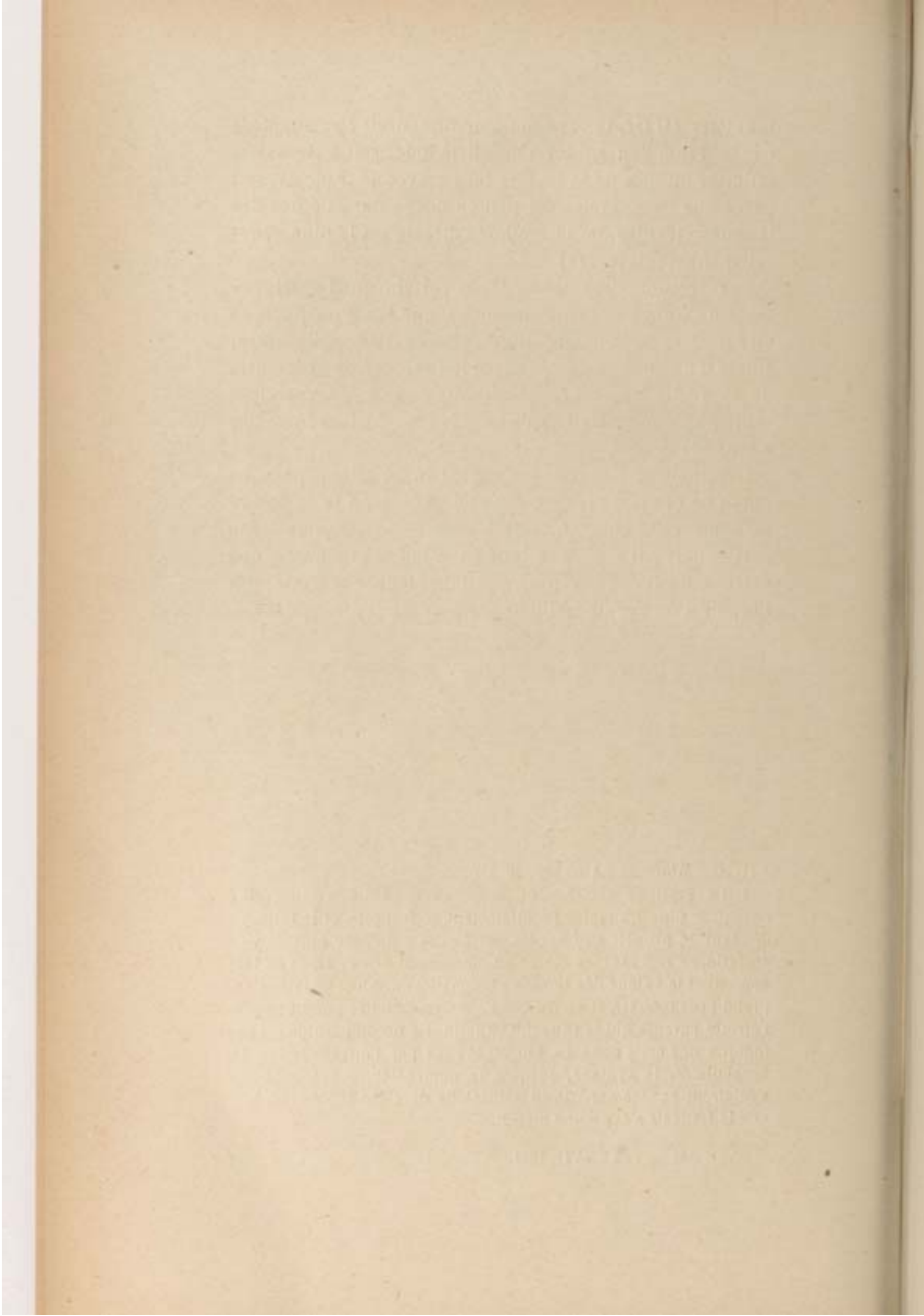
latinistes. (1) Or, la version latine ne saurait être suppléée par la traduction anglaise ou allemande, soit à cause des affinités intimes de la langue latine avec le français, soit parce que cet exercice est peu en usage dans l'étude des langues vivantes, où la méthode directe est le plus généralement employée. (2)

Ces préliminaires posés, il est certain que l'enseignement du français se trouvera bien d'une étude méthodique du matériel de la langue, du vocabulaire, des gallicismes, suivie d'un cours de grammaire historique, de la lecture, de la récitation, de l'explication de textes, d'exercices orthographiques, stylistiques, de la composition française à tous ses degrés.

Des maîtres désireux de connaître la valeur pédagogique de ces divers exercices, et de s'initier à la meilleure méthode pour chacun d'eux, devront en faire une étude particulière. Il y a, dans tous ces remèdes indiqués, une vertu curative puissante, et, dans leur ensemble, git l'espoir d'un avenir meilleur pour les études françaises.

(1) *Assemblée de l'Alliance*, 1903, p. 16.

(2) La pratique ancienne et, selon nous, idéale consisterait à enseigner plus ou moins parallèlement le français et le latin, en donnant la priorité au français. Le français prépare ainsi la voie au latin, en rompant les élèves au maniement des mots, et en leur apprenant la valeur des termes grammaticaux. Ainsi le latin s'apprend *plus vite*. Or, il arrive que l'histoire de notre langue prouve l'étroite parenté qui la rattache au latin. La décomposition étymologique des mots nous en fournit le sens par l'origine latine. Le vocabulaire, la syntaxe, jusqu'à la nomenclature grammaticale s'éclairent par les apports du latin. Cette dernière étude vaut donc que le français s'apprenne *mieux*.



LES PRISONNIERS DE GUERRE D'AUTREFOIS

PAR

M. le Chanoine Albert DURAND

membre résidant

Au moment où tant de familles françaises gémissent sur la douloureuse captivité de leurs fils, et se trouvent péniblement angoissées par le manque de pain et la dureté du régime qu'ils subissent en Germanie, il pourrait être d'un certain intérêt rétrospectif de rechercher de quelle manière nos ancêtres traitaient leurs prisonniers de guerre. Un dossier des Archives du Gard (C. 1897) nous fournit quelques indications à ce sujet et nous a inspiré la pensée de communiquer la présente note à l'Académie.

..

C'était pendant la Guerre de Trente Ans. La Catalogne, soutenue par Richelieu, s'efforçait, par une rébellion, à secouer le joug de l'Espagne. Louis XIII, après avoir passé à Nîmes, le 2 mars 1642, était venu se mettre à la tête de ses troupes qui assiégeaient Perpignan et dont les victoires devaient rattacher à jamais le Roussillon et la Cerdagne à la patrie française. Du camp devant Perpignan, le 1^{er} juin 1642, le Roi ordonna aux Consuls de Nîmes d'avoir à loger les officiers de guerre espagnols qui devaient être envoyés dans cette ville, de leur fournir et avancer les vivres nécessaires, de prendre un soin particulier de leur garde et de leur conservation. Le 23 juin, arrivaient dans notre cité, sous la conduite de deux commissaires, Langlois et Barbot, dix-huit prisonniers espagnols, tirés, par ordre du Roi, de la citadelle de Montpellier. Ils comprenaient des officiers, la plupart gratifiés du titre de capitaine, plus sept soldats ou cavaliers et la femme de l'un

d'entre eux. Le principal personnage paraît avoir été Dom Alonso de Cespedis, gouverneur d'Argelès (1). Ces prisonniers appartenait à diverses provinces espagnoles, Navarre, Galice, Castille, Andalousie et même à l'Afrique. Vers la même époque, Beaucaire reçut soixante soldats espagnols, le château de Corconne sept officiers de cavalerie, le château de Sommières quatorze officiers avec quatre de leurs valets.

D'après l'ordonnance du Roi, les Consuls avaient à pourvoir à la garde et à l'entretien des prisonniers de guerre. Voici comment les Consuls de Nîmes s'acquittèrent de cette double obligation. La ville ne possédait point encore de citadelle ; mais les remparts qui l'encerclaient étaient flanqués de tours de distance en distance. L'une d'elle fut choisie pour le séjour des prisonniers. Ce fut la Tour Vinatière, située vers le milieu du côté occidental de la Place des Arènes. Isolée des maisons de la ville par les Arènes, d'une masse imposante, offrant l'aspect d'une très forte tour carrée couronnée de créneaux (2), elle paraissait bien propre à la détention de nos Espagnols. Réparée en 1615, on se contenta d'en fermer les diverses baies par des treillis en fer et de louer deux gardes, aux gages de treize livres par mois, pour exercer une sévère surveillance et empêcher toute évasion. Mais, à cette époque, si on tenait à s'assurer de la personne des prisonniers, on ne songeait nullement à les faire souffrir. On ne voulut point faire coucher les Espagnols sur la dure ou sur la paille humide d'un cachot. Pour leur usage et leur service, les Consuls achetèrent douze lits en bois, douze paillasses, douze matelas de laine, quarante-huit draps de lit, des couvertures, des chandeliers en bois qu'ils appellent chandelles et divers autres ustensiles. D'après le compte qu'ils fournirent plus tard, ils dépensè-

(1) Sans doute Argelès-sur-Mer, aujourd'hui chef-lieu de canton des Pyrénées-Orientales, arrondissement de Céret, à 4 kilomètres de la mer, ville qu'il ne faut pas confondre avec Argelès, sous-préfecture des Hautes-Pyrénées.

(2) Germer-Durand, *Promenades d'un curieux dans Nîmes, Enceintes successives*, p. 72.

rent ainsi une somme de 698 livres. Un rôle d'une partie de ces dépenses nous renseigne sur le prix des meubles et de divers objets à cette époque :

« 1° 12 bassagues (1) à 4 livres la pièce, 48 livres ;

2° 45 quintalz de paille à 10 sous le quintal, 7 livres 10 sous ;

3° 12 matelas layne à 12 livres chacun monte 144 livres ;

4° 48 linsieulx (2) à 4 livres chacun, 184 livres (*sic* au lieu de 192) ;

5° 12 lits de bois à 6 livres chacun, 72 livres ;

blanchissage des linsieulx, chemises, autre linge desdits prisonniers durant le dit temps (du 23 juin 1642 au 11 mai 1643) la somme de 60 livres. »

La ville avait encore à nourrir les prisonniers ; elle devait, d'après l'ordonnance royale, subvenir à cette nourriture moyennant une dépense journalière de 20 sous pour chaque officier et de 4 sous pour chaque soldat ; les cavaliers étaient traités comme les officiers. La somme allouée aux soldats paraît bien minime et presque dérisoire et cependant elle permettait de fournir à chacun : 14 onces de viande, 22 onces de pain et un piché de vin. Les denrées se vendaient alors à des prix très modiques : les 14 onces de viande coûtaient 20 deniers ; les 22 onces de pain 18 deniers, le piché de vin 8 deniers (3), total 46 deniers. Des 48 deniers que valaient les 4 sous, il restait donc encore 2 deniers pour faire cuire et saler la viande. Assurément un tel régime n'aurait pu satisfaire Lucullus, mais il équivalait sensiblement à la ration d'entretien reconnu par les physiologistes comme nécessaire à des hommes qui ne travaillent pas (4). En effet selon que l'on

(1) Paillasses.

(2) Draps de lit.

(3) Au prix de 8 deniers le piché, l'hectolitre, valant 72 pichés, se vendait 48 sous = 2 fr. 40. Le prix de ces denrées nous est fourni par un ordre du commissaire Langlois aux consuls de Beaucaire. Arch. dép. du Gard, C. 1897, 15.

(4) La ration d'entretien d'après les physiologistes, serait de 1.000 gr. de pain, 286 gr. de viande ; — la ration de garnison est de 1.000 gr. de pain, 300 gr. de viande non désossée ; 100 gr. de légumes frais ; 30 gr. de légumes secs. *Nouveau Dictionnaire des sciences*, par P. Poiré, E. Perrier, R. Perrier, Joannis, I. p. 139.

prend le poids de marc ou le poids de table, la valeur de l'once égale 25 gr. 89 ou 30 gr. 59, par conséquent les 14 onces de viande équivalaient à 362 gr. 46 ou 428 gr. 26 et les 22 onces de pain à 569 gr. 58 ou 672 gr. 98 (1). Le piché valait 79 centilitres. Quant aux officiers et aux cavaliers, avec leurs 20 sous par jour, ils pouvaient se faire servir des repas bien plus abondants, presque somptueux.

Outre le logement et l'entretien, la ville devait fournir encore l'éclairage des prisonniers ; elle leur donna, pendant six mois, 16 livres de chandelles par mois. Mais la chandelle, objet de luxe et assez rare, se vendait au prix assez élevé de 5 sous la livre.

C'est dans ces conditions que nos prisonniers espagnols furent internés dans la Tour Vinatière. Mais la femme Anne Marie, épouse du caporal Domingo Garcia, fut mise à l'hôpital pour cause de maladie et le 4 janvier 1643, par ordre du gouverneur et lieutenant-général de la province, dom Gaspard Escudero, capitaine de cavalerie, fut tiré de la prison pour être remis en la citadelle de Montpellier. Quelle que soit la douceur du régime, tout captif soupire après la liberté. Il en était ainsi pour nos Espagnols et, malgré la présence des deux gardes, un certain nombre trouvèrent le moyen de s'évader. Le 11 mars 1643, d'après le compte rendu des consuls, ils « entreprirent de rompre par force et violence une pierre du *barda* des privés », c'est-à-dire une de ces dalles appelées *bard* en langue d'oc qui pavaient ce local. Ils réussirent et, par l'ouverture qu'ils pratiquèrent, huit d'entre eux, au moyen de draps de lit qu'ils attachèrent ensemble, parvinrent à s'échapper. Mais dès qu'on s'aperçoit de leur disparition, les consuls ordonnent des recherches et des perquisitions et le jour même on peut saisir deux officiers qualifiés du titre d'alphière ou alferèze, c'est-à-dire ayant le grade d'enseigne, trois soldats et la femme que son indisposi-

(1) Durant et Bastide, *Table de comparaison entre les anciens poids et mesures du département du Gard et les poids et mesures métriques*, pp. 208, 215, 216.

tion et sa maladie n'avaient point empêchée de s'enfuir de l'hôpital et de prendre la clef des champs. Mais si nos consuls ne purent rattraper tous les prisonniers confiés à leur garde, ils eurent la chance de pouvoir mettre la main sur six autres prisonniers échappés d'ailleurs : un lieutenant de cavalerie, quatre cavaliers et un soldat.

Ces captifs devaient rester deux mois encore dans la Tour Vinatière, jusqu'au 11 mai, jour où les consuls avaient reçu ordre de les remettre entre les mains de commissaires spéciaux. Un traité était intervenu entre les rois de France et d'Espagne pour l'échange des prisonniers de guerre. Une lettre du Roi et plusieurs ordonnances de Bosquet, intendant de Languedoc, réglèrent les divers détails relatifs à la sortie des prisonniers et à leur conduite jusqu'à Bayonne. Avant de quitter Nîmes, les Espagnols signèrent une déclaration où ils s'engageaient à ne pas prendre la fuite et où ils témoignaient leur satisfaction du traitement auquel les avait soumis Sa Majesté Très Chrétienne (11 mai 1643). Cet acte rédigé en espagnol est signé par Alonso de Cespedis, Juan de Guarralda, Dom Diego de Bazan e de l'Aquila, Diego Philippo de V^e, Dom Fernando (ou Monferrando) de Medina, Marco Solis, Juan de Matamoros, Melchior Garcia qui signe tant pour lui que pour Alonso de Mora, Milgel Garcia comme pour Juan Lopec et pour Domingo Garcia ; pour Sebastian de Quintanilla, Alonso de Cespedis ; Manuel de Medina, Antonio Hernando de Vidaur.

Mais cet échange de prisonniers n'avait point mis fin à la guerre et le 24 juillet de la même année (1643), l'Intendant Bosquet donnait ordre aux consuls de Nîmes de recevoir encore 40 prisonniers de guerre espagnols envoyés de Catalogne. Ces prisonniers arrivèrent à Nîmes le 3 août 1643 ; la plupart d'entre eux étaient malades ; neuf moururent à l'hôpital de la ville. Les consuls firent garder et nourrir les 31 restants jusqu'au 4 septembre suivant. A cette date, ils les firent conduire à Tarascon, selon l'ordre du vicomte d'Arpajon, lieutenant-général pour le Roi en la province de Languedoc. Vers la même époque, passèrent à Nîmes cent soldats et officiers prison-

niers espagnols laissés par Horliac et que les consuls reçurent ordre de faire conduire à Tarascon et remettre au délégué de Louis de Valois, comte d'Alais, gouverneur de Provence.

..

A qui incombait la dépense pour la garde et l'entretien des prisonniers ? Les communautés étaient chargées d'en faire l'avance, mais le montant de ces divers frais, conjointement avec ceux de l'étape, devait être imposé sur le général des diocèses de la province, par les commissaires, syndics et députés de ces diocèses. Les deniers provenant de cette levée devaient servir au remboursement des avances faites par les communautés. De là obligation pour les consuls de remettre le compte détaillé de leurs dépenses aux commissaires et députés de l'Assiette diocésaine. Mais les lentes formalités administratives retardent d'habitude le règlement et le payement des notes consulaires ; les auditeurs et commissaires nommés par l'Assiette épluchent ces notes avec un soin méticuleux et trouvent le moyen de les réduire. Ainsi le compte des consuls de Nimes pour la garde et l'entretien des prisonniers de 1642 et 1643 s'élève au total de 4.957 livres ; les auditeurs la liquident à 3.936 livres, en d'autres termes, ils en retranchent une somme de 1.021 livres, au plus grand avantage assurément des finances diocésaines, mais au détriment de la caisse municipale de Nimes (25 janvier 1644).

..

Nos Archives départementales ne font plus mention de prisonniers espagnols à Nimes. Mais cinq ans plus tard, l'Espagne n'ayant pas adhéré au traité de Westphalie qui mettait fin à la Guerre de Trente Ans, les hostilités continuaient au-delà des Pyrénées. Le comte de Bicule, lieutenant-général en Languedoc, fait conduire d'abord à Anduze (28 septembre 1649), puis au Vigan (30 octobre

suisant), un groupe de prisonniers espagnols comprenant un commissaire d'artillerie, six canonnières, deux femmes, deux soldats qui avaient été pris au siège de Tortose, en Catalogne. Ces Espagnols furent détenus au Vigan, du 3 novembre 1649 au 12 juillet 1650. En partant, ils signèrent un acte rédigé par Portalès, notaire et qui mérite d'être cité *in-extenso*.

« L'an mil six cent cinquante et le douzième jour du mois de Juillet après midy, régnant très chrestien prince Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, estant en leur personne Jaime de Malta, commissaire de l'artillerie du Roy d'Espagne, Jean de Roumeille, canonnier, Lambertout Francisco Arnaude, canonnaier, Jean Petro la Ruine, Baptiste de Tourres, Baptiste Joseph de Quarse, canonniers, Isabel Arnaude, Francisca de Fontani, Antoinette de Sombille, Pascalle de Sombille tous espagnols de nation, lesquels ont dict et déclaré, par la teneur des présantes, avoir logé en la présente ville du Vigan, suivant et conformément à l'ordre de Monseigneur le Compte (*sic*) de Bieule, lieutenant pour le roy en la province de Languedoc, d'acte du xxx^e octobre 1649, depuis le 3 novembre de ladite année jusques à présent et leur avoir été administrée leur subsistance, ainsin quest porté par le dit ordre, par Messieurs les Consuls dudit Vigan et par les mains et propre argent du sieur David Verdier, l'un d'iceux ; de quoi les ont quittés et quittent ; déclarent en outre estre très bien contents et satisfaits d'iceux consuls et ne leur avoir été mesfait en aucune façon que ce soit ; ains avoir reçu toute sorte de contentement et satisfaction des habitans de ladite ville.

» En foi et tesmoing de quoi ledit sieur commissaire J. Baptista, Joseph de Quart et Baptiste de Tourres se sont signés et les autres ont dict ne sçavoir escrire. Le tout fait en présence de Estienne Portalès et Fulcrand Finiels, praticien dudit Vigan, et de moi Jean Portalès, notaire royal dudit Vigan, requis ; et soussignés Jaime de Malta, Joseph de Quart, Tourrés, Baptista, Portalès, Finiels, Portalès, notaire, ainsin signés à l'original duquel mapert, Portalès, ainsin signés. »



Il nous a paru bon d'exhumer de nos archives départementales ce petit épisode de la Guerre d'Espagne. Tout en nous renseignant sur la garde, l'entretien, la nourriture, le régime des ennemis que le sort des armes avait fait tomber entre nos mains, et même sur le prix des denrées vers le milieu du xvii^e siècle, il nous fournit surtout un témoignage précieux que l'histoire impartiale doit enregistrer. Il nous prouve l'humanité, la bienveillance, la bonté des Français d'autrefois pour leurs prisonniers de guerre et contraste étrangement avec la barbare et cruelle dureté de nos ennemis d'aujourd'hui.

IMPRESSIONS ET SOUVENIRS D'ALSACE

en 1880

PAR

M. Elie PEYRON

membre résidant (1)

M. Elie Peyron a, voilà quelque trente-trois ans, fait imprimer, pour sa famille et ses amis, une brochure dans laquelle il relatait ses impressions d'un voyage sur les bords de la Loire et dans l'Alsace annexée. Il a donné lecture devant l'Académie de deux fragments, que l'on va reproduire, de cette plaquette. Il s'est excusé de ce que, dit-il, ces lignes ont d'imparfait : « Le style, a-t-il déclaré, est sans force et manque d'ampleur ; il n'a pas de corps ; les réflexions sont parfois naïves et trop souvent sans originalité ; c'est une œuvre de jeunesse. Si le rappel de cette excursion, — dans cette terre d'Alsace, à laquelle me rattachent de doux liens de famille, — peut présenter aujourd'hui quelque intérêt et mérite de retenir quelques instants votre attention, c'est parce que des événements grandioses, dont sortira, j'en ai la conviction, le rachat de la Noble Captive, lui confèrent un regain d'actualité. »

Une excursion à Sainte-Odile

La semaine dernière, nous avons été en excursion à l'abbaye que Sainte-Odile, patronne de l'Alsace, a fondée et à laquelle elle a donné son nom.

Partis de Strasbourg, en chemin de fer, à 9 heures du matin, le 1^{er} août, nous sommes arrivés, sur les 11 heures, à une station appelée Obernai.

(1) Lecture faite le 11 janvier 1915.

Là, nous avons pris une voiture, qui nous a transportés jusqu'au couvent, où nous sommes arrivés à une heure de l'après-midi. Cette longue et belle course nous a charmés autant qu'instruits. Elle nous a permis de voir l'Alsace sous son vrai jour, de l'envisager sous ses aspects si originaux, de surprendre la poésie spéciale que lui donnent ses souvenirs historiques, ses ruines féodales et religieuses, ses anciennes villes libres, ses villages paisibles, son admirable nature.

Un mot d'abord sur les anciennes villes libres d'Alsace. On sait leur histoire ; elle ressemble beaucoup à celle des cantons suisses qui, de haute lutte, conquièrent leur indépendance. Il y a toutefois entre les deux cette différence que les compagnons de Guillaume Tell, servis par leurs montagnes, qui facilitaient la résistance d'une poignée de patriotes contre des armées puissantes, purent s'affranchir de tout joug étranger, tandis que les villes d'Alsace, défendues contre les coups de main de leurs ennemis (hauts-barons ou évêques) par leurs seules murailles et la seule bravoure de leurs habitants, durent, pour être les plus fortes, se mettre sous la tutelle du chef du Saint-Empire-Romain.

Mais ce protectorat fut purement nominal. Les *Villes Libres* d'Alsace jouirent, en plein Moyen-Age, de privilèges considérables, possédèrent une autonomie presque absolue et se gouvernèrent en véritables républiques. Ce sont des villes de cette catégorie, que nous avons aperçues le long de notre route.

Les villages alsaciens sont de vrais bourgs, la population étant très nombreuse de ce côté-ci des Vosges. Ils ont, du reste, un cachet tout spécial et ne ressemblent pas du tout à nos villages du Midi, qui sont, eux aussi, curieux en leur genre, avec leurs maisons en pierre, aux blancheurs algériennes, leurs balcons de fer, donnant sur nos routes brûlées de soleil.

Vous apercevez de loin, bien abrité par un mamelon, enveloppé d'une atmosphère apaisée, un nid de verdure, au-dessus duquel s'enlève la fine pointe d'un clocher. Vous êtes près d'un village. A l'entrée, se trouve un bosquet de tilleuls, où, le dimanche après-midi, jeunes gens des deux sexes redisent l'éternelle et toujours nouvelle chanson d'amour. Les maisons sont de vrais châteaux. Comme nous sommes en plein pays forestier, elles ont été construites en bois, et les ajours en ont été comblés avec de la terre glaise ou du mortier. Les portails affectent des coupes bizarres ; les dessus de portes et les pourtours de fenêtres sont agrémentés de boiseries représentant des animaux symboliques, des loups, des cigognes. On sait que, dans l'Est, à cause de la neige, les toits sont bas et descendent environ à mi-hauteur de la maison. C'est dans ce triangle du pignon que se concentre la coquetterie des habitations paysannes en Alsace. Là, se trouvent de jolis balcons superposés les uns aux autres, avec leurs balustres artistement tournés, des fenêtres aux petits vitraux ronds, qui ont des plantes grimpantes pour moucharabies et des fleurs plein les rebords.

Ajoutez que chaque maison possède son petit jardin, sa laiterie, et vous n'aurez qu'une idée bien incomplète de l'air de bien-être, qui se dégage de ces demeures villageoises.

Et cette prospérité n'a rien d'étonnant, car l'Alsace est une des régions les plus fertiles de l'Europe. Que n'y trouve-t-on pas ! Voici quelques produits du sol : céréales, tabac, chanvre, colza, digitale, pommes de terre. On y rencontre des choux immenses, des orchidées comme l'arnica, des houblonnières, base d'une bière savoureuse, et de charmants vignobles qui produisent le délicieux vin du Rhin. Citerai-je encore les myrtilles, les sorbes, et ces petites cerises noires,

fruits du mérisier, qu'on emploie dans la fabrication du kirsch? Mais ce qui rapporte le plus, c'est la coupe des bois. Nos Vosges renferment, en effet, des essences variées : chênes, hêtres, mélèzes, bouleaux, frênes, érables.

Mais revenons à notre course. L'abbaye de Sainte-Odile étant située en pleine forêt vosgienne, nous avons eu le plaisir de voir de près cet admirable pays, qui rappelle la vieille gaule druidique.

Les Vosges ont une physionomie à part. Les Pyrénées, par exemple, ne les rappellent que de très loin. Ne cherchez pas, dans les *ballons d'Alsace*, les cimes hautaines et la couronne neigeuse d'un Vignemale, les impétuosité des *Gaves*, la majesté imposante et funèbre d'un *Chaos*, vous ne les y trouveriez pas. Ils sont moins superbes, plus accessibles, plus humains, dirai-je, que la chaîne de montagnes où périt Roland.

Le sublime y est peut-être rare, mais le beau s'y rencontre à chaque pas. Je reverrai longtemps ces paquets d'ombre épaisse que projettent les sapins aux ramures touffues ; ces coins pleins de fraîcheur, dans l'intérieur desquels la mousse, d'un vert d'émeraude, capitonne les sièges de pierre, et où de minces nappes d'eau, de concert avec le soleil, ce poète et ce grand joaillier, font couler sur les brins d'herbe fine les diamants, les perles et les rubis. On ne les oublie pas, ces jeux de lumière, ces oppositions brusques ou ménagées de couleurs vives et de teintes sombres, ces arabesques ravissantes que tracent les rayons dorés qui se sont glissés sur le sol à travers les branches, et dont les dessins capricieux varient à l'infini, grâce à l'agitation de l'air, cette âme de la Forêt. Que de plaques d'or et de jais ! Que de tableautins dignes de la palette de Théodore Rousseau ! Quel kaléidoscope merveilleux, que le sol d'un bois de sapins, admiré du bas de la côte.

Et comme la végétation est gracieuse ! Qu'elles sont jolies, ces hautes fougères, ces scabieuses, de couleur lilas, ces bruyères, ces haies de chèvrefeuille embau-
mé, qui bordent la route d'un côté, tandis que, de l'autre, court un gai ruisseau, entouré d'adorables fleurettes, de ces petites fraises des bois si parfumées et de ces sveltes graminées, à la tige si mignonne et si délicate qu'elle semble faite d'âme et de rêve :

O mon Dieu, dans si peu de chose,
Que de grâce et que de beauté !

Arrivons à l'abbaye de Sainte-Odile, perchée comme un nid d'aigle sur la crête d'une montagne. La vue qui, de là, se déroule au pied du spectateur est magnifique. Cette abbaye-hôtel est tenue par des Franciscaines, dont la supérieure, vieille comme Cagliostro, est d'une humeur joviale. Le couvent n'a rien de remarquable, à part les tombeaux de Sainte-Odile et de son père. En deux mots, voici l'historique de cette fondation. Attic, duc d'Alsace, qui vivait au VII^e siècle, s'afflige de ne pas avoir d'enfant. Enfin, le ciel lui en accorde un, Odile, qu'il accueille fort mal : elle avait le double tort de ne pas être un garçon et d'être aveugle. Pour la dérober aux fureurs du duc, sa mère Bereswinde l'envoie dans un couvent de Franche-Comté. Là, elle grandit dans la pratique de toutes les vertus, si bien qu'un jour, pour la récompenser, un évêque lui aurait, dit la légende, rendu la vue. Ce qu'apprenant, son frère Hugues la délivre. Fureur du duc Attic qui met à mort son fils. Après diverses péripéties sur lesquelles je passe, cet irascible burgrave revient à de meilleurs sentiments et construit pour sa fille une abbaye dont elle devient la supérieure.

Le 14 juillet en Alsace

Schiltigheim, ce 16 juillet 1880.

Les habitants de ce village, qui avoisine Strasbourg, ont, eux aussi à leur façon, célébré l'anniversaire de la prise de la Bastille. Dans les campagnes environnantes, le 14 au soir, on n'apercevait que fusées tricolores, qui s'enlevaient joyeusement vers les étoiles. (1) Je sais bon nombre de maisons où, après avoir soigneusement tiré les verrous, on a sorti de l'armoire le drapeau de la France, dont les couleurs vives sont bien l'image du génie national, et on l'a déployé au milieu des feuillages et des lumières. Ailleurs, les jeunes filles, en qui palpitent des cœurs d'héroïnes, ont chanté nos chants guerriers, entr'autres la *Marseillaise*. J'ai eu le plaisir d'assister à une de ces soirées, dont voici le compte-rendu.

La réunion était strictement privée. Les seuls porteurs de cartes y étaient admis. Il fallait se mettre en règle avec les autorités, si l'on ne voulait pas être inquiété. On nous introduisit dans un beau jardin, illuminé par des lanternes aux couleurs françaises. Autour de la pièce d'eau, on avait artistement disposé des fleurs en papier, au milieu desquelles brûlait une bougie ; et ces fleurs, aux nuances diverses, que Linné n'a pas classées, parce qu'elle relèvent du sentiment et non de la science, avaient été façonnées avec amour, découpées, rajustées, dentellées par des fillet-

(1) Le lecteur sera peut-être étonné de la longanimité de l'administration allemande, dans cette circonstance. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque, la France et l'Allemagne avaient entre elles des rapports moins tendus qu'ils ne l'avaient été auparavant et qu'ils ne devaient l'être plus tard. M. Jules Ferry était alors le directeur de notre politique étrangère. (Note ajoutée en 1913).

lettres d'Alsace, qui s'étaient fait une joie de ce travail en l'honneur de la France.

Oh ! la belle nuit ! Comme le firmament était pur et net, bien qu'un peu pâle ! Le soleil venait de disparaître, après un long crépuscule et une lente dégradation de ses feux ; il avait longtemps laissé flotter derrière lui une trainée doucement lumineuse, dont les teintes roses, bleues et blanches, formaient à l'horizon comme un immense drapeau français. La lune, au croissant fin, versait une clarté délicate ; et les étoiles semblaient l'une après l'autre éteindre un peu de leur éclat, dans cet ensemble plein de mélancolique rêverie.

De neuf à dix heures, on a joué une petite pièce allégorique, dont voici en deux mots, l'affabulation. La fée des Fleurs a perdu une de ses enfants, Myosotis. Cette fleur, un savant en *us*, un botaniste sans cœur, l'a brutalement coupée et mise dans son herbier. La Fée des Fleurs fait part de sa tristesse à la Fée de la Rosée (symbole de l'éternelle jeunesse et de l'éternelle vertu morale), et celle-ci retrouve Myosotis, la ranime et la rend à sa mère. Allégresse dans le petit monde des fleurs. On le voit, le sens de l'allégorie est transparent.

Il y avait là des détails frais, poétiques, des scènes émouvantes. Je ne veux citer que le tableau suivant : tandis que, trainée sur un chariot plein de fleurs, Myosotis arrive sous les traits d'une petite fille endormie, pâle comme une morte, on entend s'élever d'un bosquet voisin, qu'éclaire une superbe flamme rouge de Bengale, un chant grave, profond, plein de tristesse, une vraie marche funèbre. « Je me rends en France, dit un des personnages, dans ce pays de la Liberté, des grandes, des puissantes aspirations. J'ai appris que la *Fleur du souvenir* y souffrait des rayons d'un soleil desséchant et que cette plante si

précieuse menaçait d'y disparaître à tout jamais. Voilà des années que je cultive ce doux *Ne m'oubliez pas*, pour le transporter dans la belle terre de France, afin que sa vue évoque le regret du passé. »

Ensuite, on s'est rafraîchi, et la série des toasts a commencé. On a lu un toast envoyé par un officier de dragons français; et un jeune alsacien a levé son verre en l'honneur de l'armée française. Quelqu'un a lu un passage du *Drapeau* de Jules Claretie et le *Vieux sergent* de Béranger.

Mais voici le feu d'artifice : la parole est aux bombes, aux soleils, aux gerbes de flamme. Une fusillade pacifique éclate; le noir du ciel est sillonné de raies de feu. L'apothéose a été douloureuse. Chacun allait se retirer, croyant la fête terminée, quand tout-à-coup le jardin s'illumine à nouveau, et nous contemplons un tableau bien émouvant dans son symbolisme. Une jeune femme, vêtue de blanc, se tient debout, dans un rayonnement. Au-dessus de sa tête, étincelle un magnifique R. F. Agenouillée à sa gauche, se trouve une Alsacienne, — au nœud classique, au corsage haut-montant brodé d'or, au fichu noir, à la jupe rouge et au tablier de mousseline, avec une cocarde tricolore dans la coiffure et une ganse, également tricolore, formant bracelet à son bras droit découvert, — qui regarde la France et semble la supplier. D'une main, elle retient sa mère par les draperies et, de l'autre, elle serre avec désespoir l'ancre de l'espérance... De quel cœur nous aurions lancé un vigoureux : Vive la France !

C'est sur cette impression douloureuse que nous nous sommes retirés.

Quelques heures plus tard, une fanfare prussienne, passant sous nos fenêtres, nous réveillait; et la vue de 17 canons Krupp nous rendait au sentiment de la dure réalité. Alors les vers de Béranger, que nous avons entendus la veille, nous sont revenus à la mémoire :

Mais qu'entend-il ? Le tambour qui résonne.
Il voit au loin passer un bataillon.
Le sang remonte à son front qui grisonne,
Le vieux coursier a senti l'aiguillon.
Hélas ! soudain, tristement il s'écrie :
« C'est un drapeau que je ne connais pas !
« Ah ! si jamais vous vengez la patrie,
« Dieu, mes enfants, vous donne un beau trépas. »

STATISTIQUE DE GUERRE

dans une commune rurale

Avril 1914 — Décembre 1915

PAR

M. Pierre GUÉRIN

membre résidant

La guerre actuelle ne manquera pas de solliciter la curiosité des historiens à venir sur la situation qu'elle est en train de créer dans les diverses parties du territoire français.

Ceux d'entre nous qui ont essayé de reconstituer une période du passé à l'aide de documents régionaux le plus souvent incomplets, savent avec quelle gratitude ils auraient accueilli la découverte de renseignements coordonnés sur les faits essentiels de la vie régionale étudiée par eux pendant cette période.

Si nous avons à déplorer la sécheresse des Archives du passé, soyons bons pour les futurs historiens et facilitons leur la tâche en déblayant leurs doctes recherches de cet amas confus d'incertitudes sur les faits de détail, en mettant à jour et à point le document local marqué du caractère d'authenticité le plus absolu possible.

Il m'a paru intéressant, au cours des événements tragiques que nous traversons, de fixer, statistique officielle en main, quelques aspects de la vie d'une commune rurale de 1 200 à 1 300 habitants au point de vue de la mobilisation, au point de vue économique, au point de vue fiscal et de signaler l'élan dont ont fait preuve de modestes populations rurales dans les œuvres d'assistance patriotique.

PREMIÈRE PARTIE

I

Mobilisation

Les résultats de la mobilisation ont été relevés à l'aide de la liste électorale et des listes de conscription des années 1913, 1914, 1915, 1916.

Les listes de conscription de l'année 1913 et de l'année 1914 pour les jeunes gens nés avant le 1^{er} mai 1894 ont été rapprochées de la liste électorale afin d'éviter toute confusion résultant d'une double inscription.

La liste électorale compte : 424 inscrits.

Les listes de conscription portent pour l'année 1913 : 11 inscrits ; pour l'année 1914 : 11 inscrits ; pour l'année 1915 : 8 inscrits ; pour l'année 1916 : 13 ; soit en tout 43 jeunes gens à l'actif de ces quatre classes.

Sur la liste électorale, le nombre des mobilisés s'élève à 168, c'est-à-dire plus d'un tiers des citoyens inscrits. Cette proportion s'accroîtrait, si on y ajoutait les conscrits de 1913 et de 1914 qui ont l'âge d'être électeurs.

Ces 168 mobilisés se répartissent en 126 hommes mariés ou pères de famille et 42 célibataires. Le nombre des conscrits déclarés bons pour le service militaire est de 35 sur le total des 43 unités des quatre listes de conscription. En somme le total des hommes mobilisés est donc de 203, un peu moins du sixième de la population. Ces mobilisés comprennent 126 hommes mariés et 77 célibataires, environ une proportion de 3 soutiens de famille pour 2 célibataires.

Le départ de ces mobilisés s'est échelonné pour les trois dernières classes et pour les classes de la territoriale sur les derniers mois de 1914 et sur les premiers mois de 1915 ; au cours de l'année 1915 des appels successifs ont

convoqué les auxiliaires et la réserve de la territoriale ; mais le gros du contingent a quitté le pays dès le premier mois de la mobilisation.

Ce n'est que plus tard qu'on pourra établir l'exacte répartition de ces levées d'hommes entre le front de guerre et les dépôts militaires.

Sans doute le gros chiffre de 203 hommes armés est loin de représenter le chiffre des soldats dirigés sur le front. A ce compte, nos troupes de première et de deuxième ligne auraient compris plus de 5.000.000 de combattants ; mais il exprime assez exactement la proportion des Français mobilisés et le nombre des combattants en campagne évalué à 156 est sensiblement supérieur à celui que permettraient de supposer les réserves de l'armée territoriale, les dernières recrues de 1915 et de 1916, toutes les disponibilités des dépôts et les différents services d'intérieur (intendance, instruction militaire, ravitaillement, fabrication d'armes, etc.) (1). Le nombre vraiment élevé de belligérants actifs s'explique peut-être par l'absence de professionnels utilisables dans les divers services de l'armée, peut-être aussi par une obscurité d'origine ou une insignifiance d'ordre politique qui n'ont pas sollicité efficacement la vigilance circonspecte mais attentive de certains embusqueurs. Si l'on essaye de fixer pour ce contingent de 156 belligérants, la part des morts, des disparus, des blessés, des malades et des prisonniers,

Voici les résultats approximatifs que l'on obtient :

Morts : 11 dont 6 mariés et pères de famille.

Disparus : 7 dont un marié. Il est à craindre que pas un seul de ces derniers ne soit prisonnier. Si bien que le nombre des morts est au moins de 17 à 18.

Blessés : 15. Aucun jusqu'à fin décembre 1915 n'a eu

(1) Voici l'exacte répartition des mobilisés en décembre 1915 :

Sur le front	156
Dépôts.....	36 classe de 1916 comprise et comptant 9 hommes.
Auxiliaires.	6
Usines.....	3
Intendance.	2
Total...	<u>203</u>

ses jours mis en grand danger et n'a été frappé d'infirmité totale, le rendant inapte à tout travail, 10 au moins sont retournés sur le front.

Malades : 5. L'un a succombé et compte parmi les morts signalés plus haut. Un autre a eu le pied légèrement gelé. Un autre a été atteint de fièvre typhoïde.

Prisonniers : 3, dont 1 marié. Les rares disparus dont le sort est douteux sont à ajouter à ce nombre au cas très improbable où ils ne seraient pas morts.

En somme du début de la guerre à la fin décembre 1915 plus d'un dixième des hommes du front a succombé,

Près d'un dixième a été momentanément mis hors de combat,

Un vingt-cinquième a eu à souffrir des maladies qui n'ont fait qu'une victime et pas même un trentième est tombé entre les mains de l'ennemi.

Il est inutile d'insister sur l'impossibilité de s'aventurer à des conclusions générales à l'aide d'une statistique de guerre établie pour une commune aussi réduite.

Dans ce cas, le fait accidentel risque toujours d'être prédominant et l'on ne tire pas une moyenne d'un fait isolé ou d'un groupe de faits pris isolément (1).

Toutefois, pour la mortalité de la guerre, si je rapproche les résultats indiqués plus haut des renseignements qui m'ont été fournis sur les pertes des communes du Gard dont quelques-unes sont voisines, il paraît acquis que les pertes de Milhaud ne sont pas sensiblement élevées et restent proportionnées à sa population. Seulement, il ne faut pas oublier que cette proportion quand on songe à la France entière donne le chiffre important de près de 500.000 morts et s'il est vrai que les blessés, les malades, les prisonniers soient *en général* deux fois plus nombreux que les soldats tués, nous arrivons au chiffre inquiétant de 1.500.000 hommes mis hors de combat pour les 15 ou 16 premiers mois de la guerre.

(1) Voir à la suite de ce travail (tirage à part) le tableau comparatif des résultats fournis par une enquête sur quelques communes du Gard.

D'autres indications accessoires ne manqueraient pas d'intérêt. Ainsi parmi les morts et les disparus se trouvent 3 soldats de l'armée active et 2 conscrits de la classe 1914.

Parmi les blessés, 8 faisaient partie des contingents de l'active en train d'achever leur service militaire et 4 ont été assez grièvement blessés. On peut juger par là du rôle des troupes de couverture aux débuts de la guerre et des pertes qu'elles ont essuyées proportionnellement à nos effectifs globaux.

II

La situation économique

La situation économique créée par la guerre, dans une commune rurale, donne lieu à des recherches et à des remarques plus suggestives encore que celles dont la mobilisation vient d'être l'objet.

Comme il s'agit dans notre étude d'une commune rurale, d'un milieu ouvrier spécial, j'ai jugé à propos de faire des recherches sur l'état professionnel des hommes recrutés pour le service armé de 18 à 47 ans.

Voici le tableau pour la liste électorale et pour les listes de conscription :

1^o Liste électorale :

Mobilisés 168	{ a : cultivateurs	119
	{ b : professions diverses	49

2^o Listes de conscription :

Mobilisés 35	{ a : cultivateurs	29
	{ b : emplois divers	6

Il y a donc un total de 148 ouvriers agricoles, actifs, dans leur période de plein rendement qui font absolument défaut à la culture du sol pour la préparation de la récolte prochaine.

Pour connaître le nombre global des ouvriers agricoles utilisés en temps normal, il suffirait de poursuivre cette enquête professionnelle à l'aide des mêmes documents et

de l'étendre : 1° aux mobilisables réformés ou non appelés ; 2° aux hommes inscrits, âgés de 48 à 65 ans ; 3° aux jeunes gens des classes 1917 et 1918. On excluait ainsi les jeunes gens âgés de moins de 17 ans et les hommes au-dessus de 65 ans.

I Mobilisables : 34	{	Réformés.....	29	{	a Cultivateurs	21
		Non appelés.....	5		b Professions diverses	13
		Employés du P.-L.-M.	10		c Employés du P.L.M.	10
II Hommes de 48 à 65 ans.....		129	{	a Cultivateurs.....	76	
				b Professions diverses	53	
III Classes 1917 et 1918.....		18	{	a Cultivateurs	12	
				b Professions diverses	6	

En tout 109 agriculteurs et 82 professionnels divers.

Par un excès de scrupule et en faisant le plus grand honneur à la vaillance des méridionaux, on peut admettre que sur les 85 unités qui représentent les hommes au-dessus de 65 ans, un tiers des anciens cultivateurs, 18, supportent encore couramment les fatigues d'une journée de labeur et qu'un tiers des anciens professionnels, soit 10 environ, exercent leur activité ralentie dans des occupations plus ou moins corporatives.

En coordonnant toutes ces données, on obtiendra le double tableau général suivant :

Agriculteurs :	Mobilisés :	148	{	Total :	275
	Non mobilisés :	127			
Professionnels :	Mobilisés :	55	{	Total :	147
	Non mobilisés :	92			

En temps ordinaire les travaux de culture emploient donc 275 ouvriers agricoles dont 127 seulement restent sur lesquels reposent les promesses de la récolte prochaine. Ces 127 sédentaires sont composés d'hommes arrivés aux dernières limites de la vie active ou subissant déjà l'usure de l'âge, ou souffrant de tares plus ou moins graves, ou manquant d'expérience et de dressage.

Les 148 qui ont disparu pour opposer à l'ennemi la vaillance de la France armée étaient les meilleurs en raison de leurs forces, de leur résistance et de leur entraînement. Est-ce exagérer de prétendre que ces derniers représentent près des deux tiers de la main-d'œuvre et faut-il s'étonner qu'une pénurie de bras aussi grave pèse

sur la mise en valeur du sol? Aussi malgré des efforts louables, il est juste de reconnaître que toute la vigilance des pouvoirs publics, surtout, à mon avis des pouvoirs municipaux ne s'est pas suffisamment dépensée pour aider à l'ensemencement des terres, pour stimuler les courages dans l'exécution des travaux les plus indispensables.

Disons le mot, on n'a pas vu dans l'accomplissement de ces travaux une œuvre de solidarité nationale. Nos paysans, sans s'en douter ont subi la mauvaise influence des pays de monoculture. Comme seule, la vigne compte on ne s'est pas fait scrupule de laisser en friche les terres à ensemer. Comme d'autre part, il est entendu que les premiers soins de la vigne, la taille elle-même, peuvent être remis à fin mars, on a laissé s'écouler les semaines, les mois, sans trop se préoccuper des conséquences. La grande raison de tant de négligence tient moins du reste à l'absence des ouvriers agricoles qu'à la disparition des animaux de labour. Sur 202 chevaux ou mulets inscrits au Registre Municipal 76 ont été réquisitionnés lors des premières réquisitions.

Les plus jeunes, les plus forts, les plus ardents de ces animaux ont passé au service des armées. Les 127 animaux restants (1) étaient impropres à la plupart des travaux agricoles, tarés, vieilliss et usés ou trop faibles pour une résistance continue.

De plus la réquisition du début s'est opérée d'une façon brutale et défectueuse, très inégale, enlevant à tel propriétaire tous les animaux et laissant tous les siens à tel autre sous prétexte que les besoins de la Réquisition étaient satisfaits à partir de la lettre R ou S.

Il est résulté de tout cela un peu de découragement. Aussi c'est miracle que les vendanges, en septembre 1914, aient pu s'achever sans encombre. Il n'a fallu rien moins que la période de beau fixe qui a servi à souhait

(1) Des réquisitions ultérieures ont décimé à nouveau soit les animaux ajournés, soit les animaux achetés dans l'intervalle des réquisitions.

tout le monde. Un temps pluvieux prolongé aurait rendu impossible l'enlèvement des vendanges dans des terrains bas, facilement inondés. Il est fâcheux qu'on doive de la reconnaissance à un fait aussi variable et accidentel que le fait climatérique et qu'on ne puisse pas invoquer, dans un moment d'aussi grand désarroi, les bienfaits d'une organisation méthodique et prévoyante.

Je m'attends bien à l'éternelle question des hésitants et des impuissants : Que fallait-il faire ?

Je réponds : Il fallait d'abord se convaincre qu'il y avait quelque chose à faire : relancer l'autorité préfectorale ; protester contre les réquisitions maladroites ou injustes ; recenser la quantité et la superficie des terres à charruer et à ensemençer ; insister auprès de l'autorité militaire avec l'appui du préfet pour obtenir des prêts mi-mensuels ou mensuels de chevaux ; secouer les indifférences : troubler l'individualisme plus encore fataliste qu'égoïste des gens de la campagne et mettre les courages à la hauteur des circonstances.

Je n'ai jamais compris comme dans cette période de guerre la gravité de notre inaptitude générale à tout esprit d'organisation et la faillite lamentable de nos mœurs électorales qui trop souvent sélectionnent les moins capables pour les mettre à la tête de nos affaires publiques.

L'insuffisance des animaux de labour a donc préparé, justifié un sérieux abandon des cultures jusqu'au mois de mars. Depuis la terre a été remuée par des moyens de fortune et il a été fait appel à une main-d'œuvre tantôt étrangère, tantôt féminine.

Les étrangers sont des Espagnols dont le nombre, d'après des informations variables, approcherait de 25 à 30 au plus. Les appréciations sur leur valeur productive diffèrent beaucoup d'un employeur à l'autre. On leur reproche de manquer à leurs engagements et de renouveler presque chaque jour le contrat de travail pour faire hausser le prix du salaire. Certains ont été jusqu'à exiger le paiement de la solde hebdomadaire en or ou en argent.

D'autre part des femmes ont été utilisées pour le

déchaussage à la suite d'ouvriers qui les précèdent et qui font le gros de l'ouvrage. Leur nombre entre salariées et femmes de petits propriétaires ne dépasse pas vingt.

Comme on peut le voir, ce supplément d'auxiliaires n'a pas risqué de remplacer les ouvriers manquants. Aussi certains travaux viticoles, tels que la fumure, ont-ils été radicalement supprimés. Il est probable que ces omissions auront leur répercussion dans le rendement total de la récolte prochaine. (1)

Si l'emploi des femmes se généralisait, il pourrait suffire à enrayer certaines maladies de la vigne, comme l'oïdium par exemple, le soufrage des pampres étant une opération à la portée de la femme. On ne peut en dire autant pour les sulfatages, à moins qu'il ne s'agisse d'opérations à dos de mulet où il suffit de diriger le jet. (2)

Deux raisons très fortes rendent sceptique sur l'extension prochaine de cet embrigadement féminin : La première, c'est que les femmes de notre région ont presque totalement perdu l'habitude des travaux de la campagne et que cette habitude se reprend difficilement ; la seconde, c'est que bien des femmes voient dans le système des allocations non pas un moyen d'assistance, mais une substitution du salaire légitimement exigible et se refusent à augmenter leurs ressources de l'appoint d'un travail personnel.

J'ai cité plus haut le chiffre de 55 mobilisés appartenant à des professions et à des emplois divers.

La mobilisation des hommes de certains métiers n'a pas été sans apporter le trouble dans quelques services corporatifs.

Ainsi les deux maréchalleries ont été fermées ; la serrurerie de même. La boulangerie a été menacée : sur 4 boulangers, 2 mobilisables, un troisième obligé d'avoir

(1) Ce rendement a été désastreux par suite du défaut de culture et d'une invasion irrésistible de Mildiou : à peine le $\frac{1}{15}$ d'une récolte normale.

(2) Les pluies abondantes du printemps 1915 ont à ce point noyé les vignes que les hommes eux-mêmes, les ouvriers étrangers, ont refusé de sulfater.

recours à un ouvrier qu'il ne trouvait pas, le quatrième insuffisant. La crainte de manquer de pain a même suggéré un procédé assez ingénieux pour procurer de la farine aux boulangers. On a fait appel à des souscripteurs qui à l'aide de versements immédiats ont constitué un capital d'achat (4.000 fr.) destiné à obtenir de la farine au compte de la Commune.

Les stocks achetés ont été répartis entre les boulangers contre remboursement de manière à assurer un rendement régulier. Grâce à ce système et à une comptabilité bien tenue, la farine n'a pas manqué et les boulangers n'ont pu invoquer l'absence ou l'insuffisance de matière première. A l'issue de la guerre chaque souscripteur rentrera dans ses fonds. (1) La pénurie s'est encore fait sentir dans quelques corps de métiers, celui de boucher, de menuisier, mais c'est plutôt pour la réparation du vieux que pour la fabrication du neuf, la proximité de la ville et la fourniture des grands magasins portant d'ordinaire le plus grand tort à ces petits artisans de campagne. Il n'y a pas lieu d'examiner spécialement les répercussions économiques de la guerre sur les prix des denrées alimentaires dans une commune viticole. Les variations de prix sont identiques à celles qui pèsent sur les marchés de la ville, par la bonne raison qu'une commune viticole achète tout, comme une commune urbaine, et n'intervient pas directement dans la production des objets de consommation : jardinage, volaille, œufs, petit et gros bétail, etc.

III

Le budget communal

Il me reste à présenter quelques observations au point de vue financier pour donner un rapide aperçu des charges que la guerre aura créées dans les communes de France, même les plus privilégiées.

(1) On n'a pas attendu la fin de la guerre : Les souscripteurs ont recouvré leur souscription en septembre 1915, par suite des facilités qu'avaient les boulangers à se procurer eux-mêmes directement leurs farines.

L'ensemble des contributions — cotes foncière, personnelle, mobilière, portes et fenêtres, patentes, taxes vicinales, voitures et chevaux, chiens — monte à 59.885 fr. 67, soit en chiffres ronds 60.000 francs.

Or les sommes payées par la réquisition des chevaux se sont élevées à 65.000 francs. (1)

Le nombre des familles assistées dans la commune par suite de la mobilisation était de 102 au début et est monté à 155.

Le total des allocations se chiffrait par 5.000 francs en moyenne pour chaque période de vingt-huit jours, soit 50.000 francs à la date du 18 mai 1915. Depuis il s'est accru et a atteint 7.000 francs dans les derniers états de novembre 1915.

Comme on voit, en dix mois les réquisitions et les allocations auront coûté plus du double du rendement des impôts et en seize mois près de quatre fois celui-ci. Si bien que si cette proportion s'applique exactement au budget de la France, comme il est probable, c'est une somme de près de 20 milliards qui aura été avancée pour les premiers frais de la guerre et dans laquelle n'entrent pas les dépenses de ravitaillement, d'habillement, de solde, de munitions, de fabrications d'armes, de matériel de toutes sortes, de transport, d'hospitalisation, etc., etc.

On comprend que des économistes familiers avec la comptabilité budgétaire des grands Etats aient conclu dès le début de la guerre à des prévisions inquiétantes où les milliards s'alignent comme de simples unités.

Ce ne sont là que des notes sans prétention, où mon unique préoccupation a été de relever quelques faits de statistique relatifs à la mobilisation, à la vie économique et aux opérations budgétaires d'une commune rurale pendant les quinze premiers mois de guerre.

Il serait à souhaiter que de tous côtés on travaillât à des relevés du même genre.

(1) Elles ont atteint 104.011 francs à la suite de suppléments payés sur les réclamations des propriétaires et de nouvelles réquisitions opérées depuis avril 1915.

Ce n'est pas tout que de compter sur la victoire. Il nous importe à tous de savoir exactement ce qu'elle nous coûtera et d'ouvrir avant l'heure du règlement définitif le compte terrible et expiatoire en hommes, en privations, en souffrances et en argent que nous serons en droit de réclamer à ceux qui avaient escompté à l'avance d'édifier sur l'extermination et la ruine de la France, le triomphe de leur orgueil et de leur odieuse « Kultur ».

DEUXIÈME PARTIE

Tout ce qui précède concerne les faits de guerre qui ont eu leur répercussion directe sur l'activité économique de la commune par des perturbations et des modifications sensibles dans les conditions générale de la vie rurales.

Il serait injuste de se taire sur l'effort tenté par la population pour concourir à l'œuvre de solidarité nationale dans la grande crise actuelle.

Cet effort s'est manifesté surtout dans les groupes scolaires et dans l'organisation d'une formation sanitaire.

I

L'œuvre scolaire

L'œuvre de guerre du groupe scolaire est excessivement intéressante par la diversité des moyens employés et par le rendement appréciable d'organismes embryonnaires.

Dès le début, sous les auspices de la Municipalité, des équipes de jeunes gens, surtout de jeunes filles, dirigées par les instituteurs et institutrices des écoles, ont recueilli pour les hôpitaux de Nîmes la somme, considérable de 570 francs à laquelle s'est ajoutée une collecte de 175 francs faite à l'église.

Ce premier élan avait donné une vive impulsion à tous ces jeunes cœurs chauds. L'école est devenue une véritable institution de réclame nationale, une sorte de minuscule banque patriotique où ont été drainés les sous des humbles et des tout petits.

L'énumération des œuvres est significative ; elle comprend : les journées du secours national, la journée serbe, la journée du poilu, le Noël des armées, les tickets pour les prisonniers, le tricot militaire et cet ensemble a rapporté plus de 200 francs.

A côté, un ouvroir ouvert à la Mairie, dirigé par le personnel de l'école des filles, se transformait peu à peu en une sorte de cours d'adultes sans en porter le nom, utilisait un reliquat de 75 francs d'une société de Bernis en dissolution, une réserve de 70 francs prise sur la quête du secours national et confectionnait plus de 180 objets : chemises, flanelles, ceintures, taies d'oreiller, chaussettes, cache-nez.

A l'école même, les fillettes apportaient leur tribut précieux sous forme de 5 douzaines de chaussettes, 24 cache-nez, 18 passe-montagne, 6 ceintures.

II

La formation sanitaire

L'organisation de la formation sanitaire a présenté quelque intérêt surtout par la nature des concours qui ont présidé à son installation et par le choix du local.

L'initiative de cette création est venue de la Préfecture qui, mettant à profit la présence d'un docteur dans la commune, a apporté quelque insistance dans sa demande. Aussitôt un appel a été adressé à la population et une commission d'organisation a été établie sous les auspices de la Municipalité de Milhaud qui prenait l'engagement de combler le déficit, au cas où il se produirait, dans les frais d'entretien consacrés à la formation projetée.

Pour les souscriptions en argent et pour les fournitures nécessaires à l'aménagement d'un hôpital, l'appel s'est étendu aux communes circonvoisines Bernis, Uchaud, Saint-Césaire, Aubord et même Gallargues.

Le résultat a été l'apport très rapide de draps, de couvertures, de vêtements, de linge de corps, de lits, de vaisselle, d'une batterie de cuisine pour mettre sur pied et en train une formation sanitaire de 40 et même 50 lits.

Ç'a été aussi une première souscription de 3.500 francs provenant des diverses communes ci-dessus indiquées. Des quêtes ultérieures et mensuelles devaient alimenter ces ressources budgétaires et bénévoles. Du 17 avril à fin novembre, alors que le premier élan semblait un peu amorti, elles ont encore fourni plus de 1.000 francs. L'allocation de l'Etat à raison de 1 fr. 50 pour la nourriture et de 1 franc pour les médicaments par homme et par jour devait naturellement constituer la base financière sûre et fixe de l'entreprise.

Cette coopération de plusieurs communes à une organisation sanitaire est un essai très original qui mérite d'être signalé. Sans doute elle n'a pas été sans provoquer des tiraillements un peu laborieux dans la formation du Conseil d'administration et dans le fonctionnement du service d'hospitalisation, mais en somme peu à peu les points de friction ont diminué et même à la fin ont disparu et les résultats ont été des plus satisfaisants.

Le Conseil d'administration a compris un administrateur général (le maire de la commune), un sous-administrateur (le maire de Bernis), un secrétaire, un trésorier-comptable, le docteur de la commune et un aide-pharmacien bénévole, trois délégués pour Milhaud, deux pour Bernis, deux pour Uchaud, un pour Saint-Césaire et en plus le Conseil municipal de Milhaud tout entier, du fait qu'il s'était engagé à prendre à la charge de la commune le déficit toujours possible de l'œuvre acceptée.

C'était là sans doute un comité bien composite et formé d'éléments bien disparates et bien disproportionnés. A la longue cependant, la force des choses, le bon sens de la race, un désir de maintenir l'union sacrée ont fini par

triompher des difficultés et ont abouti à la réalisation heureuse d'une mise au point indispensable.

Le service d'hospitalisation, lui aussi, a passé par des tâtonnements avant de fonctionner régulièrement et sans à-coup. Trop d'influences diverses, toutes animées des meilleures intentions, mais sans grande expérience sur la matière, se disputaient la direction de l'œuvre pour qu'il en fût autrement. Toutefois, peu à peu, la répartition du service d'infirmerie et du service d'économat s'est nettement établie. Le service d'infirmerie a compris huit infirmières dont une, l'infirmière en chef, payée, des dames de salle et des jeunes filles. Plus de quarante personnes dévouées de la commune de Milhau ont assuré le service pendant cinq jours de la semaine, plus de quinze dames et jeunes filles de Bernis l'ont assuré pour les deux jours restants.

Le service d'Economat a mis à sa tête une ordonnatrice qui s'est occupée de la direction générale, des menus, des approvisionnements. Une cuisinière et une laveuse, payées, ont apporté leur travail et leur bonne volonté — les jeunes filles ont prêté leur aide à la lingerie.

Du 2 janvier à la fin novembre 1915, l'hôpital a soigné 126 convalescents dont quelques-uns ont fait des séjours prolongés dus à un état de santé plus grave que l'aurait comporté l'installation de l'hôpital.

Cette coopération de bienfaisance constituée dans des conditions particulières et organisée avec des moyens de fortune d'une coordination plutôt difficile est un témoignage très significatif des merveilles qu'on pourrait attendre de notre pays avec de la discipline, de l'expérience et une collaboration bien dirigée.

Le choix du local pour la formation sanitaire n'a pas donné lieu à de moins graves débats et n'est pas moins digne d'attention. Dans une population mixte où les oppositions confessionnelles sont toujours vivaces et toujours à craindre, le seul local qui ait paru propice pour une installation de ce genre a été le temple et le presbytère protestant. Les fidèles protestants, le Pasteur et le Conseil presbytéral ont offert spontanément ce

double local, consentant à l'abandon momentané de leur temple et à la célébration de leur culte dans une vieille école désaffectée depuis longtemps.

L'aménagement de l'hôpital, il faut en convenir, a été des plus heureux et des mieux compris. Le presbytère a fourni des salles isolées pour le traitement des maladies contagieuses. Dans la salle du temple ont été disposés trois rangs de lits confortables et la tribune elle-même en a compté une rangée de douze. La lingerie, la cuisine, le réfectoire, l'économat, la pharmacie, la salle de bains et des lavabos ont trouvé leur installation distincte dans des dépendances du presbytère ou du temple même sans jamais manquer aux lois de l'hygiène, du confort et des bienséances ou aux exigences du service. La cour et le jardin mis à la disposition des convalescents ont pu faire croire à ceux-ci que l'immeuble leur était spécialement consacré par prédestination.

Pour les esprits curieux, au courant des mœurs du pays, le spectacle ne manquait pas d'attrait. Rien n'était moins banal que de suivre les va et vient de personnes appartenant aux deux cultes et rivalisant de dévouement dans un lieu consacré où naguère certaines d'entre elles se seraient fait un scrupule de conscience de pénétrer jamais.

S'il était permis de tirer quelques conclusions de ces efforts où le dévouement, la générosité, l'ingéniosité contrastent avec l'incurie, l'indifférence et l'imprévoyance en matière économique, voici celles que nous dégagerions volontiers de cette opposition contradictoire. La première, c'est que la moindre organisation préalable donne immédiatement des résultats féconds, se prête aux combinaisons les plus multiples, les plus diverses, les plus efficaces, comme en témoignent les œuvres scolaires. Un personnel enseignant très réduit, de tout jeunes enfants groupés et dirigés et c'est assez pour faire des collectes fructueuses, pour donner un air de fête à une simple remise de Croix de guerre, par exemple.

La seconde, c'est que la moindre initiative d'une autorité compétente et résolue suffit pour déclencher les

bonnes volontés, vaincre les hésitations, entraîner les cœurs les moins résolus. Une simple lettre préfectorale a déterminé l'entreprise d'une formation sanitaire dans un milieu où tout paraissait conspirer pour s'y opposer : l'absence d'un local favorable, l'insuffisance des ressources, le manque absolu d'un personnel expérimenté, etc.

Enfin la troisième c'est qu'on peut tout attendre des qualités françaises, pourvu qu'on coupe court aux querelles, aux discussions, aux préventions par un esprit de décision énergique, par un désir sincère de réussir, par la ferme volonté de s'unir.

Souhaitons que ces leçons ne soient pas perdues. Notre devoir à tous est d'en tirer un enseignement utile, nécessaire même pour faire face aux obligations redoutables qui vont peser sur notre vie économique à l'issue de cette monstrueuse guerre. Il nous faudra résolument renoncer à nos divisions stupides, à notre manie d'individualisme outrancier, à nos haines, à nos aigreurs, à nos suspicions de groupes ou de sous-groupes religieux ou politiques.

Il nous faudra accepter toute initiative intelligente, toute direction assurée dès que nous en reconnaitrons la portée bienfaisante — et il y a des signes qui ne trompent pas. — On ne regarde pas à la couleur ou au dessin de la main indicatrice qui figure aux carrefours des routes, nous n'aurons pas davantage à nous attarder à la couleur politique ou au *Credo* religieux des bergers dont nous aurons reconnu la compétence et la sincérité.

Enfin il faudra nous convaincre qu'une organisation, même très imparfaite, est une force sociale incalculable et recourir de plus en plus aux groupements de toute nature d'ordre essentiellement actif, pratique et non discursif. Le mot d'ordre devra être : agir, coopérer par l'action, non par des palabres vides.

Le salut de la France épuisée, saignée à blanc, mais grandie par l'expérience et noble plus que jamais est à ce prix.

NOTES

SUR LA

TUTELLE DES ORPHELINS DE LA GUERRE

PAR

M. Michel JOUVE

membre résidant

Nous n'étions pas suffisamment prêts quand, il y a plus de sept mois, commença cette formidable lutte où notre Patrie combat pour son indépendance. Des rêveurs nous prêchaient le désarmement, annonçaient la paix perpétuelle, tandis qu'à nos portes le Kaiser allemand préparait contre nous, jusque dans ses moindres rouages, la plus colossale entreprise de massacre et de rapine qui ait jamais ensanglanté et dévasté le monde. L'Allemagne, résolue, dès longtemps, à la guerre avait prévu et embrassé dans son plan offensif, non seulement les armées les plus nombreuses, mais tout ce que leur mobilisation devait modifier des rapports sociaux. C'est ainsi qu'un ensemble de mesures financières, minutieusement concertées, lui évita notre crise du *moratorium*.

Parmi les imprévoyances où nous endormit la naïve chanson pacifiste, je voudrais en signaler une qui fut d'autant plus navrante et coupable que ses victimes sont plus pitoyables et innocentes. On aurait dû, préventivement, songer aux innombrables orphelins que feraient les effroyables batailles où des millions d'hommes s'entretueraient, organiser pour eux, d'avance, les plus efficaces sollicitudes. Quand un père de famille est arraché à son foyer par l'impérieux devoir de défendre le pays, il doit pouvoir compter sur le pays pour protéger les enfants

qu'il abandonne. Combien plus facile lui sera le généreux sacrifice de sa vie, s'il sait, que, lui mort, la loi aura déjà assuré la protection des fils qui continueront sa personne ! On a quelque honte à constater que rien n'avait été fait à cet égard.

..

Sous notre régime de service militaire universel, le soldat n'est plus un célibataire au cœur léger, ne laissant rien derrière lui quand il part pour la guerre. La plupart de nos combattants sont des réservistes déjà mariés, chefs d'une jeune famille que leur travail faisait vivre et qui, depuis leur départ, subsiste péniblement avec l'allocation journalière de l'Etat. Brusquement, on apprend au foyer désolé que le père est tombé mortellement frappé dans une rencontre avec l'ennemi. Plus de chef, plus de salaire, bientôt plus d'allocation. Que prévoit notre législation en vue de remplacer auprès des orphelins le guide et le soutien naturel pour toujours disparu ?

Le Code civil dispose dans son article 390 qu'au décès du père, la mère est de plein droit tutrice des enfants mineurs, dans son article 420, qu'à côté de la tutrice il y aura un subrogé tuteur, enfin dans l'article 405, qu'à défaut de la mère, un conseil de famille désignera un tuteur. L'article 406 ajoute que ce conseil sera convoqué à la diligence de toute partie intéressée, même d'office par le Juge de Paix du domicile du mineur.

Il semble que ces prescriptions devraient assurer aux malheureux enfants que la barbarie allemande a privés de leur père une bienfaisante tutelle. En pratique elles seront sans effet, *parce qu'elles ne sont ni obligatoires, ni gratuites*. Elles profiteront à une minorité d'orphelins dont la fortune appellera l'intervention judiciaire ; mais, pour la grande majorité, pour les pauvres, les déshérités, les fils du petit commerçant, du prolétaire tué à l'ennemi, elles resteront vaines. C'est ici qu'apparaît bien l'imprévoyance du législateur qui n'a pas su, dès le temps de paix, adapter ces textes aux redoutables éventualités de la guerre.

∴

Entrons un instant au misérable logis en deuil. L'administration, brutalement quelquefois, vient de notifier à la famille éplorée, le décès du père aux combats des lointaines tranchées. Les voisins apportent leurs consolations. Ne faudrait-il pas que la patrie protectrice fut représentée obligatoirement auprès de ces infortunés ? Même quand la mère existe encore, que sait-elle de nos procédures compliquées ? Qui guidera la veuve dans les démarches à faire ? Aux enfants du héros, tombé obscurément pour la nation, la nation ne doit-elle pas une sollicitude agissante ? *La loi devrait donc rendre obligatoire* l'intervention du juge de paix en faveur des orphelins de la guerre. Dès la notification du décès militaire, le magistrat cantonal serait expressément chargé de prêter assistance à la veuve et de convoquer le conseil de famille. Que si le juge de paix ne pouvait suffire à ces fonctions de haute humanité, il serait facile d'organiser légalement des comités de protection dont avocats et magistrats tiendraient à honneur de faire partie. Il en existe déjà dans plusieurs pays étrangers. La mobilisation laisse aux membres du barreau et des juridictions, trop âgés pour le service armé, des loisirs qu'ils emploieraient de grand cœur à servir les orphelins, à les conseiller, à régulariser leur tutelle, à réunir les pièces nécessaires en vue de l'obtention des pensions ou des secours.

La gratuité des procédures tutélaires en faveur des orphelins de la guerre ne serait pas moins nécessaire que leur obligation. Qu'une charitable personne s'intéresse aux enfants mineurs, qu'à défaut de leur mère déjà morte ou réduite à l'impuissance par la douleur, elle fasse une démarche pour la convocation du conseil de famille, on lui dira qu'il y aura des huissiers, des greffiers, des vacations, du papier timbré à payer. Au cas d'indigence dûment établie, l'article 12 de la loi du 26 janvier 1892 dispense bien du paiement de certains droits, mais aucune disposition législative ne permet formellement le recours

à l'assistance judiciaire pour l'organisation de la tutelle. Les lois des 10 juillet 1901 et 4 décembre 1907 ne se prononcent pas plus que celle du 22 janvier 1851.

Combien inconcevable cet oubli dont souffrent les enfants des morts pour la patrie! Alors que tous les économistes s'alarment de la dépopulation de la France, que toutes nos lois devraient tendre à favoriser les familles, les fils des défenseurs de la nation, aucun texte précis n'a proclamé la gratuité des actes les plus essentiels à leur protection. L'article 22 de la loi du 9 avril 1898 confère de plein droit le bénéfice de l'assistance judiciaire à la victime d'un accident du travail. Vous chercherez vainement l'article accordant la même assistance aux *victimes du suprême et glorieux accident de la guerre*, aux orphelins du soldat frappé mortellement au champ d'honneur.

..

Il est permis d'espérer que cette regrettable lacune législative sera bientôt comblée. Il faut que les dures leçons de la crise sanglante où nous défendons l'humanité opprimée fassent rendre justice aux familles en deuil. Déjà la loi récente du 26 décembre 1914 a édicté une mesure particulièrement favorable aux enfants des militaires morts sous les drapeaux. Dans son article 6, elle les a exemptés de l'impôt de mutation par décès. Voici donc, enfin reconnu, le droit des orphelins de la guerre à certains avantages, légitime et encore trop faible compensation du sacrifice fait par leurs pères. C'est à la suite de cet article qu'aurait dû leur être attribuée, d'office, l'assistance judiciaire pour toutes les procédures concernant leur tutelle.

A défaut d'une loi formelle à cet égard, M. le Garde des Sceaux, dans une circulaire parue à l'*Officiel* du 20 février 1915, vient de s'efforcer de prêter son appui aux familles des morts pour la patrie.

M. Aristide Briand, répondant à une démarche d'un de nos anciens collègues, M. J.-B. Abel, député du Var, invite les parquets généraux à faire rigoureusement

appliquer, pour l'organisation de la tutelle des orphelins de nos soldats, l'article 12 de la loi du 26 janvier 1892. Selon les louables intentions de M. le Ministre de la Justice, cet article obligerait non seulement les juges de paix, mais les huissiers, les greffiers, et d'une façon générale tous les auxiliaires de la justice à prêter gratuitement leur ministère pour la constitution et le fonctionnement des conseils de famille des enfants mineurs indigents. Il est à craindre qu'une circulaire ministérielle soit impuissante à créer cette obligation. Ainsi est restée sans effet une décision de la Chancellerie du 18 septembre 1862 déclarant l'assistance judiciaire applicable à la procédure tutélaire. Seule, une loi aura l'autorité nécessaire ; elle honorera le Parlement. C'est cette loi que nous demandons.

••

Le sentiment public commence à se manifester en ce sens. Des publicistes, des conférenciers ont saisi l'opinion de cette question de la tutelle des orphelins de la guerre. Une grande association, *l'Alliance d'hygiène sociale*, présidée par un de nos plus éminents politiques, M. Léon Bourgeois, a donné récemment une conférence sur ce sujet, dont le journal *Le Temps* a rendu compte : M^{lle} Berthe Milliard, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, y a très éloquemment démontré combien il était urgent de pourvoir l'orphelin d'une tutelle obligatoire. Les orphelinats particuliers, les asiles de l'assistance publique ne suffisent pas à remplir le devoir social vis-à-vis de malheureux enfants du peuple que, par milliers, la guerre aura privés de leurs pères. Il faut que le législateur crée pour eux une ferme direction tutélaire qui, au besoin, vienne au secours de la faiblesse maternelle, et qui, quand la mère elle-même a disparu, les préserve de l'abandon aux hasards pernicious de la rue, leur assure les bienfaits d'un enseignement technique et moral faisant d'eux, plus tard, d'habiles ouvriers, de bons citoyens de nouveaux défenseurs de la patrie.

Quelques philanthropes ont eu l'idée d'une œuvre de solidarité qui compléterait la tutelle légale gratuite et obligatoire et qu'ils ont appelée : *l'œuvre des pupilles de la guerre* ; *Le Temps* du 17 février 1915 indique qu'elle a pour but « de donner à des enfants dont le père est mort » au champ d'honneur un tuteur ou une tutrice, non dans » le sens légal du mot, mais dans une pensée protectrice, » moralisatrice envers les pupilles. Les tuteurs et les » tutrices seront tout à la fois un conseil au besoin pour » la mère, et un appui pour l'enfant. L'œuvre se propose » de confier à des *tutrices* les orphelines depuis leur » naissance jusqu'à l'âge de vingt ans, les orphelins » jusqu'à l'âge de dix ans, et plus longtemps suivant les » cas... Cette tutelle officieuse n'entravera en rien les » droits de la mère et des tuteurs légaux de l'enfant, elle » s'exercera plus particulièrement au point de vue moral, » elle tendra, avec toute la délicatesse que comportera la » situation, à sauvegarder le pupille, à le suivre, à le » diriger selon ses aptitudes. »

L'œuvre des pupilles de la guerre est sous le patronage d'une femme de bien, M^{me} Henri May. On remarquera qu'elle se propose, en principe, de faire appel à des *tutrices* plutôt qu'à des tuteurs, associant ainsi de préférence les cœurs maternels à la tutelle des enfants de nos morts héroïques.

Nos soldats pourront désormais combattre les barbares avec cette certitude, à l'instant suprême, que leur famille ne sera pas délaissée, que de chaleureux dévouements soutiendront leurs orphelins. Un de nos grands poètes a dit :

Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie...

Ils ont droit à plus encore : aux prières des âmes religieuses, aux vœux de tous les patriotes, ajoutons des actes, des lois qui attestent irrécusablement la reconnaissance du pays.

2 mars 1915.

L'ÉDUCATION ATHLÉTIQUE

et la régénération de la race

Négligence de la culture physique à Nîmes
Moyens d'y remédier

PAR

M. le D^r Maurice REYNAUD

membre résidant

Il n'est pas sans intérêt de remarquer la place de plus en plus grande que prennent les renseignements sportifs dans les grands journaux quotidiens. Nous assistons en ce moment à une impulsion nouvelle, celle de la renaissance athlétique. Il nous a paru intéressant de faire quelques recherches pour savoir si ce mouvement remplissait son véritable but, celui de la régénération de la race, et pour étudier de quelle façon ce grand mouvement public se traduisait dans notre ville.

Le premier de ces points est d'une immense portée et l'on comprend sans peine que si la renaissance sportive rend possible l'amélioration de la race humaine, la lutte souvent victorieuse contre les maladies et les infirmités qui nous menacent, elle est par ce fait même, digne de la place importante qu'elle occupe dans la chronique moderne. Dans ces conditions, on ne comprend pas bien certaines critiques, parfois injustes, toujours exagérées, par lesquelles on incrimine ce mouvement de la déchéance des humanités, de l'indifférence que les jeunes générations paraissent manifester à l'égard des études classiques. Une musculature solide, doit-elle atrophier fatale-

ment le cerveau ? Est-il impossible à un athlète de savourer un fin régal littéraire ? Nous ne le croyons pas, pour notre part et ne voyons dans la culture parallèle du corps et de l'esprit rien qui puisse s'opposer fatalement, cependant ce mouvement sportif actuel ne nous a pas paru complètement à l'abri de critiques. Tout en reconnaissant l'esprit de large éclectisme qui a présidé au recrutement des sociétés athlétiques, et qui a permis par le fait même aux personnes de toutes les conditions et de tous les âges de profiter des bienfaits de la culture physique, il nous a semblé, qu'en fait le recrutement de ces équipes se fait presque uniformément parmi des jeunes gens, dans la grande majorité des cas.

A peu près partout l'initiative personnelle est la seule incitatrice du mouvement et sauf dans quelques villes privilégiées où l'on a créé de vrais cercles sportifs, réunissant dans une même enceinte l'ensemble des jeux athlétiques, il faut à l'homme isolé une forte dose de volonté et de persévérance pour se livrer à un exercice corporel utile.

La jeunesse est ivre de mouvement et d'espace. Chez elle l'exercice est une nécessité impérieuse ; aussi sans effort se sont instituées des sociétés prospères de gymnastique, d'escrime, de foot-ball, de bicyclette. Il n'était pas besoin d'une impulsion bien particulière pour créer chez les jeunes gens de toutes les conditions des habitudes sportives.

Tout autre est le cas de l'âge adulte. Les occupations entre trente et cinquante ans, absorbent l'homme la plus grande partie de sa journée. Les obligations de la vie sociale et de la vie de famille lui prennent ses dimanches ; aussi quand le quadragénaire veut se livrer à un exercice physique quelconque, pour utiliser ses instants de loisir, il se trouve en face de graves difficultés. A-t-il de l'initiative personnelle, il cherchera un ou plusieurs partenaires pour exécuter sa cure de mouvement. Mais soit que les occupations de ses compagnons ordinaires les en détournent, soit qu'il se heurte à la nonchalance physique que l'on observe à cet âge, très souvent l'homme adulte sera

obligé de renoncer à son projet ou, pour tout exercice, fera quelques mouvements d'haltères dans une pièce close, c'est-à-dire dans un air confiné. S'il n'a point de volonté il assistera passivement à sa propre déchéance physique et attendra dans la mollesse l'envahissement de son corps par l'implacable tissu adipeux.

En matière de distraction sportive l'adolescent a toutes les facilités, l'homme fait n'en a aucune. Nous allons démontrer la gravité de cette faute, et puisque on admet maintenant l'utilité du sport dans la régénération de la race nous ferons comprendre combien il est regrettable de voir l'adulte ne pas s'y adonner davantage.

Loin de nous la pensée de négliger l'entraînement sportif de la jeunesse. Il importe au contraire de faciliter le développement harmonieux du corps humain et de multiplier les réactions défensives de l'organisme à l'âge de la formation. Mais un jeune homme n'est pas un champ en friche, il n'est qu'une valeur future et rien ne dit que jusqu'au moment où il pourra faire souche à son tour et participer pour son propre compte à la régénération de l'espèce, il ne soit atteint d'une série d'infections accidentelles qui diminueront d'autant sa valeur à ce point de vue.

Un homme fait au contraire est une valeur en soi. C'est à lui qu'est dévolu la mission de fonder les générations nouvelles. Au point de vue de la race, c'est lui qui doit être constamment en forme pour parler un langage sportif.

« Il est curieux de remarquer que cette condition qui paraît être à peine soupçonnée chez l'homme, même en ces temps d'Eugénique, est passée depuis longtemps à l'état de règle fondamentale dans les stations d'élevage. Chacun sait que dans ces établissements les étalons sont soumis avant la période de reproduction à un régime spécial destiné à mettre l'animal dans les meilleures conditions pour engendrer des produits parfaitement constitués. »

Si l'on considère que c'est entre trente et quarante-cinq ans que l'homme est procréateur et que c'est précisément vers cette époque que se dessinent les premières

tares, on en comprend sans peine l'hérédité. Si nous voulons éviter à nos fils, l'athérome, l'artériosclérose et toutes les misères de l'âge mûr et de la vieillesse, il faut sans plus tarder donner une impulsion différente à la culture physique. Celle-ci ne doit plus être un délassement d'exception prisé surtout dans la catégorie des jeunes gens, elle doit être avant tout générale, méthodique, pratique.

Générale elle le sera lorsque l'initiative privée ou officielle permettra à tous (jeunes ou vieux) de se livrer aux exercices corporels en facilitant, surtout aux adultes, la réalisation de cet entraînement physique.

Nous ne pouvons nous empêcher à ce propos de réclamer pour les dames et les jeunes filles surtout le droit à la culture athlétique et des facilités pour s'y adonner. Il nous a paru que sans nier l'effort louable obtenu ces dernières années dans le but du développement physique de la jeune fille, on abusait un peu de la gymnastique de chambre, du moins dans bien des collectivités féminines où l'on avait la prétention de faire de l'éducation corporelle. Quelques mouvements rythmiques au grand air, en dehors de la ville de préférence, vaudraient sans risquer le surmenage physique et les crises d'anémie, beaucoup mieux que des exercices plus longs ou plus pénibles, dans des préaux ou des salles couvertes. Ce dernier mode de culture athlétique est pourtant presque le seul employé.

La méthode est aussi un point que l'on a trop souvent négligé. Dans les sociétés privées l'homme est le plus souvent abandonné à lui-même. Entre camarades on décide une course à pied, ou à bicyclette et tout le monde met un point d'honneur à persévérer sans se soucier le plus souvent de la disproportion d'âge, d'entraînement de résistance physique. Résultat : accentuation de lésions organiques jusque là passées inaperçues, surmenage du cœur ou de l'ossature quelquefois en voie de croissance.

Dans une société mieux organisée il existe généralement un moniteur qui a la tâche de graduer les exercices, mais nous avons remarqué bien souvent que ce modeste préposé s'acquitte de ses fonctions d'une façon toute

routinière et qu'au lieu de graduer ces mouvements par section en mettant dans chaque section des éléments de même valeur physique, il se contente de sérier de son mieux les exercices, sans tenir exactement compte de la valeur individuelle de ses élèves.

Il serait temps que les sports athlétiques ne revêtissent plus le caractère d'un simple divertissement, pour se commuer d'une façon définitive en une étude véritable. Les données scientifiques modernes pourraient remplacer avec fruit l'anarchie qui semble présider à l'usage de tous les sports.

Comme on ne saurait imposer à personne la spécialité exclusive d'une des branches de la culture athlétique, même quand cette spécialisation doit procurer le maximum de résultat, il serait bon de posséder une fiche sportive indiquant brièvement les caractéristiques physiques du candidat. Un homme compétent pourrait ainsi et en toute connaissance de cause donner un conseil documenté et le débutant saurait ce qu'il doit faire, pour agir au mieux de ses intérêts.

Nous venons de parler du guide, du technicien indispensable. S'il est vrai que dans la vie habituelle on ne prend pas de décision importante sans l'avis d'un conseiller compétent on sera étonné de voir que dans la grande majorité des cas, et lorsqu'il s'agit de sa propre santé, il n'en est pas ainsi.

Tout homme à moins de tares avancées se croit capable s'il le désire, de faire de la bicyclette, de la course, ou du saut. Dans la pratique il faut tenir compte de plusieurs facteurs délicats à apprécier. Sans être vraiment malade le cœur peut être défaillant et demander quelques ménagements. Il arrive souvent qu'un obèse au début d'un traitement par la culture physique, se trouve inapte à la course. Mais s'il a suivi pendant quelques semaines un entraînement rationnel, son cœur soulagé lui permettra des allures qui auraient été traitées au début de pure folie.

On voit par cet exemple combien la collaboration du médecin et du gymnaste peut être féconde en résultats. C'est pourquoi nous voudrions la présence aux divers

exercices d'un directeur technique qui en surveillerait l'exécution et qui en assurerait la méthode et l'esprit de suite.

La culture physique doit être rendue pratique et c'est ici que nous rencontrons le gros écueil, l'obstacle où vient se briser la volonté de celui *chez qui* l'exercice n'est pas un besoin véritablement impérieux. L'athlétisme doit être attrayant, facile, aimable même pourrait-on dire. En quoi ces conditions sont-elles remplies à l'heure actuelle, dans la grande majorité des villes de France ?

Le commerçant, l'industriel, l'avocat qui, leur journée finie, veulent consacrer leurs quelques heures de loisirs à la culture corporelle sont généralement obligés d'opter entre tel ou tel exercice, car il est rare que l'on puisse trouver dans un local unique, les conditions indispensables pour faire, dans la même séance de la gymnastique, de l'escrime, de la natation. Quelques essais ont été tentés cependant et nous avons eu l'occasion de voir quelquefois, réunis non loin d'une piscine, des agrès permettant des exercices variés. Presque toujours ces essais ont été timides et incomplets. Les agrès étaient en petit nombre, disposés dans des cours étroites ou sous des hangars. Mais l'on sentait trop dans ces cas isolés que l'organisateur avait été poussé par le désir d'être agréable plus que par la conviction profonde de créer quelque chose de rationnel et de pratique.

Nous insistons cependant d'une façon toute particulière sur l'opportunité de grouper le plus possible le matériel indispensable à chaque sport. Les différents exercices ne mettent pas en jeu les mêmes muscles ; il est donc nécessaire, pour se délasser sans perdre de temps, de les varier de façon à obtenir un rendement maximum, sans aller jusqu'au surmenage qui se produirait infailliblement si l'on imposait un travail constant à un seul et même groupe musculaire.

Dans ces conditions l'agrément n'est même pas négligé et pour la personne qui ferait de sa séance un simple délassement de ses affaires, il est bon de faire remarquer que rien n'est plus reposant que la variété dans les exercices sportifs.

Une série de mouvements d'assouplissement, quelques sauts, un 1.500 mètres, et pour finir un bain de quelques minutes, forme une ration d'exercices d'entretien suffisante, si elle est faite régulièrement. Tout ceci ne donne pas cependant l'illusion d'une corvée pénible en service commandé !

Minimum de perte de temps, minimum de peine, maximum de résultat tel serait le bilan de ces exercices s'ils étaient tous groupés et c'est pourquoi nous croyons devoir insister sur ce principe. Ça a été le grand mérite d'Hébert de faire triompher cette idée qui est celle de l'athlétisme complet, entouré de toutes les données scientifiques modernes. Pourtant sans enlever à ce maître éminent le mérite de ses découvertes et de ses applications nous croyons qu'il a eu des devanciers de longue date. Les Grecs et après eux les Romains faisaient de l'athlétisme complet et dans la plupart des fresques ou des reproductions gymniques de cette époque, on retrouve plutôt le gymnaste complet, l'Académie parfaite, que le hideux spécialiste de nos foires exhibant des biceps atrocement noués et voisinant avec un cou de taureau, surmonté d'une tête ridicule.

Les thermes romains n'étaient au fond que le cercle sportif que nous préconisons aujourd'hui. Nous y retrouvons toutes les caractéristiques de l'entraînement rationnel, c'est-à-dire : le groupement des divers exercices, la facilité de s'y adonner, l'agrément de se retrouver en société d'amis après les heures consacrées aux affaires, point capital qui permettait aux habitués de causer entre les divers exercices et d'en permettre ainsi l'usage continu.

Revenons donc à la mode des thermes qui donnèrent aux Romains cette vigueur physique presque proverbiale, du moins, tant que ces thermes ne dégénérent pas en palais des plaisirs. Mais si l'on sait garder la juste mesure, appliquer la culture physique, enrichie de toutes les données scientifiques que nos ancêtres ne connurent point, nous croyons qu'il existe là non-seulement une magnifique source d'énergie vitale et de santé morale,

mais même un puissant dérivatif aux passions, filles du désœuvrement. Que le joueur hypnotisé par la table fatale trouve dans une semblable enceinte avec la compagnie de quelques amis, l'émulation nécessaire à un jeu sportif, il oubliera peut-être les émotions de la surenchère et fatigué par la saine lassitude du surmenage musculaire, il rentrera harassé le soir dans sa demeure et désertera au moins pour quelques heures, le hideux tapis vert.

Nous croyons avoir suffisamment insisté pour montrer à quel point il est indispensable de rendre l'athlétisme chose facile et agréable, afin qu'il soit pratiqué habituellement. La nature prévoyante n'a-t-elle pas mis le plaisir dans tous les actes indispensables à la conservation de l'espèce et de l'individu ? Imitons-la. Nous aurons dans nos villes de province une saine distraction de plus, et la satisfaction de pouvoir enfin pratiquer pendant nos loisirs, non un simple jeu, c'est-à-dire presque une perte de temps, mais au contraire, des actes dûment adaptés à nos besoins, à la conservation de notre vigueur, et à l'avenir de notre race.

Nous avons cru nécessaire d'insister dans la première partie de cette étude sur les critiques que l'on pouvait faire à la culture physique actuelle telle quelle est comprise et pratiquée dans la majorité des villes de France. Elles tiennent en un mot : *manque d'organisation sportive*. Voyons maintenant si notre ville a su échapper aux critiques précitées et quelles sont les ressources dont elle dispose à ce point de vue.

Certes les associations athlétiques et touristiques ne manquent pas à Nîmes et parmi elles on peut citer des sociétés de foot-ball, de nombreux tennis, une union vélocipédique, des salles d'escrime, de gymnastique, des sociétés militaires, une école de natation.

On pourrait croire, d'après cette simple énumération, que l'entraînement physique atteint à Nîmes un haut degré, à en juger par les ressources dont nous semblons disposer. En réalité, il n'est pas très facile de faire de la

culture corporelle d'une façon méthodique. Le foot-ball, exercice très violent, est pratiqué surtout par les jeunes. Le même élément remplit aussi les cadres des sociétés militaires. Le tennis est un sport où il est nécessaire de trouver des partenaires et d'avoir par conséquent prévu le temps que l'on compte y consacrer. Il demande un emplacement particulier, préparé d'avance à grands frais, relativement assez vaste pour deux ou quatre joueurs et dans ces conditions ne peut être proposé comme sport de choix lorsque l'on envisage son utilité pour l'entraînement sportif de masses.

Sauf dans de rares circonstances l'escrime et la gymnastique se pratiquent dans des salles appropriées, spacieuses il est vrai, mais qui à notre avis suffisent pour dénier à ces exercices, le caractère de sport véritable. Pour des raisons multiples la natation est difficile à réaliser sans sortir de la ville de sorte que lorsque on fait le bilan de toutes les ressources apparentes citées plus haut, on s'aperçoit vite qu'elles ne répondent pas et de très loin, aux desiderata exprimés dans la première partie de ce travail.

Il y a des associations où l'exercice corporel est considéré comme un passe-temps agréable et même utile ; il n'y a pas d'institution où la culture physique est considérée comme la raison d'être principale de l'association. Toutes les ressources que nous signalions plus haut ne peuvent donner le maximum d'épanouissement physique parce que, en raison des nécessités matérielles, les conditions de leur fonctionnement ne sont pas toujours conformes aux règles rationnelles qui président à la pratique d'un sport. On voit par cet exposé, qu'il est impossible à un homme de bonne volonté, occupé de façon normale, de trouver à Nîmes un dérivatif physique parfait, à ses occupations habituelles.

Le nombre est considérable, cependant, des personnes (magistrats, avocats, médecins, négociants) qui, obligées par leurs occupations de séjourner en ville pendant toute la belle saison, pourraient bénéficier de la cure d'exercices si des moyens pratiques de s'y consacrer leur étaient offerts.

D'autres villes, Reims, d'abord, Clermont-Ferrand, Nice, en dernier lieu ont donné l'exemple et ont facilité par des moyens réellement pratiques l'entraînement corporel (1). Nous pensons qu'une telle conduite est à imiter. Mieux que cela nous ne voyons pas pourquoi, parmi les villes du Midi, notre cité ne serait pas une des premières à marcher dans cette voie. Les Nimois nos ancêtres avaient des Thermes. Une onde pure venait les rafraîchir tous les jours s'ils le désiraient et les nombreuses médailles trouvées dans le creux de la Fontaine, prouvent combien ils appréciaient cet élément de santé.

Nous sommes moins heureux que nos devanciers. A l'heure actuelle, les pouvoirs publics nous permettent seulement de contempler l'onde cristalline de notre source, et nous n'avons plus de Nymphée ! Le malheureux, qui pendant la canicule voudrait s'offrir les jouissances d'un bain en pleine eau, doit se contenter d'un liquide douteux, ne correspondant même pas aux exigences de l'hygiène la plus élémentaire, ou bien il doit par un moyen quelconque toujours coûteux, s'éloigner de la ville et chercher à 13 kilomètres au moins le plaisir de l'eau vive du Gardon. D'ailleurs aucune ligne de tramway, ne permet cette excursion qui doit être considérée comme un plaisir exceptionnel.

La natation est donc presque impossible à Nîmes. Les autres sports, nous allons le voir, ne sont pas beaucoup mieux favorisés. Si notre ville, par la variété d'aspect du département, peut passer à juste titre comme un centre de tourisme remarquable, les environs immédiats sont en revanche assez médiocres et de bien peu d'intérêt. La vigne si féconde à d'autres points de vue, ne nous ménage pas des perspectives bien variées. La marche à pied dans la plaine nimoise est d'une monotonie désespérante ! Comment pourrait-on, dans ces conditions, pratiquer le footing, l'un des meilleurs sports, cependant ? Les routes inondées de soleil, dégradées par le charroi intense de la

(1) Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons que la ville de Lyon se propose de créer une institution analogue.

viticulture aujourd'hui prospère, abreuvent de poussière le touriste qui désirerait malgré tout consacrer quelques heures à cet exercice. Le bicycliste éprouve naturellement les mêmes désagréments.

Nos garrigues si poétiquement décrites par A. Daudet, pourraient tenter quelques marcheurs doublés d'artistes, mais la bise cinglante de nos hivers, la chaleur torride et amollissante de l'été méridional, font qu'un tel sport ne se généralisera jamais beaucoup dans notre ville.

A moins que l'on nous procure les moyens de faire de la véritable culture physique, le seul vrai passe temps de plein air Nimois restera toujours le Mazet. Débarrasser de pierres les racines d'un figuier pour les transporter un peu plus loin, dans un lopin de terre, a pu paraître puéril, à ceux qui ne connaissent pas suffisamment notre pays. D'après ce qui précède, on peut voir que cette rustique occupation, a été par le bon sens populaire, élevée à la hauteur d'une institution véritable, comme le seul moyen de pratiquer l'exercice en plein air sous toutes ses formes.

Tout le monde ne se découvre pas les goûts d'un horticulteur. Aussi après avoir ouvert cette parenthèse, pour rendre hommage à une institution toute locale, nous croyons devoir la refermer et voir s'il est possible de créer à Nîmes un foyer véritable de culture physique, selon les principes actuels.

Pourrions-nous en d'autres termes réunir en un même point suffisamment vaste les différents engins nécessaires à l'exercice de tous les sports ? La chose ne nous paraît point impossible et les terrains inoccupés ne manquent pas aux portes de la ville. Nous ne nous dissimulons pas qu'une telle entreprise demanderait quelques capitaux mais par cotisation, souscriptions, loteries ou autres moyens, serait-il si difficile de trouver les fonds nécessaires, lorsqu'il s'agit d'une véritable mesure d'utilité publique ?

L'œuvre faite ou simplement amorcée pourrait trouver des adhérents, avec cotisations ou abonnements.

Ce serait pour beaucoup, moins coûteux et plus com-

mode que, de s'exiler dans certaines villes d'eaux. Les résultats en seraient meilleurs parce que plus prolongés. Des soins corporels, à la porte de son domicile, pouvant éviter à bien des hommes faits l'obésité, les rhumatismes et toutes les séquelles de l'arthritisme, ne sauraient être dédaignés, de ceux qui apprécient l'équilibre de leur état physique, ou qui ont été déjà touchés par les premières conséquences de la vie intellectuelle intensive.

Dans le cas ou de réelles difficultés subsisteraient on pourrait par des moyens connexes, dégrevier l'entreprise d'une partie de ses frais généraux.

Un espace consacré à la culture physique ne serait probablement pas employé toute la journée. On utiliserait les heures libres à l'aide d'exercices de gymnastique spéciale et des cures de mouvement. Ceci s'entend, bien entendu, pour des sujets ne présentant aucun danger de contamination. C'est ainsi que les variqueux, et ils sont légion, les convalescents, les anciens fracturés, ceux pour lesquels une cure d'air et de soleil peut être utile, bénéficieraient d'une installation commode et à leur tour contribuerait par leur appoint à la prospérité de cette institution.

Grâce à ce concours qui n'est pas négligeable, il semble qu'une telle œuvre pourrait porter en soi des germes suffisants de vitalité et assurer sa propre existence en dehors de toute espèce de dons. Les débouchés en sont nombreux et nous croyons pouvoir affirmer, qu'à moins de préjugés ou d'idées préconçues, un cercle sportif ainsi compris ne manquerait pas d'adhérents. Malades (1) et bien portants (hommes et femmes, jeunes gens et jeunes filles) pourraient y récolter d'immenses avantages. Les vieillards, même si l'on en croit Hœckel (2) et jusqu'à un âge assez avancé (60 à 65 ans) en retireraient un important réconfort physique. Un tel espace consacré à la culture physique produirait plus qu'une récolte ordinaire et le bénéfice social en serait la moisson opulente des futures générations.

(1) Nous entendons ce terme dans le sens non contagieux.

(2) L'exercice au seuil de la vieillesse. *Index médical*, mars 1914.

On nous pardonnera d'avoir développé si longuement ce sujet qui paraissait au premier abord assez frivole. Plusieurs personnes appartenant à divers milieux intellectuels nous avaient poussé à entreprendre cette étude et à essayer au besoin de créer un mouvement d'opinion. Nous ne doutons pas que notre appel soit entendu et nous souhaitons de tout cœur que des hommes d'organisation, aidés d'architectes, et d'administrateurs comprennent qu'il y a là une lacune à combler, du bien à faire. Pour nous, descendants des populations gréco-latines de notre littoral il ne nous déplairait pas de voir une telle organisation non seulement contribuer à fortifier la santé publique mais aussi à faire renaître par cette institution athlétique les types fameux qu'immortalisèrent le ciseau de Phidias et de Praxitèle.

Nîmes, le 1^{er} juin 1914.

Note de l'Auteur. — Depuis le moment où ces lignes ont été écrites, la guerre nous a fourni l'occasion de vérifier l'importance de la culture physique et les remarques qui vont suivre ont la portée d'une véritable expérience.

On sait, comme nous le disions au commencement de cet article, que les jeunes générations ont été plus que leurs aînées rompues à la pratique des sports. Le scoutisme qui faisait ses débuts avant 1914 a été en honneur depuis le commencement de la guerre et ce mode de culture physique n'a certainement pas été sans influence sur le développement de bien des jeunes gens des classes, 15, 16 et 17. L'entraînement militaire des camps d'instruction a perfectionné cette éducation athlétique et a permis d'achever le développement physique des jeunes hommes non accoutumés à la gymnastique.

On peut dire que dans l'ensemble et depuis le début des hostilités il y a eu, par la force des choses, une éducation physique. Il n'est pas sans intérêt de remar-

quer aussi que parmi ces jeunes, mis brusquement par la guerre en dehors de leur vie normale, dans des conditions parfois très dures, les maladies ont fait contre toute attente, bien peu de ravages. Leur héroïsme et leur entrain ont provoqué l'admiration générale et les classes 14, 15, 16 sont bien près, malgré leur jeunesse, de posséder l'endurance de leurs devanciers.

Nous enregistrons ces faits, comme une nouvelle preuve de ce que peut donner la culture physique.

Nîmes, le 15 mai 1916.

ÉTUDE

sur la population d'une commune rurale

Natalité — Mortalité — Emigration — Immigration

PAR

M. Pierre GUÉRIN

membre résidant

La population de la commune de Milhaud, d'après le recensement de 1911, compte 1.319 habitants dont 15 étrangers non résidants. Elle se décompose en 664 hommes et 655 femmes.

Parmi les individus du sexe masculin on en relève 53 âgés de plus de 66 ans et 151 âgés de moins de 15 ans. Chez le sexe féminin le nombre des femmes âgées de plus de 66 ans s'élève à 67 et celui des enfants n'ayant pas dépassé 15 ans à 134.

Le chiffre des personnes mariées atteint 578 soit en tout 289 ménages réguliers. Le nombre des veufs est de 38, celui des veuves de 69.

Cette statisque s'est singulièrement modifiée depuis le dénombrement de 1901 où le total atteignait encore 1.382 habitants se divisant en 664 hommes et 718 femmes.

Voici le tableau des chiffres ci-dessus :

Année 1911 — Habitants : 1.319

Hommes	664	— Femmes.....	655
Célibataires	186	Célibataires	163
Mariés	289	Mariées.....	289
Veufs	38	Veuves.....	69
Garçons au-dessous de 15 ans.	151	Filles au-dessous de 15 ans..	134
Vieillards.....	53	Vieilles femmes.	67

La population masculine se répartit ainsi qu'il suit au point de vue des professions :

I — Groupe : agriculture

Cultivateurs cultivant eux-mêmes ou résidant à titre de patrons.....	105
Cultivateurs salariés sous le titre de « pour qui l'emploi » soit à l'état permanent, soit temporaires.	182
Total.....	287

II — Groupe : Commerce

Employés de bureau (maisons de commerce) ou affectés à des services d'intérieur, 43 — Négociants, 13 — Tonneliers, 20 — Courtiers¹ 10 — Voyageurs de commerce, 3.

III — Groupe : Industrie

Boulangers, 4 — Bouchers, 4 — Laitiers et bergers, 16 — Poissonniers, 3 — Aubergistes, 2 — Cafetiers-limonadiers, 6 — Maçons, 9 — Bourreliers, 2 — Cordonniers, 4 — Ferblantiers, 3 — Maréchaux, 3 — Menuisiers, 3 — Serrurier, 1 — Charron, 1 — Coiffeurs, 3 — Voituriers, 2 — Chiffonniers et tondeurs, 3.

IV — Groupe : Fonctionnaires

Médecin et vétérinaire, 2 — Prêtre, 1 — Instituteurs, 4 — Receveur-buraliste, 1 — Receveur des postes, 1 — Facteur, 1 — Gardes champêtres, 2 — Cantonniers 2 — Retraités des chemins de fer, 9.

Total : 181.

Le tableau précédent et cette répartition professionnelle nous paraissent des plus suggestifs à plusieurs points de vue. D'abord, le rapport des deux sexes semble avoir varié en faveur du sexe masculin. Tandis que le recensement de 1901 accusait une majorité de 54 unités féminines, celui de 1911 révèle une majorité masculine de 9 unités. On pourrait croire à un fait accidentel et provisoire ? il n'en est rien : la lecture attentive de la dernière table décennale de natalité est là pour démontrer la persistance de cet excédent masculin et l'examen réfléchi de notre tableau infirme toute hypothèse de ce genre par son excédent de 17 unités masculines pour les enfants au-dessous de 15 ans.

Si des rapports numériques analogues entre les sexes

se manifestaient dans beaucoup de communes rurales (notre enquête sur ce point a été poursuivie dans quelques-unes) il conviendrait de faire des réserves sérieuses sur des affirmations acceptées jusqu'ici comme des vérités courantes, à savoir que le sexe féminin l'emporte d'ordinaire par le nombre sur le sexe masculin, que le fonctionarisme féminin est une nécessité sociale résultant de cet excédent numérique, que la natalité masculine est naturellement plus faible, etc.

Depuis longtemps nous étions assez sceptiques sur la prétendue pérennité de cette saturation des sexes : nous ne pouvions nous figurer, (au cas où elle fut vraie) que les éliminations des unités masculines par la guerre, la caserne, l'atelier ou l'usine n'eussent pas aggravé cette infériorité au point de la rendre effrayante dans une révision totale sur un laps de temps de 50 ans par exemple, et tout bas nous pensions qu'au cours des années l'égalité des sexes ou même la supériorité masculine s'imposait dans la natalité normale pour rendre vraisemblable l'état stationnaire, a fortiori la réduction de ces écarts numériques. La statistique d'une modeste commune semble nous donner raison : elle nous présente des rapports inverses et donne même fort à réfléchir quand, à la rubrique « célibataires » elle oppose 186 unités masculines à 163 unités féminines. Que les féministes n'invoquent plus une raison de chiffres pour justifier les compétitions ardentes des femmes à la conquête des fonctions. Il n'est pas vrai qu'il existe une sorte de « resté pour compte » de femmes à marier faute d'hommes. Le réquisitoire contre le sexe fort n'en sera peut-être que plus accablant ; mais en somme les raisons du célibat féminin changent. Les femmes restent célibataires ou parce que ce genre d'état civil leur agrée ou parce que certains hommes répugnent au mariage, non parce que les contingents masculins sont insuffisants.

Remarquons en passant que le faible nombre de vieillards hommes 53 contre 67 vieillards femmes accroît encore le rapport des disponibilités masculines pour les périodes de la vie humaine susceptibles d'unions fécondes et de quelque durée.

D'autre part il est curieux de constater combien, même en gros, sans entrer dans le détail, le total des fonctionnaires employés et ouvriers de toutes professions reste imposant dans notre commune rurale en face du total des patrons cultivants ou non-cultivants et des ouvriers agricoles salariés loués à l'année ou temporairement. Ces deux grandes catégories, l'une professionnelle ou commerciale, l'autre agricole, mettent en regard les deux chiffres de 170 au moins pour la première et de 287 pour la seconde. Mais le rapprochement de ces deux groupes d'hommes est bien plus saisissant encore et significatif si l'on reconnaît de toute évidence : 1° que le chiffre des fonctionnaires, des employés, des négociants et des ouvriers professionnels est à peu près irréductible et comprend presque exclusivement des capacités actives par la nature même des travaux d'industrie, leurs exigences, leurs difficultés, leur continuité.... ; 2° qu'il faut retrancher, soit du total des cultivateurs patrons, soit du total des agriculteurs salariés, une fraction élevée pour incapacité, inaptitude ou désaffectation notoires. Dans la 1^{re} série les vieillards âgés de plus de 66 ans et les propriétaires aux mains libres dont la direction est toute platonique atteignent bien le nombre de 50. Dans la 2^e série les travailleurs d'un grand âge, les infirmes qui font des ouvriers de la dernière heure presque inemployables et les charretiers affectés au camionnage plutôt qu'à l'exploitation agricole directe représentent bien un chiffre égal de 50 individus. Ces défalcatons faites, nous comptons 187 agriculteurs actifs pour 170 hommes occupés à divers travaux tout à fait indépendants ou distincts de la culture directe. Quoi d'étonnant à ce que cette masse considérable de non terriens donne à l'agglomération rurale, en petit et en mal, le caractère d'un type réduit de commune urbaine avec ses divers corps de métiers et ses intermédiaires parasites ? Avouons toutefois qu'un certain nombre de ces professionnels n'exploitent pas la communauté rurale en exerçant leur activité à ses frais, mais prennent plutôt leurs bénéfices sur un marché économique extérieur avec le

concours de la production locale, tels les négociants en vin par exemple.

Une fois connue dans ses éléments tant au point de vue civil qu'au point de vue professionnel, cette population appelle notre examen sur ses conditions de statique et de renouvellement. Quelles sont ses variations ? Quelle est l'importance des courants ethniques qui concourent à ces fluctuations ? Quels en sont la nature, le caractère et les effets ?

Deux sortes de rapports régissent le graphique des oscillations numériques d'une agglomération déterminée : 1° le rapport de la natalité et de la mortalité établi sur une période convenue sans tenir compte de tout autre cause d'accroissement ou de diminution ; 2° le rapport de l'immigration et de l'émigration en observant de près les cas intéressants, en recherchant soigneusement les causes et les conséquences de ces phénomènes d'interférence démographique.

Voici pour la période décennale de 1901 à 1911 la table des naissances et des décès par sexe ainsi que celle des mariages :

DATES	NAISSANCES			DÉCÈS			Mariages
	Garçons	Filles	Total	Hommes	Femmes	Total	
1901	14	13	27	18	16	34	13
1902	18	10	28	18	19	37	15
1903	10	12	22	12	15	27	6
1904	13	13	26	16	18	34	7
1905	10	5	15	18	17	35	17
1906	18	9	27	23	18	41	6
1907	9	3	12	11	14	25	10
1908	11	8	19	10	12	22	5
1909	6	11	17	13	11	24	8
1910	10	8	18	13	13	26	5
	119	92	211	152	153	305	92

En 10 ans nous relevons 211 naissances et 305 décès soit une perte nette de 94 individus.

A la rubrique « Naissances » le sexe féminin est inférieur de 27 unités et tandis qu'à la rubrique « Décès » l'excédent des décès masculins sur les naissances de garçons est de 33 unités, celui des décès féminins sur les naissances des filles s'élève à 61 bien que le total des décès se répartisse également entre les deux sexes.

Ainsi par le seul jeu des rapports de la natalité et de la mortalité les 94 unités perdues dans cette période décennale représentent la 13^{me} partie, 8 de la population. Il suffirait d'une continuité, qui n'a rien d'improbable, dans ces rapports pour réduire cette agglomération rurale de moitié dans 86 ans, des deux tiers en 137 ans et des trois-quarts en 173 ans. A la pensée qu'une telle proportion n'est pas exceptionnelle et spéciale à notre commune, on éprouve un frisson d'angoisse. Serions-nous menacés à ce point d'une extinction presque complète si prochaine ?

Sur la faible natalité nous n'avons rien de bien nouveau à ajouter aux critiques connues de tous si ce n'est qu'une moyenne de 16,20 par 1.000 habitants dans une commune agricole est un signe évident de décadence rapide.

Il est peu de gens qui ne soient instruits des causes sociales qui ont présidé à cette décroissance de population dans les classes élevées.

Depuis que la suppression du droit d'ainesse, impliquant le partage égal des biens de famille entre les enfants, a rendu incertaine et précaire la constitution d'un fonds familial nécessaire au maintien des traditions ancestrales et d'un groupe héréditaire, nul n'est censé ignorer le soin jaloux que la haute bourgeoisie, et par esprit d'imitation, la classe possédante tout entière, a apporté à limiter le nombre des enfants dès que le registre de l'état-civil inscrivait la naissance d'un héritier mâle. Nous aurons l'occasion de fournir un peu plus loin une preuve authentique de cette restriction puéricole. Malheureusement la toute petite bourgeoisie, tourmentée de besoins nouveaux, limitée dans ses ressources, a suivi ce funeste exemple et mis une sourdine répressive à ses

ardeurs conjugales par crainte de la dépense et du surcroît de peine. La peur de l'enfant est devenue le cauchemar d'une masse de braves gens qui ont ouvert la porte aux maladies chroniques et à la neurasthénie au moment où ils pensaient l'avoir fermée discrètement sur un bien-être assuré ou une tranquillité perverse.

Voici que le fléau s'étend, qu'il gagne maintenant les campagnes et qu'un goût de luxe stupide ou qu'une dépravation stérilisante tarit la source de vie jusque dans la maison du paysan qui a besoin de tant d'auxiliaires de tout âge et de tout sexe.

Quant à la moyenne de la mortalité qui est de 23,5 par mille habitants, il est regrettable de constater qu'elle dépasse la moyenne générale, d'autant plus que cette majoration n'est imputable ni à la malaria ni à l'intoxication professionnelle d'un surmenage industriel. Tout au plus siérait-il d'y voir la rançon de l'ignorance et d'un mépris systématique pour les mesures les plus ordinaires d'hygiène. Il y a du reste concomitance entre ce mépris et l'absence de tout ressort. Contrairement aux vraisemblances, le paysan ne s'aguerrit pas contre les intempéries ; il ne s'arme pas contre les surprises de la température par une gymnastique prudente pas plus que contre les épidémies par une bravoure réfléchie et austère. Il n'y a jamais lutte ni résistance chez lui. Le cerveau, dans l'abattement physique qui immobilise le corps, n'est qu'un instrument de capitulation. Du reste, soins tardifs, empirisme opiniâtre qui substitue le conseil du rebouteux à l'ordonnance médicale, inintelligente application des prescriptions les plus simples expliquent suffisamment un excédent de mortalité qui ne concorde pas avec des conditions de vie en plein air, sous un ciel clément, dans un climat salubre. Mais la natalité et la mortalité ne sont pas les seuls éléments d'appréciation quand il s'agit d'étudier les fluctuations d'une agglomération restreinte qui reste en contact permanent avec une masse de population extérieure. Dès que les unités autochtones ne sont pas immuablement consignées dans l'étendue d'un territoire communal et que l'accès de celui-ci n'est pas inter-

dit à des étrangers, il importe d'évaluer le rôle respectif de l'émigration et de l'immigration dans la constitution de cette population communale. Mais c'est là une étude des plus compliquées où il faut s'avancer pas à pas, examiner les familles une par une en tâchant de connaître autant que possible leur situation domestique.

L'examen de l'émigration présente des caractères si complexes qu'après une annotation de plus de 50 cas il nous a paru bon de distinguer deux sortes d'émigration : l'émigration collective ou par famille et l'émigration individuelle qu'on pourrait désigner sous le nom d'essai-nage des mâles.

Dans l'émigration collective, sur 25 cas nous en avons 4 qui s'expliquent par une culture relativement supérieure au milieu. L'exode pousse à la ville des familles de médecin, de pasteur libre, de négociant et d'entrepreneur parce que le milieu rural pèse de toute son insuffisance sur le développement normal de ces groupes. Dix autres cas appartiennent à la classe de familles exotiques qui n'ont pas su prendre racine et qui, après avoir végété plus ou moins longtemps, se détachent et vont renouveler plus loin l'expérience avortée. Les chefs de ces familles exercent le plus souvent des métiers tels que ceux de tonneliers, employés de commerce, bourreliers, cultivateurs à la journée, qui rendent plus faciles les déplacements et le départ. Enfin 8 cas sont attribuables à la nécessité de trouver un champ d'action plus favorable ou plus rémunérateur, soit que l'inconduite notoire d'un des membres de la famille ait fait le séjour pénible dans un milieu social restreint, soit que la maladie ou le chômage aient accentué l'improductivité du métier qui nourrissait le groupe, soit enfin qu'un certain besoin de se déplacer ait fait chercher fortune ailleurs à des groupes flottants, fatigués de peiner sans résultat appréciable ou incapables de s'assimiler aux travaux du milieu.

Ceux qui émigrent par groupes sont donc ou des déracinés, sortes de nomades errant de bourgade en bourgade ou des naturels obéissant à deux sortes de raisons tout à fait opposées, les uns en quête d'un milieu social

plus apte et plus conforme à leur culture, les autres, de centres plus actifs et plus populeux où ils pourront soit exercer plus utilement leurs facultés sans emploi, soit se perdre à tout jamais dans les bas-fonds dont s'occupent l'assistance publique et le service de la moralité publique.

L'émigration individuelle ou essainage des mâles est le mode le plus ordinaire de l'infiltration des campagnes dans les agglomérations urbaines. C'est surtout sous cette forme qu'elle se constate et qu'elle présente des caractères normaux.

Nous appelons essainage des mâles le fait d'émigrer le plus souvent à la ville, d'abandonner les travaux des champs pour les fils de familles rurales quand a sonné pour eux l'âge de la majorité. Deux catégories bien distinctes de ces émigrants s'imposent à l'observation ; l'une comprend les fils de propriétaires moyens, l'autre est composée des fils de cultivateurs et de familles dépourvues de ressources.

Sur 25 cas étudiés avec soin nous en avons relevé 8 de jeunes gens qui pouvant continuer à leur compte l'exploitation du domaine paternel y ont renoncé faute d'attachement au sol et par suite d'une éducation plus cultivée qui leur a donné des aspirations incompatibles avec la vie peu accidentée de la campagne. Ces 8 cas ont été pris sur un espace de temps assez étendu et il ne s'agit pas de jeunes gens contemporains les uns des autres.

Par un fait assez curieux, 4 de ces jeunes gens appartiennent à des familles souches, étaient fils uniques ou n'avaient que des sœurs et se conformaient à merveille aux conditions rêvées par ce genre de famille qui désire conserver avant tout les traditions familiales et l'intégrité du patrimoine. Ils n'en ont pas moins disparu laissant à la direction de parents vieilliss une propriété mal entretenue faute de capitaux et de soins actifs ou la compromettant et l'aliénant par une dissipation hâtive et plus ou moins consciente. — Les 4 autres représentent l'émigration des cadets dans ces familles de propriétaires moyens : tandis que l'aîné reste, le cadet se hâte de

chercher une issue au dehors dans une maison de banque, dans une Compagnie de chemins de fer ou même dans la prétrise. Un de ces cas est au moins intéressant par le retour du cadet au village dès que se produit la mort de l'ainé célibataire et par son peu d'aptitude dans l'administration d'une propriété foncière bien qu'il soit intelligent et qu'il ait toujours honorablement rempli ses fonctions antérieures.

On pourra trouver que ces cas forment une fraction minime par rapport au total mais il ne faut pas oublier que les familles du type souche sont peu nombreuses et que l'on aurait de la peine à en compter plus de cinquante.

Deux conséquences immédiates résultent des constatations précédentes au point de vue de l'émigration : la première c'est que ces familles elles-mêmes n'échappent pas à l'émigration par suite d'une culture plus délicate et plus exigeante assurée à des jeunes gens qui ne s'accommodent plus de la vie rurale ; la deuxième c'est qu'en disparaissant ces jeunes gens, tant fils de famille que cadets, appauvrissent singulièrement la mentalité du pays puisqu'à chaque génération le nombre de ceux qui pourraient exercer une action dirigeante diminue. Il y a là un fait social des plus importants : l'abandon du milieu rural par ceux qui auraient le plus intérêt à concourir à son amélioration, à sa transformation, à sa prospérité.

Les *dix-sept* cas restants sont ceux de jeunes gens nés de familles pauvres, destinés aux travaux manuels de la campagne. Onze au moins occupent de petits emplois dans des maisons de commerce, magasins, usines ou dans quelque administration publique (mairie, préfecture, postes et télégraphes, gendarmerie, etc.) Quelques autres se sont lancés dans des industries diverses, dans des tentatives commerciales le plus souvent malheureuses. La plupart de ces jeunes gens sont à signaler par un esprit d'initiative que n'ont pas toujours leurs frères restés au village.

Le dégoût des travaux agricoles trop pénibles inspiré par le séjour à la caserne, la nostalgie de la vie urbaine avec ses bonnes fortunes, ses aléas de situation moins

forcée, ses distractions attrayantes, un besoin d'activité plus variée, moins monotone, quelquefois aussi le chômage des travaux des champs en certaines saisons de l'année, l'hiver par exemple, entrent pour beaucoup dans la détermination de ces émigrations individuelles.

Au fond, cette dernière catégorie se compose de l'élément le plus actif de la population agricole, le plus capable d'initiative et d'adaptation. S'il émigre, c'est que la vie rurale dans les conditions où elle se pratique ne donne plus satisfaction à ses aspirations; c'est que cette vie rurale condamnée à la routine et aux privations de tout genre lui paraît inacceptable. Les aventures de la vie urbaine avec tous ses imprévus sont jugées infiniment préférables.

Cet essaimage des mâles destinés aux travaux agricoles n'est pas sans offrir des conséquences : d'abord il provoque un perpétuel renouvellement de population agricole qui substitue des unités de travail nouvelles et mal adaptées aux unités anciennes déjà éduquées et d'une utilisation plus précieuse. En second lieu, il élimine au fur et à mesure, de cette même population les éléments les plus susceptibles d'éducation, les plus faciles à améliorer et à transformer en vue des besoins nouveaux. Nous ne serions pas étonné que la mentalité relativement inférieure du milieu que nous étudions fût en partie due à ce double courant d'émigration qui emporte loin du village d'une part les plus cultivés, de l'autre les plus capables de le devenir. Il y a quelque apparence que la moyenne des naturels séjournant dans un tel milieu soit par essence traditionnaliste, fermée aux idées nouvelles, murée dans un cercle étroit d'habitudes, de croyances et d'opinions qui suffisent amplement à sa mentalité de fossile. Il va sans dire que nous n'entendons pas conclure de là qu'il ne reste au village que des individus de valeur inférieure, incapables d'éducation et de transformation : nous constatons simplement une déperdition d'énergies éducatives très fâcheuse pour l'avenir des communes rurales du type de la nôtre (1).

(1) Ces observations à la loupe sur les causes de l'émigration des

L'immigration joue un très grand rôle dans l'organisation constitutive de la commune. Dans la liste nominative du dénombrement de 1911, nous comptons 132 familles dont les chefs portent des noms étrangers et ont con-

campagnes de notre région éclairent d'un jour singulier la valeur des moyens préconisés à la Chambre pour arrêter ce mouvement de désertion. Dans la discussion du 21 novembre 1911 MM. Compère-Morel et Patureau-Mirand, s'en prennent le premier à l'infâme exploitation du producteur par l'intermédiaire capitaliste, à l'avilissement et à l'insuffisance des salaires, à l'insalubrité des logements, le deuxième aux aléas de la production, aux négligences du contrôle sur l'importation des produits étrangers qui concurrencent les produits nationaux et accentuent la crise de la production nationale.

Il n'est pas jusqu'aux chemins vicinaux et à la législation sur les accidents du travail qui n'aient été pris à parti. Au fond l'intermédiaire capitaliste souffre des variations du marché mondial aussi durement que le producteur ; rarement cet intermédiaire est le régulateur conscient et bénéficiaire à coup sûr du marché ; plus rarement encore le propriétaire émigrant accroît son bien-être ou améliore son état en désertant son sol ; les salaires agricoles ne sont pas partout avilis : bien des travaux de cueillette sont rémunérés également pour l'enfant et la femme sans qu'on puisse invoquer les fatigues épuisantes qu'ils imposent et ces suppléments appréciables accroissent d'autant le salaire familial ; le dépeuplement du village rend les logements de plus en plus spacieux et il suffit, pour être édifié à ce sujet, d'entrevoir la moue de dédain qu'esquisse le moindre paysan au spectacle de bien des logements d'ouvriers urbains ; les aléas de la production sont faits de hausse autant que de baisse, l'historique des mercuriales de chaque produit serait fort instructif à ce sujet ; la crainte de la concurrence des produits étrangers n'est que l'aveu d'une infériorité déjà réelle dans le domaine de la production et ce ne sont pas ceux qui désertent qui risquent de soutenir la lutte, ils sont plutôt des artisans anticipés de défaite ; enfin les facilités de communications, loin d'arrêter les départs, semblent les encourager par une certaine habitude de déplacements plus ou moins temporaires ; quant à la législation sur les accidents du travail, si imparfaite, si injuste qu'elle soit, n'a-t-elle pas paru à plus d'un ouvrier agricole même une garantie précieuse contre son incapacité ou sa maladresse ?

Non ! ce ne sont pas les vraies causes de l'émigration rurale. Les moyens proposés ne remédient à rien. Le problème est plus haut : il relève tout entier des questions d'éducation et d'organisation sociale.

couru ou à l'infusion d'un sang nouveau dans les vieilles familles du pays, ou à l'établissement de groupes complètement nouveaux eux-mêmes. Il est bon de remarquer avant d'entrer dans de plus amples détails que, chaque fois qu'une fille du pays se marie en dehors du groupe rural et séjourne dans le village, il y a introduction dans ce groupe d'un étranger sans que le nouveau foyer forme un tout nouveau puisque le foyer ainsi créé vit en partie de ressources économiques constituées par l'apport dotal et le patrimoine de la femme, en un mot tire ses moyens d'existence de propriétés appartenant à d'anciennes familles.

Aussi convient-il de distinguer encore l'immigration qui se fait par groupes collectifs et celle qui se fait par des infiltrations individuelles.

Sur 65 cas d'immigration, 30 au moins sont à citer de familles assez fortes ou de ménages constitués qui sont venus s'établir dans la commune ; les 35 autres résultent d'une immigration individuelle provoquée par le mariage ou l'exercice d'un métier.

Parmi les 30 susdites familles immigrantes, 17 au moins se sont fixées avec des moyens d'existence assurés et en possession de ressources suffisantes, les unes appelées par l'exploitation lucrative d'un métier (ferblantiers, serruriers, tonneliers) d'autres par l'occupation d'un emploi rémunérateur (employés de commerce, maître de chaix, régisseur) d'autres par l'entreprise d'un commerce (laitier, négociant, boucher, cafetier) d'autres mêmes, un cas ou deux, par la mise en valeur de terrains achetés à des conditions avantageuses. Treize familles, et ce sont d'ordinaire les plus nombreuses, sont venues chercher fortune dans un état voisin du dénûment, vivant de façon précaire, s'adonnant aux travaux des champs ou pratiquant toutes sortes de petits métiers (charretiers, conducteurs de bestiaux, chiffonniers, marchands des 4 saisons).

Les immigrations individuelles ne donnent pas lieu aux mêmes distinctions : le plus souvent et à quelques exceptions près il s'agit d'individus destinés aux travaux manuels dont la présence temporaire devient peu à peu

définitive ; ou bien ce sont de jeunes ouvriers nomades, tonneliers, maçons, charpentiers, qui font souche et se fixent, ou bien ce sont des individus de nationalité étrangère, Espagnols, Italiens, encore gens de métiers et terrassiers qui s'établissent à demeure, ou bien encore ce sont des Ardéchois, des Lozérots et des Cévenols qui descendent de la montagne engagés à l'année comme bergers, charretiers, valets de ferme et goujats et qui au bout d'un certain stage dans le pays prennent femme, ont de la famille et augmentent la statistique de l'indigénat.

La valeur de ces divers immigrants est, comme leur origine, bien diverse.

Les familles qui immigreront dans des conditions d'existence assurée sont à tout prendre un élément plutôt appréciable quoique peu soluble et d'assimilation lente. Elles arrivent avec des mœurs, des opinions et une mentalité qui ne s'accroissent pas toujours à celles du pays et qui en font longtemps des groupes étrangers ou réfractaires.

Les familles d'immigrants pauvres présentent des particularités bizarres : on y remarque au contraire une grande préoccupation de s'adapter au milieu mental, de conquérir droit de cité en s'immiscant dans les luttes et les querelles de partis et en exagérant même les sentiments de la fraction en faveur de laquelle elles se déclarent ; on dirait que dans l'esprit de ces vitlanders la force du patriotisme local est en raison même de sa fraîche date. On constate aussi chez quelques-uns une très grande âpreté et une très grande endurance au travail. Pour être juste, il importe d'ajouter que ces divers traits sont plutôt sensibles chez les familles qui se sont adonnées aux travaux agricoles et qui ont acquis quelques lopins de terre que chez celles dont les ressources dépendent d'un petit métier plus ou moins protégé.

Quant aux immigrants individuels, ils forment en général, il faut bien l'avouer, un apport d'une mentalité fort médiocre et au-dessous de la moyenne. C'est parmi les individus de nationalité étrangère que l'émigration compte

ses fidèles dignes parfois du titre de nomades. Les gavots ou gavaches comme les gens du pays désignent les montagnards sont plus persistants, mais le plus souvent ils restent lourds, malhabiles et un peu gauches. Les unions qu'ils font sont l'indice probant d'une rudesse de mœurs qui jure dans un milieu peu scrupuleux. A tout prendre, leur séjour les soumet à une sorte d'apprentissage et de dressage qui souvent dure jusqu'à la 2^e génération.

Comme on voit, il n'y a dans tout ce qui précède rien de ce qui pourrait promettre des gains sérieux pour la mentalité et les facultés d'adaptation d'une commune soumise à de tels courants et à de telles fluctuations de population.

On nous objectera peut-être qu'il y a ou sévérité excessive ou contradiction apparente dans notre appréciation en faisant valoir que nous taxons nos émigrants de types plutôt supérieurs et nos immigrants de sujets plutôt inférieurs. Si vos émigrants, nous dira-t-on, partent à la conquête d'un bien-être que votre milieu ne leur assure pas et prouvent par là un esprit d'initiative que vous appréciez à sa valeur, pourquoi vos immigrants ne seraient-ils pas poussés chez vous par des goûts de bien-être déjà afflinés et par une sorte d'instinct supérieur ? En sorte que ces immigrants seraient par rapport aux pays qu'ils désertent ce que vos émigrants sont par rapport à la masse de vos indigènes.

Cette objection toutefois ne résiste pas à l'examen des raisons mêmes qui règlent l'exode des pays pauvres et montagneux.

Tandis que la plupart de nos émigrants se dirigent vers les centres urbains en raison d'aptitudes particulières pour les emplois et les fonctions qui supposent toujours une certaine culture plus raffinée que celle du milieu rural, les immigrants de nationalité étrangère ou montagnards sont repoussés de leur lieu d'origine par le besoin et dispersés comme d'un pôle de répulsion dans nos pays de plaine. Ici, c'est la nécessité qui fait loi et il semble permis d'affirmer qu'aucun choix, qu'aucune sélection réelle ne préside à l'exode de la montagne : de

là des immigrants absolument inférieurs à tous les points de vue à côté d'autres doués d'une nature fruste, mais d'une énergie âpre et tenace.

L'importance numérique de l'immigration est relativement plus facile à déterminer que celle de l'émigration. Il suffit en effet de relever attentivement sur le registre du dénombrement les familles et les individus d'origine étrangère : on aboutit approximativement à un total de vérification possible. Mais que de difficultés pour enregistrer un à un, maison par maison, les émigrants qui ont disparu du pays, qui vivent encore et dont l'existence s'est écoulée en partie au village jusqu'au jour de l'exode définitif ou temporaire. Les résultats auxquels ont abouti nos recherches sont les suivants : il est à présumer en consultant les dossiers de famille que le nombre des émigrants jeunes ou vieux, hommes et femmes réunis, originaires du pays, disséminés en tous autres lieux, n'atteint pas le nombre 150. Le nombre des immigrants d'assez fraîche date au contraire, sans mettre en ligne de compte les femmes ou les hommes d'origine étrangère qui ont épousé des indigènes, est de 437. En présence de pareils chiffres, on est moins surpris de se rappeler la lente régression du total de la population peu conforme à la proportion des pertes accusées par la table de mortalité puisque l'immigration fournit un excédent de près de 300 individus dont les plus anciens n'ont pas trente ans de séjour.

En même temps on se sent obligé de s'incliner devant l'irrésistible action d'un facteur aussi important que cette irruption de métèques sur la mentalité du groupe rustique qui lentement se désagrège, se dissocie et se constitue à nouveau avec des éléments disparates apportés surtout des hauts pays par un ruissellement de paupérisme ethnique. Plus d'un tiers de cette population est d'importation à peine trentenaire disions-nous. Que pèsent à ces esprits neufs, frustes, transplantés, les considérations de famille, ce respect éminemment social qui s'attache à chacun au village, non seulement en raison de son passé personnel mais encore de tout un passé

ancestral dont la glose locale établit la valeur par des récits et des anecdotes transmis d'une génération à l'autre ? Avec ces étrangers on se voit tous les jours, on se rencontre, on échange parfois des propos : on ne se connaît pas au sens profond du mot. Mon voisin le boucher descendu de la Lozère pour débiter de la viande n'imaginera jamais le cas que je fais, qu'il convient de faire, du modeste paysan qui végète à côté de ma porte, dont les parents ont connu les miens, se sont élevés avec les miens, ont échangé avec eux mille services journaliers, dont le grand-père paternel a sauvé la vie au mien, un jour d'orage. Là où le boucher flaire un client plus ou moins important, je retrouve le descendant de plusieurs générations qui ont entassé sur lui un héritage de souvenirs, de liesses, de rancunes, de sacrifices, de dévouements, analogue à mon propre héritage familial.

Or, voilà ce que l'énorme affluence des étrangers est en train de faire disparaître. On dirait que les tendresses s'éteignent, que ce lien mystique qui maintient l'esprit de sociabilité parmi les simples et qui est fait d'une longue fréquentation, ou mieux de la connaissance totale des dessous familiaux et domestiques, est à jamais brisé. Nous reviendrons du reste, à propos des mœurs du pays, sur ces changements dus en grande partie à un trop considérable apport d'exotisme. Qu'il nous suffise, en terminant ce chapitre sur l'immigration de signaler la classification des pays d'exode et le mode d'entraînement qui se pratique. La ville à proximité fournit son contingent : il y a là comme une sorte de choc en retour qui refoule aux communes rurales voisines les familles ouvrières éprouvés par le chômage et brûlés par une trop longue inscription au bureau de bienfaisance dont elles constituent une clientèle de fondation. Un second contingent assez fort se recrute dans la partie haute du département ; il convient de reconnaître que le protestantisme, fort répandu dans cette partie des Cévennes, explique au moins en partie cet apport dû à des mariages confessionnels entre les protestants du pays et ceux des Cévennes. Enfin les dernières troupes ont pour lieu

d'origine la montagne. Le plus souvent il suffit de l'arrivée d'une seule famille conduite à s'établir au village par un hasard imprévu ; bientôt c'est la descente de la tribu. Ainsi l'on voit tel village perdu en Lozère, comme Lavillate, fournir trois, quatre et cinq familles. De proche en proche, de famille à famille, de frère à sœur, il y a appel et comme attirance. L'espoir du gain les sollicite, le goût d'un climat plus doux, d'une vie plus aisée ainsi que la peur d'un retour aux rigueurs et aux privations de la vie de la montagne les retiennent à tout jamais.

Il ne saurait nous échapper tout ce que ce long développement sur l'immigration à propos d'une commune rurale présente d'exceptionnel et d'anormal s'il est vrai qu'en général l'émigration se fait des campagnes aux agglomérations urbaines. Mais il ne faut pas oublier qu'il est ici question d'un pays agricole réellement fertile, d'une commune située à 6 kilomètres d'un grand chef-lieu, enfin et surtout que nous sommes dans un milieu où la monoculture prédomine avec ses habitudes de dépense, de luxe et de prétentions si propres au pululement des services parasites.

SPECTACLE DE GUERRE

1875

M. Emile REINAUD

membre résidant

*Nemausus s'est drapé dans ses habits de fête ;
Tout débordant de vie et de joie, il s'apprête
A célébrer ce jour des calendes de juin
Avec un apparat digne du nom romain.
Dès le premier matin, on assiste au passage
Des coursiers harnachés, du multiple équipage
Des gens de la campagne attirés par le bruit
Fait dès longtemps autour du Cirque qu'a construit
Crispius Reburrus, d'après le Colisée :*
On mettra sous les yeux de la foule amusée
Des Arènes de pierre et, dans le monument,
Des jeux dont Rome a bien connu l'enivrement !
Sur nombre de maisons, dans les grandes artères,
Une Affiche en couleurs et de gros caractères,
Dit la race, le nom, l'arme des combattants,
Exalte la beauté de ces nouveaux Titans,
Leur charpente de fer, leurs muscles en saillie ;
En un mot, c'est la Troupe, unique en Italie,
Du Laniste Numerius Ampliatus ;
Dans le nombre, plusieurs sont encore invaincus.
Si la chaleur fait rage, une pluie abondante
De parfums de safran tombera de la tente
Fait de toile blanche aux rutilants sillons,
Qui du soleil d'été tièdira les rayons.
Ainsi parle aux passants l'Affiche officielle ;
Dans la rue, un Petit Bulletin vous appelle.
Prenez, nous recommande Ovide, un Bulletin :
Il n'est pas de moyen plus simple, plus certain,

Pour entamer, avec une aimable voisine,
Quelque propos galant, ou louange badine.
Hier, aux Gladiateurs on servit un Banquet
Riche de mets, de vins au savoureux bouquet.
Les futurs spectateurs et les femmes pensives
Circulaient lentement autour de ces convives
Dont la plupart, sans nul souci du lendemain,
Vidaient gaiement leur verre et mangeaient à leur faim ;
D'autres dictaient tout bas leurs volontés dernières.
Car tous ne marchent pas sous les mêmes bannières !
Ici sont des forçats, des condamnés à mort :
Or leurs jours sont comptés et toute pitié dort !
A leurs côtés, on voit des prisonniers de guerre,
Des esclaves communs, dont le maître peut faire
Tout ce qu'il veut : ce sont des choses, rien de plus.
D'autres, par gout, ou par besoin, tel Spartacus,
Hommes de classe libre, engagés volontaires,
Vont vendre bravement leurs jours pour des salaires !
Beaucoup ont, dans ce sport, un renom mérité ;
Quelques-uns se sont fait une célébrité !
Mais on ne peut pourtant escompter, en province,
Les prodigalités d'un Trajan, de ce prince
Qui, les Daces vaincus, pendant cent treize jours
Fit tressaillir le peuple, en offrant le concours
De ses Gladiateurs, au nombre de dix mille !
Déjà Jules César, quand il était édile,
Avait dû limiter le chiffre du cartel
Romain à trois cent vingt couples !

Non, rien de tel

Ne figure au tableau de nos éphémérides ;
De l'Empereur, de la Province les subsides
Borneront la journée à deux cents combattants.

Mais l'air est ébranlé des appels éclatants
De la flûte, du cor, de la double trompette.
A l'heure dite, exact, comme veut l'étiquette,
Le *Président* en loge a donné le signal :
Les portes, de s'ouvrir sous un effort brutal,
Et les *Gladiateurs* conduits par le *Laniste*
De défilier d'un pas cadencé sur la piste,

Suivis des mastigophores, heureux et fiers
De se voir reconnus ; les paris sont ouverts
Depuis les bas gradins jusqu'à ceux de la cime :
Sois heureux Sistius ! sois sans pitié, Maxime !
Fabricius, Leo, redoublez vos exploits !
Salut à Pompeius qui triompha neuf fois !
... Le spectacle, pour eux, c'est cette foule immense
Qui, le tournoi fini, dictera la sentence
Sans appel, sans retard, ou de vie ou de mort.
Sur les premiers gradins, les mieux ornés, au Nord,
La *Loge Principale*, en la cérémonie,
Revient au *Gouverneur* qui sur la Colonie
Exerce, au nom de Rome, un pouvoir redouté ;
Un rang de loges suit, d'un et d'autre côté ;
(D'une chaise circule on voit encor la place)
Les *Magistrats* se sont assis suivant leur classe :
Les *Quatuorviri* qu'encadrent des *licteurs*
Aux faisceaux flamboyants, les *Ediles*, *Questeurs*,
Décursions portant, non sans coquetterie,
La toge blanche avec la pourpre en broderie ;
Au premier rang, sont les *prêtresses* s'affichant
Dans une grande loge exposée au couchant.
Les vomitoires ont donné libre passage
Aux *Chevaliers*, à qui sont échus en partage
Les dix gradins suivants. Quelques inscriptions
Du podium ont dit aux *Corporations*
Des *Bateliers* venus ce jour des bords du Rhône,
Des rives de l'Ardèche ou même de la Saône,
Les places que leurs chefs auront droit d'occuper.
Au dessus d'eux, on voit, cherchant à se grouper,
Les gens de qualité, de race ou d'étiquette,
Le parterre de fleurs des femmes en toilette :
C'est l'assise la plus flatteuse au monument.
Dans le haut, au hasard, c'est un fourmillement
D'affranchis, plébéiens et vile populace.

On se tait ! le cortège est immobile, face
A la loge le plus en vue et l'on entend :
Ave, præses, morituri te salutant !

Et le ton de la voix, vibrant, déclamatoire,
Dit le désir de vaincre et l'amour de la gloire !
En l'honneur du proeses, du peuple tout entier
Qui dans l'amphithéâtre est le grand justicier,
Tous ces gladiateurs, de leurs mains hérissées
Agitent à la fois leurs armes redressées.
Les groupes réguliers s'essaient au soleil,
Non qu'ils paraissent tous dans le même appareil :
Quelques Antinoüs, à peu près nus, sans armes,
Tels des blocs de granit, font admirer les charmes
De leurs corps pleins de vie et de mâle beauté ;
D'autres, pour la splendeur de la solennité
Se drapent, torse droit, sous la tunique ornée
Des plus riantes fleurs, la tête couronnée
D'un rameau vert, pendant qu'un geste cavalier
Fait s'envoler vers les plus belles un baiser.
Ainsi les plus grossiers, en ces heures suprêmes,
Se montrent élégants, hardis, contents d'eux-mêmes.
Tels d'entre eux sont pourvus du *trident*, du *filet*,
Tels du *ceste garni de plomb*, du *gantelet* ;
Aux uns, sur le bras droit et les cuisses, s'agence
Une bande de fer ; d'autres portent la *lance*,
Protégés par le *masque* ou par le *bouclier*,
D'autres le *cimeterre* ou le *glaive d'acier*.

Rien, jusqu'à ce moment, qui n'ait l'allure épique !
Le spectacle est viril, la scène magnifique ;
L'attente du plaisir anime tous les yeux :
Les prêtresses ont fait leurs prières aux Dieux.

Des combattants divers la longue théorie
Avait rompu les rangs : le sort les apparie
Car on engagera la lutte deux à deux ;
Mais nombre de lutteurs, parmi les plus fameux
Reviendront au combat, payant ainsi la gloire
De s'être plusieurs fois assuré la victoire.

Avant d'en arriver au sanglant corps à corps
D'habiles escrimeurs, rivalisant d'efforts,

Croisent le fer, font des feintes et des parades,
Reculant et voltant, portent des estocades
Jusqu'à ce que l'un d'eux se déclare touché :
A peine un peu de sang en peu de temps séché !
Quelles que soient l'ardeur des prévôts, leur adresse,
Le public est distrait et se désintéresse.
A de nouveaux assauts, on entend des gradins :
Assez de simulacre et de jeux enfantins !
Deux *Géants*, au milieu du cirque prennent place ;
Leur corps bardé de fer forme une horrible masse,
Sur laquelle on posa de grands casques, qui n'ont
Pas d'ouverture pour les yeux : combat fécond
En comiques erreurs ; leur marche est maladroite ;
Et le peuple amusé leur crie : à *gauche*, à *droite*,
En avant, *en arrière*, et les trompe à dessein :
Rires de redoubler ! mais ils ont une fin.

Silence ! c'est la *Mort* que sonne la *fanfare* !
La fièvre brusquement de tous les cœurs s'empare.
Des deux gladiateurs qui s'alignent d'abord,
L'un est plus élancé, l'autre petit et fort ;
Leur bouche qui se tord est pleine de menaces :
Armés de coutelas, ce sont tous deux des *Thraces*.
En garde, rugit l'un ; de son bras il fend l'air ;
L'autre baisse la tête et prompt comme l'éclair,
Se relevant indemne, il atteint son émule
De colère écumant, qui chancelle et recule.
Croyant le coup mortel, le public applaudit ;
Mais la lutte reprend, terrible, sans répit.
Ils sont à terre, ils sont debout et le sang coule
Et le vaillant *Aptus* est mort sans que la foule
Ait pu, pour cette fois, prononcer son arrêt !
Le vainqueur n'est pas libre, il n'a pas satisfait
A la condition de se battre à la place
Du premier succombant : donc, la visière basse,
Il aborde un *Germain* qui lutte à découvert.
On ignore longtemps quel est le plus expert
A frapper de grands coups, habile à se soustraire
Aux chocs de plus en plus savants de l'adversaire ;

Et le peuple qui trouve à cet engagement
Beaucoup trop de durée, appelle un dénouement
De ses cris furibonds. Bien peu longue l'attente !
Dans leur férocité sereine et vigilante,
D'un même mouvement et comme sans effort,
Les deux gladiateurs se sont lardés à mort.
Les paris engagés, sur l'heure on les annule ;
Des affranchis, armés de crochets que macule
Une tache noirâtre, alors que dans la chair
Pantelante, au hasard, ils enfoncent le fer,
Poussent les corps jusqu'à la *chambre libitine* ;
Sur le sang de l'arène un jeune esclave incline
Sa corbeille de sable et passe le rateau.

La trompette a sonné sur un couple nouveau :
D'un côté *Columbus, mirmillon crupellaire*,
De l'autre *Lucius Pompeius rétiaire* ;
Et les paris (ce sont deux célèbres lutteurs)
De circuler sur les tablettes des joueurs :
Cinq cent sesterces sur Colombus, et moi mille
Sur Pompeius. Tous sont pris d'une rage imbécile
Chaque fois que la fourche attaque de ses dents
Le bouclier qui sonne avec des bruits stridents.
Pendant qu'à l'autre bout de la brûlante arène
Deux autres combattants ensanglantent la scène,
Le rétiaire court après le mirmillon
Dont le casque brandit l'image d'un poisson.
Fugis ? non te peto, piscem peto, s'écrie
Pompeius, ricanant de sa plaisanterie.
Vainement lance-t-il par trois fois le filet,
L'autre, qu'il fuie ou qu'il se courbe, a le secret
D'esquiver le réseau d'une maille solide.
En avant, en avant, le lâche, le timide !
A mort le mirmillon ! En entendant ces cris,
Colombus s'est fixé, ses sens se sont repris ;
Il flaire le profit d'une attaque subite
Et comme *Pompeius* quelques instants hésite,
Il l'atteint à la jambe et creuse avec le fer
Une entaille profonde : il va donc triompher ?

Une nouvelle fois le mirmillon s'avance
Sur le blessé qui n'a pas perdu contenance ;
Celui-ci, par instinct, se penche de côté,
Tout inondé de sang et, le coup évité,
Glisse entre les genoux de son rude adversaire
Le trident importun qui l'étend sur la terre.
Bientôt enveloppé par le fatal réseau
Qui pèse sur le corps à l'égal d'un fardeau,
Où son pied s'enchevêtre, où sa main s'embarrasse,
Plutôt gêné qu'il est par sa lourde cuirasse,
Le mirmillon se voit sur le sable cloué
Par ce même trident : *bien joué, bien joué,*
Braillent des voix. En vain, dans un effort suprême
Se relèvera-t-il, agonisant et blême ;
Il tombe à la renverse et croise les deux bras :
C'est s'avouer vaincu ! . . . *La vie ou le trépas ?*
Un silence terrible ! Aucune main ne donne
Le signal de pitié qui gracie et pardonne !
Tous ont soif de la mort ; ceux des gradins d'en bas,
Ceux des gradins d'en haut, président, magistrats,
Prêtresses, ont le pouce abaissé vers la terre ;
La cause est entendue : on passe un cimeterre
Au gladiateur qui, serrant sous son genou
Le mirmillon, le lui cheville dans le cou,
Et le sang sort à flots des lèvres, des narines !
Cependant la clameur de vingt mille poitrines
Semble faire trembler de ses ovations
Les murs du monument sur ses fondations !

Pourquoi faut-il qu'après vingt mémorables luttes
Dignes de Nemausus, quelques paires de brutes
Par maladresse ou peur se battent mollement,
Au point que l'on réclame un honteux châtiment,
Tel que celui du fouet ou du fer rouge même ;
C'est qu'on récolte ici, comme ailleurs, ce qu'on sème.
Vae Victis ! Vae Victis ! Déjà sont-ils fixés
Sur l'arrêt que rendront les gradins courroucés !

Vattius Gracilis s'approche : encore un *Thrace*,
Un favori qui n'a jamais demandé grâce

Et sur qui les paris abondent aussitôt.
L'adversaire, un *germain*, dès le premier assaut
Est honoré par lui d'une grave blessure.
On crie : *il a son compte* et sa bouche murmure :
Non habeo. Voilà que l'escrimeur retors
Désarme *Gracilis* ; après un corps à corps
Passionné qui lui garantit l'avantage,
(Le thrace de sa main ne pouvant faire usage)
Il l'abat, le terrasse et sait l'assujettir
Des deux épaules sur le sol. Pas un soupir
De *Gracilis*, pas un élan pour se reprendre !
Il est à la merci de l'autre, il doit se rendre,
Car le glaive menace, à chaque mouvement,
De s'enfoncer dans sa poitrine en un instant !
Mais, *Pouce contre Index*, c'est le geste unanime
Et favorable qui délivre la victime.
Qu'on prenne soin du *Thrace*, il a fait son devoir
A proclamé l'*Edile*, et lui, le désespoir
Dans l'âme, mais toujours vaillant en apparence,
S'en va, pour adoucir ou chasser sa souffrance
Jusqu'à la chambre où des chirurgiens exercés
Mettent leur science au service des blessés.

De nouveaux combattants d'une extrême jeunesse
Sont tous deux graciés pour leur égale adresse
Et le couple qui suit, plutôt que de souffrir
Par un double suicide aimera mieux périr.

Désormais sur l'arène il souffle un vent de grâce :
De ses propres clameurs la foule est-elle lasse ?
A-t-elle enfin pitié du lutteur résigné ?
Il n'est plus un vaincu qui ne soit épargné !
Cette indulgence-là dure jusqu'à l'*entr'acte* :
Tandis que la cohue enfiévrée et compacte
Cherche l'ombre dans les couloirs, le *Gouverneur*
Hume l'air frais du nord sur le *balcon d'honneur*
Où l'on peut voir, sous le fronton triangulaire,
Deux taureaux à mi-corps émergeant de la pierre.

Le spectacle a changé : de *brillants cavaliers*,
Comme pour un tournoi, couverts de boucliers
Ont serré dans les doigts et sous leurs bras *la lance* ;
Se ruant au galop, ils font avec vaillance
Sonner fer contre fer, sans s'atteindre souvent ;
Aussi bien ce jeu là semble-t-il décevant,
Monotone, lorsqu'on le met en parallèle
Avec un autre qui vide à pied la querelle.
En dépit de la *parme*, on se blesse parfois,
Parfois on se renverse, en portant des coups droits :
Le sang humain se mêle au sang de la monture !

Des combats isolés a sonné la clôture !
Voici l'heure attendue avec frémissement :
Une troupe qui fond sur un détachement,
Germaines et Mirmillons, Samnites contre Thraces,
Irrégulièrement armés, suivant les races.
Au premier choc, le peuple enchanté bat des mains,
Les chutes le font rire et les cris inhumains,
Les sifflets persistants excitent au carnage
Ces soldats qui déjà combattaient avec rage ;
Hurlant, bavant, debout, la foule a sous les yeux
Une petite guerre et ses traits odieux :
Le sombre craquement des membres sur le sable,
Le sang éjaculé de la lèvre effroyable,
Et les glaives dans les poitrines se noyant !
Le spectacle d'horreur ! d'autant plus attrayant
Qu'on piétine sur les cadavres chauds encore
Sans le moindre souci de plaintes qu'on ignore !

Dernier acte : aux vainqueurs on partage les prix ;
Aux tablettes du jour leurs noms vont être inscrits ;
Une *palme* sera le lot de la victoire :
les lauréats pourvus de ce signe de gloire,
Au pas de course font le tour du Podium ;
Ils reçoivent, les uns, quelque palladium :
Hâche, glaive, poignard, billet de loterie,
Amphore de Perennius, gerbe fleurie,
Les autres, de l'argent ou des médailles d'or.

O'en est fait de la scène et du rouge décor !
Sous les voûtes, par la bouche des vomitoires
Par quarante escaliers, vaisseaux circulatoires,
Que l'architecte a su disposer avec art
Pour entrer et sortir sans peine et sans retard,
Comme un torrent canalisé, l'immense foule
Tout à l'heure en émoi, facilement s'écoule
Et, sur le seuil, elle demande en grâce aux Dieux
De lui garder longtemps l'édifice et les jeux !

Ces jeux n'en sont pas moins des scènes de carnage ;
Rien qu'à les évoquer, on ressent un outrage ;
On comprend peu qu'ils aient persisté si longtemps,
Et soulevé partout les applaudissements
Des sujets de l'Empire, en exceptant Athènes.
Elle-même la Grèce a bâti des arènes
Dans nombre de cités, car, soumise aux Romains,
Elle leur prit le goût des plaisirs inhumains.
Poètes et penseurs sont, à Rome, unanimes
A célébrer dans leurs écrits les plus sublimes
Ces divertissements, à vanter leurs excès ;
César donnait le ton : *panem et circenses !*
Cicéron et Catulle et Martial et Pline,
Autant d'approbateurs ! Et d'ailleurs l'origine
Des spectacles sanglants se perd dans le lointain.
Ne connurent-ils pas le sacrifice humain,
Et sur tous les degrés de l'échelle des âges,
Les Hébreux et les Grecs, sages parmi les sages ?
Ce même sacrifice, en Toscane, aisément
A fini par déchoir en simple amusement :
Le sang, croit-on, peut seul purifier, absoudre,
Seul il calme les dieux qui brandissent la foudre !
Ici l'art de l'épée est sur son vrai terrain :
On se porte un défi, les armes à la main,
On se bat en public et la vertu guerrière
Va puiser dans ces jeux l'élément nécessaire :
L'adresse, la vigueur, le courage indompté,
Le mépris de la mort et la sérénité
Sont des Gladiateurs les attributs fidèles.
A la pitié morbide il faut qu'ils soient rebelles :

Il est des sentiments que le cœur des soldats
Devant les ennemis rangés ne connaît pas.
Au cirque, ce n'est pas un rôle appris qu'ils jouent,
Ce n'est pas des bretteurs pour rire qu'ils baffouent !
Non, non, adressons-leur un salut, un adieu :
Ils passent pleins de vie et leur vie est en jeu !
Ils vont mourir : jouer ainsi leur existence,
C'est leur noblesse et le secret de leur puissance !
Ils vont, la gaieté sombre écrite sur le front
Et, bientôt, c'est avec grâce qu'ils tomberont.
N'ont-ils pas une idée insigne de leur rôle ?
Aux manes des héros souvent on les immole ;
Après avoir suivi les chars triomphateurs,
Sous les regards mauvais d'un peuple d'insulteurs,
Ils se tueront en souvenir d'une victoire
Et, des siècles durant, les grands faits de l'histoire,
Une fête sacrée, un consulat puissant
Seront pieusement attestés par leur sang.
Être admis à lutter dans un amphithéâtre
Où chaque fois s'écrase une foule idolâtre,
Vingt mille âmes, c'est un honneur dont ils sont fag.
Celui de Nemausus, élevé par les bras
D'esclaves, d'affranchis que l'on a vus peut-être,
Comme gladiateurs, dans le cirque paraître,
Dénote la grandeur et la commodité
Qui sont de l'art romain l'originalité.
Jadis, en bas reliefs, des scènes de parade
A l'étage d'en haut décoraient chaque arcade ;
Sur l'un d'eux figuraient, suivant d'anciens auteurs,
Dans le feu du combat deux robustes lutteurs :
Le temps qui détruit tout en a rongé l'image.
Un autre bas relief nettement se dégage :]
Une épée à la main le vainqueur est debout,
A terre est le vaincu qui voudrait être absout.
Pour de semblables jeux notre Arène fut faite ;
Trois cents ans elle a fait connaître, à chaque fête,
L'horrible volupté de voir le sang couler.
Les éléments unis n'ont pu faire crouler

Les blocs du monument ! à peine une partie
En auguste ruine est-elle convertie :
Il vit encor dans sa divine majesté,
Seul le Gladiateur n'est pas ressuscité !

Le Temps où nous vivons serait-il moins barbare ?
L'observateur loyal et juste qui compare
Le présent au passé, pourrait-il affirmer
Que, féroce jadis et sur terre et sur mer,
La guerre de nos jours soit devenue humaine ?
Que la nature ait mis moins de fiel, moins de haine
Et d'aveugle fureur au cœur des combattants ?
Que la science enfin, par ses progrès constants,
Par l'admirable jeu de l'appareil de guerre
Par les bouches à feu dont les coups de tonnerre
Crachent au loin la foudre et les engins mortels,
Rende les hommes plus parfaits ou moins cruels ?
Or, comment condamner les Huns et les Vandales
Si nos mœurs sont autant cyniques et brutales ?
En ce siècle de fer, voici, de tout côté,
Le meurtre pour le meurtre... et sans nécessité,
L'anéantissement sans raison, le pillage
Systématique et froid, le feu, le torpillage,
Le supplice aux héros qui se sont défendus,
Aux poutres, par les mains, de vieux braves pendus,
Des enfants fusillés sous les yeux de leur père,
Pour le plaisir, pour la faute la plus légère !
Quand d'un hôtel ou d'un château l'on a tout pris,
L'or, l'argent, les bijoux, les objets de grand prix,
Vase antique, tableau, statuette, médaille,
Et tout ce qui pourra servir à la ripaille,
On répand sur les murs, sur les portes, des flots
De liquide inflammable, et, parmi les sanglots,
Dans un craquement sourd, s'écroule la charpente :
L'édifice n'est plus que ruine fumante.
Le sol, à peine est-il par le feu ravagé,
En cimetière la mitraille l'a changé !
Du haut des airs, l'aviateur brandit et lance
Les obus ravageurs aux villes sans défense ;

La mine qu'un sapeur vient de creuser sans bruit
Fait s'effondrer soudain un village détruit.
Rien n'échappe aux rigueurs de la loi martiale :
Musée, Hôtel de Ville, Eglise, Cathédrale !
Purs chefs-d'œuvre de l'art, qu'importe leur valeur ?
Ils furent les témoins d'un peuple précurseur ?
Des grands hommes du temps ils gardent la mémoire ?
Ils affirment la foi d'un âge ? ils sont l'histoire ?
Tout autant de raisons pour que les ennemis
Sapent leurs fondements, en brûlent les débris.
Les Hôpitaux, la Croix Rouge, les Ambulances
Ne cessent de servir de cible aux virulences
Des farouches canons sur leurs affûts dressés :
On se fait un rempart de morts et de blessés.
Une balle perdue a sifflé dans la rue ?
La garde sur les lieux aussitôt accourue
Saisit des citoyens, des otages de choix
Et s'abandonne aux plus sinistres des exploits.
L'exemple vient de haut dans la guerre moderne :
Le respect des traités ? niaise baliverne !
Les traités ne sont plus que chiffons de papier ;
On sait les invoquer ou les répudier
Suivant que le caprice ou l'intérêt commande
Telle ou telle attitude, orgueilleuse ou brigande.

Et l'on jette la pierre à des Gladiateurs !!
Et l'on condamne sans merci les spectateurs !
Comme si dans le cirque on vit jamais l'image
D'une bataille aussi répugnante et sauvage !
Malgré son fier mépris pour les droits éternels,
La Guerre, de tout temps sacrée, eut ses autels ;
On l'aimait, quoiqu'elle ait ensanglanté la terre :
Un *nouvel Attila* déshonore la guerre.
Civilisation ! quel nom peu mérité !
Barbarie est plus vrai, car notre humanité,
Qui s'orne trop souvent d'une vaine parure,
Revient d'un pas rapide à l'état de nature.

SONNETS ET BALLADES

PAR

M. Raymond FÉVRIER

membre non résidant

A LA FRANCE

O France ! nous t'aimons pour ton verbe sacré,
Pour ton parler plus doux que le miel des abeilles,
Pour tes riches terroirs où mûrissent les treilles,
Où s'épanchent le vin et le cidre doré.

O France ! nous t'aimons pour tes clairs paysages
A la ligne subtile et sereine à la fois.
Nous t'aimons pour ton ciel, tes fleuves et tes bois,
O mère des grands cœurs et des charmants visages !

Mais nous t'aimons surtout, pays de liberté,
Pour ton sens immortel du droit, de la justice,
O France ! toi qui veux que l'homme enfin bâtisse
Dans le siècle à venir l'idéale Cité !



LA CATHÉDRALE DE REIMS

Elle était belle, orgueil de la France et du monde
Avec ses fiers clochers, ses tours et son portail
Et ses fûts et sa rose au flamboyant vitrail
Et ses grands rois à la couronne pharamonde...

Experte en l'art sanglant d'un monstrueux travail,
Des brouillards de la Sprée accourt la horde immonde.
Elle écrase, en passant, le Belge et, furibonde,
Dresse au Nord de la Gaule un rouge épouvantail.

Saccageant les autels, les lampes et les cierges,
Elle brise le saint, le prophète et la Vierge...
O sacrilège affront, crime prodigieux !...

Quand du dernier mortel aura cessé le râle,
L'Ange vengeur encor clamera par les cieux :
« Honte ! ils ont bombardé Reims et sa cathédrale ! »

POUR LE DROIT

France, vois le soleil doré
Qui point à l'heure des semailles.
A l'horizon du ciel nacré
Le paysan chante et travaille.
Son entrain jamais ne défaille.
Il peine dur et marche droit...
Toi France, redresse ta taille
Et sème toujours pour le Droit.

Le conquérant germain lauré,
En quête d'or et de ripailles,
Parait. De son manteau pourpré
Jaillit un fracas de ferraille.
Il prend le Belge, le tenaille
Et dans son délire de roi
Fait au Monde des funérailles...
Toi, France, combats pour le Droit.

Sur le fond du couchant cuivré
Passe, auréolé de mitraille,
Le Kaiser au glaive acéré.
Il bombarde forts et murailles,
Et dans les chairs taille et retaille,
Dévot cruel, mystique et froid...
Toi, France, pas de représailles ;
Mais, s'il le faut, meurs pour le Droit.

ENVOI

Il n'est que le Juste qui vaille,
Prince... Toi, France, espère et crois :
Si tu tombes dans la bataille,
Tu te relèves pour le Droit.

AUX MORTS POUR LA PATRIE

Adieu le pays et la femme
Et les vieux et les enfants l...
Tandis qu'invincible leur âme
Palpite au rythme des chansons,
Les héros vers les Brabançons
Volent, ardents à la tuerie,
Charriant obus et caissons...
Honneur aux morts pour la Patrie !

Ils mitraillent la horde infâme,
Dévastatrice de Soissons.
Acteurs d'un gigantesque drame,
Dans la tranchée et les glaçons
Ils luttent, les nobles garçons,
Jusqu'à l'heure où leur chair meurtrie
Expire dans de grands frissons...
Honneur aux morts pour la Patrie !

De leurs yeux jaillissait la flamme.
De leur sang naîtront des moissons.
Déjà la renommée acclame
En eux du Progrès les rançons...
Français Belges, Anglo-Saxons,
Sur vos tombeaux la foule prie
Et les décore d'écussons...
Honneur aux morts pour la Patrie !

ENVOI

Leurs bayonnettes pour poinçons,
O Prince ! ils ont dans leur furie
Gravé de sublimes leçons...
Honneur aux morts pour la Patrie !

SONNETS

PAR

M. Jean BOSCH

membre résidant

A la mémoire de mon ami Manse Roger,
mort glorieusement au combat d'Étain.

Jeune homme, à qui la vie offrait tous ses espoirs
Et qui marchais, joyeux, dans les matins limpides,
Mordant à tous les fruits de tes lèvres avides,
Te voilà brusquement entré dans le grand soir.

Debout, tu regardas venir, sinistre et noir,
Le stupide trépas de la balle homicide,
Ignorant la grandeur de ton destin splendide
Et voulant accomplir, simplement, ton devoir.

Qu'un autre, plus hardi, exaltant ta mémoire
Et le rayonnement immortel de ta gloire,
Les fasse éloquentement revivre dans ses vers,

Moi, je veux simplement, ami qui me fus tendre,
Sans larmes et sans cris, pieusement, suspendre,
Au cyprès de ta tombe, un brin de laurier vert.

LES HALLES D'YPRES

Les marchands assemblés, discutent longuement,
Les chaperons fourrés, aux plats rubans de moire,
Suivant, sur le papier, la fine ligne noire
Des plans, que l'architecte explique patiemment.

A la voix de l'artiste, évoquant savamment
Les clochetons légers, érigés dans leur gloire
Et les fresques, contant avec pompe l'histoire
Des drapiers dont le gain paya le monument.

Tous ces bourgeois, vieilliss dans l'épargne et la peine
Sentent surgir en eux des âmes de Mécène ;
Ils vivront à jamais dans l'immortalité !

.....

Et cependant, là-bas, en un burg misérable,
Se prépare déjà la lignée exécrationnelle,
Dont l'idéal sera de tuer la Beauté.

NOTICE
sur les œuvres scientifiques de
Paul BÉRENGUIER

PAR

M. Eugène MARGIER

membre résidant

Notre regretté collègue Paul Bérenguiér se passionna de bonne heure pour l'histoire naturelle. Rempli du feu sacré, disposant des loisirs que donnent la fortune et l'indépendance, il lui consacra sa vie tout entière ; il lui resta fidèle jusqu'à son dernier souffle. Le jour où une mort soudaine et prématurée l'arrachait à ses études, il poursuivait encore des observations intéressantes et des expériences pleines de promesses. Successivement, et avec un égal bonheur, il cultiva deux branches de la zoologie, la malacologie et l'entomologie ; dans l'une et l'autre, il s'est placé, par ses travaux et ses découvertes, au premier rang des spécialistes. C'est qu'il n'était pas un simple amateur d'insectes et de coquilles ; il ne croyait pas que le rôle de l'entomologiste dût se borner à piquer des insectes dans des cadres vitrés, que le conchyliologue n'eût d'autre tâche, que de coller et d'étiqueter des coquilles sur des cartons d'une manière plus ou moins agréable à l'œil. Sans négliger la systématique indispensable et tout en réunissant de riches collections, il pensait que l'étude de la Nature avait encore un autre but ; il se préoccupait des problèmes si intéressants de la biologie des insectes ; il cherchait à pénétrer les secrets de l'organisation si curieuse et si compliquée des mollusques. Il fut en un mot un véritable naturaliste. Aussi a-t-il laissé

des œuvres importantes et d'une réelle valeur scientifique. Ayant suivi ses travaux depuis leurs débuts, nous étant intéressé nous-même à ses recherches, initié à ses découvertes, à ses projets, à ses espérances, nous voudrions résumer en quelques pages ces œuvres trop peu connues en dehors d'un cercle restreint de malacologistes et d'entomologistes, mais dignes cependant de retenir au moins quelques instants l'attention de tous les esprits cultivés.

Première partie. — Œuvres Malacologiques.

Bérenguier s'était adonné tout d'abord à la Malacologie et plus spécialement à l'étude des mollusques terrestres et d'eau douce. Tout jeune il employait ses vacances, qu'il passait dans le département du Var, à des excursions zoologiques. Il parcourait les chauds vallons des Montagnes des Maures et leurs forêts de chênes-liège à la flore presque africaine; il explorait les riches vallées d'alluvions des petits fleuves côtiers, les plages sablonneuses de la Méditerranée et leurs étangs saumâtres, les côteaux rocheux et brûlés du soleil, les plateaux arides et battus par les vents des derniers contreforts des Alpes de Provence. Partout il récoltait en abondance des échantillons qu'il classait et étudiait ensuite dans son beau domaine du Clos-Oswald, près Saint-Raphaël, qu'il affectionnait particulièrement. Il était émerveillé de la richesse et de la variété des formes qu'il rencontrait dans les diverses parties de son beau département provençal, à peine exploré jusqu'alors au point de vue conchyliologique. Il faisait connaître le résultat de ses recherches à la « Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan » dont il était membre, et dans son admiration pour les êtres si modestes mais souvent si curieux qu'il étudiait, il s'exprimait en des termes qui dévoilaient une âme ardente et captivée tout entière par la science dont il était devenu l'adepte: « Certes il existe peu de départements aussi favorisés que le Var au point de vue de la diversité des habitats. Composition géologique du

sol, flore, altitudes, voisinage de la mer et des Alpes, température, climat, tout semble avoir été composé à souhait pour vous inviter à cette étude déjà féconde en résultats. Au sud la chaîne granitique boisée des Maures constitue, avec le massif volcanique de l'Estérel, un champ d'investigations exceptionnel. Là nous avons retrouvé, marchant de surprises en surprises, presque la faune africaine. Au centre du département, en remontant les étapes de ses côteaux fertiles, toute la faune centrale française se marie à la faune méridionale. Plus haut, à partir de l'altitude de 500 mètres, nous sommes en faune alpestre s'accroissant de plus en plus. Vers l'Est la faune italienne fait invasion. A l'Ouest la Sainte-Baume et son massif nous offrent des types déconcertants sous notre latitude. Que dire de la Foux de Draguignan et des Garonnes de Fréjus où les formes de la Dalmatie, de la Slavonie, de la Lombardie et du Danube se retrouvent dans toute leur splendeur ?

On peut pardonner à son jeune enthousiasme un peu d'exagération. En réalité, à part quelques espèces banales, communes à toutes les régions méditerranéennes, la faune de la Provence n'a que des rapports bien éloignés avec celles du Nord de l'Afrique et de la Dalmatie ; mais à cette époque notre jeune naturaliste ne connaissait pas ces dernières et se laissait guider par quelques analogies superficielles. Il était entré en relations avec les maîtres de la Malacologie Française, Bourguignat, Locard, etc., qui guidaient ses premiers pas et l'aidaient de leurs conseils. Ce fut avec leur concours qu'il publia, en 1882, son premier ouvrage malacologique, modestement intitulé : *Essai sur la Faune malacologique du département du Var*, brochure de 106 pages, qui donne un aperçu complet de la faune des mollusques terrestres, des eaux douces et des eaux saumâtres du département du Var. Avec cet esprit méthodique qui distinguera tous ses travaux, l'auteur divise le département si varié d'aspect qu'il étudie, en plusieurs régions naturelles, les montagnes des Maures et de l'Estérel, les Grandes vallées alluvionnaires, la région des côteaux calcaires, la Mon-

tagne avec une sous-région alpestre, le Massif de la Sainte-Baume. Après une description physique, géologique, climatérique, botanique, de chaque région, il énumère toutes les espèces qu'il y a récoltées, en ajoutant quelques détails sur l'habitat et les stations de chacune d'elles. Cette division en régions naturelles, utile à certains égards, a l'inconvénient d'établir des limites là où la nature n'en a pas marqué, chaque espèce animale pouvant se déplacer et par suite n'étant pas nécessairement confinée dans une seule zone. Une liste générale de tous les mollusques rencontrés dans le Var, avec la description de plusieurs espèces nouvelles, termine l'ouvrage. Cette liste énumère 219 formes distinctes, dont 6 étaient alors nouvelles pour la France, et 12 complètement inédites. Parmi ces récentes acquisitions, quelques-unes étaient fort intéressantes : L'*Helix suberina* Bér., que l'auteur rapproche de certaines coquilles algériennes, mais qui doit être rattachée plutôt au groupe alpin de l'*helix lavandulæ* Bourg., vit exclusivement dans les forêts de chênes-liège des montagnes mauresques. Les *Paludestrina Renei* et *Locardi* Bér. avaient été découvertes dans la Foux de Draguignan, grande source aux eaux légèrement saumâtres : c'étaient les premières espèces de ce genre qui étaient signalées à l'intérieur des terres, toutes les autres vivant dans les étangs salés du littoral.

Pour faire comprendre l'importance de ce premier travail de Bérenguier et le succès de ses recherches, nous rappellerons qu'avant lui la faune malacologique du Var était presque inconnue ; en 1881, Panescorse, auteur de travaux estimés sur l'histoire naturelle du département, ne connaissait encore que 141 espèces de mollusques, dont plusieurs mal nommées ont dû être éliminées ; notre jeune malacologiste avait donc enrichi cette faune de plus de 80 espèces. Néanmoins, malgré l'importance de ces premiers résultats, il ne se flattait pas de connaître à fond la faune de son département et d'avoir édifié une œuvre définitive. Il continue donc ses recherches avec activité. Un an après la publication

de l'Essai, en 1883, il donne un supplément à ce travail, sous le titre de Addenda et Corrigenda, contenant avec la diagnose d'une forme nouvelle pour la science, celle de l'*Helix Panescorsei* Bér., quelques additions à la première liste. La même année, il entreprend une importante étude de géographie zoologique, qu'il intitule Malaco-stratigraphie du Var. L'auteur s'était proposé d'étudier séparément, dans une suite de courtes monographies, toutes les espèces de mollusques vivant dans cette partie de la Provence, leur distribution géographique, géologique, hypsométrique, leurs habitats, leurs mœurs, les modifications dues à l'influence des milieux. De ce vaste programme, il n'a pu réaliser, pour des causes qui nous sont inconnues, qu'une faible partie : il ne nous a donné que quelques généralités d'ailleurs pleines d'intérêt et la monographie de deux espèces fort remarquables, l'*Helix niciensis* Fér., belle coquille originaires des Alpes-Maritimes, et l'*Helix Suberina* Bér., que nous connaissons déjà et qui fait l'objet de quelques observations biologiques, tout à fait localisée dans les forêts des Maures, où elle vit sous les feuilles pourries des chênes liège, dont elle se nourrit exclusivement. Ce premier essai de géographie et de biologie malacologiques nous fait vivement regretter que l'auteur n'ait pas continué son travail pour lequel nous savons qu'il avait réuni d'importants matériaux.

Pendant les années qui suivent, notre naturaliste ne publie aucune œuvre importante. Il décrit seulement en 1884, dans le Bulletin de la Société Malacologique de France, une petite hélice nouvelle. *Helix callestha* Ber., du bois de Valaury, près de Trans. Ce n'est pas que le feu sacré soit éteint ou que son activité se soit ralentie. Cette période qui semble stérile, n'est pas perdue pour la science ; il poursuit ses recherches malacologiques et multiplie ses découvertes ; il les communique à ses amis Bourguignat et Locard, qui les font connaître dans diverses publications spéciales. Nous signalerons notamment la capture dans les ruines d'un vieux moulin près de Bormes, au pied des Maures, du véritable type de

l'*Helix Terveri* de Michaud, qui n'avait pas été retrouvé depuis son auteur et sur lequel les malacologistes ne parvenaient pas à se mettre d'accord depuis plus de 60 ans. Loin d'avoir renoncé à sa science favorite, Béranguier travaille sans relâche ; pendant 20 ans, il se consacre à la préparation de son grand ouvrage, la *Malacographie du Var*, qui a paru en 1902.

Cette *Malacographie du Var* est une des faunes locales les plus remarquables et les plus complètes qui aient été publiées en France dans ces dernières années. L'auteur a conservé la division en régions naturelles qu'il avait adoptée dans l'*Essai* de 1882. Il nous décrit soigneusement chacune de ces régions dans des pages où l'élégance du style n'enlève rien à la précision scientifique. Pour nous faire une idée de sa manière, écoutons-le nous dépeindre cette région mauresque si curieuse à tant de titres, qu'il a si souvent parcourue dans tous les sens et qu'il aimait particulièrement : « Le système des Maures couvre seulement 800 kilom. carrés de superficie ; mais il possède à lui seul un bassin fluvial complètement fermé, offrant en raccourci tous les phénomènes que présentent les vallées des grands fleuves. Il a sa chaîne principale, ses chaînons latéraux, ses vallons, ses gorges, ses torrents et ses rivières. Ses massifs de gneiss, de granite, de schistes, de roches volcaniques, en font un ensemble distinct non seulement du reste du département, mais encore de toute la Provence. Son climat spécial est à nul autre pareil ; c'est une petite Afrique tempérée par les brises de la rivière du Ponent... En été un ardent soleil surchauffe ses collines, tarissant l'eau qui court et cascade le reste de l'année dans les nombreux vallons, oasis touffues, où se réfugient des trésors botaniques... Si les pentes méridionales et occidentales des Maures ne peuvent plus actuellement étaler à nos yeux leur majesté passée, les crêtes de la chaîne ainsi que les pentes plus ou moins septentrionales ont su, en grande partie, la conserver. Là les arbres séculaires se dressent encore imposants sous leur couche de lichens ; les vieux chênes-liège, au tronc sanglant, éten-

dent leurs bras tortueux, grisâtres, tout gercés de vieille écorce, dominés par les grands pins maritimes élancés comme des colonnes. Au-dessous l'humus lentement se forme, donnant naissance à de délicates fougères, à de mignonnes plantes forestières. Dans les vallons ombreux, disparaissant sous le fouillis inextricable des ronces et des fougères géantes, grimpent, s'élancent et retombent la vigne sauvage, le houblon, la clématite et le chèvrefeuille, enlaçant leurs festons aux branches des aulnes tout habillés de lierre. Encore là, malheureusement, la main de l'homme doit intervenir, réprimant à regret cette luxuriante nature, s'il veut en conserver sagement une partie exploitable, se servant du fer pour la préserver du feu. Singulière antithèse ! étrange culture ! mais consacrée par l'expérience ; et ce n'est pas sans tristesse que chaque année le forestier prudent fait le sacrifice de cette beauté sauvage, abri et berceau de nos mollusques. Malheureux mollusques, comment résistez-vous à tous ces cataclysmes si souvent répétés ? Heureusement pour vous le vallon est là tout proche, avec ses roches moussues et son humidité latente qui se rient du feu ! »

Écoutons-le encore nous parler de la région subalpestre : « Nous voici arrivés au pied des derniers gradins qui nous séparent des Alpes. Brusquement le paysage change : au-dessous, un escalier gigantesque formé de montagnes, de collines, puis de pentes plus douces plaquées çà et là de taillis, d'oliviers, de vignes et de champs cultivés ; à l'horizon, s'estompant à peine, le profil des Maures, presque méconnaissables sous leur voile de vapeurs, et la vague silhouette des crêtes de la Ste Baume ; derrière nous, au-dessus de nos têtes, des rocs dénudés, tantôt coupés à pic, tantôt bossuant de leurs débris épars des champs de lavande, véritable désert aujourd'hui presque radieux sous les gais rayons du soleil tempérés par l'air vif des Alpes, bientôt triste et majestueux sous la blanche livrée de neige revêtue pour de longs mois. Ici plus de terrains cultivés, si ce n'est aux environs de pauvres bourgades réfugiées au pied des hautes montagnes ; partout ailleurs des pentes

entièrement composées d'éboulis et, sur ce sol pierreux, où la végétation se rabougrit, le chêne blanc, le sapin, le mélèze, le hêtre, le pin sylvestre, le buis alternant avec les landes, jusqu'à la zone des hauts pâturages qui couronnent Lachens (1.713 m) et les sommets voisins ».

Ainsi pour chaque région, en quelques traits, l'auteur nous fait connaître le climat, l'orographie, l'hydrologie, la constitution géologique, la végétation, en un mot toutes les conditions physiques qui peuvent exercer une influence sur la faune malacologique d'un pays. — Ces préliminaires, d'un grand intérêt, sont suivis de la description détaillée de toutes les espèces ou formes différentes de mollusques terrestres, des eaux douces et des eaux saumâtres, constatées dans le Var, au nombre de 469, dont plusieurs sont présentées comme nouvelles. Nous sommes loin, on le voit, des 219 noms inscrits dans le catalogue de l'Essai. On sera peut-être surpris du grand nombre d'espèces admises comme distinctes, surtout dans le genre *Helix*. Sans doute beaucoup d'entre elles sont contestables; elles sont loin d'être toutes acceptées par tous les malacologistes. A l'époque où Bérenguier publiait sa *Malacographie*, il était l'adepte de cette nouvelle Ecole Française, qui avait une tendance exagérée à multiplier les espèces; Bourguignat, son fondateur et son chef, avait été le maître et l'ami de notre savant naturaliste; Locard, un autre représentant de cette Ecole, lui avait fourni un concours précieux, qui lui avait permis de mener à bien son vaste travail. Il lui était difficile de se soustraire à l'influence de ces deux célèbres malacologistes. Plus tard, peu de temps avant sa mort, il nous exprimait à nous-même le regret de s'être laissé entraîner à certaines exagérations. La classification adoptée dans cet ouvrage est celle de Locard (*Coquilles des eaux douces et saumâtres*, 1893, — *Coquilles terrestres de France*, 1894). Il est fâcheux que sur ce point encore l'auteur n'ait pas pu s'affranchir des influences de la Nouvelle Ecole. Cette façon de classer les mollusques uniquement d'après la forme de la coquille, sans tenir aucun compte de l'organisation de l'animal, est vraiment

trop sommaire et peu scientifique, elle est universellement abandonnée aujourd'hui, sauf peut-être par quelques conchyliologues français. — Les descriptions des espèces ont été également empruntées à Locard, au moins pour la plupart ; il est permis de regretter que Béranguier n'ait pas cru devoir nous donner des descriptions originales ; celles que nous lui devons nous paraissent bien supérieures par leur exactitude et leur précision à celles du conchyliologue lyonnais. Notre ami ne se contentait pas, comme le faisait ce dernier, d'observer les caractères extérieurs de la coquille ; il ne négligeait pas à l'occasion d'étudier les animaux ; il savait se servir fort habilement du scalpel de dissection et du microscope ; nous lui devons des détails fort intéressants sur l'anatomie de plusieurs Limaciens nouveaux ou peu connus. C'est par des caractères anatomiques qu'il est parvenu à séparer de la vulgaire hélice némorale son *Helix subnemoralis* Ber., des forêts mauresques, dont la coquille est presque semblable. L'ouvrage se termine par une étude très complète de l'area de toutes les espèces de mollusques qui vivent dans le département du Var, c'est-à-dire de leur aire de dispersion, avec des graphiques indiquant leur distribution hypsométrique. Un Atlas de XII Planches reproduit en phototypie la plupart des espèces décrites avec un soin et une perfection qui se rencontrent rarement dans les œuvres de cette nature. Toutes ces espèces, nous les retrouvons largement représentées par de beaux spécimens dans l'importante collection que Béranguier avait formée par plus de vingt années de recherches personnelles, et qui se trouve actuellement conservée au Museum d'Histoire naturelle de Nîmes (salle du second étage), où elle peut être consultée avec fruit par les spécialistes. L'auteur de la Malacographie du Var avait donné des développements particuliers à l'étude des mollusques nus ou limaciens (familles des Arionidæ et des Limacidæ). Il avait constaté que ces animaux peu attrayants avaient été fort négligés et que les vallées chaudes et humides du Var recélaient nombre de formes inconnues. Il se

proposait de continuer la recherche et l'étude de ces mollusques et d'en publier une monographie qui aurait compris, avec la systématique, la biologie, l'anatomie, la distribution géographique, etc. Les limaciens sont des organismes très délicats ; tirés de leur milieu, ils périssent rapidement ; leur conservation en collection est difficile, l'alcool les racornit, les contracte et les décolore. Pour les observer à l'aise, notre ami avait pris le parti de les élever en captivité et de leur procurer dans la mesure du possible les conditions d'habitat de leurs forêts natales. Dans son cabinet de travail, véritable laboratoire de biologie, on voyait de grandes caisses à demi-pleines d'un terreau noir et humide où parmi les mousses, le bois pourri, les pierres, les feuilles sèches, à l'âcre odeur de moisissure, rampaient des limaces de toute taille et de couleurs variées. C'étaient là les élèves de notre patient observateur qui passait ses journées à étudier avec amour leurs mœurs, leur reproduction, leur développement. Il les entourait de soins ; il aimait et admirait ces bêtes qui nous inspirent en général un sentiment de répulsion : décrivant une forme nouvelle des Maures, ne l'appelle-t-il pas *cette charmante espèce* ?

Nous savons qu'il avait rassemblé de nombreuses notes prises au jour le jour, qui devaient servir à un important travail ; malheureusement ces notes n'ont pas été retrouvées ; les limaces ont péri, les observations de plusieurs années ont été perdues pour la science. Il nous reste seulement quelques planches de l'Atlas de la Malacographie, des échantillons conservés dans l'alcool notamment les types des espèces nouvelles, et des préparations anatomiques et microscopiques.

Quelque passionnante que fût pour lui l'étude des Limaciens, Bérenguier trouvait le temps de s'occuper d'autres travaux. En 1905, il faisait connaître dans le « Bulletin de la Société d'Etude des Sciences naturelles de Nimes » le résultat de ses « Dragages Malacologiques au creux de la Fontaine de Nimes » et il donnait une liste des espèces de mollusques aquatiques vivant dans notre célèbre source. Ce travail lui avait coûté de longues et

pénibles recherches ; malheureusement il n'avait pu explorer le canal souterrain, qui nourrit vraisemblablement des mollusques obscuricoles, tels que ceux des curieux genres *Lartetia* et *Moitessieria*, trouvés ailleurs dans les mêmes conditions.

Les coquilles marines avaient aussi attiré son attention ; il avait exploré les plages du Var et pratiqué des dragages au large des côtes provençales ; il avait beaucoup récolté et il nous eût sans doute donné plus tard une Malacographie marine de son département. Nous ignorons ce qu'est devenue la riche collection de coquilles marines qu'il avait réunie.

Depuis plusieurs années, sans abandonner complètement la malacologie, qui avait fait le charme de sa jeunesse, Béranguier s'était tourné vers une autre branche de l'Histoire Naturelle. Abordant un peu tard l'entomologie, il ne tardait pas à se passionner pour l'étude des insectes, la plus attrayante des sciences. Dans cette immense classe d'animaux, sous l'influence d'un de ses amis, naturaliste distingué, M. Azam, de Draguignan, compagnon fidèle de ses courses conchyliologiques, il avait choisi l'ordre si curieux, si intéressant et cependant encore bien négligé des Orthoptères. En peu d'années, nous le verrons réunir une remarquable collection et publier sur la systématique et la biologie de ces insectes une série de mémoires non moins importants que ses œuvres malacologiques et d'une portée scientifique peut-être supérieure.

LES
Musées Archéologiques de Nîmes

RECHERCHES ET ACQUISITIONS

PAR

M. Félix MAZAURIC

membre résidant

Année 1914

Mois de Janvier

5. — *Intaille romaine sur verre.* — Au cours de fouilles effectuées en 1912 dans une cave des environs de la place de la Cathédrale, il fut découvert deux petits objets qu'on me remet aujourd'hui pour le Musée :

1^o) Un chaton de bague, d'époque romaine en verre à contour ovalaire, mesurant 0^m023 sur 0^m019. Il est creusé en forme d'intaille représentant un guerrier ou gladiateur vêtu d'une tunique courte et armé d'un bouclier et d'un glaive recourbé. La coiffure plate, à larges bords, est assez semblable au pétase.

2^o) Un petit poids de changeur, en cuivre, du XVIII^e siècle.

8. — Un vieux mortier en pierre muni de quatre anses très saillantes a été découvert au cours de démolitions faites dans la rue de la Banque.

21. — *Inscription funéraire du quartier de Saint-Baudile.* — Je fais transporter au Musée une inscription

funéraire romaine depuis longtemps encastrée dans le mur d'une vieille mesure voisine de l'ancienne abbaye de Saint-Baudile. C'est un fragment de cippe avec portraits de personnages entre deux faisceaux de licteurs. Il ne reste de ces sculptures qu'un seul faisceau de baguettes avec traces informes d'un buste orné d'un collier avec *bullae*.

La pierre est d'origine locale (calcaire de Roquemail-*lère*) et porte l'inscription suivante :

IIIIVL VI.....
T·ATTIO.....
ET·ATTIAE.....

Au sévir augustal T(itus) Attius..... et à Attia.....

Dimensions actuelles :

Hauteur, 0^m52. Largeur, 0^m47. Epaisseur, 0^m25.

Elle fut découverte, en août 1862, dans la propriété de M. Fajon, aujourd'hui acquise par l'administration militaire.

Bibliographie : E. Germer-Durand : *Notes archéologiques*. Allmer : *Revue épigraphique*, 1882. I. p. 314. *Hist. Languedoc* : T. XV pp. 709 et 710, n° 321.

Mois de Février

4. — *Recherches à Saint-Hilaire-d'Ozilhan*. — Le site de *Saint-Hilaire-le-Vieux*, au nord de Remoulins, porte des ruines pittoresques qui attirent de très loin l'attention. Voici le résumé des observations faites au cours d'une visite à cette localité :

1^o) Le vieux château féodal qui surmontait cette colline est aujourd'hui entièrement démoli. Les quelques pans du mur d'enceinte qui restent encore debout se rapportent à une construction très ancienne mais remaniée à diverses époques. La présence, sur un point spécial, de nombreuses tuiles à rebord indique une occupation romaine de basse époque. Je n'ai pu recueillir un seul vestige se rapportant nettement à l'époque celtique : ce refuge n'a donc commencé à être utilisé par les habitants de la plaine qu'à l'époque des grandes invasions barbares.

2°) Le village actuel de *Saint-Hilaire-d'Ozilhan* mérite une certaine attention. On y voit encore les traces d'une forteresse du moyen-âge, de forme *rectangulaire* avec tours rondes aux angles et aux portes. Un grand nombre de villages de la région furent fortifiés de la même manière et leur étude d'ensemble offrirait un certain intérêt pour l'histoire de l'architecture militaire médiévale.

A remarquer dans cette même localité une petite église gothique, de style simple, mais de construction très harmonieuse. Elle est aujourd'hui désaffectée et fait partie des biens communaux. Tant à cause de sa conservation intérieure que de la rareté des monuments de ce genre dans notre région, elle mériterait bien d'être conservée et classée comme monument historique.

3°) A quelque distance de Saint-Hilaire, le long du vieux chemin de Fournès, on trouve au lieu dit *la Clastre* une curieuse chapelle romane, désignée sous le vocable de *Saint-Etienne*, dont il reste la plus grande partie du mur de face, avec porte romane surmontée d'une fenêtre géminée.

Parmi les matériaux de construction, figurent un grand nombre de moellons empruntés au dépôt de tuf calcaire recouvrant les parois du canal romain d'Uzès à Nîmes (1). Nous savions déjà que ce dépôt avait été exploité dans toute la région pour la construction de certains édifices et même de tombeaux en dalles du moyen âge (Nîmes, Saint-Baudile-le-Vieux). Mais nous n'avons pas été peu surpris d'observer sur la partie lisse de ces moellons un grand nombre de dessins en *graffiti* qui mériteraient peut-être une étude particulière. Il faudrait pour ce travail profiter d'un éclairage favorable et se munir d'une assez longue échelle.

Comme toutes les églises du moyen-âge, celle-ci était entourée d'un cimetière dont la très haute antiquité est attestée par la présence de sarcophages monolithes gros-

(1) On sait que le *Pont-du-Gard* avait été construit pour permettre à cet aqueduc la traversée de la vallée du Gardon.

sièrement sculptés et de tombes formées de tuiles à rebord.

Les couvercles sont quelquefois ornés de croix wisigothiques en relief. L'un d'eux a particulièrement attiré notre attention parce qu'il témoigne d'une coutume superstitieuse dont on trouve plusieurs exemples dans la vallée du Rhône, et notamment aux *Aliscamps* d'Arles. Il porte, en effet, un nombre extraordinaire de petites *cupules* creusées à dessein dans la roche tendre molassique. Bien plus, il résulte de notre observation que ce couvercle, aujourd'hui réduit de plus de moitié, doit son usure, uniquement à *cette pratique, poursuivie pendant des siècles*. Il est incontestable que le personnage enseveli sous cette dalle jouissait d'une grande réputation de sainteté et qu'on accordait à la poudre provenant du grattage de son tombeau un merveilleux pouvoir curatif (1). Une enquête auprès des vieillards de la région permettrait peut-être de préciser s'il s'agissait de maladies d'yeux ou de la peau (comme à Saint-Jean de *Rousigue*, sur la montagne de Laudun.)

15. — *Plaquette en os d'époque romaine*. — Mon ami et collègue à la *Société Préhistorique*, M. Vally, de Vienne, me remet pour les collections de la Maison-Carrée une petite plaquette en os, provenant du quartier de Sainte-Colombe (Vienne). Elle a la forme d'un *chevalet* d'instrument de musique à cordes et porte huit encoches à la partie supérieure ; elle est en outre percée de cinq petits trous dont un à la base et les quatre autres sur une même ligne horizontale. Dimensions : 0^m045 de large sur 0^m03 de haut.

Cet objet offre quelque ressemblance avec le curieux et rarissime spécimen de *métier à broder* en ivoire que possède notre musée archéologique, mais je ne crois pas qu'il ait servi au même usage.

(1) Cf. Michelet (*Tableau de la France*): « Aujourd'hui encore à Alet, on gratte le tombeau de Pavillon pour en boire la cendre qui guérit la fièvre. » La question a d'ailleurs été traitée en ce qui concerne les sarcophages d'Arles.

23. — *Recherches à l'Espiguette.* — A la suite d'un gros coup de mer, j'ai pu recueillir sur la plage qui s'étend entre le *Grau-du-Roi* et *l'Espiguette* un certain nombre de fragments de vases gréco-romains parmi lesquels une œnochoë à bec court en terre jaune recouverte d'une glaçure rouge.

Mois de Mars

8. — *Plaque de baudrier avec inscription.* — En nettoyant avec beaucoup de soin une mince plaque de bronze trouvée à Nîmes et déposée depuis longtemps au Musée de la Maison-Carrée, j'ai eu le plaisir de voir reparaître plusieurs intéressants dessins et une inscription romaine.

L'objet, incomplet vers le haut, constitue une sorte d'applique rectangulaire destinée à être fixée sur du cuir. La disposition *verticale* des sujets représentés doit faire écarter l'hypothèse d'un ornement de *ceinture* pour celle d'une *plaque de baudrier*.

La plaque est en bronze argenté, les dessins sont en relief, obtenus par le procédé dit au *repoussé* et répartis dans trois cartouches séparés par de petites lignes striées. La hauteur totale est de 0^m14 et la largeur moyenne de 0^m067. Sur le premier cartouche, on distingue un *aigle* soutenant par le bec une extrémité de guirlande ; sur le second, on voit un beau buste de Minerve tournée à gauche et coiffée d'un très grand casque ; enfin le dernier cadre représente un faisceau de deux boucliers l'un hexagonal (gaulois) et l'autre rond (romain).

A droite du buste de Minerve, mais disposée dans le sens vertical, nous avons pu lire l'inscription suivante, gravée certainement après coup et en pointillé :

PAPIRI (i)

C'est incontestablement le nom du propriétaire du baudrier, *Papirius*.

Cette pièce, très rare, a pu être ainsi dégagée de sa gangue sans altération de la patine.

Mois d'Avril

2. — *Plan de l'Oppidum celtique de Nages.* — Au cours d'un déplacement à la colline de Nages, j'ai pu terminer le plan de l'enceinte supérieure (aujourd'hui classée comme monument historique). C'est un quadrilatère dont les côtés mesurent respectivement 116 mètres, 103 mètres, 129 mètres et 80 mètres.

Les murs sont tous *doublés* et mesurent 6 mètres d'épaisseur totale. Les côtés nord et ouest sont défendus par trois tours de 10 mètres environ de diamètre à la base et 10 mètres de saillie hors du rempart. Ces tours ont été construites après le rempart, puisqu'elles s'appuient simplement contre le parement extérieur, sans liaison avec lui. On distingue deux portes dans l'épaisseur du mur septentrional et une seule au milieu du rempart ouest.

Quant aux deux murs *est* et *sud*, ils n'offraient qu'un seul passage situé dans l'angle même formé par leur point de jonction et défendu, chose curieuse, par deux tours *jumelles intérieures*. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de cette intéressante disposition sur laquelle nous reviendrons avec plus de détails lorsque nous aurons terminé le plan complet de toute cette forteresse gauloise, unique par la conservation de son enceinte défensive.

15. — *Tombeau romain, à Nages.* — Des ouvriers travaillant à Nages, dans la partie basse du village, propriété de M. Boissier, viennent de mettre à découvert un tombeau romain du premier siècle de notre ère dont le mobilier avait légèrement souffert. Grâce à l'amabilité du propriétaire, tous ces objets ont été apportés au musée. En voici la liste sommaire :

Céramique : 1°) Débris de patères ou assiettes en terre rosée très tendre, mal cuite et recouverte d'une glaçure d'un rouge vineux très fugace ; — 2°) Fond de patère du type arétin avec la marque :

CN·ATEI

Officine très connue de *Cneus Ateus*.

3°) Une patère complète mesurant 0^m15 de diamètre et portant sur le fond la marque :

LEGITMO

Legit(i)m(i) O(fficina). Ateliers de la Graüfesenque ?

4°) Une petite coupe arétine avec la marque

PRIM

Prim(us fecit). Ateliers de la Graüfesenque ?

5°) Autre coupe avec marque semblable mais peu apparente.

6°) Deux lampes brisées en terre cuite, dont l'une porte en relief le buste de Mercure et l'autre une coquille.

Verrerie : 1°) Une fiole à parfums en verre blanc, mesurant 0^m085 de hauteur ;

2°) Un nombre assez considérable de fioles semblables et de coupes en verre blanc, bleu ou jaune, malheureusement réduites à l'état informe par la haute température du bûcher.

Métal : Un superbe miroir en alliage argenté accompagnait le tout. Le bord était orné d'un très élégant feston dont il ne reste que des débris. Le manche a pu cependant être conservé dans son entier : il mesure 0^m11 de long.

A noter aussi la présence d'un moyen bronze extrêmement oxydé qui paraît se rapporter à l'empereur Claude.

20. — *Lampe romaine*. — M. Barry, ancien agent du musée, fait don d'une lampe en terre cuite rosée mesurant 0^m12 de long sur 0^m08 de diamètre. Elle porte, en dessous, la marque suivante en relief, dans un cercle :

ATIMETI

Cette marque de fabrique est connue par d'autres exemplaires.

Mois d'Avril-Mai

Fouilles à Saint-Baudile-le-Vieux (1). — Nos sondages à Saint-Baudile ont repris cette année à Pâques et se sont poursuivis jusqu'à la fin du mois de mai. Comme

(1) Voir les années précédentes.

par le passé, j'ai pu obtenir le concours de mon intelligent et dévoué collaborateur Albert Cicoella, de Marsillargues.

1^{er} *Sondage*. Effectué à 7 mètres environ de l'angle N.-O. de la maison Bosc. Surface : 3^m50 × 1^m50. Profondeur du sol quaternaire, 2 mètres.

La fouille a dégagé deux parties bien distinctes :

La partie sud nous a fourni, après 0^m50 de terre végétale, quantité de pierrailles et un fragment de mur grossier. A un mètre environ règne une sorte de pavage formé de blocs grossièrement juxtaposés. Au-dessous, nous avons pu dégager deux couches de tombeaux formés de murettes latérales recouvertes de grandes dalles ; les plus anciens ne possèdent pas de dalles de fond et reposent directement sur le cistre dur.

La partie nord de la fouille ne nous a donné ni murs, ni tombeaux. C'est un remplissage de petits débris qui s'étend uniformément en profondeur jusqu'au cistre naturel parfaitement nivelé. Il semble bien que l'on se trouve en présence de la petite *Place* mentionnée par les anciens actes devant l'église (façade ouest). C'est là que les prieurs du couvent venaient chaque année recevoir les consuls au moment de leur élection. Ce qu'il y a de certain, et ce qui importe au point de vue de la topographie des lieux, c'est que l'église, dont nous avons déjà fixé la limite orientale, ne s'étendait point jusqu'ici et que la porte d'entrée devait se trouver à peu de chose près sur la ligne formant prolongement du mur occidental de la maison Bosc.

2^{es} *sondage*. Effectué sur l'emplacement de la *crypte* et du grand-autel. Longueur totale, 4^m50 ; largeur, 4^m20.

Le sol naturel, ou cistre dur quaternaire, est à 1^m50 environ : il avait été aplani pour l'établissement du premier pavage. Ce niveau paraît constant sur toute l'étendue de la nef ; mais dès que l'on pénètre dans ce qui nous paraît avoir été l'abside, on rencontre plusieurs dépressions successives dont la totalité atteint à l'est environ 0^m90. La brèche quaternaire rouge est creusée en outre de petites cavités rondes ou carrées qui pourraient bien

avoir servi de point d'appui à des bases de colonnes ou de piliers. Les nombreux petits fragments de marbre et de pierre finement moulurés ou sculptés que nous avons recueillis sur ce point nous confirment dans cette idée que nous sommes bien sur l'emplacement du maître-autel et de la crypte. A noter entr'autres un débris de plaque de marbre avec tête de personnage couronné.

Malheureusement, nous avons eu la preuve que tout espoir de retrouver intacte la moindre partie de la crypte du xvi^e siècle, devait être à jamais abandonné. Nous avons reconnu partout la trace de fouilles antérieures complètes et même méthodiques. Nos prédécesseurs avaient opéré comme nous de l'ouest à l'est ; on distingue très nettement les petites murettes de soutènement qu'ils avaient formées avec les blocs de mortier provenant de la voûte et qui étaient destinées à soutenir les déblais rejetés en arrière de leur tranchée. Tout a été visité jusqu'au sol naturel et en dehors des quelques fragments jugés trop menus pour retenir l'attention, il n'y a aucune chance de retrouver le moindre objet précieux.

Voici quelques extraits d'une délibération municipale du 30 juillet 1784 qui me paraissent de nature à jeter quelque lumière sur l'origine et l'époque de ces fouilles :

« M. Martin, premier consul, a dit qu'il est venu depuis
» peu à la connaissance de MM. les Administrateurs que
» le nommé D., maçon, soi-disant avoir pouvoir exprès
» des P. P. Bénédictins de cette ville avait entrepris de
» démolir les anciens vestiges et de fouiller l'emplace-
» ment de l'Eglise du monastère de cet ordre ; qu'il en
» avait même déjà enlevé et vendu des pierres curieuses
» par leurs antiquités et par les formes et inscriptions
» dont elles étaient revêtues.

» Que ces entreprises étant contraires aux droits de
» cette Communauté et des citoyens, puisque l'histoire
» nous transmet qu'en l'an 511, ils avaient fait construire
» ladite église, qu'en 1517, cette Communauté fit édifier
» deux chapelles dans l'endroit où était l'ancien monu-
» ment dont les fragments qui restent sont ceux que
» ledit D. a entrepris de dévaster présentement.

» Que les P. P. Bénédictins ont encore fait défricher un
» grand Plan appelé vulgairement *Camplan*, vacant de
» tous temps... etc...

» ... Que ces entreprises n'étant pas tolérables, pour
» en prévenir la continuation, il prie l'Assemblée d'exa-
» miner cette affaire et de prendre les moyens qu'elle
» jugera convenables pour les faire cesser et pour conser-
» ver à la Communauté des droits qui lui sont acquis
» depuis les premiers siècles... »

Il ne paraît pas que cette protestation ait été suivie d'effet. Quelque temps après, ces biens ecclésiastiques étaient vendus comme bien nationaux et les fouilles reprenaient de plus belle. Un nombre assez considérable d'inscriptions romaines furent acquises par la Ville même, mais tous les objets précieux furent vendus sans avoir fait l'objet d'une description préalable (1).

Ainsi, du maître-autel, de la crypte aux chapelles souterraines et du tombeau du saint, il ne reste plus que des moellons informes mélangés au mortier et quelques fragments de sculptures réduits aux dimensions les plus exiguës. J'ajoute que quelques débris de crâne et d'osse-

(1) A titre documentaire, j'extraits d'un ancien catalogue dressé par Buchet, libraire et brocanteur nimois, la note suivante. Bien entendu je ne garantis pas l'exactitude des détails historiques :

« Une *crosse d'évêque ou d'archevêque*, bâton augural, cuivre
» de Corinthe, sonnante comme l'or, mais moins pesante, couleur
» bleu d'émail, couverte de lames d'or, enrichie de pierres précieu-
» ses et conservées presque dans leur entier. Cette crosse est
» formée par un serpent à tête double, tenant entre ses dents un
» petit lézard qu'il paraît dévorer, d'un pied quatre pouces de
» hauteur. Ce précieux monument de la plus parfaite conservation,
» fut découvert en brumaire an 12 (15 nov. 1803) près le ci-devant
» monastère de Saint-Bauzille, à un quart de lieue de Nismes, dans
» un champ qu'on labourait alors...

» ... Cette crosse a rappelé à quelques personnes instruites
» l'époque du concile tenu à Nismes en 885, où un prétendu
» archevêque de Narbonne, connu pour un usurpateur, fut déposé,
» et par l'effet d'un point de cérémonie dans sa dégradation,
» sa crosse fut brisée. On ose conjecturer que ce fut ici la crosse
» de l'archevêque (Selva) et l'on affirme souvent des faits qui
» offrent moins de vraisemblance... » (sic)

ments humains éparpillés parmi ces ruines pourraient bien avoir fait partie des reliques depuis si longtemps vénérées par nos ancêtres.

Parmi tous ces décombres, l'observation nous a fait discerner trois sortes de mortier : l'un grisâtre, l'autre blanc avec grains de chaux et le troisième de teinte rouge. Il y a donc eu au moins *trois* époques de construction. La plus ancienne est révélée par un blocage renfermant des débris nombreux de tuiles à rebord : c'était l'église primitive, remontant aux premiers temps du christianisme. Ruinée par les invasions sarrazines, l'église fut encore reconstruite à l'époque carolingienne, puis agrandie et remaniée aux époques romane et gothique.

Avant la construction de la crypte, le tombeau du saint se trouvait, selon la coutume, sous le maître-autel ; le niveau du sol de l'abside ayant été un peu relevé par rapport à celui de la nef, il était possible d'apercevoir les reliques du saint au moyen d'une petite ouverture ou *fénestella*. Lorsque, en 1517, les consuls de Nîmes firent construire une crypte-confession, le tombeau fut tiré de l'endroit où il se trouvait (sous l'autel) pour être exposé à un niveau inférieur. C'est à ce moment que le cistre dur fut creusé de 0^m90 pour permettre aux fidèles l'accès des deux petites chapelles souterraines situées à droite et à gauche du tombeau du saint. Il est fort possible qu'on ait encore surélevé de quelques marches le sol de l'abside pour augmenter la hauteur du caveau. Quoiqu'il en soit, si l'on observe que la largeur de l'abside ne dépassait point 11 mètres, on aura une idée des dimensions assez restreintes du caveau de Saint Baudile.

3^e Sondage. Effectué dans l'alignement du grand mur abbatial découvert l'an dernier, à 30 mètres vers l'est. Surface 3^m × 2^m ; profondeur : 3^m20. Il y a là trois couches successives de tombeaux en dalles, les plus profonds formés, sur les côtés, de tuiles à rebord. Chose curieuse, nous n'avons rencontré le prolongement du mur de l'abbaye qu'à la profondeur de 2^m50 environ, sous les deux premières couches de tombes. Il faut évi-

demment en conclure — ce qui est déjà confirmé par les fouilles précédentes — que l'abbaye primitive était autrement importante et autrement étendue que le prieuré d'époque romane.

4^e *Sondage*. Effectué au point même où nous découvrîmes l'an dernier le grand mur de l'abbaye, épais de plus d'un mètre et admirablement appareillé de blocs romains plus ou moins retouchés. Surface explorée : 4^m X 5^m ; profondeur du sol quaternaire, 3^m50.

En suivant le mur vers l'est, nous n'avons pas tardé à constater qu'il retournait bientôt à angle droit pour se diriger du côté de l'église. Il semble bien qu'il s'agit ici de l'angle sud-est du mur ayant servi d'appui aux voûtes des *claustrs* et derrière lequel se trouvaient les diverses salles : capitulaire, réfectoire, etc.

Dans l'espace intérieur de cet angle nous avons trouvé quelques traces du sol du xvi^e siècle, à 0^m50 seulement de profondeur : la couche au-dessus (couche superficielle) est la seule qui nous ait donné des fragments de sculpture gothique. L'exploration de tout le terrain au-dessous nous a montré, au milieu de ruines successives, une superposition de cinq couches de tombeaux.

En ce qui concerne ces derniers, voici la succession habituelle des types :

1^o) Les sépultures du x^e au xv^e siècles sont les plus grossières. Généralement constituées par des murettes latérales, elles ont la base, le couvercle et parfois le chevet formés de dalles plates ou lauzes presque brutes. On observe souvent deux et même trois squelettes dans la même tombe. Il est vrai que nous avons recueilli quelques cuves monolithes non loin de la surface, mais il s'agissait là incontestablement d'anciens sarcophages mis à jour une première fois, débarrassés de leurs squelettes, et utilisés à nouveau. L'un d'eux présente même dans le fond une ouverture d'écoulement qui prouve qu'il a pu servir d'auge ou de pile dans le voisinage d'un puits.

2^o) La couche à sarcophages monolithes appartient sans conteste à une période qui peut aller du vi^e siècle

aux abords du x^e. Ils sont presque tous en molasse miocène des carrières de *Mus*, et munis de couvercles à deux pentes très sommairement sculptés et anépigraphes. Dans l'étendue de terrain actuellement fouillée, ces tombes ont été rompues et dévastées pour faire place à d'autres plus récentes. Mais, à côté des sarcophages, on trouvait aussi, naturellement, des tombes plus modestes. Remarquons cependant que presque toutes ces dernières sont d'exécution moins sommaire que les tombes romanes. Les dalles de recouvrement, souvent monolithes, sont mieux taillées et présentent toujours une face lisse.

3^e) Les tombes wisigothiques sont encore plus soignées. Au lieu de murettes elles comportent souvent, sur les côtés, des dalles empruntées à des monuments romains. Nous avons recueilli, à 3 mètres de profondeur, une stèle d'époque romaine, formant le chevet d'une tombe de jeune enfant et portant l'inscription suivante :

D · M
GRATI·GRATINI
AELIA·AMABILIS
ET·MARCVS·FRATRI

« Aux Dieux Mânes de Gratius Gratinus. Aelia Amabilis et Marcus (Gratius) à leur frère. »

L'inscription est dans un cadre mouluré de 0^m30 de large et la stèle, en calcaire local, mesure 0^m44 de haut sur 0^m36 de large et 0^m09 d'épaisseur.

Les tombes wisigothiques se trouvent généralement établies parmi les débris de sépultures romaines des iv^e et v^e siècles. L'une de ces dernières était constituée par une amphore cylindrique de forme très allongée, renfermant les débris d'un tout petit squelette d'enfant.

— Avant de terminer ce rapide exposé, je dois dire un mot sur la nature des débris au milieu desquels sont enfouies les sépultures précédemment décrites.

La couche *inférieure* (wisigothique et romaine) est épaisse d'environ un mètre et repose sur le cistre dur

quaternaire, souvent entamé pour servir de base aux tombeaux. Elle est caractérisée par la présence d'une terre rougeâtre, dure et comme battue.

La couche *moyenne*, un peu moins épaisse, est uniquement formée de ruines, au milieu desquelles nous avons recueilli quelques fragments de colonnettes, débris probables de l'ancien cloître primitif. A la base, nous avons trouvé une petite obole du x^e siècle, à légende peu apparente, mais paraissant se rapporter au monnayage de Narbonne sous Raymond I^{er} (966-1023).

Les sarcophages monolithes paraissent avoir occupé principalement la partie basse de cet étage et souvent empiété sur la couche plus ancienne.

La couche romane, épaisse de plus d'un mètre, est également formée de ruines parfois inconsistantes et mélangées avec des débris de cuisine.

Je rappelle que la couche superficielle seule nous a donné des fragments de sculptures gothiques.

Ces constatations ont une grande importance pour l'histoire des transformations de la grande abbaye, que nous nous proposons d'exposer à la fin de nos recherches.

14 mai. — *La grotte de Souvignargues.* — Une grotte naturelle dans la mollasse quaternaire est une chose tellement peu commune que j'ai profité avec empressement de l'invitation de MM. Edmond Ravel et Guérin pour aller étudier en détail celle de *Souvignargues*, depuis longtemps connue sous le nom de grotte du *Béزال*.

Il y a là, effectivement, un curieux couloir souterrain d'une cinquantaine de mètres entièrement creusé dans le grès coquillier par les eaux courantes d'époque pléistocène. L'unique cause de cette infiltration est la présence d'une grande faille ayant provoqué le glissement du terrain sur une certaine étendue. On voit encore, non loin de l'ouverture actuelle, l'aven du petit plateau par lequel les eaux s'infiltraient dans la fente. Je renvoie à Emilien Dumas (*Statistique géologique du Gard*) pour la liste des restes d'animaux quaternaires recueillis au sein de ces

galeries. Je me contenterai d'observer au point de vue archéologique :

1°) Que l'entrée actuelle a été accidentellement dégagée pendant l'exploitation d'une très ancienne carrière ;

2°) Que le couloir naturel primitif fut ensuite aménagé par la construction de murs en pierre sèche et d'une curieuse voûte établie à mi-hauteur de l'aven initial.

L'humidité considérable qui règne au fond de ce couloir ne permet guère de croire à l'existence d'un refuge permanent. Je serais plutôt tenté d'admettre l'hypothèse d'une cave à fromages ou toute autre analogue.

Mois de Juin

6. — *Eglise romane de Saint-André-de-Costebalenc.*
— Tout près du Mas de *Sorbier* et de la gare de Grézan, on est en train de niveler une petite éminence sur laquelle on distingue les ruines d'une chapelle rurale dite Saint-André-de-Costebalenc. On a déjà découvert un certain nombre de tombes en dalles avec débris de *pégaus* du moyen-âge. Dans l'épaisseur du mur roman de l'abside carrée, on a mis à jour l'ouverture d'un puits de construction fort régulière. M. Fabre, propriétaire de ce terrain, a promis de me tenir au courant des découvertes qui pourraient être faites par la suite.

25. — *Recherches à Valabrègues.* — Au cours d'un déplacement dans cette dernière localité, en compagnie de MM. Remézy et Rey instituteurs, j'ai pu faire les observations suivantes :

1°) Au lieu dit la *Roche de Comps*, sur l'emplacement d'une vieille tour romane dont les ruines sont encore apparentes, on distingue sur une hauteur dominant le Rhône, les vestiges d'une petite station gauloise au milieu de laquelle j'ai pu recueillir un fragment de chenet de même époque orné de cercles imprimés en creux.

2°) Dans le village de Valabrègues, si souvent inondé par les eaux du fleuve, une curieuse butte quaternaire, seul témoin de formidables érosions, a été transformée en

cimetière dès les temps les plus reculés. On y voit encore vers le sommet un énorme couvercle de sarcophage portant deux blasons à sa partie supérieure et creusé de quelques cupules dans une intention sans doute analogue à celle que nous avons déjà observée à Saint-Hilaire-d'Ozilhan. Cette pierre mériterait d'être dégagée et conservée comme un souvenir du passé.

Fouilles à la Baume Saint-Véredème. — La totalité du mois de juin a été employée à terminer les fouilles entreprises à la *Baume Véredème* depuis 1912, en collaboration avec mon ami M. J. Bourrilly, sous les auspices de la Société des Sciences naturelles de Nîmes, et avec le concours précieux de notre intelligent fouilleur Albert Cicoella.

Les résultats sont de première importance pour l'archéologie préhistorique de notre région. Le quaternaire moustérien et le néolithique ont été particulièrement abondants. Nous voilà dès maintenant en possession d'une série de documents assez complète pour occuper à elle seule toute une galerie de musée. La description fera l'objet d'une étude spéciale.

Mois de Juillet

Du 4 au 14. — *Recherches à l'Oppidum de Nages.* — Immédiatement après la clôture des fouilles de la Baume, je me suis transporté avec Albert sur la colline de Nages, dans l'intention d'effectuer quelques sondages dans la partie située au-dessous du réduit central aujourd'hui classé comme monument historique.

Dès les premiers coups de pioche, nous avons atteint la crête d'un mur gaulois en pierre sèche admirablement appareillé, et mesurant environ 0^m50 d'épaisseur. La base de ce mur se trouve exactement à 1^m50 de profondeur.

Le sondage du côté sud s'est effectué au milieu d'une terre battue extrêmement dure et n'a donné que quelques fragments insignifiants de céramique. Sur le sol régnait

une sorte de pavage grossier formé de blocs posés côte à côte. Du côté du mur le pavage était un peu relevé formant une sorte de banquette ou trottoir large de 0^m75 environ. Il s'agit peut-être là d'une rue montante ? Nos recherches ultérieures auront pour but de vérifier cette hypothèse.

Il nous tardait d'effectuer un autre sondage du côté nord où nous supposions devoir retrouver des traces d'intérieurs gaulois. Notre attente ne fut point déçue, car dès les premiers coups de pioche, nous mettions à nu d'innombrables et gros fragments d'amphores italo-grecques. D'autres murs convergents furent découverts que nous dégagâmes avec précaution jusqu'à la base. Nous nous trouvâmes ainsi en présence d'une sorte de case de forme pentagonale, mesurant 4^m30 de large sur environ 5^m de plus grande longueur.

L'entrée se faisait par le nord, mais de ce côté les murs sont à peu près démolis. Ce fond de cabane reposait directement sur la roche calcaire, dont le sol présente quelques inégalités. Pour le rendre parfaitement horizontal voici le procédé employé :

On avait tout d'abord répandu sur la roche une épaisseur de menus débris provenant de l'exploitation des carrières voisines (1). L'épaisseur de cette couche varie suivant la déclivité du sous-sol, de 0^m15 à 0^m35. Sur cette surface bien nivelée, on avait ensuite déposé une seconde couche de terre glaise d'une épaisseur uniforme de 0^m15. Tous les débris archéologiques ont été recueillis au-dessus de ce sol artificiel, jamais au-dessous.

Au milieu de la pièce, un bloc rectangulaire avait été posé pour servir de siège ou de table ? Contre la paroi orientale, une autre dalle de champ délimitait une sorte de foyer. Enfin, vers le nord-ouest, une murette formée de 2 ou 3 assises de blocs posés directement sur la terre glaise délimitait un petit espace dont il est difficile de déterminer l'utilisation précise.

(1) C'est ce qu'on appelle communément aujourd'hui de la cendre de carrière.)

Telles sont les dispositions générales de cette pièce qui rappelle en tous points nos cabanes celtiques de la colline de *Canteduc* (oppidum de la Tour Magne).

Par la liste sommaire des objets recueillis, on verra que l'époque de cet habitat est uniquement et incontestablement ~~breuv~~^{gauloise} *gauloise*.

Céramique. — Comme pour mes fouilles précédentes, j'établirai deux grandes classifications :

1^o) Céramique *indigène*. — Absolument semblable à celle que nous observons depuis de nombreuses années :

Nombreux *dolia* à rebord plat, à décor peigné, avec lignes brisées plus profondes au-dessous du col et sur la panse ; leurs *couvercles* sont souvent percés d'un trou à la partie centrale ;

Plats creux, écuelles, coupes, ornés de festons sur le bord, souvent munis d'un versoir tubulaire ou en V avec oreillons festonnés latéraux, etc. ;

Chenets à têtes d'animaux, toujours en terre noire, analogues à ceux que nous avons précédemment décrits en résumant nos fouilles de *Canteduc* ;

2^o) Céramique *d'importation* : (1)

Amphores innombrables, en terre jaune ; l'une d'elles porte la marque

K G D

sur le rebord même de la lèvre du col ;

Plats en terre jaune, à rebord parfois festonné ;

Cruches en terre jaune, analogues à celles que nous recueillons avec fréquence dans les tombes *arécomiques* ;

Petites *œnochoés* fort nombreuses en terre *grise* très pure et très cuite ; ouverture ronde, forme bitronconique. Elles se distinguent toutes par la présence au-dessous du col d'une série de côtes saillantes circulaires et parallèles.

(1) J'entends par le mot *d'importation* des vases dérivés de types non indigènes. Un grand nombre étaient apportés du dehors. Mais il est certain aussi que beaucoup d'autres provenaient de fabriques locales et doivent être considérés seulement comme des vases imités.

Ces vases abondent également à Marseille où notre collègue et ami M. Clastrier, nous en a montré quelques échantillons. C'est à tort qu'on a essayé de les rapprocher des types du moyen-âge : indépendamment de toute autre considération, leur forme élégante, la finesse de leur pâte et l'excellence de leur cuisson devaient faire écarter cette hypothèse.

Poterie italo-grecque à glaçure noire du type dit *campanien*. Extraordinairement abondante. On y trouve toutes les formes connues de plats, assiettes, coupes avec ou sans anses, avec marques de fabrique consistant, selon l'usage, en rosettes, palmettes, feuilles de laurier, etc. A noter comme raretés deux *lampes* grecques du même type. Plusieurs de ces pièces ont été retirées presque intactes.

La céramique *peinte* est assez abondante, malheureusement les fragments que nous avons pu recueillir sont d'assez petite dimension :

Type ibérique : C'est tout d'abord un type assez commun dans la région et déjà rencontré à Nîmes (Tour Magne) et à la Baume Saint-Véradème. Il est caractérisé par des séries de cercles ou demi-cercles concentriques peints en blanc ou rouge sur la pâte rosée du vase, sans engobe.

Autres types : Bandes d'un rouge vif très brillant sur engobe blanc. Parfois de larges bandes rouges horizontales sont coupées transversalement de lignes plus foncées formant une sorte de grille. (Type déjà recueilli à l'oppidum d'Euzet).

L'étude de cette poterie peinte est encore à ses débuts dans notre région.

L'exploration de l'oppidum de Nages paraît devoir nous réserver une assez abondante moisson de documents intéressants.

En terminant cette note sur la céramique, signalons la présence de nombreuses rondelles de toute dimension, percées ou non, et généralement découpées dans des fragments de grands vases jaunes ou noirs.

En outre, deux *fusaïoles* du type *beuvraysien*.

Verrerie. — Ces débris consistent uniquement en fragments de *bracelets* en verre jaune ou bleu orné de vermiculations d'émail jaune, et en débris d'anneaux et de perles de couleur bleue.

Lignite. — Il a été trouvé environ les trois quarts d'un anneau ou grosse perle de cette matière.

Bronze. — La découverte la plus importante est celle d'un *bracelet* complet du type beuvraysien. Il est formé d'un seul fil enroulé sur lui-même aux deux extrémités, de manière à constituer un double ressort permettant l'extension du diamètre. Cette forme est d'ailleurs très commune à l'époque romaine et imitée encore de nos jours. La patine noire est fort belle.

A signaler en outre, une extrémité de petite anse de vase, une applique et divers fragments de fibules (ardillons).

Fer. — Ces objets consistent surtout en anneaux simples, clous divers, crochets. Je signalerai aussi une longue tige mesurant 0^m40 de long sur 0^m02 de large, dont l'usage m'est inconnu.

Monnaie. — Il a été rencontré une seule monnaie très fruste, portant à l'avvers une tête imberbe tournée à gauche et dont le revers est entièrement oxydé... Peut-être petit bronze massaliote?...

— Par ce rapide résumé, on voit combien le déblaiement d'une seule case nous a fourni d'indications précieuses. Des fouilles plus étendues me paraissent s'imposer sur cette montagne qui rivalise certainement avec maintes stations célèbres comme le mont Beuvray et Alesia.

19 juillet. — *Inscription romaine de Nages.* — Pendant mon séjour dans cette localité, M. Audemard veut bien consentir à notre musée lapidaire le don d'une stèle romaine, déjà signalée par E. Germer-Durand, et portant l'inscription suivante dans un cadre mouluré :

SECUNDINI
FIL

Les lettres N et D, N et I de la première ligne sont liées.

Sur le tympan triangulaire, en grande partie emporté, on voit des traces de lettres qui pouvaient être le D·M (Dis Manibus). On aurait ainsi l'inscription suivante :

« Aux Mânes du fils de Secundinus ».

Cette forme brève et inusitée de l'inscription avait fait croire à Germer-Durand que le cadre mouluré était incomplet vers le haut. Il n'en est rien cependant et sauf, comme nous venons de le dire, une partie du tympan, la stèle est complète dans tous les sens et mesure 0^m52 de haut sur 0^m37 de large et 0^m12 d'épaisseur. Les dimensions du cadre sont 0^m30 × 0^m185.

Bibliographie : E. Germer Durand. *Notes épigraphiques* de 1869.

Histoire du Languedoc (Ed. Privat) T. xv, p. 1059, n° 1.800.

28 au 30 juillet. — *Recherches dans les Gorges de la Cèze*. — Au cours de missions spéléologiques effectuées depuis quelques années j'avais pu constater la richesse archéologique de certaines grottes du grand canon de la Cèze situé entre Tharoux et Saint-André-de-Roqueperuis. Dans le but d'établir un programme de prochaines recherches, nous résolûmes avec mes amis MM. Cabanès et Falque, de la Société d'Etude des Sciences naturelles, d'effectuer une exploration préliminaire dans cette pittoresque région.

Le 28 juillet, nous nous trouvions devant la grotte du *Soulier* (ou de la Bruge), située en amont de Saint-André, à quelques mètres au-dessus de la ferme de Martel.

Nous constatâmes d'abord que toute la partie antérieure de la caverne avait servi de *verrerie* à une époque relativement récente (xv^e, xvi^e, xvii^e siècles ?). On retrouve parmi les cendres abondantes de nombreuses scories et des déchets de fabrication : flacons brisés, verres à boire, coupes, etc. A signaler plusieurs *crapaudines* en verre assez semblables à celles que l'on découvre parfois au milieu des ruines romaines, et dont les analogues se retrouvent encore aujourd'hui servant de pivot aux tours de nos filatures cévenoles.

Le devant de la grotte avait été voûté en berceau pour constituer le foyer. La 1^{re} salle dut servir d'entrepôt pour la matière première et le bois de chauffage. On fit de ce dernier une telle consommation que les garrigues voisines en sont restées dénudées. Quant aux cendres, elles étaient rejetées sur la pente du talus qui forme la première galerie de la grotte.

Il ne faut point s'étonner de rencontrer ici les traces d'une industrie particulièrement active.

Depuis longtemps les gentilshommes verriers avaient été attirés par les terres blanches et les sables qu'on trouve aux environs du village de *Cornillon*. Au fur et à mesure que les forêts s'épuisaient, les verriers poussaient plus avant dans la gorge déserte, et c'est ce qui explique la présence d'un si grand nombre de verreries sur le plateau de Méjanès et dans la vallée de la Cèze. (1)

Le grand centre d'exploitation des *Odoard*, de *Cornillon* (1^{re} moitié du xvi^e siècle) était à la *Veyrière*, mas de Révaliès, entre les localités de Saint-Christophe et de *Cornillon*. Sans entrer ici dans des détails qui trouveront leur place ailleurs, je dois observer cependant que l'industrie du verre dans cette région remonte à l'époque romaine, ainsi qu'il résulte d'intéressantes découvertes faites par moi-même dans le ravin du *Merderis*. Cette industrie a pu subir des temps d'arrêt, mais elle n'a jamais dû disparaître complètement puisque au milieu des scories d'une autre fabrique, j'ai recueilli une monnaie de Philippe-le-Bel. N'oublions pas que c'est à Saint-Jean-de-Maruéjol ou *Saint-Jean-des-Anels*, que l'on fabriquait autrefois ces anneaux de verre apportés à la foire de Beaucaire et répandus dans le monde entier. Or certains de ces produits rappellent, à s'y méprendre, ceux que nous avons recueillis dans nos vieilles stations

(1) V. ce que nous avons dit là-dessus dans le compte-rendu de nos Explorations de la Cèze. — V. surtout dans la *Revue de Géographie du Languedoc*, le très intéressant travail de *Saint-Quirin* sur *Les Verriers du Languedoc*. — M. *Bruguier-Roure* signale également dans la région la présence d'une autre grotte-verrerie dont les abords avaient été fortifiés.

gauloises... Combien une étude archéologique de tous les énormes monceaux de scories qui avoisinent ces établissements, serait fertile en découvertes intéressantes!...

— A la base du couloir incliné nous avons observé quelques fragments de poterie néolithique. Mais la découverte la plus curieuse est celle d'un vase peint ~~gaulois de style ibérique~~. Sa forme devait être globulaire. A la partie supérieure, il était orné d'une large bande horizontale de couleur brunâtre. Contre cette bande venaient s'appliquer des combinaisons de *demi-cercles* concentriques. Sur la panse, dans le champ même du vase, non pourvu d'engobe, se trouvait une autre série d'ornements constitués par trois cercles concentriques de même couleur brunâtre...

Des recherches plus complètes nous permettront sans doute de reconstituer ce beau vase dans toutes ses dimensions.

.
— Poursuivant notre exploitation, nous étions le 30 à Montclus où nous avons déjà fait de très intéressantes constatations...

Il fallut malheureusement abandonner l'enquête entreprise sous d'aussi heureux auspices...

La lecture des journaux nous révéla brusquement la gravité des événements extérieurs. L'un de nous était immédiatement mobilisable et il aurait été imprudent de s'engager plus avant dans une région déserte et dépourvue de tout moyen de communication.

Le soir même nous étions à Nîmes. Quelques jours après, la guerre nous était déclarée et le 22, mon brave et dévoué collaborateur, Albert Cicoella, tombait glorieusement au champ d'honneur.

Je devais ici un souvenir ému à la mémoire de ce brave qui, par son ardeur infatigable, son esprit curieux et ouvert, son caractère loyal et franc, avait su s'attirer l'estime et la sympathie de tous les archéologues de la région. C'est lui que j'avais chargé d'exécuter mes fouilles de la Baume, de Saint-Baudile et de Nages : il s'en

acquitta avec une intelligence et un zèle au-dessus de tout éloge.

Le Musée perd en lui un auxiliaire des plus précieux et moi-même un ami incomparablement dévoué, dont le souvenir ne s'effacera pas de sitôt.

Année 1915

10 mars. — *Chantiers du nouvel hôpital.* — Au cours d'une visite aux chantiers de construction du Nouvel Hôpital de Nîmes, j'ai pu faire les constatations suivantes :

Les fouilles ont mis à découvert, dans la partie nord du terrain un certain nombre de *fonds de cabanes néolithiques*, creusés dans le sable jaune pliocène et rendus très apparents par les restes de charbons et débris de cuisine qu'ils renferment encore. Nous avons pu y recueillir quelques fragments de poterie néolithique sans ornement et deux ou trois éclats de silex blanc.

Non loin de là, une petite tranchée a dégagé une couche de gros blocs informes qui se poursuit à droite et à gauche de la tranchée et paraît contemporaine des fonds de cabanes. Il nous est impossible d'établir s'il s'agit en réalité d'une sorte de dallage primitif ou de ruines de constructions en pierre sèche.

Le même jour, un des ouvriers employés aux travaux de terrassement me remet une petite monnaie par lui récemment découverte à quelque distance des foyers.

Il s'agit d'un denier argent de Saint-Gilles remontant à l'époque de Raymond V, comte de Toulouse (1148-1194) :

Petite croix. RAMVNDVS

Revers : Agneau pascal SI EGDII-HORS

(Sancti-Egidii honors).

10 mai. — *Vieilles taques.* — M. Gignoux, architecte, directeur des travaux municipaux, fait apporter au Musée trois vieilles plaques de cheminée provenant de l'Hôtel-de-Ville (ancienne Trésorerie royale).

La première représente les armes royales de France (xvii^e siècle, très commune) ;

Sur la seconde on observe un groupe de petits amours en train d'attiser un foyer (0^m54 de côté) (xviii^e siècle) ;

La troisième, un peu plus ancienne (début du xvii^e siècle ?) me paraît d'origine hollandaise ou allemande. On y voit une figure allégorique entourée d'attributs aratoires paraissant se rapporter à une sorte de *déesse des jardins* ou *des fruits*. Au milieu, la légende :

FRV LING

Deux dauphins adossés forment le couronnement de la plaque.

18 mai. — *Inscription romaine inédite*. — Au cours de travaux de creusement effectués par M. Gardet dans son arrière-magasin du Boulevard Gambetta, il a été découvert un bloc de calcaire local mesurant 0^m36 de large sur 0^m20 de haut et 0^m09 d'épaisseur, et portant l'inscription suivante :

IVLIA

HYGIA

La pierre étant incomplète, il nous est impossible de savoir s'il s'agit d'un autel ou d'un tombeau.

28 juin. — *Autel aux Proxumes*. — Les terribles inondations de ce mois ont causé de sérieux ravages sur toute l'étendue du cadereau du chemin d'Alais. Parmi les débris divers entraînés par le torrent, M. Gignoux, architecte municipal, a pu recueillir un petit monument très précieux pour notre collection lapidaire. Il gisait à cent mètres en aval de l'octroi du chemin de Montpellier et devait avoir servi de moellon de construction.

Cet autel est en calcaire de la Montagne des Lens et mesure 0^m24 de hauteur totale sur 0^m16 de largeur et 0^m13 d'épaisseur,

Le dé cubique portant l'inscription ne mesure que 0^m11 × 0^m11 × 0^m085.

Comme dans presque tous les monuments de ce genre, destinés aux laïques, l'inscription est assez médiocre-

ment gravée. Une cassure a emporté la première lettre de la deuxième ligne, mais la lecture du texte n'en souffre aucune difficulté :

VIRIA
· GATHE
PROX-SV
IS

Viria (A)gathe, prox[umis] suis.

« Viria Agathe, à ses Proxumes. »

A la seconde ligne, H et E sont liés à la mode nimoise, c'est-à-dire par suppression du premier jambage de l'H.

Il est inutile d'insister ici sur le culte des curieuses divinités locales connues sous le nom de *Proxumes*. Qu'il me suffise de rappeler qu'on ne connaît guère qu'une trentaine de monuments de ce genre, trouvés pour la plupart à Nîmes ou sur la rive gauche du Rhône.

5 et 6 juillet. — *Recherches aux environs de Corbès.*
— J'avais été avisé de divers côtés que sur une montagne située au N.-O. du hameau de Corbès, entre Anduze et Saint-Jean-du-Gard, se trouvaient de curieux alignements de dalles rappelant les allées couvertes de Bretagne. Je profitai d'une aimable invitation de M. Bernard, propriétaire à Luziers, pour vérifier l'importance de cette prétendue découverte. Au seul aspect des lieux, nous reconnûmes tout de suite qu'il y avait là simplement un jeu de la nature assez bizarre cependant. La roche calcaire liasique est ici découpée par d'anciennes diaclases très régulières en plusieurs séries de dalles mesurant 0^m40 d'épaisseur. On dirait bien trois ou quatre allées couvertes séparées par un espace de quelques mètres. Seulement, au lieu du vide présumé sous les dalles, on ne rencontre que la masse calcaire dure...

Notre promenade ne fut point inutile cependant, car elle nous permit l'exploration d'une curieuse grotte préhistorique jusqu'ici complètement ignorée des archéologues.

Elle est située dans une sorte de dépression portant le nom de *Col du Travers* et située le long de la crête entre le ravin de *Valorie* et le *Gardon de Mialet*.

Connue seulement de quelques habitants du pays qui lui ont donné le nom de *Grotte des Camisards*, elle avait été complètement obstruée pour éviter la perte du bétail. Il nous fallut presque une demi journée d'efforts pour nous frayer un passage à travers la fente étroite qui sert d'entrée.

Malgré l'extrême abondance des poteries néolithiques qu'elle renferme dans le fond, cette grotte me paraît beaucoup trop humide pour avoir jamais pu servir d'abri permanent. Elle appartient à un type tout à fait spécial que je désignerai sous le nom de *grotte-citerne*. Il faut observer que les sources manquent dans le voisinage et que, pour s'alimenter, il faut descendre jusqu'au Gardon, ce qui constitue une grande perte de temps. Pour remédier à cet inconvénient, l'homme préhistorique transforma le fond de la grotte en citerne artificielle. Comme le plancher ne retient pas l'eau, on avait installé sous les stalactites un grand nombre de vases grossiers largement ouverts, ornés de côtes saillantes et de deux ou quatre oreillons pour la préhension. Ces récipients mesurent de 0^m50 à 0^m60 environ de hauteur et leur fond est en forme de calotte hémisphérique. C'est dans tous ces réservoirs improvisés que l'on venait puiser avec des vases plus petits au fur et à mesure des besoins.

Les débris de ces grandes urnes existent à peu près partout où se produisent les suintements ou stillations des stalactites. Malheureusement ils sont presque tous incrustés dans le tuf calcaire ou réduits à l'état pâteux par l'humidité de la salle.

On descendait dans cette galerie inférieure par une sorte d'aven très étroit aménagé en escalier par des murs en pierre sèche. En outre, un grand mur percé de trois ouvertures séparait la salle principale de toutes les ramifications du couloir d'accès. J'imagine que la construction de ce mur avait pour but d'éviter toute évaporation par la suppression des courants d'air.

Inutile de dire qu'indépendamment des nombreux vases disposés si bizarrement, il n'existe aucune couche archéologique ni dans les couloirs d'accès, ni dans la salle du

fond, qui mesure cependant 50 mètres de long sur 10 mètres environ de largeur. Mais j'ai tout lieu de croire qu'une station en plein air se trouvait dans le voisinage de la grotte (nombreux cailloux de quartz du Gardon, quelques éclats de silex et débris de céramique).

Je connais dans notre région plusieurs grottes ayant servi de citerne à l'homme préhistorique, mais toutes possèdent dans quelque recoin une ou plusieurs petites flaques d'eau permanentes. Sauf dans la grotte des *Mouniès*, à la limite de l'Hérault et du Gard, je n'avais encore rien trouvé d'analogue (1).

20 juillet. — *Fragments de stèle romaine inédite*, — M. Gardet me fait parvenir deux nouveaux fragments d'inscription romaine recueillis dans ses fouilles du boulevard Gambetta et formant ensemble la moitié d'une stèle à sommet triangulaire.

Cette inscription était entourée d'un cadre mouluré, malheureusement il n'en reste que les quelques lettres suivantes :

-M

.....NICES

.....MES

« *Aux Dieux Mânes de ...nices (Her)mès (?)* »

Dimensions actuelles : 0^m80 × 0^m24 × 0^m13.

20 septembre. — *Petit chandelier en faïence (industrie locale)*. — M. Gignoux me fait encore remettre un petit chandelier en terre cuite rouge recouverte d'un vernis jaune, trouvé comme l'autel aux Proxumes, parmi les alluvions du Cadereau. C'est un curieux spécimen d'industrie locale qui remonte probablement au XVIII^e siècle. Il mesure 0^m16 de hauteur totale et sa bobèche environ 0^m11 de largeur.

1^{er} novembre. — *Marque de fabrique sur col d'am-*

(1) Dans cette grotte des *Mouniès*, les Gaulois avaient placé sous une stalactite une grande amphore que les eaux de suintement ont recouverte à l'extérieur de magnifiques draperies, mais dont l'intérieur est encore utilisé par les bergers du Causse qui lui donnent le nom de *Bénitier*.

phore. — Un col d'amphore romaine a été trouvé dans les mêmes conditions par M. Antonin Séguin. Il porte la marque de fabrique suivante dans un rectangle imprimé en creux :

M·PONT

Les deux dernières lettres sont liées.

TABLE DES MATIÈRES

Année 1914

Janvier

	PAGES
Intaille romaine sur verre.....	167
<i>Inscription funéraire du vieux Saint-Baudile.....</i>	167

Février

Recherches à Saint-Hilaire-d'Ozilhan.....	168
Plaquette en os d'époque romaine (Vienne, Isère).....	170
Recherches à l'Espiguette.....	171

Mars

<i>Plaque de baudrier, avec inscription</i>	171
---	-----

Avril

Plan de l'Oppidum celtique de Nages.....	172
Tombeau romain découvert à Nages.....	172
Lampe romaine, avec marque.....	173

Mai

Fouilles à Saint-Baudile-le-Vieux.....	173
<i>Id. Inscription romaine inédite.....</i>	179
La grotte de Souvignargues.....	180

Juin

	PAGES
Eglise romane de Saint-André de-Costebalenc.....	181
Recherches à Valabrègues.....	181
Fouilles à la Baume Saint-Véredème.....	182

Juillet

Recherches à l'Oppidum de Nages.....	182
Inscription romaine (Nages).....	186
Recherches dans les Gorges de la Cèze.....	187

Année 1915

Mars

Chantiers du Nouvel Hôpital.....	100
----------------------------------	-----

Mai

Vieilles taques en fonte.....	190
Inscription romaine inédite (Nîmes).....	191

Juin

Autel aux Proxumes, inédit (Nîmes).....	191
---	-----

Juillet

Recherches aux environs de Corbès (Grotte du Travers) .	192
Fragments de stèle romaine inédite (Nîmes).....	194

Septembre

Petit chandelier en faïence locale.....	194
---	-----

Novembre

Marque de fabrique sur col d'amphore.....	194
---	-----

MI RASTELUN DE GUERRO

PAR

M. Pierre GUÉRIN

membre résidant

I

Lou souldat détermina

Mémo din li pu triste moumen, quan pensan, touti fébrous, à nostis enfan que se battoun e moroun per la Franço, se conto d'istoiro à vous faire bardassa de rire: amai n'on n'ague pas envejo.

Frèdo, lou garçoun de Milé et de Mouretouno partigué ver la fin d'aous per la frountieiro.

Ero soulè d'enfan.

Mouretouno ségué follo! Pouié pas encaissa que ié prenguessoun soun drole.

Lou jour que Frèdo partigué, per tout Nimes, sa mèro lou quitté pas d'uno semello, de la caserno ou plan dis arèno e de « Juvenel » à la garo.

« Ai! fasié! quanti gusas! nous li tuioun avan de li » faire parti! Paouris enfan! n'en podoun papus! Estouf- » soun din aquelo capoto! aquel sa lis escraso! seran » mort avan d'arriva!! »

Très jour après, coumo li niue fresquejavoun, Mouretouno que dourmissié pa, drévéié Milé: « Milé, nous fau » ana à Nimes acheta un tricot, un cache nez, des gan » e lis envoia ou drôle! n'on dirié que jalo! La capoto » po pa lis appara de la fré! Demandaren coumo pouden » espédia lou colis. »

Faguèroun sis achat à la vilo e saïque coumo s'espli-

quèroun mau, coumprenguèroun que fouié adressa lou paquet à la Crous-Roujo de l'endret lou pu proche dis armado.

Bèlèu oussi countavoun espargna l'argen dou port. — Li vézaqui tranquile.

Mai ou bout de quinze jour, récoupèguèroun un mandat de siei franc e demi e la responso de la Crous-Roujo qu'avié croumpa lou paquet : La responso disié : « La Croix-Rouge ne reçoit pas pour un soldat déterminé. »

D'abor crésèguèroun que Frèdo èro mor : Garda lou paquet e envouia d'argen, èro signe qu'avié disparigu ! Prouvable qu'avien vougu mettre : exterminé.

Piei, regardèroun miel : i'avié ben indica : soldat déterminé !

De qué vouié dire aquel mot ? de qu'avié pougu faire aquel drole per estre trata d'aquelo façoun ?

Anèroun ou diciounairo : Déterminé, qui est résolu ; courageux ; aventureux. —

Saique lou drole ourié pa fa un cop de testo ! Pamen ! aco èro pa din sa naturo ! — Saique l'ourien pa près per un desbaboula ! Amen que la paou ou un viramen de sang l'aguessoun destimboula !

Li paouri gen plouravoun, se désoulavoun, vésien soun brave Frèdo en conseil de guerro, fusia sus lou froit ! Parlavoun aduja de pourta lou doou ! E viravoun pa fieul outour d'aqueste mot : soldat déterminé.

Consultèroun un vésin qu'èro proufessou, ben entendu, san ié ren esplica, per saoupre lou sen dou mot : soldat déterminé.

Lou paoure ome li prengué per de gen malaou e déclaré qu'aquel mot, à sa counissenço, empléga d'aquel biai vouié paren dire, à men que séguesse un mot militairo ! Per n'estre pu ségur, fagué demanda a un coumandant de sis amis s'aquel terme s'emplégavo din l'armado. Lou coumandant ié rigué ou nas e léve li espanlo.

Alor, Milé e Mouretouno pensèroun ou cousin Tistou empléga de préféturo e lou carguèroun de se renseigna à la Crous-Roujo de Nimes en ié passan la responso escricho.

Fougué proun de tems per le faire coumprene que la Crous-Roujo reçavié li doun per la coumunouta de l'Armado e pa per un souldat designa ou détermina. Es d'aco qu'avien touca siei fran e demi en pagamen dou paquet garda.

Lou lendeman uno lettro de Frèdo arrivé : Ero tala-
men pa mort que demandavo à cor e à cris une flassado,
dous tricot, d'escarpin fourra, de gan d'iver e
de soou.

II

Lou tounaïé e lou rachalan

l'a quauqui tems, sian à la franchado dou camin de
fère per veire passa lis Indou.

Pa ben ièun de naoutre, Bardin lou tounaïé e Tété lou
travailladou fumavoun la pipo d'un air un paou lagna.

De si très garçoun, Bardin avié perdu lou pu jouine,
mor de malautié ou service, siei mès avan la guerro ;
L'eina dounavo pa pus de si nouvello : ou dire de Cama-
rado que l'avien vis tounba. ero esta blassa e passavo
per mort ou prisounié. Lou cadet en accoumpagnan de
couvois de chival, avié reçoupégu un co de pé à la
cambo.

De soun cousta, Tété ero pa miel partaja : de très
garçoun, el oussi, n'avie un de borgne à l'oustaou, un
d'endéca à l'espitaou militairo de Niço e lou troisième en
trin de se battre sus lou fron de bataio.

Viel, paoure, rabugassi, nosti dous claquodent se
countavoun si misèro :

« Véjo ! ie vengué Bardin, tout aco es ben beù de se
» battre per la Franço, mai coumprene pa ce que nautri
» lis ouvrié, ie gagnan !

» Per douna un flo de pan à mis enfan, m'a toujours
» fougou travaia niuech e jour ! ièu, siei acaba, sans
» adujo e l'espitaou m'espèro ! se lis Alleman gagnavoun,

» de que pourriè m'arriva de pire ? me faran pa travaia
» dous jour per un e m'en restara toujours itan que ce que
» n'ai. »

« Moun omé ! fagué Tété, parles pa gaire en bon fran-
» cès ! Pamen fau estre d'un peis e lou peis qu'es nostre
» es toujours lou pu beù ! Quau t'a dit, se lis Alleman
» èroun li pu fort, que n'ouriès itan ? As abari tis enfan,
» n'as joui ; as viscu à toun gra ! Que deman sièchoun li
» maistre e se ié plai, crébaras de fam, t'engrunaran e
» ouras paren à dire. »

« Foutralas ! marmouté Bardin, t'an fa creire aquéli
» bestige ! Per de que, me farien créba de fam ? lou qu'a
» de bon bras s'en tiro toujours ! i oura toujours de bouto à
» ceucla, de terro à bouléga ! »

« Oi ! e de tarnagas à descouquiha, répliqué Tété.
» Paure ami ! lou chagrin te fai desraia.

» Te ! nosto turno de Miau es ben paouro e li gen d'ici
» soun pa touti de crèmo de mounde, ben s'en fau !
» Empacho pa que se lou peis te mancavo d'un an, n'en
» sériès malaou !

» Vos jouga que se te dounavoun un oustaou, d'argent
» e bono taoulo en Allemagno, mettriès pas siei mès à
» réclama ti bouto e toun mandrénije de Miau ! »

« Lou peis s'emporto pa à la semello di souié ! Toun
» drôle qu'es mort, m'ou as dit un jour, parlavo pa que
» de Miau. Toun aoutre qu'es prisounié, creis ou, de tan
» ieùn que sièche, vei la tranchado que régardan, lou
» trin que lou deù rémèna din li bras de sa maire, li pin
» que négrejoun proche dou temple, lou pieu dou moulin
» d'auro plein de mentastre, de frigoulo e d'aspi qu'em-
» baumoun, enten la campano dou temple e de la gleiso,
» la vois di chin din la garrigo e li rire di filho sus lou
» gran camin. Moun brave Louis qu'es malaou à Nice,
» languis de véni ; ié semblo que séra gari pa que de se
» sentre ici ! Ségur ! li soin qu'oura séran picho, fauto
» de soou !

» Vaï ! Vaï ! S'aven tan de racino din la borio que nous
» a vis naisse, se resquan de n'en péta sitot que nous
» déraboun d'aqui per nous planta à l'éstrangé, vaou ben

» la pèno de se battre per desfendre soun peïs ! »

» Maï couquin de sort ! cridé Bardin, lis Alleman t'en-
» lèvaran pas toun moulin d'auro, tis oulivedo e ti ro de
» garrigo !

» N'en siei toujours aquí que baïan tout per la Franço,
» nostis enfan, nosto vido e qu'aven paren à nautre soute
» la capo dou sourel ! Per de paoure bougre coumo
» nautre, Franço, Allemagno soun de mot e de que
» qu'arrive séren ce que sian ! »

« Anen ! l'entendes paren ! fagué Tété ! se déman aviès
» per fenno, logo de la tiouno, Madeloun ta vésino que
» n'en vaou ben uno autro, sériès ce que siès, bougre
» d'abesti ? Pamen Madeloun es uno fenno coumo la
» tiouno ! Soulamen ta lenno es ta fenno e Madeloun l'es
» pa ! —

» Qu'ou vogues, qu'ou vogues pa, sies francès !

» Résounes e babies coumo un francès, prègues et
» rénègues coumo un francès, aimes tis enfan, ta fenno
» toun parti coumo un francès e pu leù que de pa estre
» coumo siès, aimariès maï te faire coupa la testo.

» Es pa soulamen per la Franço que baïan nostis
» enfan, nosto vido ! Es per nautre, per resta ce que
» sen, parce que vouden pa e pouden pas èstre autramen.

» L'auses per l'indifféren ! Empacho pa que se vésiès
» espéli quauque bofli d'Alleman, toun sang farié pa
» qu'un tour e ié sautariès dessus per l'estriffa la
» figuro ! »

« Tout aco se po, fagué Bardin, d'un toun pu mou-
» dérà ! as béléu résoun ! Souffri per souffri, mourir per
» mourir, tan voou resta ce que nous an fa !

» Amaï te parle ainsindo, soudrié pa que passesse un
» d'aqueli bavo loulo à ma pourtado. Soun conte sérié leu
» réglà quan duguesse ou paga de ma pel. »

Plan planeto, m'ère approucha d'éli à li touca. Lis
aviei escouta de tout moun cor !

Pensave que li pus ignouren, perfès, parloun coumo
farien pa li pus esclaira !

« As ben parla, faguère à Tété e siès un brave ome !
» Tus, Bardin, as beù fourfouia ; cerca à désembouia

» l'escagno que podes pas débana, aimes la Franço itan
» que nautre e siès un bon francès de Franço. »

Touquère la man ou tounaïé coumo ou rachalan e m'en
anère san espéra lou trin dis Indou.

« Bouto ! Bouto ! me disiei en marchan, ia pa dos raço
» de francès ! An touti mémo sang ! Pen vinci li boffi e li
» buta déforo, aven quasi pa besoun de rès ! Ouvrié e
» pélo, iganaou e catouli, libre pensur e cléricaou, répu-
» blicain e monarchisto, aven, touti, la même âmo e sen
» touti preste. »

III

Lou souldat réfourma

Lou jouine Gustavo, lou drole de Moussu Henri èro un
pouli garçoun, mince, proun grand, bon marchaire, pa
malaoutis, un pau guerle d'un ieul. — Avié dès e noou an
quan la guerre esclaté.

Coumo èro d'un proun bon oustaou e pa trop fier, li
gen iè fasièn bon accul ; li fiho aimavoun de lou badina e
li camarado l'aissien pa. Oussi, gai coumo Pierrot, cer-
cavo pa qu'à s'amusa, à lança de bourdo e a passa soun
tems dou miel que pouié.

Mai lou tems de rire èro passa.

Din li premié jour de la guerro, li bestio, mioou, chival,
avien fiila ; piei la jouinesso s'èro esclarcido e li figuro
coumençavoun à s'estira, piei de bru avien courigu sus
l'un, sus l'autre dis enfan dou péis : Trouié, blassa ; Pas-
caou, prisounié ; Mercié, mort. D'ome de quarant'an
èroun parti per lou Maroc lissan aqui fenno e enfan.

Pau à pau li classo ancienno èroun estado apelado e li
régimen de réservo anavoun se battre sus lou front à
cousta di regimen de l'attivo.

Lis oussilliairo, lis ézamta e li refourma prévengu
qu'ourien a passa lou counsel de révisioun avien quitta
l'air galoï e pensavoun tout bas que soun tour vendrié.

La classa de dès e nouu cent quatorze avié récoupégu si bihetto. l'avié pa que li barbelas ou dessouto de vingt an que se crésien à l'abri. Séguèroun lèu ratiboisa. Un ordre parigué de prépara li listo di couscrit de dès e nouu cent quinze.

Moussu Henri que parlavo pa que de la guerro, que demandavo ben fort lou sacrifice de dous cent mill'ome per escoubia lis Alleman de Franço, fagué un nas d'un pan de long.

Soun gendre, soun garçoun rescavoun d'estre près e de se trouva din la bouiabaïssou di dous cent mill'ome.

Mai per estre patrioto, Moussu Henri n'èro pa men un bon père de famiho! — Surtout èro pas vergougneux.

Ourié lipa touti li botto fangouso du départemen, s'avié dégu n'en tira quauque proufit.

Se souvengué de si counissenço de la villo. Coumo avié fa un picho coumerce, ié restavo din si vieil papié mai d'uno faturo oublidado per de gen de façado, grand-fésur de poulitico e picho pagaïre.

Ero lou moumen de saoupre manuvra e de se faire paga en service.

Moussu Henri agué lèu trouva la sentèno. N'avié pas un autre coume el per sura li boni pisto e surtout avié pa pçou d'empléga soun tems. Flatta l'un, invita l'autre, rappela li dèute vieil, parla d'oublida tout en risen, oucha touti li cadaoulo, graïssa touti li pouléjo, èro mestre passa per aliza li gen e lis empauma. Fagué tan que soun gendre resté oussiliaïro e Gustavo ségué réfourma. Touto la famiho, paire, maire, enfan, risien coumo de tâcho. Lou bon Diou lis avié béni. Per un paou, ourien brula de cierge à toute li sen e sento dou calendrié. — Se crésien sourti d'affaire e de rescoundoun èroun pa ieun de prendre per de bédigas li couscrit qu'èroun près.

Mai la situacioun s'ensanligué lèu.

Avien bèu, per davan, plagne li gen, parla de la guerro en di larme is ieul, coumo sé li malur dou mounde li prétoucavoum, li camouflet ie plouguèroun dessus de drécho e de gaücho. Lou ruscle s'annouçavo gros e de durado.

« Fagués pa tant vosti péçu, fasié l'un ! S'avès soupégu
» tira ou flan, sès pas à l'abri de la pesto ri dou maou
» caou ! »

« Nous plagnigués pa tant, ié lançavo l'autre, se nostis
» enfan partoun, oumen se portoun ben ! an pa l'air de
» flasque à mita créba. »

« N'on sa pa jamai de que cachoun li po li mieil signou-
» la, cridavo Tété din un glu ! Crésès qu'embaumoun e
» pudoun qu'empestoun. »

« Bouto ! vai ! disié Nouno, la vésino en fourçan la vois
» per estre entendudo ! Li que prenoun pa per la guerro
» soun ben de plagne ! Fau crèire qu'an pa forço butèio e
» que soun de paoure plantun. »

Gustavo qu'èro un drolas, ou début, se fretavo li man
de joïo en pensan que partirié pa per la guerro e coumo
èro pa michan, ourié ben aimà de gascouna'n paou si
camarado.

Toni que rencountré lou premié, sitôt lou dévista, de
soun air sournécas ié vengué : « De qu'as à toun ieul,
» Gustavo ! Boudiou ! qu'a marido fagoun ! m'estouno
» pa que sièches pa de partence ! anen ! vai ! faras lun
» i viel embé la lanterne de ta gran ! ». Lou Rousset
qu'avié pa man péquo, en faire semblan de badina, ié
planté la man sus l'espanlo à la derabà dou col ! « Pré-
» semplé ié fagué ! Tènes pa dré ! moun paoure Gustavo !
» de qu'as à trentaia coumo aco ! Te crésiei pa tant
» malaou ! Ti guibolo sembloun de fato ! agues pa paou !
» resques pa de parti, vai ! siès a mita mort ! »

De fiou en aguïo, touti li camarado lou lardèroun de
mot couvert à faire mounta la moustardo à un ome de bos.

Mai li lardoun di drolas èroun un jo à cousta di cop de
lengo di fenno. Jujas se li mèro, li fenno, li novio qu'a-
vien sis enfan, sis ome e si prétendu ou fio se fasién
pichoto bouco per rendre fol aquel escambarla, aquel
despenjo-crémal, aquel limoun san jus, aquel passérià,
aquel mau destapà, aquel cambu, aquel gibous, aquel
ieul virà, aquel fio d'ome que se passejavo davan éli, dou
tems que lis autre se fasién créba la paiasso.

Gustavo coumençavo de pa tant se faire veïre e tamben
touti aqueli cop de pouncho l'emmascavoun proun !

Péchaire ! avié pa fini !

Quan vougué s'aproucha di fiho, chacuno ié douné soun cop de bé ! « Vai t'en pu ieun ! fréluquet ! ié fagué » la Louiso, aime pa li gen malaoutis ! »

« Boudieu ! ié cridé Clémentino en lou vésen tavaneja » à soun entour, de qué farié d'un paure siro coumo » tus ? se quaucun m'attacavo, la paou te farié tounba » raide e me lissariès en plan ! Soigno te ben, moun » drôle ! e ten te caou ! »

Se passavo pa jour san que tantôt l'un, tantôt l'autre, prenguessoun plaisi à lou pessuga.

Aquel paoure drôle èro coumo un bioou ternen que raso li carretto per s'escapa.

Amaluga de cop de calos e de cop de peiro, la lengo sannouso, l'ieul fous, ven se planta ou mitan dou roun ; si jaret plègoun, si car trembloun, une escumo roujo ié tombo di babino e vez'ici qu'ou moumen que bramo après l'estable ou la pradarié, li gardian ié boumbissoun dessus en di fero e tourna lou pounchounoun à lou rendre fol.

Amai seguesse jouine, Gustavo qu'avié pa fa de maou en res, à la fin coumprenqué que li gen avien dré de lou trata coum'un paren que vaio ! De qu'èro de mai que lis autre ? Se de père de famiho espausavoun sa vido per desfendre lou péis, per de qué tendrié tant à la sioune, el qu'avié pa jamai rendu service en res, que jusqu'ici avié manja, bégu, san souci e san péno ?

E piei, de que voou la vido ou mitan di mespris e di mot couvert, se l'amitié di camarado vous manco, se li cop d'ieul di fiho, logo d'estre tendre, vous ignoroun, se n'on sen mountà à soun entour l'aïcioum di gen que n'on voudrié aimà !

Un soir, a taulo, coumo Moussu Henri reprouchavo à Gustavo soun air lagna quan fasié tant de jalous, lou brave garçoun ié pougué pa pus tène :

« Jalous ou noun, respoundégué à soun paire, touti me » viroun l'esquino. Tout aro siei pire que Pipé ! Lis » onfan m'accousséjara per se f. . icha de ieu.

» Fenno, fiho, garçoun, ome fa, me regardoun de tra- » vès e fan ben. Avès crésegu me ben récavala ! avès fa » moun malur !

» De que voulès que fague ici, quan touti s'en van à la
» guerro ? Li que révendran trouvaran pa proun de miséro
» à me faire ! ou mendre mot me trataran de fouirous, me
» mettran ou dessouto di pu bas e me prendran pas jamai
» per un ome ! Li pus urous soun li que se battoun !

» Oumen, chacun li plagnis e li vanto. De qué qu'ar-
» rive, an viscu coumo se dèu ! »

Moussu Henri ague bèn se facha ! Gustavo vougué pa
ren entendre. A forço d'empléga ban e réréban capité
d'estre versa din lou service arma.

Pu leù que de vieure sans ounou, émé la vergougno ou
front, lou brave drole tréfoullissié d'aïse aro e cantavo
coume uno ourguèno à l'idéio d'ana se battre e de mourir
per soun peïs !

IV

Li très souldat

Démandès pas de qué se babio ou café :

Touti parloun de la guerro e chacun conto la siouno.

Es ou que farà passà la pu grosso, à prépaù de bataïo,
de fait d'armo miraculous.

« Moun drole nous escrieu, fagué un jour Tistou, qu'an
» perdu la semmano passado lou pu bel ome, lou pu fort
» souldat que se pousquesse veïre.

« Ero un flamand ! Basti en erculo, avié de bras coumo
» d'essiou de carretto e de foutraou de quieusso coumo
» de soumié de moulin d'oli. Sus lis espanlo, dous mou-
» choun de car s'amoulounavoun coumo dous pan de
» municion. De chaco man pouié levà à un mestre dou
» soou, sans s'en donna, un souldat embé soun sa e soun
» fusil.

« Oussi si camarado jouissien de se battre à si coustà.
» Après Charleroi, se trouvèroun cinq ome escabarta
» din un bos contr'uno quinzaino d'uhlan. A el soul, n'en
» démouligué cinq ou siei. D'un cop de crosso de fusil
» douvrigué la testo dou premié coumo uno miougrano ;

» a dous autri que lou sarravoun de chaco cousta prengué
» li pé dis istrieu, li fagué cabussa e en dous tour de
» man, soulevan li carcan per li senglo dou ventre lis
» envessé sus si cavalié desmounta ; piei, d'un cop de
» baionetto, travessé de l'esquino ou pitre un quatrièmo
» que sa mounturo esfraïado avié més à sa poutado.
» Coumo un cinquièmo cabravo soun chival sus el, à
» mita baïssa, pouté un moumen lou pès de l'animaou,
» mai si dos man, dous esto soulévèroun lou poïtral de la
» bestio e d'un cop d'espanlo escampé à la renvesso
» chival e cavalié. Agué encaro lou tems de démancha lou
» bras d'un sieisièmo que per l'escapa cercavo a ié ressa
» li dé em'e soun sabre.

» A l'assaou di tranchado mountavo li piquet en si fiou
» de fèro coumo un jardipié mountarié de rabe emé si
» fiou. Ero pas jamai pu content que quan pouié se
» servi de si dos man. Un jour arrapé à l'estouma dous
» alleman que s'èroun endourda en el e tout en risent ié
» douvrigué lou cran à forço de li tusta l'un contre l'autre
» coumo dos cabosso d'aié que se désossoun.

» Parei qu'es mort en tarnagas : s'és entourtivià dins de
» fiou de fèro ; l'an escampa de terro dins lis ieul e un
» cousinié l'a engruna a soun aïse à cop de marmite sus la
» testo. Avié démoli mai de vingt boffi. Es doumaje que
» d'ome d'aquelo forço périgoun de tan paouro façoun !

« Es bèu d'estre fort, mai l'adrosso e la michantiso
» soun pas, noun plus, de mesprisà, ié vengué Fauli.
» Moun nébou nous countavo dins uno de si darnieiri
» lettro qu'avien din sa coupanié un catalan estra !

» Leste, ben arrapa, vicu coumo la poudro e michant
» coumo un tigre, n'iavié pas que per el sitôt que se
» trouvavoum ou fio. Cercavo touti li mouien de des-
» couquiha li boffi. Un cop èro uno sentinello qu'avié
» desquia, la niue, d'un cop de coutel sans faire mai de
» bru qu'uno furo. Un autre fès, en sautant din une tran-
» chado allemando capitavo per miracle de canarda un
» souldat de mitraïuso, se mettié à sa plaço e fasié
» un chaple d'alleman. Dins la cargo à la baionetto soun
» parié èro à naïsse : Enlastavo lis ome coumo se fai din

» la pesca i granouio à cop de lancetto. Tan de vis, tan
» de clava : Li fasié pas languir.

» Dempieî que li boffi avien larda un de si pays tounba
» blassa à cousta d'el, tout alleman à sa poutado, arma
» ou pas arma, èro un ome mort. Un jour que vénié d'en-
» vela sa baïonetto e que restavo sans municion e sans
» desfensio davan un gran Bavarois preste à lou faire
» prisounié, ié sauté dessus e coumo avié paou de pas
» estre proun fort, ié moussigué la figuro e lou col,
» enlevant de filo de car à chaco cop de maïssio, prengué
» lou fusil dou boffi plen de sang que gulavo coumo un
» cat désouréia e cargué lis autre alleman pu enraja que
» jamai. Restavo pas un moumen sans carcula quauque
» mari tour. Invérina coumo une vispro, ié souié mordre,
» ensucà, desquià, lardà, caucà de boffi. La guerro èro
» per el uno cassio de moustre : oussi lis ome de soun
» entour finissien per n'agudre paou.

» Es mort, parei, ben paouramen, el oussi. S'èro
» endourmi din uno tranchado quan un obus en resquian
» fagué s'abousouna mai d'un mestre de terro boulégado
» que l'acaté. Sus lou moumen, li camarado esfraya pen-
» sèroun pas en el. Quan lou cerquèroun e que lou tirè-
» rou n d'aqui dessouto, lou trouvèroun estouffa.

» Vèses, moun brave Tistou, qu'es pas bésoun d'estre
» tan fort ni tan gros per èspoussa li boffi. Lou catalan,
» ou dire de moun nébou n'a tua mai que toun flamand.
» Mai per se démèna d'aquel biaï, faou la michantiso e
» tout lou mounde es pas fa per aco. »

« Eh ! ben ! respoundégué Poulito, vous voou cita uno
» istoïro pu forto que la dou flamand ou la dou catalan.
» La tène de moun frèro. Savès qu'es pas maïssur e que
» s'en laïssio pas counta facilamen.

» Me parlo d'un capouraou de sa coumpanié coumo
» d'un diou. M'escrïeu qu'es du miéjour, du coustà di
» Cévenno.

» Pichot, mingroulet, esquicha, l'air d'un drole, parei
» pas agudre dous liard de vido e li fai touti marcha à la
» baguette. Ou début, se fichavoun d'el. Ièu, touti ié bai-
» soun lou patin. Aco s'es fa, plan plan, sans s'en aper-
» çuvre lis un lis autre.

» Li premié jour, li souldat n'en pouien pas reveni de
» veïre aquel moucel d'ome tène pé à touti lis ordre sans
» se facha, sans se pressa, sans crida e faire miel que
» tout lou mounde.

» Se règlavo lou tir de sis ome, en quauqui mot l'endi-
» cavo coumo duvien se ié prène, piei lou premié, visavo,
» tiravo e un boffi de mai ou soou. Din la franchado,
» trovavo lou biaï d'espargnâ sis ome miel que rés.

» Lou premié, s'avisé de faire la nieu darriès li sento di
» paro ballo per que li boffi dévistessoun pas se li nostre
» li guettavoun ou noun, quihavo chacun à sa plaço e
» jamaï rés a pas agu à s'en plagnê. Ourias dit que devi-
» gnavo d'ounté pouien veni li cop. Selon lou bru e la
» dirécioun, annonçavo is ome boumbo, granado, tour-
» pillo, marmite e chaqu'ome, selon sa plaço e lou mouis-
» saou que rounflavo, èro avisa à l'avanço de prène telo
» ou telo pousicioun.

» Per l'assaou, noste gringalet n'en fasié un amusa-
» men e ménavo lis ome coumo à la proumenado. Aquel
» moustre ! s'aloungavo, se tourtiavo coumo uno serp.
» Chaco mouvemen èro per el uno oucasioun de rensei-
» gna sis ome, de i'expliqua li causo, surtout de i'en faire
» saisi lis avantage. Avié de truc e de recetto per tout,
» per pas glissa, per pas faire de brut, per pas enfanga
» soun fusil, per enlasta li boffi sans se faire créba per
» eli à la cargo. De soun ieul viou, lissavo paren passa.
» Tout èro counta, pèsa, carcula. Soun couré era fa de
» calme, de réflécioun, de voulounta. Es pas que séguesse
» pus intelligent qu'un autre ou un savant. Mai èro appli-
» qua à tout ce que fasié e fasié tout ben.

» Lou pu béu es que soun escouado fasié de jalous.
» Semblavo que li malautié e li boffi ausavoun pas l'en-
» téména. Empacho pas que fasié de maou i boffi coumo
» la grélo : Paou à paou lis ome avien après li tracané
» dou capouraou e chacun vouié uno escouado entièro
» per soun saupre-faire, la sentido dou danger e l'a pré-
» paou di cop de tems,

» Moun frère lou bado ! Dis que s'avien soulamen cent

mill'ome coumo soun pichot capouraou, li boffi tendrien pas dret.

» A chaco moumen, es quicon de nouvel per lis em-
» masca, li tène sus pé, ablasiga, li démouli un per un.
» Lis ome coumençoun à s'encara em'aquel jo. S'amu-
» soun aqui coumo à la maniho e lou tems se passo à
» manigança touto mènno d'invencioun per n'en faire passa
» à la cassirolo lou maï que se po.

» Quouro que more, lou pichot capouraou pourra se
» vanta de n'avudre fa péta de bèu e de lissa per grano
» de coumpagnoun ben dressa qu'an pas ni pouu ni
» grèpi.

» Vous ou cache pas, fagué Poulito, crése qu'aven
» encaro maï besoun d'ome coumo lou capouraou Bénè-
» zèt, moun frèro dis que s'appello ainsindo, que d'ome
» michant coumo lou catalan ou d'Erculo coumo lou
» flamand.

» Pas gaïre de buteïo, forço voulounta e proun de
» testo, aco es a la pourtado de forço gen e n'ia proun per
» vinci jusqu'ou bout.

» Lou pu brave es lou que faï ben ce que tout lou
» mounde po faire. »

LA VÉIADO DE MESTE DORTO

PAR

M. Pierre GUÉRIN

membre résidant

Meste Dorto èro un oménas coumo uno toure e un ibrougno coumo se n'en veï gaïre ! Avié estouffa maï de perrouquet que ce que coumtavo de péu à sa testo !

Après qu'agué ipoutéga tout soun ben, la fiho e lou gendre lou nourriguèroun en charpant. A forço de bèure, si forço s'en anèroun, pougué pas pus travaïa, s'ensanligué coumo un pataras. Un béu jour, toumbé d'uno attaco e ou bout d'uno semmano sousqué soun darnié badal.

Lou gendre e la fiho soungèroun pas à faire barra li pous.

Aquel bougre de Lippo-Pernaud ié lissavo pas que d'emboul. Si pé èroun encaro caud qu'aduja très cafetié e lou liquoristo dou péis ié pourtavoun de noto tremblanto de liquour chimado. Lou gendre èro fol : tant travaïa per mettre en obro un ben abandouna, sécarès e se veïre rousiga per tout aquéli manjaïre !

La fiho caloussudo coumo lou païre ausavo pas trop bada : « Aro ! de que vos ? ié fasié ! a fini de se coucarda. Tant voou ié pas pus pensa ! A niue i'oura véïado. Déman, l'enterraren e s'en parlara pas pus. Pici, vïren un paou se i'a pas mouïen de faire un'osco en d'aquéli comte de ma gran. »

Coumo Dorto èro mort en touti si car, à la toumbado de la niue, l'oudou infétavo la cambro e gagnavo la cousino oulté duvien se tène li gent de la véïado. L'avié pas encaro grand mounde, lou vésin Guïaume, un nébou e un cousin de Dorto. Lou gendre li prengué à part :

Vé, ié digué, durian proufita dou moumen que sen soulé. Se lou lissan en aut, avant lou matin ié pourren pas pus téné. Lou ménusié vaï pourta la caïssu, counsée de lou davalá e de l'estala dins lou séié, ou found de la cour.

Lou micoù i'es pas. Li quauque rébaladis que s'accampéjoun empacharan pas de lou cabi jusqu'à déman.

Ce que ségué dit ségué fa : Miech'ouro pu tard, dou tems que li counissenço e lou vésina s'adraïavoun per la vélado, lou paure Dorto encaïssa téné tout lou membre dou Falet, soul, emb'uno pichoto véïuso quihado sus uno marido plancho.

Fasié forço caud e lis iau de calour s'espéravoun pas l'un l'autre :

Lis ome se mettéguèroun ensemble din uno cousino de rélés ; Li fenno forço pu noumbrouso prenguèroun plaço dins la grand'cousino ounté li cadieiro s'alignavoun lou long di muraïo perque l'anesse maï.

Dou coustà dis ome, l'avié Bastidé, un cassairo or ligno, Ninété prouprietari d'un vignarès que fasié gau, Ribaudé lou bouché, Pétoun lou maréchal e Cago-du, une vieïo cotério de Dorto. Lou vésin Guiaume, lou nébou Louisé, lou cousin Dorté e lou gendre Milé coumplétavoun lou glu dis ome : Sus la taoulo lusissien quauqui veïre, s'alignavoun dos ou très bouteïo de vin blanc e perléjavo uno garafo d'aïgo fresco.

« Aquel paoure Dorto, ié vengué Cago-dù, a pas fa d'alongui ! Coumo es esta lèu pléga, moun Diou ! l'a pas encaro iue jour que fréten ensemble uno rancello carabinado !

» Quou aurié dit aco ? »

« Vous n'arrivara de mèmo, Meste Pintoun, ié digué Milé ! Save pas coumo ausas à voste âge ! ou vézés ! èro fort coumo un brau ! Pau a pau, es vengu à l'enguent. Fasié véni lou bomi ; si man tremblavoun e el qu'ourié mounta un mié-mio, tout soul, èro pas soulamen capable de téné un flasque ! Es la modo de s'empétoula coum'aco ! »

« Laisso aco tranquille, fagué Ninété ! aro qu'es embarca n'en voou pas la péno ? Penso à ti vigno ! La de la Planquo es un paou mildiousado ! Aquéli terrain bas

craignoun maï que lis autre ! Lou vin resquo ben aques-
t'an de manca de degré. La calour es estado tardieiro ;
li gavel se despampoun ! E toun mioou, l'as vendu ! Te
vai faire fauto i vendémio ! »

« Vènes en odi en ti vigno e ti vendémio, foutraou ! lis
empourtaras pas dins la terro, ti foudre e ti souco ! res-
poundégué Bastidé. Travaïes pas proun de jour sans n'en
parla de niue ! Voudrié maï ana cassa i bons endrét !
Aqu'estan, te ié vai-agudre un chaplage de lapin ! n'es-
pélis de pertout. Hier, m'en passé un souto lou nas à la
mountado dou Pialoun, proche de la garo ! Ai ! Moustre !
se la casso èro ben gardado, quanti partido ! quanti plèno
filocho ! » « Pardiou ! rèbéqué Ribaudé lou bouché, te
faras marchan de lapin e nautre barraren boutigo, bou-
gre de varalaire ! Vèses pas que lou giblé t'escauffo ! Per
un lapin qu'as vis d'azard, saïque as paou de n'en veïre
la fin ?

« T'assure qu'es un beù plési ta casso ! Caminas coumo
la grêlo : cridas coumo de fol ; vosti chin idouloun à vous
emmasca ; tiras coumo d'avugle e lou pu souvent révéniès
créba sans ren ! »

« Quand avié d'an, toun beù-pèro, Milé ! demandé lou
Maréchal ?

Soissant'an ou mès de mars passa. — « T'en souvènes
de la quieucho que cargué per la Noué, réprengué
Pétoun ! — Sé m'en souvène, respoundégué Milé ! Savian
pas pus coumo lon prène per lou coucha ! Aco èro uno
bello gnato ! ah ! lou fargatas ! Nous n'a la veïre de touti
li méno ! — « Ero pas michant, fagué Cago-du e vous res-
ponde qu'en riboto res ié fasié pas sa part. Uno fès per
lou Carnaval, resten très jour sans nous descoucarda !
Rappélas-vous que lou légi ié levavo pas l'escrieure. »

Appuia, li coude sus la taulo, la pipo i dent, lou veïre
en man, touti iue se passèroun lou lé ainsindo jusqu'à uno
ouro dou matin en maïssant de tout.

Parlèroun di coutihoun, de la poulitico. Madeloun èro
uno garço, Jane un tréboulun de minage, Léon un fricou-
tur, Paulet un sautaïre ; lou maire vouié pas un soou de
bonno mounèdo, lou cura s'ocupavo trop di fihan, lou

mestre d'escolo apprènié pas ren is énfant. Lis istoïro n'en finissien pas pus. Li cacalas coumençavoun à s'entendre de ieun. Louisé qu'avié trata Cago-Du de suço raco manqué tira un atous. Lou cousin Dorté qu'èro ana escampa d'aïgo proche dou séié rintré en se bouchant lou naz e marmouté : « Aquel mounstre ! l'absinto lou desjalo ! Quanto pudécino ! » — Din la cousino de réllès, pleno de fun lou lun fasié l'effet d'uno lanterno que s'amoço. — Ribaudé douné lou signal : « An ! vé, Milé, farian pas mai ici. Lou paure mort a pas besoun de nautre ; siès las ; nautre aven son. Tout'aro es l'ouïro d'arriba. Tant vooù que nous anen coucha, dourmi un'ouïro ou dos. Li fenno manquoun pas : n'on lis entend d'ici que babihoun coumo d'agaço embraïgo. A forço de beùre de vin blan nous coucardarian. Cago-Du tombo une bourro de mai e vaï faire un son. Adousias touti à la coumpagno ! » Miéch'ouïro après, touti avien fila e Milé rouncavo sus la taulo coumo un benurous.

Dou cousta di fenno touti li pu grandi babiïso dou village s'èroun douna renda-vous. Ou village n'on a pas de distracioun coumo à la villo. Fau ben proufita dis oucasioun. Quand mort quauque viel proun madur ou quauque sans régrèt, la véfado es un pau lou glu dou femelan !

Dorto fasié un trop beù mort per que la sucrado de Marioun, la bono lengo de François, la chamatuse de Babeù, la galavardo de Lerméïeto e tant d'autre faguesoun pas soun dévé. Ié manqué parés di que souïé per s'égaléja sans n'agudre l'air e per rire à n'en péta : Jano la bugadiëïro que fasié la lei i bassin, Durantouno que pouïé pas s'appara i client per la fatigo dou porc ; Margarido, l'estiruso ; Célestino, la marchando de pétrol, Boulimardo, la vicio dévoto que fasié e desfasié la réputation di gent pas qu'en si souspir e si cop d'ieul ; touti lis estafetto dou péïs, touti li patarouno dou quartié, amistadouso e l'ieul en dessouto se trouvèroun ou renda-vous.

Pau a pau, li cadieïro s'alignèroun sus dous reng e l'assemblado ségué ou coumplet.

Ou début, chacuno s'avança en sa figuro de circonstance, toucavo la man de l'afflijado ou l'embrassavo en se frétant lis leul per grimace.

N'on dévignavo lou found di pensado pas qu'ou genre de cousoulacioum :

Aquesto fasié : Bouto ! es ben urous d'estre mort ! ce que vouié dire : un beù ibrougno de men ; un'autro, tout bas marmoutavo : Ai ! ma pauvo drôlo ! quant esprouvo quand n'on perd si viel ! Fouié entendre per aqui : As ben de chanço que siêche mort tant lèu ! uno troisièmo appouchavo sa sentencio : Lou bon Diou sa miel que res ce que nous foou e mesuro nosto cargo à nosti forço ; e se pouié coumprene soute aquéli mot dous : Aïmairiei ben d'estre à ta plaço e que moun roundinaïro de beù-père séguesse ou suzari. Chaco fès qu'uno nouvelle vengudo s'avança, din lou brut di cadieiro que se boulegavoun, quaucuno n'en proufitavo per se sarra d'uno vésino ou d'uno amigo e faire castelet. Li darnieiro visito de la véiado s'eroun pas encaro assétado que touti cascaïvoun à tour de lengo.

P'amens, uno fès tout lou mounde en plaço, l'agué un moumen de siàu ! Es pas douna à quau que siègue de parla quand touti se taisoun. Li pus ardido an paou de sa vois e restoun mudo. Lou plési de parlà es pas quand vous escoutoun : se foou coussi si mot, saupre ce que n'on dis, se par troumpa d'uno lettro, tant vooù mettre un pount à sa bouco !

Oussi li pu battarello ténien si bras en crous, tranquillo coumo d'ïmage !

Ségué Marioun qu'ouvrigué lou fio ; ren voou uno sucrado per lou toupet.

Proche de la fillo de Dorto, sans presque bouléga li bouco, mettégué en trin lou parauli à prépaou de la péno que donnoun li malaou ! « N'ia que vous fan veni lou bomi ! Entre bëure, suza, toussi, crachà, plourà ou roundina, vous laïssoun pas uno minuto de repaou ! »

Boulimardo vésié aqui la bounta de Diou ! « Per mourí, fau soufri, ma mio ! e quau soufris gagno lou Paradis ou lou faí gagna i gent de soun entour ! »

« Vai-Vai ! foutralo ! fagué François ! Se toun bon Diou es tant bon, a pas qu'à douna sans faire paga tant cher ! Que li coulico te prengoun e viren ta grimaço ! » Parlès pas de coulico ! cridé Babèu, Li Marioge an cuja touti mouri la niue passado de champignoun vira. L'einado di drôlo se rébalavo ou soou en se ténent lou ventre ! A fougou lis escauffa, li faire boumi à tour de bras ! Ma mio ! l'avié de qué li plagne ! La mèro pensavo pas i badinado e vous responde que sa figuro èro pas un miral à galant. »

« Bouto ! fagué François de soun air péçu, tout aco l'empachara pas d'ana lia déman embé Charlet, sans pouu di cop de sourel ni di cop d'esquino ! »

Aro, lou lé passavo dis uno is autro. Din li cantoun de rire vicieux s'esquichavoun à grand pèno. D'ici, d'ilaï, chacuno i'anavo de soun mot ou de soun istoïro. Célestino countavo qu'ou moumen que Dorto finissié, la cabro toumbavo très cabridoun ! — « Eh ! ben ! fasié Durantouno, ma Mio ! an ben de chanço ! An de creï maï que s'améritoun : un pintoun de men e très cabri de maï ! »

Figuro, te disié tout bas Margarido ! qu'an fa beüre à la cabro la tisano encaro caudo dou paure mort. Jujas s'aquelo bestio se lippavo li babino ! a cabrida à pount nouma ! — « Cavallisco ! marmoutavo Jano en escupissent, la cabro ensanlis pas que la païo. Faï pas coumo aquel fargatas de Dorto ! Quante linge ! quante petfouïrous ! » — « Disoun qu'es de bèure, fasié Durantouno, que se bouïdoun coumo uno tripo liso ! » — N'en parles coumo d'un porc ! mouné Lerméïeto ! — E touti coumençavoun de s'escauffa ! lis ieul lusissien, li gauto moustrigavoun lou rire. Lou brut di vois mountavo. Ero à quau dirié la pu cruso, sans n'agudre l'air.

Ou mitan de tout aquel chaffaret e per amaïsa li lengo, tout d'un cop, Eoulimardo qu'avié carga si lunetto et douvert soun libre de siaume ou siaume soissant e nouu aussé lou toun e légigué : « Délivre-moi, o Dieu car les eaux sont entrées jusque dans mon âme...

... Je suis enfoncé dans un borbier profond dans lequel je ne puis prendre pied...

Je suis entré aux plus profondes eaux et les eaux débordées m'entraînent. Je suis las de crier : mon gosier est desséché . . .

« Fai la beùre, siblé tout bas François à sa vésino. — Aquesto per pas esclata dou rire, se moucavo, se pessugavo, se frétavo lis ieul à s'enleva lis usso. Lis outro qu'avien aduja grand' pèno à se counténi, ou cop « des eaux entrées dans mon âme » se trègoussavoun sus si cadieiro coumo se touti li nieiro dou péis négrézavoun din si coutihoun. Se la bravo Boulimardo avié fa esprès de coussi soun verset per li mettre en goûs de cacalas ourié pas pougu miel réussi. »

Vous laissez à dévigna toutis lis idéio que tavanéjavoun dins aquéli testo lesto i mot de : boubier profond ; profondes eaux ; gosier desséché !

Boulimardo que sentigué soun publi mau prépara, sans se fachà barré soun libre e continué à auto vois : « Mis enfant ! duven touti lou respet i mort ! Tachas de vous réculi per entendre la paraulo de Diou ! oubliden pas que nous veï e nous escoute ! » Piei prengué lou siaume sétanto : Li savié touti presque per cor e tourna légigué : Que ceux-là soient honteux et rougissent qui cherchent mon âme et que ceux qui prennent plaisir à mon mal retournent en arrière et soient confus.

Boutas ! touti li dévot soun pas de nécie. Lou verset s'applicavo forço ben i circounstenco e la pouu de passa per de caramantran sans fé e sans vergougno pounigué, saïque, tout aquéli pratico. Baïssèroun la testo e faguèroun lou semblant de médita li verset du siaume que toubavoun mot per mot de la bouco de la dévoto sus si testo de foulasso coumo de grosso goutto d'un pleujas sus des fleuïo d'aubre battudo dou marin.

Èro adujo maï d'un'ouro dou matin ! Lis ome vénien de parti. De pas boulégà e de pas pus dire de bestige la som prénié nosti babiuso.

Jano lasso de si bugado, la cagnoto contre la muraïo barravo lis ieul e douvrissié la bouco coum'un four. Plan, plan, lou rauquige mountavo de soun col coufle jusqu'i naro douvèrto coumo de traou de bouffet ;

Margarido, la testo de coustà, la pouncho perdessus, penjavo coum'un mannequin prèste à s'envessà ; François, lou mourre apouncha, li dent sarrado, de tems en tems siblavo coumo uno serp que se drévêto ; Babèu si gros tétin desfa en sousquant bouffavo coumo se tiravo un fura d'aïgo e soun front perléjavo de suzour ; Durantouno, la testo basse, lou mentoun sur l'estouma per moumen boulégavo si det coumo s'ensacavo, piei, zou, douvrissié à mita sis ieul de cabro morto ; Célestino fasié ana sa testo d'avan arriès en balancié de pendulo coumo per dire oï, piei, saïque per chanja, s'arrestavo e réprénié en battent de drècho à gaucho coumo per dire non !

La vois de Boulimardo sounavo coumo la campano di mort que dindo un cop per minuto : ourié endourmi din l'aïgo !

Tout iço fasié pas lou comte de Lerméïeto que per uno tasso de café ourié fa dès fès lou tour dou village à miéjo-niue ! Dins li véiado de mort, sa spécialita èro de se carga dou café. Lou fasié tant fort e tant bon !

« Anen ! Dortouno ! fagué à la fiho dou mort ! Touto » la véiado s'endort ! vaï estre dos ouro ! Nous fau dre- » véïa noste mounde ! Embé Marioun moulinaren lou » café e lou coularen ! » Ourias dit que parlavo d'uno bugado.

Amaï rounquessc, Jano avié l'ouréio fino ! « Ou mens, fagues pas de bouilloun de castagno, digué à Lerméïeto ! sente que moun estouma s'en vaï ! »

Chacuno douvrissié l'ieul, s'estiravo, badaïavo. L'idéio dou café avié coupà la som. Boulimardo barré soun siaume e en attenden que lou café séguesse servi, li potin e li cancan réprenguèroun de pus bello :

Lou médécin agué un coumplet sus mesuro ! counissié pas la malautié de la maïre ! Moussu Gourdin, un proufessour rétratà, veuse de très mès que sourtié pas de soun oustaou ségué marida en très veuso e quatre vieïo fiho. Lou Récévur di Posto descachétavo li lettro, sa fenno avié un lençoouè dins touti li bugado, lou Buralisto èro un gandar e un mouchard ; sa fenno, uno manja-douïro. Avien rauba lou grand Pierrotto, un viel gar-

çoun : Pouié pas estre que soun vésin lou fataïre qu'avié fa lou cop ; avié estréna un capel, lou lendeman.

E zou ! ici sian ! quittan l'un per prenne l'autre !

Mai Lermeïeto e Marioum arrivavoun emb'un grand filtre plen de café :

Li galavardo qu'avien suçà lou premié bouïoun se met-tien en quatre.

Tout lou minage de Dortouno, tasso, bolo, veïre, pichot cuié, grand cuié, ié passé. Lou sucre s'avalissié ; lou filtre se rempligué très fes e tres fes i'en resté pas un dégoût.

L'aubo pouchéjavo. En dou jour vénié lou souci dou travail : lou déjuna dis ome à apresta, lou lévame à met-tre, uno cabro à mouse, un foundaou à pétassa.

Avien fa soun dévé, ris, parla dis un e dis autre, ténien un bon café : Èro tems de s'en ana. Pau à pau, per dos e per très, touti li patarouno filèroun en disen : Adou-sias, à Dortouno. Vers cinq ouro e mièjo resté soulo. Passé din la cousino de rélès e brandouié Milé que roun-cavo encaro sus la taulo coumo un benurous !

« Tout lou mounde a fila ? badaïé Milé en se levan ! Èro pas tro lèu ! Aï uno fam dou Diable ! »

Dortouno mettégué la taulo per lou déjuna !

Dins lou séié qu'èro lou mort, la véïuso s'èro amou-çado.

Milé qu'èro vengu faire un tour, poussé li berroul per la marrido oudour !

« Lou pu fort es fà ! faguèroun touti dous attaula ! »

CONCOURS OUVERTS

pour les années 1915. 1916 et 1917.

L'Académie met au Concours deux études, pour participer aux prix à décerner, savoir :

I. — Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

A DÉCERNER EN 1915

Etude sur la vie et les mœurs de l'un de ces trois personnages au choix des concurrents :

Henri Révoil, architecte.

Jules Canonge, littérateur et poète.

Adolphe Jourdan, peintre.

II. — Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

A DÉCERNER EN 1916

Etude sur la viticulture dans la région du Gard.

III. — Médaille d'or

A DÉCERNER EN 1917

Même sujet que pour l'année 1915.

CONDITIONS COMMUNES AUX DEUX CONCOURS :

Les œuvres seront adressées *franco* au secrétaire perpétuel de l'Académie, au plus tard le 31 décembre 1914, pour le premier concours, et le 31 décembre 1915, pour le second concours, et 31 décembre 1916 pour le troisième.

Elles ne seront point signées et porteront une épigraphe, répétée sur un billet cacheté, contenant le nom de l'auteur.

Les travaux devront être inédits, n'avoir été présentés dans aucun autre concours, et seront conservés dans les archives de l'Académie.

Les auteurs auront toutefois le droit d'en faire prendre des copies, mais à leurs frais et sans déplacement.

Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

DOCUMENTS ANNEXES

pour servir à l'histoire de l'Académie.

DONATEURS, PERSONNEL, SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES, PUBLICATIONS

DONATEURS A L'ACADÉMIE

- 1^o { Jean-François Séguier, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes, et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Charles Prudent de Bachelier, évêque de Nîmes (*Conjointement*).

Résumé des actes :

15 septembre 1778. — Donation entre vifs, par J.-François Séguier, à l'Académie (acte aux minutes de M^e Nicolas, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude Keller), comprend :

« Tous ses livres, imprimés ou manuscrits, gravures, cartes et
» estampes ; son entière collection d'antiquités, médailles tant ancien-
» nes que modernes ; son cabinet d'histoire naturelle avec l'herbier,
» et généralement tout ce qui forme ses différents cabinets des cho-
» ses ci-dessus énoncées, avec les tablettes servant à icelles (le tout
» estimé vingt-cinq mille livres). »

(Approbation par Lettres patentes de juillet 1779.)

19 janvier 1780. — Seconde donation entre vifs, par M. J.-François Séguier, à l'Académie (acte aux minutes de M^e Nicolas, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude Keller).

« La maison et jardin où le dit Séguier habite, situés au faubourg et
» dans l'enclos des RR. PP. Carmes, confrontant les hoirs Masmé-
» jean, Dame veuve Comte, le chemin qui va aux Cinq-Vies et le
» s^r Gallian, — à charge de la rente due annuellement aux RR. PP.

» Carmes (1), pour prendre possession après le décès dudit s^r Séguier,
» et de ma^m sa sœur, (2) — à la charge, en outre, de payer douze
» mille livres à l'Œuvre de la Miséricorde de Nîmes, et trois mille
» livres à l'hôtel-Dieu de la même ville.

» Sont intervenus au dit acte : Messire Pierre-Joseph de Roche-
» more, chanoine-archidiacre de la cathédrale de Nîmes, supérieur
» et administrateur de l'Œuvre de la Miséricorde, et s^r Daniel Mur-
» jas, receveur de l'hôtel-Dieu, qui donnent quittance des deux som-
» mes de 12.000 et 3.000 livres, payées antérieurement par les mains
» de M. de Géras, délégué de l'Académie, des deniers de M^{gr} de Bec-
» delièvre, évêque de Nîmes. »

*21 janvier 1780. — Acte de rachat de lods, grevant la pro-
priété Séguier, au profit des PP. Carmes, moyennant le
paiement d'une somme capitale de quinze cents livres.
(Aux minutes de M^e Mercier, notaire à Nîmes, aujourd'hui
étude de M^e Martin, notaire.)*

NOTA. — L'Académie de Nîmes a été dépouillée de toutes les valeurs
dues à la générosité de J.-François Séguier, par le décret de la Con-
vention (1794), portant confiscation des biens des communautés reli-
gieuses et corporations diverses.

2^o L'abbé d'Oxas de Saint-Marcel, prévôt de l'église cathédrale de
Nîmes (neveu de M^{gr} de Beccleslièvre) et membre de l'Académie.

*10 juin 1779. — « Fait don manuel d'une somme de trois mille
» livres, pour fonder un prix, qui serait distribué de deux en deux
» ans au jugement de l'Académie, et sur le sujet qu'elle proposerait,
» en observant qu'il n'y ait rien dans l'ouvrage couronné qui pût
» blesser la religion, les lois ou les mœurs. »*

(Extrait d'une délibération de l'Académie, à la date ci-dessus, 10
juin 1779.)

(1) M. Séguier déclare que cette maison et le jardin sont de la directe des
PP. Carmes, et l'évalue quinze mille livres (il l'avait fait bâtir lui-même pour
y loger ses collections, à son retour d'Italie en 1755).

(2) Séguier, né le 25 novembre 1703, est décédé le 1^{er} septembre 1784, âgé de 81
ans. M^{me} Marianna Séguier, sa sœur, lui survécut; son décès n'eut lieu que le 29
mars 1786.

3^e Edouard-Joseph-Alexandre MAUMENET, membre de l'Académie (1).
15 octobre 1873. — *Testament olographe, aux minutes de*
M^e Guérin, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M^e Bellot.

Après avoir constitué sur la tête de M^{me} Aline Roque, seconde femme et veuve de son père, l'usufruit de tous ses biens, et disposé d'une partie sous forme de legs au profit de divers membres de sa famille, le testateur veut que, liquidation faite de ce qu'aura laissé M^{me} veuve Maumenet, née Roque, le tout soit remis à l'Académie, « pour le produit être employé à faciliter l'instruction secondaire ou » supérieure des enfants ou adultes, dénués de fortune, tant filles que » garçons, sans égard à leur religion, à leur pays, même à leur nation- » nalité, — et s'en rapporte à l'Académie pour organiser l'adminis- » tration du capital qu'il lui laisse, et la répartition des revenus en » provenant, suivant ses intentions ; — son vœu est que le choix des » bénéficiaires dont on payera tout ou partie des frais d'instruction, et » d'entretien au besoin, soit guidé par l'espoir qu'ils donneront d'être » un jour des hommes ou femmes supérieurs, plutôt que par toute » autre considération. Autant que possible, un même protégé sera » poussé jusques aux plus hautes études ; et quand il les aura termi- » nées, une pension strictement alimentaire pourra lui être accordée » pendant un an, pour lui permettre de chercher une position. »

(M^{me} veuve Maumenet, usufruitière, est décédée à Nîmes
le 5 mai 1897.)

4^e Jacques-Prosper-Ernest SABATIER, membre de l'Académie (2).
1^{er} juin 1881. — *Extrait de son testament, aux minutes de*
M^e Grill, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M^e Martin.

« Je lègue à l'Académie de Nîmes ce qui me revient de la succes- » sion de ma cousine, M^{me} Huguet, ou la somme équivalente, dont » les revenus seront employés à payer la pension d'un ou de plu- » sieurs enfants pauvres au lycée de Nîmes ou à une école de l'Etat. »

Cette somme déterminée par les calculs de l'Administration de l'en- » registrement, pour l'acquiescement des droits de succession, doit s'élever

(1) Décédé le 4 juillet 1874.

(2) Décédé le 15 décembre 1881.

à 54.713 fr. 23 ; mais elle ne pourra être mise à la disposition de l'Académie, pour recevoir l'emploi obligatoire, qu'après le double décès de 1^{er} M. Gaston Huguet, légataire en usufruit des valeurs provenant de la succession de M^{me} Huguet ; 2^e M^{me} Françoise dite Fanny Mathieu, légataire en usufruit de tous les biens, sans exception ni réserve, qui composeront la succession de M. Sabatier.

L'Académie étant absolument dépourvue de ressources pécuniaires pour acquitter les frais de mutation sur le montant de son legs compris au testament Sabatier, le Conseil municipal de Nîmes, informé de cette situation, a bien voulu, par délibération du 27 juin 1883, autoriser la mairie de Nîmes à faire l'avance de ces frais à l'Académie, qui ne sera tenue de les rembourser que par un prélèvement sur le chiffre de son legs, lorsqu'elle entrera en possession.

(M. Gaston Huguet est décédé le 21 décembre 1899.)

(L'autorisation du legs a été accordée par décret du 5 février 1902.)

5^e Louis-Jules SALLES, doyen de l'Académie (1).

15 février 1900. — Extrait de son testament, aux minutes de M^e Renouard, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M^e Flaissier.

« Je donne et lègue dix mille francs à l'Académie de Nîmes pour
» fonder un prix suivant les instructions qui seront données par mon
» légataire universel. »

D'après ces instructions, « les intérêts de ces dix mille francs seront
» employés à fonder un prix annuel pour récompenser la plus belle
» découverte, le perfectionnement le plus utile, ou la meilleure œuvre
» littéraire, artistique ou musicale, qui aura été faite dans le départe-
» ment du Gard pendant le cours de l'année. Le testateur laisse à ses
» confrères de l'Académie le soin de régler eux-mêmes le mode de
» cette espèce de concours qui portera le nom de prix Jules Salles et
» dont la récompense sera une médaille de 300 francs en or ou la
» somme de trois cents francs en écus. Dans le cas où il ne se pré-
» senterait pas de concurrent sérieux dans l'année, le prix serait
» remis à l'année suivante en doublant la somme. »

(L'autorisation du legs a été accordée par arrêté préfectoral du 31 janvier 1902. La première attribution en a été proclamée à la séance publique de l'année 1904.)

(1) Décédé le 30 décembre 1900.

TABLEAU NOMINATIF
DES
MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

BUREAU DE 1914-15

Président d'honneur : M. LE PRÉFET DU GARD (disposition statutaire).

- Président.....* M. Armand COULON, ✱, I. Ⓞ, président de Chambre
à la Cour d'appel de Nîmes.
- Vice-Président.....* M. Jules PUECH, docteur en médecine.
- Secrétaire perpétuel.* M. Paul CLAUZEL I. Ⓞ, avocat, ancien bâtonnier.
- Secrétaire adjoint...* M. Pierre GUÉRIN, professeur au Lycée.
- Treasorier.....* M. Emile REINAUD, ✱, avocat, docteur en droit,
- Biblioth. Archiviste.* M. Félix MAZARIG, I. Ⓞ, conservateur du Musée
archéologique.
-

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE DE NIMES

au 31 décembre 1915.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS,

comprenant 36 Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait
dans la ville de Nimes.

Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
		<i>Messieurs</i>	<i>MM.</i>
1	2 mai 1885.....	Gustave Fabre, I. ☉, pasteur.	Ernest Roussel.
2	27 juin 1885.....	Georges Maurin, avocat, ancien magistrat.	Emile Im-Thörn.
3	10 février 1894...	Emile Reinaud, I. ☉, ☆, avocat, doct. en droit.	Eugène Bolze.
4	—	Félicien Allard, architecte.	Ch. Liotard.
5	28 juillet 1894....	Gustave Barral, I. ☉, docteur en médecine.	Coस्ताlet.
6	29 février 1896....	Pierre Delamaré, docteur en médecine.	E. Falgoutrolle.
7	13 mars 1897.....	Gérard Lavergne, ingénieur.	A. Bigot.
8	19 mars 1898.....	Michel Jouve, ☉, docteur en droit, conseiller à la Cour d'appel.	Ch. Lenthéric.
9	16 décembre 1899.	Robin Nil-Joseph, colonel d'infanterie en re- traite, C. ☆, I. ☉. (1)	Rocafort.
10	2 décembre 1905.	Chanoine Joseph Bonnefoi, supérieur de Saint- Stanislas, à Nimes.	Général Bertrand.
11	30 décembre 1905.	Armand Coulon, ☆, président de chambre à la Cour d'appel de Nimes.	E. Bondurand.
12	30 décembre 1905	Jules Puech, docteur en médecine, à Nimes.	L. de Castelnaud.
13	9 mars 1907.....	Max Raphael, architecte.	Alexandre Ducros.
14	—	Félix Mazauric, conservateur du Musée archéo- logique.	Benoit-Germain.
15	14 décembre 1907	Georges de Sorbier de Pougandoresse, avocat, conseiller général.	Marquis de Valfons.
16	21 novembre 1908	Louis Trial, pasteur, président de l'Associa- tion culturelle de Nimes.	Jules Gal.
17	20 mars 1909....	Jean Bosc, avocat.	F. Daudet.
18	11 mars 1911....	Pierre Guérin, professeur au Lycée de Nimes (2).	J. Poinso.
19	—	Abbé Albert Durand, directeur à l'Institut Saint- Félix (Nimes) (3).	C. Ferry.
20	6 mai 1911.....	Elie Peyron, avocat.	A. Donnedieu de Vabres

(1) Entré dans la Compagnie au titre de correspondant en 1889.

(2) id. id. correspondant en 1910.

(3) id. id. id. en 1903.

Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
		Messieurs	MM.
21	18 novembre 1914	Eugène Margier, juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Nîmes.	P. Béranguier.
22	—	Salomon Kahn, I. Ⓝ, rabbin de Nîmes et de Montpellier.	G. Fabre.
23	29 avril 1912.....	Charles L'Hopital, Inspecteur d'Académie du Gard.	G. Maruéjol.
24	4 mars 1915	Docteur Maurice Reynaud.	Chanoine Delfour.
25	7 juillet 1913.....	Fernand Roux, avocat.	Victor Robert.
26	2 février 1914	Gustave Coste.	Melchior Doze.
27	2 février 1914.....	Chanoine Bouisson.	Fernand Bruneton.
28	29 juin 1914.....	Fernand de Vallavieille.	Comte de Balincourt.
29	29 juin 1914.....	A. Convergne.	La Haye.
30	10 mai 1913	Chanoine Bascoul.	Chanoine Nicolas.

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS,

comprenant 24 Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nîmes.

Messieurs

1	30 avril 1881.....	Louis Michel-Jaffard, O. ⚡, I. Ⓝ, conseiller à la Cour de cassation, avenue de Suffren, 160, Paris (1).	—
2	23 juillet 1881....	Prosper Falgairolle, Ⓝ, à Vauvert, archiviste de la ville.	—
3	17 janvier 1891....	D'Albion Lionel, présid. honor., à Uzès (2).	Abbé Maguen.
4	—	De Laville, curé-archiprêtre, à Uzès (3).	Im-Thörn.
5	17 janvier 1891 ...	Albert Marignan, Puech du Teil Nîmes (4).	Comte de Pontmartin.
6	4 janvier 1896 ...	Edmond Falgairolle, I. Ⓝ, avocat général, à Montpellier (5).	E. Bosc.
7	18 janvier 1896....	Fernand Desfoors-Dorte, Ⓝ, receveur de l'enregistrement à Chalon-sur-Saône.	H. Roussellet.
8	24 avril 1897... ..	Raymond Février, I. Ⓝ, past., rue des Grenadiers 25, à Montpellier (6).	A. Jeanjean.
9	1 ^{er} juin 1901.....	Odile Pannet, Ⓝ, O. M. A., docteur en droit, Le Reynard par Quissac (Gard) (7).	J. Rocafort.
10	2 décembre 1905...	Paul Faucher, rue Pelleport, 90 (20 ^e) Paris.	Abbé Albran.
11	30 décembre 1905..	Numa Julian, I. Ⓝ, dr en médecine, à Beaucaire.	Hugues.
12	juillet 1905.....	Ernest Dessaux, I. Ⓝ, directeur du Lycée français de Monaco (8).	Siméon Lhermite.

- (1) Entré dans la Compagnie au titre de membre résidant en 1878.
 (2) id. id. correspondant en 1873.
 (3) id. id. id. en 1884.
 (4) id. id. id. en 1888.
 (5) id. id. { de correspondant en 1886.
 membre résidant en 1892.
 (6) id. id. de correspondant en 1891.
 (7) id. id. id. en 1897.
 (8) id. id. membre résidant en 1901.

N ^{os} d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
		Messieurs	MM.
15	14 décembre 1907..	Henri de Pontmartin, archiviste-paléographe (Les Angles-Gard), par Villen.-les-Avignon.	Germer-Durand.
14	28 décembre 1907..	Amédée Varin d'Aiavelle, à Servas, par Alais (Gard).	Torcpel.
13	24 octobre 1908..	Jules Gal, ✕, inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris (1).	Abbé Nicolas.
16	22 décembre 1909.	Phœbus Jouvc, juge de paix à St-Gilles (Gard).	Lombard-Dumas.
17	31 décembre 1910.	Jules Poinso, ☉, professeur au Lycée de Marseille, 48, rue Barbaroux (2).	Bruguier-Roure. Goudard.
18	2 juin 1914.. . . .	Edmond Hugues, à AuJuzc.	

MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs

- 25 avril 1874. Le cardinal Anat. de Cabrières, évêque de Montpellier.
- 16 décembre 1876. Osw. Dauphiné, prof. de rhétorique au Lycée Condorcet, Paris, 19, rue Faraday.
- 23 février 1878 Paul Bonnard, anc. profess. de philosophie, à Paris, 66, avenue Kléber.
- 31 janvier 1891. Bory, ancien député du Cantal, président à la Cour d'appel d'Amiens (3).
- 17 décembre 1892. Léopold Morice, statuaire, à Paris, 41, rue d'Erclanger.
- 2 décembre 1893. Frédéric Paulhan, homme de lettres, à Paris.
- 12 janvier 1895 Baptiste Bonnet, homme de lettres, à Bellegarde (Gard).
- 5 décembre 1896. Gaston Darboux, G. O. ✕, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences quai Mazarin, Paris.
- 19 novembre 1898. E.-A. Martel, à Paris, rue Ménaçs (4).
- 22 avril 1899. Ernest Daudet, I. ☉, homme de lettres, à Paris, 34, rue Hamelin.
- 18 novembre 1899. Gaston Griolet, G. ✕, vice-président de la Compagnie du Nord, à Paris, 97, avenue Henri-Martin.
- 16 décembre 1899. Mgr Fuzet, archevêque de Rouen (5).
- Mgr A. Fabre, évêque de La Réunion (6).

(1) Entré dans la Compagnie au titre de membre résidant en 1906.
 (2) id. id. id. en 1906.
 (3) id. id. id. en 1889.
 (4) id. id. de correspondantes 1889.
 (5) id. id. id. en 1874.
 (6) id. id. id. en 1872.

- 28 juillet 1900..... Camille Julian, O. ✽, correspondant de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris, rue du Luxembourg.
- 1^{er} décembre 1900... Jacques Rocafort, I. ☉, docteur ès-lettres, professeur au lycée Saint-Louis, à Paris, rue Clovis (1).
- 18 novembre 1905... Ed. Bondurand, I. ☉, archiviste du département du Gard, Nîmes (2).
- 30 décembre 1905... L. Enjalbert, pasteur de l'Eglise réformée rue de l'Aspic (3).
- Eugène Fermaud, premier président de la Cour d'appel de Nîmes, boulevard Tatabot.
- 9 février 1907..... E. Benoît-Germain, ✽, ☉, à Nîmes (4).
- 21 novembre 1908... Gustave Coste, G. O. ✽, général de division en retraite, à Paris.
- 6 février 1909..... Fernand Daudet, avocat, ancien bâtonnier, rue Roussy (5).
- Gabriel Carrière, ☉, à Nîmes (6).
- 15 mai 1909..... Jean Aicard, de l'Académie française, 40, rue du Luxembourg, Paris.
- 24 juillet 1909..... Jules Charles-Roux, C. ✽, ancien député de Marseille, 12, rue Pierre-Charron, Paris.
- 14 mai 1910..... Abbé Jules Martin, aumônier, à Sommières.
- 5 novembre 1910... Robert Michel, de l'Ecole française de Rome.
- Josephin Peladan, homme de lettres, à Paris.
- 11 mars 1911..... Abbé Th. Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges (Cher).
- 6 janvier 1915..... Victor Robert, avocat, ancien bâtonnier (7).
- 10 juillet 1914..... Maluski, proviseur au Lycée de Marseille (8).
- 16 novembre 1914... Chanoine François Durand, à Nîmes (9).

(1)	id.	id.	membre résidant en 1894.
		id.	membre non résidant en 1899.
(2)	id.	id.	correspondant en 1872.
(3)	id.	id.	devenu membre résidant en 1881.
(4)	id.	id.	id. en 1893.
(5)	id.	id.	membre résidant en 1891.
(6)	id.	id.	id. en 1894.
(7)	id.	id.	id. en 1895.
(8)	id.	id.	id. en 1878.
(9)	id.	id.	id. en 1913.
		id.	id. en 1894.

CLASSE DES CORRESPONDANTS

EN NOMBRE ILLIMITÉ.

Messieurs

- 15 avril 1871..... P. Cazalis de Fondouze, ing. civil, château de Reys,
par Saint-André-de-Majencoules.
- 7 février 1885..... Chanoine Ferd. Saurel, de Montpellier.
- 31 mai 1890..... Henri Mazel, ✠, attaché au ministère de la marine,
à Paris, ex-directeur de la revue *l'Ermitage*.
- 16 janvier 1892... Barré de Saint-Venant, ☉, inspect. des forêts, à Nevers.
- 31 décembre 1892.. Ulysse Topi, bibliothécaire à Savignano di Romagna
(Italie).
- 20 avril 1895..... Docteur J. Bouillet, rue du Capus, Béziers.
— Abbé Pierre-Marie Roux, ☉, curé à Aujargues.
- 17 décembre 1898.. M^{me} Marthe Boucoiran-Dubos, ☉, à Saint-Geniès-de-
Malgoirès (Gard).
- 25 mars 1899..... Antonio de Portugal de Faria, à Paris.
- 5 juin 1899..... D^r Malzac, à Lasalle (Gard).
- 10 mars 1900..... Ernest André, directeur de la « Revue pratique
d'agriculture », à Pont-Saint-Esprit (Gard).
- 4 janvier 1902... Pier Luigi Calore, à Pesco Sansonesco, province de
Teramo (Italie).
- 13 juin 1905..... Albert Roux, I. ☉, fêlibre, à Sanilhac (Gard).
- 11 juillet 1905.... Mlle Elise Mouris, à Alais (Gard).
- 2 décembre 1905.. Gaston Darboux, professeur à la Faculté des Sciences
de Marseille, 30, boulevard Perrier.
- 28 décembre 1907.. Abbé J.-G. Fesquet, curé-doyen de Saint-Hippolyte-
du-Fort.
- 2 mai 1908..... Pierre Farel, pasteur à Congénies (Gard).
— Henry Nègre, compositeur de musique, à Nîmes, quai
de la Fontaine.
- 30 mai 1908..... Jean Renouard, homme de lettres, à Paris, 47, rue
Vaugirard.
- 11 juillet 1908.... Abbé Henri Grauge, docteur en droit canon, curé de
Saint-Maximin (Gard).
- 21 novembre 1908. Abbé Honoré Aigon, curé de Saint-Paulet-de-Caisson
(Gard).
— P.-H. Bigot, professeur d'histoire au Lycée d'Alais.
- 11 décembre 1909. Tardy de Montravel.

- 11 décembre 1909. Gros Long (Devoluy), chef du génie.
17 janvier 1911 . . . Léon Maury, professeur à la Faculté libre de théologie protestante de Montauban.
14 mars 1911 Henry Baragnon, à Alais (Gard).
— Ferdinand Gache, professeur au Lycée de Montpellier.
20 mai 1911 Marcel Fabre, avocat, docteur en droit, à Uzès (Gard).
— Louis Bontoux, critique d'art, à Beaucuire (Gard).
2 décembre 1911. Madame la baronne de Charnisay, femme de lettres, à Courbessac (Gard).
19 février 1912 Marcel Coulon, Procureur de la République, à La Chatre (Indre).
-

LISTE
DES
SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

- Aisne*..... Société académique des sciences, arts et belles-lettres de Saint-Quentin.
— Société académique de Laon.
— Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
— Société historique et archéologique de Château-Thierry.
- Alger*..... Société historique algérienne, à Alger.
- Allier*..... Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
- Alpes (Basses-)*... Société académique, à Digne.
- Alpes (Hautes-)*... Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
- Alpes-Maritimes*.. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
- Aube*..... Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
- Aude*..... Commission archéologique, à Narbonne.
- Aveyron*..... Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
- Belfort (Terr. de)*. Société belfortaine d'émulation, à Belfort.
- Bouches-du-Rhône*. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Aix.
— Société de statistique de Marseille.
— Académie des sciences, belles-lettres et arts, Marseille.
— Annales de la Société d'études provençales, à Aix.
— Bibliothèque de l'Université d'Aix-en-Provence.
- Calvados*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
— Société archéologique de France, à Caen.
— Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
— Commission des beaux-arts, à Caen.

- Calvados*, Le Courrier, Bulletin de l'Institut pédagogique international (16, rue Guilbert).
- Charente*..... Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
- Charente-Inférieure*. Académie des belles-lettres, sciences et arts, à La Rochelle.
- Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, à Saintes.
- Cher*..... Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
- Constantine*..... Société archéologique, à Constantine.
- Académie d'Hippone, à Bône.
- Côte-d'Or*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.
- Commission départementale des antiquités, à Dijon.
- Société des sciences historiques et naturelles, à Semur.
- Côtes-du-Nord*.... Société archéologique et historique du département des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
- Creuse*..... Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
- Doubs*..... Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
- Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Besançon.
- Société d'émulation de Montbéliard.
- Drôme*..... Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
- Eure*..... Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.
- Eure-et-Loir*.... Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
- Société dunoise, à Châteaudun.
- Finistère* Société d'archéologie, à Quimper.
- .. Société académique, à Brest.
- Gard* Société scientifique et littéraire, à Alais.
- Société d'étude des Sciences naturelles, à Nîmes.
- Comité de l'Art Chrétien, à Nîmes.
- Bibliothèque communale, à Bagnols-sur-Cèze.
- Garonne (Haute-)*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.
- Université de Toulouse.
- Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

- Garonne (Haute-)*. Académie des Jeux Floraux, à Toulouse.
 — Société d'histoire naturelle, à Toulouse.
- Gironde*..... Académie des sciences, belles-lettres et arts,
 à Bordeaux.
- Hérault*..... Bibliothèque de la ville et du musée Fabre, à
 Montpellier.
 — Société archéologique, à Montpellier.
 — Académie des sciences et lettres, à Montpellier.
 — Société d'étude des langues romanes, à Mont-
 pellier.
 — Société archéologique, scientifique et litté-
 raire, à Béziers.
- Ille-et-Vilaine*... Société archéologique, à Rennes.
 — Société Historique et archéologique de l'ar-
 diocèse de Saint-Malo.
- Indre-et-Loire*... Société d'agriculture, sciences, arts et belles-
 lettres d'Indre-et-Loire, à Tours.
- Isère*..... Académie delphinale, à Grenoble.
 — Société de statistique et des sciences natu-
 relles, à Grenoble.
- Jura*..... Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
 — Société d'agriculture, sciences et arts, à Po-
 ligny.
- Landes*..... Société de Borda, à Dax.
- Loir-et-Cher*... Société des sciences et des lettres, à Blois.
 — Société archéologique, scientifique et litté-
 raire du Vendômois, à Vendôme.
- Loire*..... Société d'agriculture, industrie, sciences, arts
 et belles-lettres, à Saint-Etienne.
 — *Diana*, société historique et archéologi-
 que du Forez, à Montbrison.
- Loire (Haute-)*... Société d'agriculture, sciences, arts et com-
 merce du Puy-en-Velay.
 — Société agricole et scientifique de la Haute-
 Loire, Le Puy.
- Loire-Inférieure*.. Société académique, à Nantes.
 — Société archéologique, à Nantes.
- Loiret*..... Société archéologique et historique de l'Or-
 léanais, à Orléans.
 — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres
 et arts, à Orléans.
- Lot-et-Garonne*... Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.

<i>Lozère</i>	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.
<i>Maine-et-Loire</i>	Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
<i>Manche</i>	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lô.
—	Société académique, à Cherbourg.
—	Société historique et archéologique de l'Arrondissement de Saint-Malo.
<i>Marne</i>	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne.
—	Académie de Reims, à Reims.
—	Société des Amis du vieux Reims, à Reims.
—	Société des sciences et arts, à Vitry-le-François.
<i>Meurthe-et-Moselle</i>	Académie de Stanislas, à Nancy.
—	Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
<i>Meuse</i>	Société philomathique, à Verdun.
—	Société des lettres, sciences et arts, à Bar-le-Duc.
<i>Morbihan</i>	Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
<i>Nièvre</i>	Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.
<i>Nord</i>	Société des sciences, des lettres et des arts, à Lille.
—	Société d'émulation, à Cambrai.
—	Société d'agriculture, de sciences et arts, à Douai.
—	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque.
—	Société d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.
—	Société d'émulation, à Roubaix.
—	Université et Académie de Lille.
<i>Oise</i>	Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, à Beauvais.
—	Comité archéologique, à Senlis.
—	Comité archéologique, à Noyon.
<i>Pas-de-Calais</i>	Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
—	Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras.

- Pas-de-Calais*. Société d'agriculture de l'arrondissement de
Boulogne-sur-Mer.
- Société académique, à Boulogne-sur-Mer.
- Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-
Omer.
- Puy-de-Dôme*. Académie des sciences, belles-lettres et arts,
à Clermont-Ferrand.
- Pyrénées (Basses-)*. Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
- Pyrénées-Orientales*. Société agricole, scientifique et littéraire des
Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
- Rhône*. Académie des sciences, belles-lettres et arts,
à Lyon.
- Société littéraire, historique et archéologique
de Lyon, à Lyon, 6, rue de l'Hôpital.
- Société d'agriculture, sciences et industrie de
Lyon.
- Saône-et-Loire*. Académie des sciences, agriculture, arts et
belles-lettres, à Mâcon.
- Société éduenne, à Autun.
- Société d'histoire et d'archéologie, à Châ-
lon-sur-Saône.
- Société des sciences naturelles de Saône-et-
Loire, à Châlon-sur-Saône.
- Saône (Haute-)*. Société d'agriculture, commerce, sciences et
arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
- Sarthe*. Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.
- Société historique et archéologique du Maine,
au Mans.
- Savoie* Académie des sciences, belles-lettres et arts
de Savoie, à Chambéry.
- Société d'histoire et d'archéologie de la Mau-
rienne, à Saint-Jean-de-Maurienne.
- Société savoisienne d'histoire et d'archéolo-
gie, à Chambéry.
- Académie de la Val-d'Isère, à Moutiers.
- Savoie (Haute-)*. Société florimontane, à Annecy.
- Seine*. Société des antiquaires de France, à Paris.
- Société nationale d'agriculture de France, à
Paris.
- Société d'anthropologie, à Paris.
- Société philotechnique, à Paris.
- Société française de numismatique et d'ar-
chéologie, à Paris.

<i>Seine</i>	Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
—	Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne (Paris).
—	Annales du musée Guimet, à Paris.
—	Société académique Indo-Chinoise de France, à Paris.
—	Revue de la Société des études historiques, à Paris.
—	Société d'étude des langues grecques, à Paris.
—	<i>Journal des Savants</i> , à Paris.
—	<i>Bibliothèque de l'école des Chartes</i> , à Paris.
—	<i>Revue de l'histoire des religions</i> , par M. Albert Réville (Annexe du musée Guimet), à Paris.
—	<i>Polybiblion</i> , à Paris.
<i>Seine-et-Marne</i> ...	Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.
<i>Seine-et-Oise</i>	Société des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles.
—	Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles.
—	Société archéologique, à Rambouillet.
<i>Seine-Inférieure</i> ...	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.
—	Société des Amis des sciences naturelles, à Rouen.
—	Société havraise d'études diverses, au Havre.
<i>Somme</i>	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Amiens.
—	Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
—	Société d'émulation, à Abbeville.
<i>Tarn</i>	Société des sciences, arts et belles-lettres, à Albi.
<i>Tarn-et-Garonne</i> ..	Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.
<i>Var</i>	Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.
—	Académie du Var, à Toulon.
<i>Vaucluse</i>	Académie de Vaucluse, à Avignon.
—	Société du Museum Calvet, à Avignon.
<i>Vienne</i>	Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
—	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers.

- Vienne (Haute-)*... Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
- Vosges*..... Société d'émulation des Vosges, à Epinal.
- Yonne*..... Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre
- Société d'études, à Avallon.
- Société archéologique, à Sens
-

Sociétés étrangères correspondantes.

- Allemagne*..... Académie d'histoire et archéologie de Thuringe, à Iena.
Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bavière, à Munich.
- Alsace-Lorraine*: Académie de Metz.
— Société des sciences et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.
— Société d'histoire naturelle, à Colmar.
- Angleterre*..... Société littéraire et philosophique, à Manchester.
- Belgique*..... Académie royale d'archéologie de Belgique, à Anvers.
— Société d'archéologie de Bruxelles.
— Revue Mabillon.
- Espagne*..... Athénée de Barcelone.
- Etats-Unis*..... Smithsonian Institution, à Washington.
— Société d'histoire naturelle, à Boston.
— Société zoologique d'Harvard Collège de Cambridge (Massachussets).
— *Geological Survey*, à Washington.
- Italie*..... Accademia dei Lincei, à Rome.
— R. Accademia delle Scienze dell'Istituto di Bologna.
— Académie des sciences, lettres et arts, à Modène.
— Museo civico di Verona.
— Società di Storia patria per la Sicilia Orientale, Palazzo Universitario, à Catania.
— Bollettino Storico Romagnolo (Felix Ravenna).
- Mexique*..... Secretaria de Fomento, colonizacion é industria de la Republica Mexicana, à Mexico.
- Norwège*..... Université de Norwège, à Christiania.
- Roumanie*..... Institut météorologique de Roumanie, à Bucarest.
- Suède*..... Université royale de Lund.
— Académie des Antiquités au Musée national de Stockholm.
— Bibliothèque de l'Université royale d'Upsala.
— Société royale des sciences et lettres de Gothembourg.
- Suisse*..... Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
— Société Neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.
— Société historique et archéologique de Bâle.
- Uruguay*..... Museo nacional de Montevideo.

LISTE DES OUVRAGES

ADRESSÉS A TITRE D'HOMMAGE A L'ACADÉMIE DE NIMES

au cours des années 1914 et 1915

BOURRILLY : *Enquête ethnographique dans le bas Languedoc.*

MARCEL COULON : *Bigot, poète nîmois.*

ROUX et HUGUES : *Folk-Lore dou parage d'Uzès.*

MEFFRE : *Aube de Preux.*

SIMON : *Travaux littéraires.*

KAHN : *Les juifs de la sénéchaussée de Beaucaire.*

CH. DE GUERROIS : *Rufin.*

TRIAL : *Sermons patriotiques.*

GACHE : *Une éducation.*

G. FABRE : *En face d'un sépulchre.*

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DE NIMES MÉMOIRES.

PREMIÈRE SÉRIE (XVIII^e SIÈCLE).

Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nîmes. 1756. 1 vol. in-8° (Epuisé).

Recueil (factice) de pièces en prose et en vers lues à l'Académie, de 1768 à 1777 (Epuisé).

DEUXIÈME SÉRIE (1804—1822).

Statuts de l'Académie du Gard (1805). Brochure in-8°.

Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an xiii (1804—1805).
Broch. in-8°.

—	—	pendant l'année 1806. 1 vol. in-8° (Epuisé).
—	—	pendant l'année 1807. 1 vol. in-8°.
—	—	pendant l'année 1808. 1 vol. in-8°.
—	—	pendant l'année 1809. 1 vol. in-8°.
—	—	pendant l'année 1810. 1 vol. in-8°.
—	—	pendant l'année 1811. 2 vol. in-8°.

Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, depuis 1812 jusqu'en 1822. 2 vol. in-8°.

Lacune de 10 ans (1822—1832).

TROISIÈME SÉRIE (1832—1850).

Mémoires de l'Acad. roy. du Gard. 1832. 1 vol. in-8° (Epuisé).

—	—	1833-34. 1 vol. in-8° (Epuisé).
—	—	1835-1836-1837. 1 vol. in-8° (Epuisé).
—	—	1838-1839. 1 vol. in-8° (Epuisé).
—	—	1840-1841. 1 vol. in-8°.
—	—	1842-1843-1844. 1 vol. in-8° (Epuisé).
—	—	1845-1846. 1 vol. in-8°.

Mémoires de l'Académie du Gard. 1847-1848. 1 vol. in-8°.

— — — 1849-1850. 1 vol. in-8° (Epuisé).

Règlement de l'Académie du Gard. 1850. Brochure in-8°.

QUATRIÈME SÉRIE (1851—1860).

Mémoires de l'Académie du Gard. 1851. 1 vol. in-8°.

—	—	1852. 1 vol. in-8°.
—	—	1853. 1 vol. in-8°.
—	—	1854-1855. 1 vol. in-8°.
—	—	1856-1857. 1 vol. in-8°.
—	—	1858-1859. 1 vol. in-8°.
—	—	1860. 1 vol. in-8°.

Règlement de l'Académie du Gard. 1860. Broch. in-8°.

CINQUIÈME SÉRIE (1861-1870).

Mémoires de l'Académie du Gard.	1861.	1 vol. in-8°.
—	—	1862. 1 vol. in-8°.
—	—	1863. 1 vol. in-8°.
—	—	1863-1864. 4 vol. in-8°, avec les tables de 1804 à 1860.
—	—	1864-65. 1 vol. in-8°.
Règlement de l'Académie du Gard.	1866.	broch. in-8°.
Mémoires de l'Académie du Gard.	1865-66.	1 vol. in-8°.
—	—	1866-67. 1 vol. in 8°. (Epuisé).
—	—	1867-68. 1 vol. in-8°.
—	—	1868-69. 1 vol. in-8°.
—	—	1869-70. 1 vol. in-8°, avec les Tables décennales de 1861 à 1870.

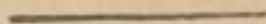
SIXIÈME SÉRIE (1871-1877).

Mémoires de l'Académie du Gard.	1871.	1 vol. in-8°.
—	—	1872. 1 vol. in-8°.
—	—	1873. 1 vol. in-8°.
—	—	1874. 1 vol. in-8°.
—	—	1875. 1 vol. in-8°.
—	—	1876. 1 vol. in 8°.
—	—	1877. 1 vol. in-8° en 2 parties.

SEPTIÈME SÉRIE (1878) (Format grand).

Mémoires de l'Académie de Nîmes.	1878.	4 vol. gr. in-8°.
Règlement de l'Académie de Nîmes.	25 mars 1878.	broch. in-8° de 35 pages.
Mémoires de l'Académie de Nîmes.	1879.	1 vol. gr. in-8°.
—	—	1880. — — (Epuisé).
—	—	1881. — —
—	—	1882. — —
—	—	1883. — —
—	—	1884. — —
—	—	1885. — — avec les Tables décennales de 1871 à 1880.
—	—	1886. 1 vol. gr. in-8°.
—	—	1887. 1 vol. —
—	—	— — Supplément : <i>Manuel de Dixods</i> , 1 vol. gr. in-8°.
—	—	1888. 1 vol. gr. in-8°.
Règlement de l'Académie de Nîmes.	21 janvier 1888.	broch. in-8° de 30 pages.

Mémoires de l'Académie de Nîmes.	1889,	1 vol. gr. in-8°.		
—	1890,	—	—	
—	1891,	—	—	
—	1892,	—	—	
—	1893,	—	—	
—	1894,	—	—	
—	1895,	—	—	avec les Tables
				décennales de 1885 à 1890.
—	1896,	1 vol. gr. in-8°.		
—	1897,	—	—	
—	1898,	—	—	
—	1899,	—	—	
—	1900,	—	—	
—	1901,	—	—	
—	1902,	—	—	avec les Tables
				décennales de 1891 à 1900.
—	1903,	1 vol. gr. in-8°.		
—	1904,	—	—	
—	1905,	—	—	
—	1906,	—	—	
—	1907,	—	—	
—	1908,	—	—	
—	1909,	—	—	
—	1910,	—	—	
—	1911,	—	—	
—	1912,	—	—	
—	1913,	—	—	
—	1914-1915,	—	—	



PROCÈS-VERBAUX.

Procès-verbaux de l'Académie du Gard. Année 1842-1843. 1 vol. in-8° de 225 pages (Epuisé).

— Années 1843—44, 1844—45. 1 vol. in-8° de 207 pages (Epuisé).

— Années 1845—46, 1846—47. 1 vol. in-8° de 224 pages.

— Années 1847—48, 1848—49. 1 vol. in-8° de 181 pages (Epuisé).

— Année 1849—50. 1 vol. in-8° de 147 pages (Epuisé).

— Année 1850—51. 1 vol. in-8° de 381 pages.

— Année 1851—52. 1 vol. in-8° de 172 pages.

— Année 1852—53. 1 vol. in-8° de 251 pages.

— Année 1853—54. 1 vol. in-8° de 261 pages.

— Année 1854—55. 1 vol. in-8° de 248 pages.

— Année 1855—56. 1 vol. in-8° de 254 pages.

— Année 1856—57. 1 vol. in-8° de 184 pages.

— Année 1857—58. 1 vol. in-8° de 202 pages.

— Année 1858—59. 1 vol. in-8° de 270 pages.

— Année 1859—60. 1 vol. in-8° de 240 pages.

— Année 1860—61. 1 vol. in-8° de 274 pages.

— Année 1861—62. 1 vol. in-8° de 162 pages.

— Année 1862—63. 1 vol. in-8° de 205 pages.

— Année 1863—64. 1 vol. in-8° de 208 pages.

— Année 1864—65. 1 vol. in-8° de 255 pages.

— Année 1865—66. 1 vol. in-8° de 175 pages.

— Année 1866—67. 1 vol. in-8° de 175 pages.

— Année 1867—68. 1 vol. in-8° de 195 pages.

— Année 1868—69. 1 vol. in-8° de 145 pages.

— Année 1869—70. 1 vol. in-8° de 176 pages.

— Année 1871. 1 vol. in-8° de 107 pages.

— Année 1872. 1 vol. in-8° de 167 pages.

— Année 1873. 1 vol. in-8° de 164 pages.

— Année 1874. 1 vol. in-8° de 184 pages.

— Année 1875. 1 vol. in-8° de 198 pages.

— Année 1876. 1 vol. in-8° de 200 pages.

— Année 1877. 1 vol. in-8° de 224 pages.

Bulletin de l'Académie de Nîmes. Année 1878, 1 vol. in-8° de 152 pages.

— — — Année 1879, 1 vol. in-8° de 176 pages.

— — — Année 1880, 1 vol. in-8° de 154 pages.

— — — Année 1881, 1 vol. in-8° de 143 pages.

Bulletin de l'Académie de Nîmes.	Année 1882,	1 vol. in-8° de 160 pages.
—	—	Année 1883, 1 vol. in-8° de 148 pages.
—	—	Année 1884, 1 vol. in-8° de 204 pages.
—	—	Année 1885, 1 vol. in-8° de 175 pages.
—	—	Année 1886, 1 vol. in-8° de 167 pages.
—	—	Année 1887, 1 vol. in-8° de 172 pages.
—	—	Année 1888, 1 vol. in-8° de 88 pages.
—	—	Année 1889, 1 vol. in-8° de 99 pages.
—	—	Année 1890, 1 vol. in-8° de 101 pages.
—	—	Année 1891, 1 vol. in-8° de 106 pages.
—	—	Année 1892, 1 vol. in-8° de 111 pages.
—	—	Année 1893, 1 vol. in-8° de 154 pages.
—	—	Année 1894, 1 vol. in-8° de 164 pages.
—	—	Année 1895, 1 vol. in-8° de 125 pages.
—	—	Année 1896, 1 vol. in-8° de 94 pages.
—	—	Année 1897, 1 vol. in-8° de 91 pages.
—	—	Année 1898, 1 vol. in-8° de 114 pages.
—	—	Année 1899, 1 vol. in-8° de 112 pages.
—	—	Année 1900, 1 vol. in-8° de 104 pages.
—	—	Année 1901, 1 vol. in-8° de 104 pages.
—	—	Année 1902, 1 vol. in-8° de 75 pages.
—	—	Année 1903, 1 vol. in-8° de 99 pages.
—	—	Année 1904, 1 vol. in-8° de 110 pages.
—	—	Année 1905, 1 vol. in-8° de 117 pages.
—	—	Année 1906, 1 vol. in-8° de 111 pages.
—	—	Année 1907, 1 vol. in-8° de 136 pages.
—	—	Année 1908, 1 vol. in-8° de 103 pages.
—	—	Année 1909, 1 vol. in-8° de 147 pages.
—	—	Année 1910, 1 vol. in-8° de 157 pages.
—	—	Année 1911, 1 vol. in-8° de 145 pages.
—	—	Année 1912, 1 vol. in-8° de 121 pages.
—	—	Année 1913, 1 vol. in-8° de 121 pages.
—	—	Années 1914-1915, 1 vol. in-8° de 214 pages.

